

# NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## LOQUEFFRET

(Suite et fin.)

### MANOIRS ET LIEUX NOBLES

On trouve aux Archives de la Loire-Inférieure, en ce qui concerne Loqueffret, des aveux et dénombrements de terres, moissons, conventions, droits réels et honorifiques, tenus à foi et louage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Keraznou, possédé par Jean de Quélen, seigneur de Vieuxchâtel (1541), François de Quélen (1547), Alain du Châtel, chevalier, seigneur du Rusquec (1717), Julien de Bégasson, chevalier, seigneur de La Lardays (1750), lequel fut débouté du droit de foire le jour de Saint-Julien, du droit de pêche dans l'étang de Huelgoat, et du droit de haute-justice ; — les manoirs et lieux nobles du Rusquec et de la Salle, possédés par Jean du Rusquec, écuyer, seigneur du Rusquec (1540).

BDHA

1930

Alain du Châtel, chevalier (1717), Eléonore et Reine du Châtel (1735), Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1).

Jacques du Rusquec, archidiacre de Pohaer, et Jean, son frère, recteur de Guiscriff, tous deux chanoines de Cornouaille, avaient acquis le manoir de La Salle pour 4.500 écus de Rolland de Kerloaguen et Jeanne Lézongar, sa compagne, sieur et dame de Kerméheuzen.

Le 14 Janvier 1594, ce manoir appartenait à Jacques et Pierre du Rusquec. Il était tenu à domaine congéable par Pierre Bernard et consorts pour, en argent, 10 livres 10, 4 chapons appréciés à 16 sols pièce (3 livres 4), à la charge de corvées appréciées 12 livres et de champart apprécié 10 livres (2).

Pour Toulanhay, en Loqueffret, Jacques et Jean du Rusquec recevaient 6 livres par an, 3 boisseaux d'avoine foulés, mesure de Brasparts, trois poules et les corvées accoutumées (3).

Devant le manoir du Rusquec s'étalait un beau bassin de pierre appelé *la pompe*.

Le seigneur du Rusquec avait, dans le chœur de l'église de Loqueffret, du côté de l'évangile, une tombe « eslevée » et armoyée, portant un écusson en bosse avec image de la Trinité. Il jouissait du droit de lisière tant en dehors qu'au dedans. Il possédait également un droit prohibitif dans la chapelle du Rosaire, du côté de l'épître.

Le jour de la Trinité, il recevait du « fabrique » de l'église une paire de gants et un gâteau de farine de froment.

Dans les ruines du manoir du Rusquec existent

(1) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires I, Liasse B, 1185, p. 282.

(2) Les domaniers devaient le droit de champart quand ils égobuaient à la 5<sup>e</sup> gerbe, communément, toutes choses égales d'ailleurs.

(3) *Mémoire généalogique*, Brest, Malassis, 1783, p. 57.

deux vasques de pierre; l'une, monumentale et très connue, l'autre, moins grande, et perdue dans un jardin en friche. Toutes deux sont chargées d'armoiries, relevées par M. Le Guennec.

PETITE VASQUE. — 1. Ecartelé d'un fascé qui est Kerlec'h du Chastel, et de trois pommes de pin qui est du Hircarz.

2. Ecartelé au 1 d'une aigle éployée, qui est Kerloaguen-Rosampoul, au 4 d'une croix, qui est Lezongar, au 2 d'une hure de sanglier, qui est Rosnyvinen, et au 3 de deux fascés, qui est Carné (1). Sur le tout d'un chef chargé de trois pommes de pin, qui est du Rusquec.

3. Ecartelé aux 1 et 4 d'un fascé, qui est Kerlec'h, aux 2 et 3 d'un chef chargé de trois pommes de pin, qui est du Rusquec.

GRANDE VASQUE. — 1. Ecartelé aux 1 et 4 de Kerlec'h, aux 2 et 3 de trois merlettes surmontées d'un lambel à quatre pendants (?).

2. Ecartelé aux 1 et 4 de Kerlec'h, aux 2 et 3 de trois merlettes surmontées d'un chef chargé de trois quintefeilles, qui est Lannion.

3. Mi-parti de Kerlec'h et du Rusquec.

4. Ecartelé au 1 de trois pommes de pin, qui est Hircarz, au 2 d'un burelé de 10 pièces, qui est Quélen, au 3 d'un chef chargé de trois pommes de pin, qui est du Rusquec, au 4 de sept mâcles, 3, 3, 1, qui est d'Aradon, sur le tout mi-parti de Kerlec'h et de Lannion.

5. Mi-parti de Quélen et de cinq fusées posées en pal et surmontées d'un chef (?).

6. Burelé de 10 pièces, au canton chargé d'un lion, qui est Bérien (2).

7. Mi-parti de Quélen et d'Aradon.

(1) Jacques, seigneur du Rusquec, avait épousé Suzanne de Carné de Rosampoul, dont Suzanne, mariée à René de Kerlec'h du Chastel, seigneur de Hircarz.

(2) Les écussons 5 et 6 gisent près de la vasque.

**FAMILLES NOBLES**

**RÉFORMATION DE 1426**

Alain Le Juiff, collecteur, les fabriqueurs et autres paroissiens.

*Du fief de Châteaulin.*

Anceau de la Marche, noble.

*Métayers.*

Au dit Anceau, au village du Quistinic, franc par grâce des paroissiens, et ne souffre le dit Anceau nul en son manoir du Bodriec ;

A Riou Le Saux, en son manoir de Nezais ;

A Guézennec Bizien, en son manoir de Leslec'h ;

Au vicomte du Faou, au Guaffle, que plusieurs disent être manoir ;

A Hervé de la Villeneuve, en son manoir de Poulforn ;

A Nuz Prigent, à Toularc'hat.

*Du fief de Huelgoët.*

Guézennec Bizien et Yves du Rusquec, nobles ;

Un métayer au dit Guézennec, en son manoir de Keramon ;

Un métayer à Messire Jehan de Kermellec, en son manoir de la Salle.

**RÉFORMATION DE 1536**

Le seigneur du Vieux-Château, seigneur de Keranou et de Leslec'h ;

François du Rusquec, seigneur du dit lieu et de Trohantel ;

Olivier, seigneur de Quilimadec, des Tourelles et de Brennilis ;

Guillaume de la Marche, seigneur du Bodriec, du Quistinic et de Poulforn.

**ARMOIRIES**

De la Marche : *de gueules au chef d'argent ;*

Le Saulx : *d'azur à la croix dentelée d'or ;*

Bizien : *d'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même ;*

Du Rusquec : *d'azur au chef d'or, chargé de trois pommes de pin de gueules.*

**ROLE DES DÉCIMES EN 1788**

Trève de Loqueffret, 8 l., 2, 6.

Le Rosaire de Loqueffret, 1 l., 15.

N.-D. de Brennilis, 11 l., 2, 6.

La Croix, 5 l., 10.

**CLERGÉ**

**RECTEURS, CURÉS, PRÊTRES**

1405. Rodolphe Penguilli, recteur.

1512. Morice de Guycaznou, archidiacre de Poher, recteur.

1640. Yves Belerit, prêtre.

1683. Guyomarc'h, prêtre.

1685. Belerit.

1687-1709. René Juiff, curé.

1687. Daniel, Guyomarc'h, Lagadec, David, Le Borgne, prêtres.

1710. Guillaume Cotten, curé.

1728. J. Cam, curé, Le Gall, prêtre.

1728-1730. Guillaume Cotten, prêtre.

1735-1780. Alain Le Cann, de Loqueffret, prêtre.

1743-1770. Olivier Tromeur, curé.

1752-1790. Alain Le Mével, de Loqueffret, prêtre.

1770-1773. A. Le Guillou, curé.

- 1773-1784. J. Le Guen, curé.  
1781. Bicrel, Lesnevet, prêtres.  
1784-1789. P. Tromeur, curé de Locqueffret-Liorziou.  
1789-1792. Charles-Guillaume Floutier, né à Quimper, rue des Reguaires, paroisse N.-D. de la Chandeleur, le 31 Janvier 1760, baptisé le même jour dans l'église Saint-Corentin, prêtre le 27 Mars 1784, refusa le serment à la constitution civile du clergé. Sa dernière signature comme curé aux registres de Loqueffret est du 25 Novembre 1792.

#### RECTEURS

- 1802-1812. Charles-Guillaume Floutier.  
1812-1826. Michel Crenn.  
1826-1841. Yves Le Goff.  
1841-1857. Alain Breton.  
1857-1858. Yves Caroff.  
1858-1860. Alain Caugant.  
1860-1864. Laurent Baron.  
1864-1865. Jean-Marie Rolland.  
1865-1867. Guillaume Guéguen.  
1867-1870. Toussaint Bodeur.  
1870-1872. Clet Paillard.  
1872-1877. Goulven Le Roux.  
1877-1889. Pierre Keryell.  
1889-1891. Alain Picart.  
1891-1892. Yves-Marie Madec.  
1892-1900. Pierre-Marie Bégot.  
1900-1905. Antoine Corbel.  
1905-1908. Jacques-Marie Le Foll.  
1908. Jean-François Caroff.

#### VICAIRES

- 1802-1806. Jean Keranguéven (chapelain).  
1829-1837. Pierre Moreau.

- 1837-1838. Jean-Marie Férec.  
1838-1848. Guillaume Le Déroff.  
1848-1850. Jean-Marie Pouliquen.  
1850-1855. Hervé Le May.  
1855-1857. François Le Saout.  
1857-1858. Etienne Clisson.  
1858-1861. Jean Cren.  
1861-1863. Jean-Marie Le Gall.  
1863-1864. Jean-Guillaume Guéguen.  
1864-1869. Victor-Pierré Le Bihan.  
1869-1870. Michel Péron.  
1870-1871. Louis-Marie Maguérés.  
1871-1875. Antoine Charlès.  
1875-1875. Yves Le Grand.  
1875-1878. Léon Boulouin.  
1878-1880. Antoine Corbel.  
1880-1882. Jean Quillévére.  
1882-1884. Guillaume Le Her.  
1884-1887. Yves-Marie Géréec.  
1887-1892. Jean-François Perrot.  
1892-1894. Jean Caroff.  
1894-1898. Pierre Tanguy.  
1898-1900. Yves Le Roux.  
1900-1904. Yves Caugant.  
1904-1906. Jean-Louis Pemp.  
1906-1908. Jean-Marie Quéméneur.  
1908-1919. Yves Crenn.

Depuis 1919, le poste de vicaire est vacant.

#### VIEUX MONUMENTS

##### ET VESTIGES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Motte, dite de Saint-Nicolas, à 500 mètres Sud-Sud-Est du manoir des Tourelles. Cette motte, de forme elliptique, offre pour diamètre 32 mètres et 45 m. Les retranchements ont 3 mètres au-dessus du sol intérieur et 8 mètres au-dessus de la douve, qui est rem-

plie d'eau. On remarque à l'intérieur de la motte les débris d'une construction, aujourd'hui démolie, ayant 8 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur ; cette construction est entourée elle-même d'un reste de mur de clôture ; le champ de terre labourable situé au Nord de la motte porte le nom de *Parc-ar-Chapel*.

Tuiles dans un chemin au Sud du même village.

« Urne avec cendres trouvée en 1869, à Pen-ar-Hars, dans un champ, près des habitations » (1).

M. Bigot signalait, en 1884, dans la montagne Noire, « un vestige de galerie appelée Béguéor ou *Tombe du géant*. Cette galerie a 14 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur moyenne ; elle est ouverte du côté Nord-Est et fermée, vers le Sud-Ouest, par une large pierre plate debout. D'après la chronique, un géant de 9 pieds de long aurait été enterré en ce lieu. Cette galerie formée par deux rangs de pierres debout était recouverte par des dalles brutes » (2).

Sous la direction de M. le vicomte René de Kerret, de Brasparts, des fouilles furent pratiquées en Novembre 1887, dans un tumulus situé à *Goarem-Huella*, à 400 mètres du bourg de Loqueffret. On y reconnut en la partie supérieure, l'existence d'un amas de matières incinérées ou calcinées de couleur noire. Trois dalles furent ensuite découvertes, et sous ces dalles une chambre mesurant environ 2 m. 30 de longueur sur 1 m. 30 de largeur et 1 m. 50 de hauteur. Le sol de la chambre était en terre battue ; un mur en pierres sèches en formait les parois. Elle était creusée dans la direction Nord-Sud.

Avec quelques débris méconnaissables cette chambre contenait un vase en terre commune, haut de 0 m. 20, portant quatre anses sur la partie supérieure (3).

(1) Flagelle, *Notes Archéologiques*, p. 34.

(2) *Bull. Soc. Arch. du Fin.*, 1884, p. 153.

(3) *Ibid.*, 1887, p. 341 et 343.

Quatre autres tumulus s'aperçoivent au village de Plouenez, dans les landes qui limitent les communes de la Feuillée et de Loqueffret. Le premier, appelé *Tusken-ar-run*, a 15 mètres de diamètre et 5 mètres de hauteur ; le deuxième, *Tusken-Rosvarn*, au Nord-Est du premier, a 4 à 5 mètres de hauteur, et 20 mètres de diamètre ; le troisième, *Tusken-Beklan* a les mêmes dimensions que le précédent. Le quatrième, presque entièrement détruit, est à 250 mètres à l'Ouest du troisième, et au Sud-Ouest du premier.

Au Nord-Ouest du bourg, à l'embranchement de deux chemins, l'on voit deux tumulus, dont l'un borde la route.

On a trouvé à Loqueffret, notamment aux villages de Kéranguéven et de Rundu, de nombreux sarcophages formés de quatre pierres plates posées de champ et recouvertes d'une dalle. Ces sarcophages ne fermaient qu'une terre fine et noirâtre (1).

En 1894, en creusant un canal pour l'écoulement des eaux dans un terrain marécageux, à 300 mètres à l'Ouest des édifices de Kergeven, il fut découvert une cachette d'objets en bronze : haches à douille, fragments de haches à talon et à anneau latéral, fragments de lames d'épée à bords parallèles, fortifiées dans toute leur longueur par un renflement central, décorées d'un filet en creux de chaque côté, fragments de lances, d'anneaux, de tiges plates et de culots de fonte (2).

(1) *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1876, p. 119.

(2) *Ibid.*, 1876, p. 119.

APPENDICE

CHANSON AR PILLAOUER

I

Marivônik zo dimezet  
Gant eur c'hoz tamm pillaouer ; *(bis)*  
E Loqueffret e zeo ganet,  
E komânant Toull-al-laër.

*Diskan.*

Foe, foe, foe, va zammik Otrou, } *(bis)*  
Gant e stoup hag e billou.

II

Antronoz devez an eured,  
E zoa foar e Landerne, *(bis)*  
Ha va lapous, prim dihunet,  
Dao er mez eus e vele.

III

Draila ra eun hanter pater,  
Tâna ra e gorn butun, *(bis)*  
Hag en hent gant e grog pouezer,  
Da bourmen hed ar zizun.

IV

Hed ar bloas, ken kouls lavaret,  
E vez ato o redet bro, *(bis)*  
Hag e lez e c'hreg glac'haret,  
Er gêr da skuilla daelo.

V

Pa vez echuet e droiou,  
Teu d'ar gêr ato meo d'all ; *(bis)*  
D'arb'oa dezan koll e vragou,  
E Landerne en deiz all.

VI

Pa deui lezen er vro-man,  
Da derri an eurejou, *(bis)*  
Mônik a zai, en eur gêna,  
Goall pell deus pôtr ar pillou.

VII

Pa deui karrik an ankou  
D'ober trouz dre ar vro-man, *(bis)*  
Mônik a zai var e roudou,  
Hag er pedo d'he zâmma.

VIII

Pa vo maro he zamm Otrou  
Ha lipet gantan e loa, *(bis)*  
Mônik, e lec'h lezer klemmou  
A gêno : « D'an toull e za ».

*(Fin.)*

UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>GR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

CHAPITRE VI

Le Supérieur de Saint-Ilan.

*à la Rhélon*  
Les œuvres d'avenir sont comme les grains de blé en terre. Les glaces et les tempêtes de l'hiver orientent la poussée de leurs racines en profondeur. Mais le printemps lance les tiges vers le soleil, et enfin vient l'été qui mûrit les épis lourds.

Le génie de Jean-Marie de la Mennais lui avait révélé l'urgence d'un enseignement pratique d'agriculture, pour les progrès de la Bretagne, engoncée dans les routines de sa culture. Mais que faire ? Consacré tout entier, par la volonté divine clairement manifestée, aux écoles chrétiennes et à la formation religieuse de leurs maîtres, il dut limiter son effort, en 1833, à attirer l'attention de M. Guizot vers les fermes-écoles. Ce fut sans succès.

Il semble bien que les essais de colonie agricole tentés par M. Achille du Clézieux sur sa terre de Saint-Ilan, furent l'éclosion, provoquée par des entretiens prolongés avec le fondateur des Frères de Ploërmel.

M. Achille du Clézieux, gentilhomme de vieille race, ancien disciple de la Chesnaie, charmant poète à ses heures, avait une âme de feu, une foi débordante, une piété tendre et généreuse. Il vénérât le fondateur de l'Institut des Frères de l'instruction chrétienne, et quand l'inspection des écoles tenues par ses fils l'amena à Saint-Brieuc, le châtelain de Saint-Ilan aimait à l'attirer dans son manoir. Il fut même un jour son Cyrénéen :

Dans ce diocèse, où il avait exercé un zèle admirable de missionnaire, où, vicaire général, et ensuite pendant une longue vacance du siège épiscopal, il avait dépensé ses forces et sa vie au bien du clergé et des fidèles ; où son humilité avait résisté à toutes les instances qui le portaient à la succession épiscopale, Jean-Marie de la Mennais, par suite de circonstances douloureuses et de malentendus que Dieu permettait pour faire briller la vertu de son serviteur, fut poursuivi par le ressentiment de Mgr de la Romagère, un confesseur de la foi cependant, qui, oubliant tout ce que son diocèse et lui-même devaient au saint prêtre, alla jusqu'à le frapper d'interdit. Ce fut un étonnement douloureux et une grande désolation pour les fidèles, que la force d'âme et l'humilité du Vénérable remplirent d'admiration. Mais la situation pénible se prolongeait.

Un jour que M. de la Mennais visitait ses écoles de Saint-Brieuc, M. du Clézieux après une nuit de réflexions et comme sous l'inspiration de son bon ange, quitte son manoir de bon matin et se hâte vers l'évêché, où il assiste à la messe du prélat et communie de sa main.

Après l'action de grâces, Mgr de la Romagère le conduit à son salon et l'interroge sur cette visite matinale.

— Monseigneur, je vous supplie de recevoir M. de la Mennais qui est en ce moment à Saint-Brieuc.

— Impossible ! répond l'évêque, je ne puis oublier...

— Il a bien oublié lui, dit M. du Clézieux levant la main vers le crucifix qui présidait à l'entretien.

Monseigneur de la Romagère, troublé et vaincu, consent, et M. du Clézieux accourt aussitôt vers son saint ami qui le suit tout ému et tremblant, et quand, à la porte de la demeure épiscopale, le châtelain de Saint-Ilan le quitte pour l'annoncer, il s'affaisse d'émotion sur une borne. Revenu près de lui, son ami le relève, l'introduit dans la cour, et de là il aperçoit, sur le perron de son palais, l'évêque qui lui tend les bras. Le lendemain une circulaire épiscopale au clergé mettait fin à la crise et soulageait tous les cœurs.

C'était en 1839.

Après cette heureuse intervention, une amitié plus intime encore, unit les deux âmes de M. du Clézieux et du Vénérable fondateur de Ploërmel.

En 1843, la colonie de Saint-Ilan s'était imposée à l'attention. Le Conseil général des Côtes-du-Nord lui accorda des subsides. Le succès élargit les projets généreux de M. du Clézieux. Il ferait de son œuvre un centre d'expansion sur toute la Bretagne, il formerait des maîtres et des contre-maîtres sérieux et dévoués. Il avait obtenu de Rome pour la chapelle qu'il édifiait au centre de sa colonie, le corps du martyr Saint Léon, et il projetait de former un lien religieux entre tous ses auxiliaires, à qui il donnait déjà le nom de Léonistes.

En 1848 il adjoignit à ses orphelins bretons de jeunes détenus de Fontevrault. Ses efforts étaient mêlés de succès et de mécomptes. Il prenait conseil auprès de son saint ami de Ploërmel. Celui-ci, par sa grande expérience des hommes, sa sagesse, sa fermeté, sa persévérance, avait fait de sa fondation une pépinière féconde de maîtres d'écoles, dont la sève débordait de la Bretagne jusqu'aux colonies. Pour-

quoi M. de la Mennais ne prendrait-il pas la direction parallèle des Léonistes ?

Mais non ! Sentant que l'œuvre des écoles réclamait tout son dévouement, le saint fondateur ne pouvait pas ajouter un surcroît qui, pour les circonstances actuelles, sortirait du cadre que la Providence lui traçait. Il affermissait le courage de M. du Clézieux, l'éclairait des lumières et des conseils de sa fidèle amitié ; il visitait son œuvre quand ses courses multipliées le conduisaient à Saint-Brieuc, et son passage, ses directions, ses encouragements aux élèves et aux maîtres de Saint-Ilan produisaient toujours des fruits de piété, de ferveur, d'entrain et de courage au travail.

Mais en 1849, les difficultés, les embarras s'accumulant, M. du Clézieux fait de nouvelles instances auprès de Jean-Marie de la Mennais, et voilà que, tout à coup, nous voyons ses démarches prendre une direction nouvelle. Nous concluons que Jean-Marie de la Mennais, jugeant les aptitudes et discernant les brillantes qualités d'un chef en celui qui était venu lui demander des lumières pour la direction de son apostolat, avait désigné M. de Léséleuc comme l'ouvrier de choix pour vivifier l'œuvre en désarroi et la conduire à maturité.

M. du Clézieux va donc soumettre les besoins de son œuvre à son Evêque Mgr Le Mée. Il lui parle du secours qu'il espère du jeune missionnaire apostolique bas-breton et le supplie d'intéresser à la cause de Saint-Ilan l'évêque de Quimper, Mgr Graveran.

Monseigneur Jacques Le Mée, était né dans un humble foyer rural du diocèse de Saint-Brieuc. Sa piété, sa modestie, son intelligence ouverte, l'avaient fait admettre au Séminaire que dirigeait M. Viel, l'inspirateur premier et le plus fidèle auxiliaire d'apostolat de Jean-Marie de la Mennais. A la mort du grand évêque Mgr Cafarelli, Jean de la Mennais se vit impo-

ser la lourde et longue responsabilité de conduire le diocèse. Il porta toute sa sollicitude sur le bon recrutement du clergé. La préparation des ordinands dont il se chargeait lui-même le mit en contact avec le jeune séminariste. Il jugea vite le prix de cette âme et pour lui assurer une formation plus complète, il envoya Jacques Le Mée, à ses frais, à Saint-Sulpice. Puis à son retour, il le nomma professeur au Grand Séminaire.

Quand M. de la Mennais fut appelé à Paris à la grande aumônerie de France, ce fut M. Le Mée que Mgr de la Romagère appela à le remplacer comme vicaire général. M. Le Mée comprit vite que, dans les difficultés d'une situation délicate, ses vingt-huit ans avaient besoin des conseils et de la longue expérience de M. de la Mennais. Il s'y montra constamment docile, et se tenant au-dessus de toutes les rivalités, judicieux et discret, il gagna les sympathies générales.

A la mort de Mgr de la Romagère, ce fut à la joie de tous, qu'en 1841, il devint évêque de Saint-Brieuc.

De concert avec M. de la Mennais, il avait beaucoup aidé M. du Clézieux à son œuvre de Saint-Ilan, et dans le choix de ses auxiliaires, les Léonistes ; et quand leur ami commun de Ploërmel eût fixé les yeux et le cœur de M. du Clézieux sur l'abbé de Léséleuc, il s'empessa d'intervenir auprès de Mgr Graveran, qui lui céda temporairement son cher diocésain.

C'était vers le milieu de 1850.

Travailler au progrès de la Bretagne, assurer à la terre bretonne des fermiers et des ouvriers solidement préparés, amoureux de la terre, capables de remplacer les landes et la bruyère par des cultures fécondes, sources de richesse, n'était-ce pas toucher au vif l'âme de M. de Léséleuc, et le décider à coopérer par sa foi et sa vertu à un renouveau de vie pour les foyers de son pays ? Il entra de grand cœur dans les vues qui lui furent exposées. Mais ne s'y

mêlait-il pas, parmi les buts les plus nobles et les plus élevés, une part d'idéal ? Il pouvait le craindre en lisant ce passage d'une lettre que lui écrivait M. du Clézieux : « Voici la combinaison que je vous propose : établissement immédiat de la Congrégation des Léonistes, composée de frères et de prêtres, vous, M. l'abbé Ropers et un troisième que je vous ferai connaître ici. Ne vous inquiétez pas de la responsabilité d'un titre quelconque, vous n'aurez que celui d'ouvrier dans la maison de Dieu, le dernier, le serviteur de tous, par cela même que vous en serez le Supérieur. » (1)

Perplexe et hésitant à se jeter dans l'inconnu, M. de Léséleuc écrivit le 15 Septembre à M. de la Mennais, voulant appuyer son dévouement sur la plus sûre et la plus surnaturelle expérience :

« .... Vous connaissez assez bien, lui dit-il, ma pauvre personne ; il ne vous manque donc rien pour m'aider de vos avis. Ayez, je vous en supplie, la charité de me les donner et de m'aider ainsi à connaître la volonté de Dieu, pour la faire...

» Ce sera me donner une preuve de plus de bienveillance et d'affection. J'en ai déjà tant reçu de vous en quelques jours, que je n'ai point d'expressions pour vous dire ma reconnaissance » (2).

La réponse du Vénérable ne se fit pas attendre. Il savait que l'abbé de Léséleuc ne cherchait que la gloire de Dieu, et apporterait à sa tâche tout son cœur et toutes ses forces. Or, l'œuvre à entreprendre est d'une portée sociale de premier ordre, digne d'un grand courage et d'une généreuse abnégation. Il exhorte donc son jeune ami à embrasser un tel labeur, mais il ne néglige aucune des règles de prudence qui doivent assurer sa marche et le succès de sa mission d'apostolat.

(1) *Vie de J.-M. de la Mennais*. Page 471.

(2) Archives des Frères de Ploërmel.

« Avant de vous engager, lui dit-il, il faut que vos pouvoirs de supérieur soient clairement établis, et les principaux articles de la règle nettement arrêtés. Ne laissez rien dans le vague sur ce point-là, car il est fondamental. Je pense que vos pouvoirs sur les choses doivent être limités, mais que votre autorité sur les personnes doit être presque absolue. On ne gouverne pas sans cela. » (1)

M. de Léséleuc est l'homme du devoir. Une fois connue la volonté divine, c'est l'*Ecce adsum* fier et joyeux.

Il prit ses fonctions de Supérieur de Saint-Ilan, vers la fin de Septembre 1850. Il reçut de Monseigneur Le Mée l'accueil le plus chaud et le plus cordial ; et désormais le prélat admettait souvent à sa table et dans l'intimité de ses conseils pleins de sagesse le jeune Supérieur de Saint-Ilan.

Si les trente-six ans de M. de Léséleuc conservaient les allures de la jeunesse, son visage grave, ses traits marqués, la distinction de ses manières commandent le respect. Mais sa voix se fait aussi très douce, le sourire de ses lèvres, caressant, et son regard profond s'enveloppe de tendresse. Il gagne bien vite le cœur des enfants et des maîtres. On se sent à la fois gouverné et aimé.

Cependant il observe, il réfléchit. Bientôt sa situation et ses responsabilités s'annoncent lourdes de difficultés et de souffrances. Le 15 Décembre, il écrit à Ploërmel : « Vous dirai-je que le pauvre embryon de congrégation m'inspire les sentiments les plus difficiles à concilier ? Je vois là huit frères, qui ont fait, sous une règle passablement indigeste, des vœux de trois ans ; une douzaine de novices et une quinzaine de postulants, dont un grand nombre a subi une longue attente, grâce aux incertitudes de ces deux der-

(1) Lettre inédite du 15 Septembre 1850. Archives des Frères de Ploërmel.

nières années. Quelques-uns ont un grand dévouement, presque tous ont de la bonne volonté, mais quel décousu, quelle éducation à refaire, quelles habitudes prises dont chacune est au moins un embarras !

» Mon cher Père, il faut avoir passé quelques mois ici pour comprendre ce que la Bretagne doit à votre sagesse et à votre persévérance. Ici, c'est la plus forte tête et le cœur le plus infatigable qu'il faudrait. Il s'agit à la fois de fonder et de réformer, de créer et de corriger, de démolir et de construire. Cette pauvre œuvre est lancée à force d'audace, au milieu de difficultés matérielles et morales qui se croisent ; il n'est plus temps pour beaucoup de choses de temporiser. Un mot de votre excellent cœur et de votre admirable tête, mon bien cher Père ! Ne me refusez pas cette aumône. » (1)

Cette lettre ne s'étend pas sur la situation financière de Saint-Ilan, qui, à elle seule, créait des embarras continuels et sans issue.

La foi dans l'avenir de cette œuvre restait cependant inébranlable dans le cœur de Jean-Marie de la Mennais. Il savait les intentions très nobles et très droites de M. du Clézieux, en qui il discernait un instrument docile aux desseins de Dieu.

Cette œuvre, pour lui comme pour le comte, réussirait si elle s'appuyait sur un institut religieux. Sa réponse au Supérieur de Saint-Ilan fut une ardente exhortation à poursuivre, « avec le zèle de feu et le courage de fer, » cette belle entreprise que Dieu bénirait et, parmi toutes les traverses, conduirait au succès.

Ainsi soutenu et fortifié par son vénérable ami, M. de Léséleuc fut « la forte tête et le courage infatigable » qu'il fallait. Il eut recours à la grande puissance qui obtient tout de Dieu : la prière. Il la de-

(1) Archives des Frères.

manda très fervente autour de lui, il la sollicita des communautés religieuses, des prêtres, du vénérable Evêque de Saint-Brieuc, qui fut pour lui un père très tendre, une lumière dans ses obscurités, une bénédiction à toutes ses initiatives courageuses et persévérantes. Sous sa direction, les règles du jeune institut se précisaient à l'usage, les vertus religieuses se pratiquaient avec ferveur, les défaillances servaient d'échelons pour monter plus haut dans la perfection, les bonnes volontés prenaient de l'énergie ; et quand les retraites annuelles de Ploërmel appelaient auprès du saint fondateur, pour l'aider, le Supérieur de Saint-Ilan, c'était comme une oasis rafraîchissante pour son âme, qui se rajeunissait au contact du vieillard.

Deux longues années se passèrent ainsi, et la prédiction de M. de la Mennais se réalisait. La communauté des Léonistes s'épanouissait au soleil de la perfection religieuse, à la grande consolation de son Supérieur, à la joie de Monseigneur Le Mée et à la sainte fierté de M. du Clézieux.

L'apostolat par la prédication ne resta pas enfermé dans l'intimité de Saint-Ilan. La colonie agricole était trop proche de Saint-Brieuc pour que les paroisses et les communautés fussent privées de la parole pieuse, brillante, nourrie de science théologique et scripturaire que leur dispensait M. de Léséleuc. Nous savons même que, dès la première année, le jeune missionnaire prêcha la station quadragésimale à Quintin, et il y retourna encore plus tard pour les exercices d'une Adoration.

Parmi les nombreuses amitiés qu'il s'était créées, et dont l'éloignement des temps a fait disparaître la trace, nous pouvons cependant marquer celle qui le lia au dévot serviteur de Marie, M. le chanoine Prud'homme, le vénéré fondateur de Notre-Dame de l'Espérance à Saint-Brieuc, et surtout, la plus précieuse de toutes pour lui, celle de M. Viel, chanoine titulaire de

la cathédrale. Déjà ses entretiens de Ploërmel avec M. de la Mennais le lui avaient fait connaître ; il eut le bonheur de le rencontrer, de le vénérer et de l'aimer à Saint-Brieuc.

Voici le portrait qu'il en trace dans l'Oraison funèbre de J.-M. de la Mennais (pages 17 et 18) :

« Un des prêtres que la révolution dispersait aux quatre vents du ciel, arrive un jour du fond de la Picardie sur les côtes de Bretagne. Il ne songeait qu'à fuir d'une cité dans une autre, suivant la parole du Maître (1), et c'était moins Saint-Malo qu'il cherchait que la mer. Mais Dieu avait écrit pour lui sur cette plage : *Tu n'iras pas plus loin*. D'autre part, les prêtres fidèles ne suffisaient plus à la tâche ; un étranger, inconnu de tous, avait plus de chances qu'un autre d'échapper aux perquisitions. D'un autre côté, Jean de la Mennais, Jean, avec son regard où étincelait déjà ce que des juges peu suspects appelleront plus tard son génie ; Jean, avec sa foi si vive, son cœur si ardent, son intelligence si puissante, Jean, avec sa noble soif de savoir, et sa soif plus noble encore de travailler pour l'Eglise et de souffrir, Jean de la Mennais fut placé par la main de Dieu sur la route du fugitif ; et l'abbé Viel ne songea plus au départ.

» Ce jour-là, Dieu avait donné deux Apôtres.

» Si vous voulez, Mes Frères, savoir comment se passa cette jeunesse désormais protégée, et jusqu'à quel point fut austère, virile, pleine de prière et de fortes études, l'éducation cléricale de votre Père ; cherchez, non plus à Saint-Malo, mais depuis les bords de la Rance jusqu'aux Montagnes-Noires, quels souvenirs réveillera le seul nom de M. Viel, quand vous le prononcerez devant un prêtre, et sur la terre de Saint-Brieuc. Je l'ai vue, et j'en remercie Dieu, cette belle et douce figure du vieillard, où le concert jamais

(1) *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in altam.*  
(MATTH. X. 23.)

interrompu, de l'amour paternel des âmes et d'une sainte familiarité avec Dieu, avait laissé cette empreinte ineffable qui distingue les Saints, et que l'on ne peut contempler à loisir sans que le cœur se dilate et s'épanouisse. Oui, je l'ai vu ; mais que d'autres vous disent tout ce qu'il y avait en lui de vraie sagesse, de science sacerdotale, d'amour filial pour l'Eglise de Jésus-Christ. Qu'ils vous le disent, ces prêtres qui ont eu l'insigne honneur de recueillir les derniers enseignements de sa longue expérience, qu'il a formés pour le Sanctuaire, qu'il a présentés à l'imposition des mains : Il me suffit à moi de vous rappeler que celui qu'il nommait son élève par excellence, son fils, son Jean-Marie, son œuvre, c'était Jean de la Mennais. »

Cependant Mgr Graveran, dans les premiers mois de 1853, rappelait à Mgr Le Mée qu'il ne lui avait prêté que pour un temps son diocésain, l'abbé de Léséleuc.

Monseigneur Le Mée considéra le bien accompli à Saint-Ilan. Il lui parut que l'œuvre avait maintenant de bonnes assises ; que les Léonistes garderaient fidèlement leur formation solide, et il ne se sentit pas le droit d'y retenir celui qui avait si bien travaillé à la gloire de Dieu sur le terrain qu'il lui avait confié.

Voulant reconnaître le mérite de l'œuvre accomplie et le proclamer devant son clergé, il éleva, avant de le rendre à son évêque, M. de Léséleuc à la dignité de chanoine honoraire de sa cathédrale.

M. de Léséleuc quittait une œuvre vivante et prospère ; mais c'était une adolescence, sans la vigueur et l'endurance de la maturité.

Il avait fallu aux Frères de la Salle les longues et douloureuses sollicitudes de leur fondateur pour mûrir leur admirable esprit et leurs vertus religieuses. Il en fut de même pour les Frères de Ploërmel, auxquels J.-M. de la Mennais consacra quarante années

de vie, de soins, de sacrifices et de sainteté. Deux années de forte et virile formation ne pouvaient suffire pour asseoir sur une base résistante la vertu des Léonistes, consacrés à l'œuvre complexe de l'enseignement agricole pratique.

Des symptômes de détente et de défaillance se manifestèrent peu à peu et inquiétèrent M. du Clézieux. Il accourut à Ploërmel, et fit part de ses angoisses à son saint ami et il le suppliait de prendre lui-même en mains son œuvre, et de l'incorporer à son Institut.

C'eût été lancer la Congrégation de Ploërmel, dont l'objet était clairement marqué par Dieu, dans une voie nouvelle, qui parut à M. de la Mennais pleine de périls et contraire aux lois de la sagesse et de la prudence surnaturelles. Il n'y pouvait consentir. Mais il se laissa émouvoir par la désolation et les supplications de M. du Clézieux et il se résigna à un compromis signé par eux en Décembre 1854.

Pour maintenir les Léonistes dans l'esprit de ferveur et dans les vertus de la vie religieuse, ils viendraient par périodes se retremper au noviciat de Ploërmel et pendant leur absence, des Frères de l'Institut de l'instruction chrétienne iraient les suppléer à Saint-Ilan jusqu'à leur retour.

Ce ne pouvait être là qu'une solution d'attente, dont le défaut se révéla à l'usage. La Providence ménagea la solution définitive.

M. de la Mennais se fit l'intermédiaire entre le châtelain de Saint-Ilan et les Fils du Vénérable Liberman. Les Religieux du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie étaient formés à grande école. Ils avaient, pour les aider aux missions, dans les travaux manuels de la culture, des Frères auxiliaires dont les rangs s'ouvraient aux Frères Léonistes, et leurs colonies agricoles serviraient d'école de formation aux missionnaires. Les Pères du Saint-Esprit ne voulurent pas éparpiller leurs forces. Il fut décidé que tout serait

concentré dans les deux colonies les mieux assises ; celle de Saint-Ilan qui comptait 300 élèves et celle de Langonnet, Morbihan, qui en comptait 500.

Le contrat de cession fut signé fin 1855. M. du Clézieux avait ainsi atteint l'idéal qu'il poursuivait depuis de longues années à travers tant de mécomptes. Il était désormais sans crainte pour l'avenir et dans les bras de la Providence, il attendait, confiant, *l'Euge serve bone et fidelis* du ciel.

Il vint un temps où les Frères de Ploërmel purent de leur côté, compléter leur œuvre d'enseignement chrétien par des cours d'agriculture. Le Frère Abel, supérieur général de la Congrégation, imprima à ce mouvement une vigoureuse impulsion ; et ce que le vénérable Jean-Marie de la Mennais n'avait pu entrevoir que dans un avenir lointain, se réalise maintenant sous nos yeux par de splendides et prospères écoles d'agriculture pratique à Ploërmel, au Nivot, en Cornouaille finistérienne...

## CHAPITRE VII

### Le Recteur de Plougonven.

Rendu à son cher diocèse de Quimper, M. de Léséleuc reprit sa tâche interrompue, de missionnaire apostolique. En 1853, il prêcha le Carême à Landerneau, et le mois de Marie à la Cathédrale de Quimper. Mais la sage prévoyance de Mgr Graveran voulait que ce prêtre, sur lequel il fondait de grandes espérances, passât par le ministère paroissial, et le 12 Mai 1853, il le nomma recteur de Plougonven, où l'acte de prise de possession canonique porte la date du 15 Mai 1853 : courte apparition, pour ne pas interrompre les prédications commencées à Quimper.

Cette grosse paroisse rurale, dont la trêve de Saint-Eutrope ne fut détachée que plus tard pour former

une nouvelle paroisse, comptait plus de 4.000 âmes. Elle était comprise dans le doyenné de Plouigneau, archiprêtré de Morlaix. Elle avait fait partie de l'ancien diocèse de Tréguier, partagé en deux tronçons au concordat de 1802, l'un à l'Est, attaché au diocèse de Saint-Brieuc, l'autre au diocèse de Quimper.

Elle couvre une étendue de 6.932 hectares. Dans sa plus grande longueur elle mesure quatorze kilomètres. Une large bande de terres vagues et dénudées occupe le versant Nord des monts d'Arrée et leurs contreforts coupés de petites vallées plus vivantes. Le reste de la paroisse est un gracieux mélange de riches cultures, de prairies abondamment arrosées, de taillis et de hautes futaies. Les hameaux, nous disons les villages, sont dispersés au centre de leurs cultures, souvent loin de l'église, qu'entoure le cimetière, avec son remarquable calvaire. A l'ombre de l'église se groupent de blanches et coquettes demeures de commerçants et d'ouvriers de métiers ruraux : un bourg de huit cents âmes.

La vie commune au presbytère est une des plus chères traditions du clergé de Basse-Bretagne. Deux vicaires aidaient M. de Léséleuc au ministère paroissial. Le recteur avait à sa charge son mobilier, celui de ses vicaires et celui des chambres nécessaires aux prédicateurs des missions et des retraites ; car celles-ci se succèdent sans longs intervalles, pour qu'elles puissent nourrir et entretenir la foi et la pratique des vertus.

En outre, un presbytère breton, surtout dans les paroisses importantes, possède sa petite exploitation rurale : Un jardin spacieux, quelques champs pour l'entretien de vaches laitières et aussi des chevaux, car la desserve des chapelles et la visite des malades imposent de longues courses : tout un monde nouveau à connaître et à conduire, où les connaissances acquises à Saint-Ilan seront d'un grand secours.

Un de ses amis d'enfance à Saint-Pol de Léon, M. Nicolas Jouan de Kervennoaël, châtelain du Loch, en Cast, lui donna pour le choix de ses meubles l'appui de son expérience de maître de maison. Voici quelques passages de la lettre que M. de Léséleuc lui écrivit le 3 Juillet 1853 :

« Mon cher Colin (1),

» Si tu ne te plains pas de mon silence, c'est que tu es resté ce que je te connais depuis trente ans, le plus indulgent aussi bien que le plus serviable des amis. Tu as eu l'obligeance de t'occuper de mon ménage de Recteur et de le pourvoir de trois meubles fort essentiels. Tu as fait pour ton ancien protégé cette acquisition avec un soin parfait et une entière intelligence de mes besoins et de mes moyens. Je suis, grâce à toi, très confortablement couché depuis environ trois semaines, ainsi que les deux vicaires qui partagent ma nouvelle résidence, et tu n'as pas encore reçu mes remerciements !...

» Je voudrais mon cher Colin, que tu puisses disposer de moi à ton tour, mais quelle occasion peut espérer un recteur de campagne de t'être jamais bon à quelque chose ? Sache au moins que tu me rendrais fort heureux, si tu venais à la découvrir. En attendant, je fais des vœux bien sincères pour que Dieu bénisse les soins si dévoués et si véritablement paternels que tu prends de l'éducation de tes enfants. Personne ne se réjouira plus cordialement que moi d'apprendre leurs succès dans les carrières auxquelles tu les destines.

» Dis-leur, s'ils se souviennent de moi, que je suis au premier rang de ceux qui seront heureux et fiers

(1) C'est le diminutif familier et intime de Nicolas.

de les voir porter dignement le nom de mes anciens et plus chers amis.

» Veuille bien aussi présenter mes bien sincères hommages à Mme de Kervénoaël, et toi, mon cher Colin, ne doute jamais de l'affection de ton vieil ami.

» LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC. »

Dès le début de son ministère pastoral, Dieu l'appela à se montrer « l'ouvrier à toute épreuve et sans reproche » (II Tim., II, 15).

Une épidémie de choléra éclata dans la région en 1853 et réclama son dévouement de tous les instants. La grande étendue de la paroisse, la distance des villages, la pénurie des secours médicaux, tinrent le clergé paroissial dans une continuelle alerte et firent du presbytère le dispensaire et le pourvoyeur des soins et des remèdes. De jour et de nuit le soin des malades et des mourants, à l'église les services religieux, les prédications et les catéchismes, imposèrent une dépense de forces et un dévouement auxquels M. de Léséleuc et ses vicaires se livrèrent sans compter.

Mais quand le mal fut enrayé et que la population se reprit à vivre, la vénération pour le recteur et ses vicaires leur donna une action plus profonde, plus efficace, plus aimée, sur les âmes, qui affermit leur fidélité aux devoirs de la foi.

(A suivre.)

UNE AME BRETONNE

Le Père Jean-François ABGRALL

des Missions Etrangères

Le 19 Septembre dernier, mourait à Na-Doai, le Père J.-F. Abgrall, provicaire du Tonkin Méridional. Originaire de Lampaul-Guimiliau, ce vaillant missionnaire demeura, au cours de sa longue carrière apostolique, un excellent Breton. Avec quel amour il parle, dans sa correspondance, de la Bretagne, de ses paysages, de ses chansons ; avec quelle ferveur, des régions lointaines de l'Annam, il suit le mouvement historique et littéraire breton ! Régulièrement il écrivait à son frère Jean-Marie (*breur bras*), aumônier de l'Hôpital de Quimper, et à sa sœur Marie-Anne (*c'hoar vras*), qui habite Lampaul. De cette correspondance nous détachons les passages suivants qui nous révèlent une âme ardemment bretonne.

Voici d'abord un extrait d'une lettre écrite par l'abbé Abgrall, séminariste, à son frère Jean-Marie, professeur, pour lors, au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

*Séminaire de Quimper, le 13 Mai 1876.*

... J'ai acheté *Barzaz-Breiz*, l'autre jour, chez Salaün. Je suis pris d'une véritable passion pour la poésie bretonne. Je ne trouve rien de comparable, comme poésie, à quelques

pièces de *Barzaz-Breiz* (1). Dans les pièces de langues cultivées, il y a à admirer l'art de la composition, la beauté de la langue ; mais pour la vérité des sentiments, des descriptions, etc..., je mets, bien avant, les pièces sans art de nos vieux bardes. Dans les derniers jours des vacances nous avons beaucoup chanté, surtout les deux pièces charmantes : *Bleuniou Maë* et *ar Guinnilled*, dont Baptiste Liziard m'avait appris l'air (2).

*Vinh, le 4 Août 1890.*

(A SA SŒUR MARIE-ANNE.)

... Depuis une dizaine de jours, le temps est horriblement lourd, chargé d'orage ; ouf ! à défaut d'air, hier, j'ai fait une ventrée de lait *ribot* (3), mais une ventrée, mais une ventrée... je croyais que le *ribot* lui-même y allait passer, et *mamm* avec, car c'est, bien entendu, à Kerlorec (4) que j'ai commis cet acte de gourmandise. De temps en temps, quand il fait par trop chaud, il me prend de ces envies qu'il faut satisfaire immédiatement... en imagination ; autrement on ne pourrait pas durer. J'ai vidé la fontaine de Kerlorec comme un seul verre, plus d'une fois. J'ai souvent mangé toutes les crêpes beurrées du samedi, furieux que tu n'en fisses pas davantage ; il m'est arrivé le dimanche matin — même avant la messe — de tortiller... en imagination, de bonnes petites tranches de lard fumé dans une crêpe, et ça descendait, il fallait voir. Cela n'arrive que quand le temps est particulièrement orageux, mais il y a une envie qui ne me passe

(1) Il y a quelques années, le Père Abgrall écrivait à M. Pierre de La Villemarqué : « J'ai vu dans *Feiz-ha-Breiz* que la « Vie de M. de La Villemarqué » a paru ; ne sachant à quelle librairie m'adresser, je tombe sur vous... J'ai tant vénéré le grand chrétien et l'écrivain breton ». (*Bulletin paroissial de Quimperlé*, Décembre 1929.)

(2) La veille de son départ pour les missions, l'abbé Abgrall, au presbytère de Sainte-Croix de Quimperlé, chanta des poésies bretonnes (*Ibid.*).

(3) Le lait *ribot* est celui dont on a ôté le beurre par le barattage. Le *ribot* n'est autre chose que la baratte elle-même.

(4) Village natal du Père Abgrall.

jamais, c'est vous, c'est vous tous, et je m'étonne qu'ayant le cœur plein de si bonnes affections, il me prenne encore des envies de *lez-ribot* et de *crampouëz* (1).

Vinh, 1<sup>er</sup> Septembre 1900.

(A SA SŒUR.)

... Dans 4, 5 jours, va nous arriver un nouveau missionnaire, M. Le Gourriérec, un breton bretonnant, de Baud. On va pouvoir parler breton de temps en temps. Ce sera mon missionnaire, parce qu'il arrive pendant que jè fais l'intérim. Ce sera à moi de lui donner son nom annamite ; il sera, sinon mon fils, du moins mon filleul, et je crois bien que nous serons fort bons amis.

Vinh, 5 Septembre 1901.

(A SA SŒUR.)

... J'ai eu un vrai chagrin quand tu m'as dit que la grande cloche de Lampaul était fendue. C'est quelque chose de notre enfance qui disparaît. On aimait tant à l'entendre, et nous nous sommes réunis, si souvent, devant la maison pour l'entendre, le soir, à la veille des grandes fêtes.

Vinh, 7 Octobre 1901.

(A SA SŒUR.)

... La semaine prochaine je donne la retraite dans la paroisse de Gia-Hoa. Dans ces retraites, j'ai avec moi le prêtre indigène de la paroisse, et un autre prêtre indigène du district. C'est assez fatigant, mais c'est consolant au possible. La ferveur est très grande, mais il nous manque les cantiques pour mettre plus d'entrain. Le catéchisme, qui se

(1) Des crêpes.

chante plutôt qu'il ne se récite, les remplace un peu, mais n'importe, il a là une lacunè, et notre Michel Le Nobletz n'a pas encore paru. Un annamite seul peut faire cela, car mieux vaut rien, à mon avis, que de la musique latine ou française, et la poésie et musique annamites diffèrent tant de la poésie et musique européennes, que jamais un Européen n'y arriverait. Avec des cantiques pieux comme nos cantiques bretons, on ferait pleurer tous ces braves annamites.

Vinh, 17 Juillet 1902.

(A SON FRÈRE.)

J'ai reçu le *Bulletin diocésain* (1) et ai tout lu avec intérêt. C'est intéressant en soi, et puis on n'est pas du pays pour rien.

Un travail à faire, et qui pourrait être très intéressant, et non moins édifiant, ce serait de relever les us et coutumes chrétiens du pays breton, surtout ceux qui tendent à disparaître, ou ont malheureusement déjà disparu, et qui sont par là du domaine de l'archéologie : Signe de croix, avec l'instrument de labour, sur la terre qu'on vient d'ensemencer ; petite croix blanche, au milieu de la terre ensemencée de lin ; signe de croix sur la baratte avec le bâton, avant de commencer à baratter ; prières de la vieille tante de *mamm* en ouvrant, en fermant la porte, en allumant le feu ; la prière du soir le jour des morts ; empressement à sortir pour voir les étoiles au ciel : autant d'étoiles au ciel, autant d'âmes montant au ciel, *a lavar an Tad Maner* ; le glàs toute la nuit des Morts ; rameau bénit placé dans la maison, dans toutes les dépendances, dans chaque champ, et au milieu de chaque produit ; eau bénite, offerte au départ pour une longue absence ; anecdote de la mère du missionnaire offrant l'eau bénite au vieil évêque de son fils venu la voir (2) ; habitude

(1) Le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie du diocèse de Quimper*, fondé en 1901 par Mgr Dubillard.

(2) Il s'agit de la visite faite à la mère du Père Abgrall, en Juillet 1900, par Mgr Pineau.

de faire toucher les cercueils aux croix du chemin ; l'eau bénite présentée dans chaque village au passage du cercueil ; baiser le pavé de l'église au jour anniversaire de son baptême ; l'Angélus récité autrefois dans les foires, dans les champs ; les tournées des chanteurs de Noël ; les quêtes de blé — prêtres, chantres, enfants de chœur — après la moisson, etc., etc... ; légende du roitelet, du rouge-gorge, d'où respect pour ces oiseaux, etc.

Nul ne saurait mieux faire ce travail que toi, à cause de tes aptitudes, et à cause de tes relations avec les prêtres, et les séminaristes, qui pourraient te renseigner. Tu pourrais commencer par le Léon ; peut-être qu'un Cornouaillais se piquerait d'émulation, et ferait le travail pour la Cornouaille, le Père Bourdoulous par exemple.

Cette étude donnerait la physionomie de la Bretagne, révélerait l'âme bretonne avec autrement de vérité que tout ce qui paraît maintenant, par exemple : *Au fil de la route bretonne*, de A. Caradec, qu'un pharmacien brestois de Hai-Phong m'a envoyé dernièrement, ou *A travers la terre*, de Anatole Le Braz, dont j'ai lu un compte rendu dans les derniers journaux. Ils ne sont pas bretons, ces gens : de simples bourgeois plus ou moins littérateurs et rien de plus.

Vinh, 20 Août 1902.

(A SON FRÈRE.)

... Mords-tu à ce travail sur les coutumes chrétiennes de la Bretagne ? Il me semble qu'il y a là matière à un très beau livre. Dussé-je me répéter, voici quelques autres idées : Les croix ; signe de croix en passant devant les croix. — Dans le pays de Vannes, 1° quand un travail de maçonnerie est terminé, on plante, au sommet, une petite croix avec un bouquet ; 2° sur la dernière charretée de foin, un enfant tient une petite croix avec un bouquet. — Prière du soir, « Vie des Saints » ; *an tantad* (1), avec prière, autour du

(1) Le feu de joie de la Saint-Jean.

feu, et les enfants, montant sur un talus, pour *intantad al ludu* (1), dont le prix est versé à l'église ; *louzou an tantad*. — Le merci breton : *bennoz Doue deoc'h* ; les quêtes à l'église : « *bennoz Doue deoc'h* », « *Doue ra bardouno d'an anaoun* ». — Les quenouilles offertes à l'église. — Les pèlerinages faits autrefois à pied, le tour de l'église à genoux, les saints protecteurs des animaux, les offrandes en nature. — Offrande du premier veau à l'église, vente sur la croix du cimetière. — Sermon des morts au cimetière après une Mission ou le jour des Morts... etc., etc... Le sou du pauvre après l'achat d'un cheval, d'une vache, etc...

En prenant des informations de tous les côtés, on trouverait beaucoup de choses et de très belles choses.

Le *Livre d'or des églises de Bretagne* (2) terminé, tu auras un peu de temps libre. Je pense que tu vas réunir en un volume les fascicules du *Livre d'or*. C'est un livre qui ne se vendra peut-être pas vite, mais il se vendra jusqu'à la fin des temps, car c'est un travail définitif que personne ne peut recommencer, et qui sera de plus en plus intéressant, à mesure qu'on s'avancera dans le temps. Il en serait de même pour le travail dont je parle.

Huong-Phuong, 13 Janvier 1904.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai visité la semaine dernière une paroisse très éloignée. J'y suis allé en barque, sur un fleuve merveilleux, tout parsemé d'ilots, formant chacun une chrétienté ; partout des barques presque toutes chrétiennes ; sur les deux rives, bon nombre aussi de chrétientés, et tout cela dans un cadre magnifique, surtout à mesure qu'on monte : tantôt la plaine, et les villages, cachés dans les bambous, tantôt des roches immenses, ou plutôt des montagnes en pierre, aux

(1) Vendre les cendres.

(2) Ouvrage du chanoine J.-M. Abgrall, paru en 1903, à Rennes chez Oberthur.

formes fantastiques, qui, vues de loin, semblent des monstres noirs, mais qui de près ont un aspect riant, avec leurs arbres, leurs arbustes, leurs fleurs, sortant de chaque fente du rocher. C'est très beau, mais c'est comme mort : pas de chants d'oiseaux, pas de senteurs de fleurs ; l'œil admire, mais c'est tout ; rien ne bouge dans le cerveau. Un petit coin de verger ou de lande, quelques mètres carrés de terre bretonne font autrement rêver et chanter. Mais je mets au-dessus de tout les 2 mètres carrés de notre foyer de famille avec *mamm* dans son fauteuil, et nous tous à côté, et les enfants non loin, *trous ganto kreis an ti*.

Huong-Phuong, 14 Mai 1904.

(A SON FRÈRE.)

... Reçu le livre du Père Bourdoulous (1). C'est charmant et c'est du vrai breton. Les pièces en vers surtout sont vraiment bien. Depuis M. Guillou (2) on n'a pas, à ma connaissance, composé de pièces plus bretonnes. Mes compliments au P. Bourdoulous. Dis-lui que je n'ai pas oublié les bons moments passés avec lui dans le bois du séminaire à chanter du breton, ou à lire ensemble le *Barzaz-Breiz*.

A propos de breton, je serais bien aise d'avoir le compte rendu du concours de l'« Union régionaliste bretonne » qu'annonce « l'Action libérale » du 24 Mars. Je voudrais surtout avoir les pièces récompensées. Ici j'ai plus de temps libre, et surtout j'ai l'esprit plus libre pour lire un peu, et je vois que mon goût, ou plutôt ma passion pour la littérature bretonne, a résisté aux longues années qui m'ont obligé à en détourner complètement ma pensée.

(1) *Skouerion kristen, gant eur missioner breizad*, Kemper, Salaün, 1904.

(2) Grand poète breton, né à Cléder en 1830, mort recteur de Penmarc'h, en 1887 (voir *Feiz-ha-Breiz*, 1900, p. 109-111).

Huong-Phuong, 2 Août 1905.

(A SA SŒUR.)

... Il y avait longtemps que je n'avais plus rêvé à la fontaine de Kerlorec : mais ce que j'y ai rêvé il y a 4 jours, en traversant une montagne pierreuse, avec un soleil brûlant au-dessus de la tête, pendant que les pierres du sentier me renvoyaient des bouffées de chaleur, comme la bouche d'un four fortement chauffé ! Ce que j'aurais voulu avoir plein un *hanaf* (1) d'eau de Kerlorec, pour y plonger ma tête, et boire en même temps à pleine bouche !

Huong-Phuong, 1<sup>er</sup> Décembre 1905.

(A SA SŒUR.)

Envoie-moi donc ton *Eostik Breiz-Izel* (2). Le mouvement breton qui se fait maintenant m'intéresse énormément. Je suis un peu au courant par le journal *Ar Bobl* que *breur bras* me passe assez régulièrement. Si ton *Kemener* (3) n'avait pas été publié, il eût certainement eu un prix. C'est bien breton et du vrai breton, et non pas du français habillé en breton. Mais tu trouveras bien autre chose pour l'année prochaine.

Huong-Phuong, 19 Décembre 1905.

(A SON FRÈRE.)

*Hed gwenan Kergô*, de G. Le Skour (4) est un vrai petit chef-d'œuvre. Depuis M. Guillou rien d'aussi bien comme poésie et depuis M. Quéré (5) dans *Le pendu* et *Mathurin*

(1) Jatte ou vase de bois, assez grand, servant à puiser de l'eau d'un baquet.

(2) Dans *Feiz-ha-Breiz*, 1905, p. 186 ss. Pièce couronnée au *Bleun-Brug* de Saint-Vougay (4 Septembre 1906).

(3) Paru dans *Feiz-ha-Breiz*.

(4) *Feiz-ha-Breiz*, 1921, p. 80-81.

(5) Poète breton, curé de Châteaulin (1874-1899).

an dall, il n'a pas paru de vers d'une si fine touche comme breton.

Alanik al louarn est également écrit en très fine langue bretonne et l'abbé Perrot encore si jeune, s'il veut persévérer dans cette voie, pourra faire de magnifiques choses. Mais ce serait bien mieux qu'il fasse des pièces touchantes, s'adaptant à l'imagination, au cœur, et laissant une impression morale religieuse élevante. On pourrait composer des mystères nouveaux, mieux au point de vue littéraire que les anciens, et qui, joués en plein air, réuniraient les foules, et leur feraient du bien. Le Skour et M. Perrot ont sur les autres « Bardes » l'immense avantage de penser en breton ; et, dans leurs pièces, on sent vraiment le génie de la langue.

Je voudrais bien avoir *Eostik Breiz-Izel* de *c'hoar bras* et aussi les autres pièces couronnées à Saint-Pol. — Tout ce mouvement breton me charme.

... Le vrai breton est et sera toujours celui que parlaient et parlent encore les fins esprits bretons qui ne savent pas encore un mot de français ; celui que parlait *tonton Yan*. Voilà la langue qu'il faut conserver. On peut la développer et l'embellir, mais il ne faut jamais oublier ce principe.

Huong-Phuong, 6 Mars 1906.

(A SA SŒUR.)

... Ton *Eostik Breiz-Izel* est très joli comme poème, et absolument parfait comme langue, et comme facture de vers. *Breur bras* m'a envoyé aussi ta dernière pièce *Penvidiguez eur Vreizadez paour* (1). Elle est splendide, cette pièce. Elle fait penser aux plus belles choses de M. Guillou. Les « Bardes » ne font rien de comparable, ni comme poésie, ni surtout comme richesse de langue, et vrai génie breton. Tu pourras la perfectionner, peut-être, comme facture.

(1) Ce poème parut dans *Feiz-ha-Breiz*, 1907, p. 51-52, sous le titre d'*Eur haourez eürus*. Il fut couronné, le 4 Septembre 1906, au *Bleun-Brug* de Saint-Vougay.

Il y a des strophes qui sont de toute beauté, surtout la 9<sup>e</sup> « *Mirit deomp, o va Doue, sioulder ar meziou* », etc..

Il faut chanter ces choses à *mamm...* et il faut que les enfants les connaissent, et en comprennent la beauté.

Ha-Thon, 15 Mars 1906.

(A SON FRÈRE.)

... *Eostik Breiz-Izel* est une pièce délicieuse. Comme poème c'est charmant, et c'est d'une facture absolument parfaite. Sans la présence du P. Chapelle, j'aurais pleuré quand je l'ai lue la première fois, tant est douce l'impression qu'elle fait éprouver, surtout à ces deux strophes :

Ken dudiuz pa e vouez  
Ma chom souezet an Elez,  
Ha ma rajont peoc'h raktal,  
Hag ho diouaskel da dridal.

.....  
Dor an nenv zo korn-digoret :  
An eostik ebarz zo nijet,  
Dreist an Elez, an Arc'helez,  
Chouchet e barlen ar Verc'hez.

*Penvidiguez eur Vreizadez paour*, sans être d'une facture aussi parfaite, a une plus grande valeur comme poésie et richesse de langue. M. Guillou aurait signé cette pièce, et il n'a peut-être rien de si poétique que la 9<sup>e</sup> strophe :

Mirit d'eomp, o va Doue, gant sioulder ar meziou,  
Disheol an hentchou doun, ha goudor ar c'hoajou ;  
Lakit, en hon liorzou, bep bloas, kals a vleuniou,  
Ha da gutuilh anezho kals a vugaligou.

La 4<sup>e</sup>, la 5<sup>e</sup>, et la 10<sup>e</sup> sont également d'une poésie charmante, et la dernière est une finale très heureuse. On sent surtout que tout cela est sincère, et que ce n'est pas de la simple littérature, ce qui n'empêche pas la pièce d'être très littéraire. }

Il faudrait envoyer cette pièce au premier concours de l'« Union régionale bretonne ».

Huong-Phuong, 3 Juin 1906.

(A SA SŒUR.)

Je viens de lire *Maro Sant Tremeur* (1) As-tu lu cette pièce ? C'est de la très belle littérature bretonne. Cette pièce fait faire un progrès à la langue. Il y a plus d'ampleur dans la phrase, l'allure des vers est plus libre, et les images sont neuves, et d'un ordre plus idéaliste. C'est toujours bien la harpe bretonne, mais avec des cordes neuves, quelque chose de moderne, rappelant la poésie française de l'époque, tout en conservant tout le génie de la langue bretonne. Il faut lire cette pièce une seconde fois avec attention, et tu y verras de grandes beautés au point de vue de la langue.

Huong-Phuong, 18 Juin 1906.

(A SON FRÈRE.)

... Merci de m'avoir envoyé *Maro Sant Tremeur*. A mon avis c'est un événement dans la littérature bretonne. Je ne croyais pas jusqu'ici à la possibilité de renouveler la langue bretonne. Taldir et autres « bardes » l'ont essayé, mais ils n'ont abouti le plus souvent qu'à perdre le génie de la langue. Ici, le succès est réel. Par sa syntaxe plus simple, l'allure plus libre de son vers, et ses images plus idéalistes, l'auteur fait entrer dans la langue comme un souffle de romantisme, et même quelque chose de plus moderne encore. Il a attaché des cordes toutes neuves à la vieille harpe, qui reste toujours bien, pourtant, la harpe bretonne, qui fait pleurer hommes et Anges.

Tien-Luong, 19 Août 1906.

(A SON FRÈRE.)

... Quand j'ai vu la note du « Courrier du Finistère » au sujet du *Barzaz-bro-Leon*, j'ai eu la même pensée que toi. J'espère bien que *Marianna Kerlorec* ne passera pas ina-

(1) De l'abbé J. Roudot, vicaire à Lannilis, mort recteur de Penhars, en 1921.

perçue. C'est certainement la femme du Léon qui mérite le plus les palmes bardiques.

« *An hini goz* » est du breton du Léon. Il ferait bonne figure dans le recueil projeté. Rien de plus simple, et rien de plus *c'houek* comme breton. C'est un vieux chant patriotique qu'on oublie trop (1).

Huong-Phuong, 5 Novembre 1906.

(A SA SŒUR.)

... J'ai été fier de voir ton nom en tête de la liste des lauréats du concours du *Barzaz-Bro-Leon*.

Huong-Phuong, 2 Septembre 1907.

... Par le dernier courrier j'ai reçu les 4 premiers numéros du nouveau *Feiz-ha-Breiz*, que je suis heureux de voir ressuscité par mon petit ami du Grand Séminaire M. Cardinal. J'ai tout lu avec beaucoup de plaisir. « *Eur baourez euruz* » fait très bonne figure. On apprécie cette pièce. On la cite et on la citera tant qu'il y aura des Bretons à aimer leur langue. Il faut apprendre à Bernadette (2) à bien lire le breton, à le chanter et à l'aimer.

Van-Lôi, 2 Septembre 1907.

(A SA SŒUR.)

... J'ai lu *Feiz-ha-Breiz* avec plaisir. Ta pièce y fait très bonne figure. Cette pièce restera dans la littérature bretonne. Quand tu seras en veine, tu devras faire une pièce sur ce motif si touchant : « A la passion... le roitelet retirant avec son bec les épines de la tête de Notre-Seigneur, et le rouge-gorge essuyant le précieux sang : avec application au chrétien qui doit aussi arracher les épines, et essuyer le sang de Jésus. — Même métrique que dans « *Eostik ar Baradoz* ».

(1) Par l'entremise du Père Velly, le Père Abgrall nous a fait remettre une copie de cette chanson, datant de 1875.

(2) Nièce du Père Abgrall.

Canevas :

1° En Bretagne, mères chrétiennes défendant aux enfants de dénicher les petits du roitelet et du rouge-gorge. — 2° Pourquoi ? La légende. — 3° Aujourd'hui nouvelle Passion. Soyons le roitelet, soyons le rouge-gorge.

Apprends bien aux enfants à aimer le breton et les coutumes et mœurs du pays. Qu'ils ne deviennent pas des *lakizien* (1).

Travaille-t-on au *Barzaz-Breiz* du Léon ? C'est curieux que malgré 20 ans d'absence du pays, tout ce qui concerne la Bretagne me passionne tant, surtout ce qui concerne sa littérature !

Huong-Phuong, 15 Septembre 1907.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai reçu l'autre jour 4 numéros du *Feiz-ha-Breiz*, que *c'hoar vras* m'a envoyés. Je voudrais bien avoir ce bulletin régulièrement.

Pourquoi l'abbé Roudot, l'auteur de *Maro Sant Trémeur*, n'y écrit-il pas ? A mon avis, c'est le plus fort, ou au moins le plus poète de tous.

Une étude intéressante à faire : *An hini goz*, son origine, son histoire, sa popularité, sa perfection au point de vue du génie de la langue, — rien de plus breton, — les parodies de ce chant, etc. Je suppose qu'on trouve dans les bibliothèques de quoi traiter tous ces points.

Huong-Phuong, 4 Novembre 1907.

(A SA SŒUR.)

J'ai reçu il y a quelques jours ta lettre du 17 Septembre, dans laquelle tu me parles de la fête des « Fleurs de Bruyères ». Elle m'a fait bien plaisir. Je suis si heureux quand je te vois avoir quelque joie. Madame de Boisanger, la fille de M. de la Villemarqué, m'a écrit, il y a quelque temps, une

(1) Des valets.

longue lettre dans laquelle elle me dit que Mlle Marie, sa fille, que j'ai connue toute petite enfant, t'avait écrit pour avoir les paroles de *Sôn al laouenan*. Elle m'envoie *Eur baourez euruz* avec une traduction française, très bien faite, par une élève de sa fille Térése, qui tient une école chez elle, pour apprendre le français aux enfants, en se basant sur le breton. Ce mouvement breton m'intéresse énormément. Quel progrès depuis quelques années, et quelle différence entre ce qui se *gueulait* autrefois et *Hed gwenan* et *Tralilali*, et tant d'autres vraies poésies que l'on chante et goûte maintenant !

Huong-Phuong, 1<sup>er</sup> Janvier 1908.

(A SA SŒUR.)

... L'église Sainte-Anne de Huong-Phuong avance, mais lentement. Ce sera une très belle église pour ce pays. Construite par Mgr Croc, un breton de Saint-Brieuc, elle a été remise à neuf, embellie par un autre breton, le tout presque entièrement avec de l'argent venu de Bretagne, c'est vraiment l'église Sainte-Anne des Bretons. Tu y feras certainement ton pèlerinage quand tu seras là-haut.

Huong-Phuong, 15 Janvier 1908.

(A SON FRÈRE.)

J'ai reçu hier ta lettre du 5 Décembre et une de *c'hoar vras*, du 3, qui m'envoie : *Al laouenanik hag ar voc'hruzik* (1). J'ai pleuré comme un imbécile en lisant cette pièce. Elle est si jolie, si poétique et si bien tournée ; et pour nous elle rappelle tant de souvenirs ! C'est vraiment du breton cela, c'est vraiment de la poésie, et ce sont vraiment de belles idées. Marie-Anne a un talent incomparable, et elle a eu bien tort de se promettre de ne plus faire de vers. Qu'elle y cède

(1) *Feiz-ha-Breiz*, 1908, p. 19-23. Cette jolie pièce est dédiée par Marie-Anne Abgrall à son frère missionnaire : *d'am breur Jan-Fransaik*.

au contraire chaque fois que ça la prend. C'est un talent que le bon Dieu ne lui a pas donné pour rien. Ses vers font plus aimer *Doue hag ar Vro, Feiz ha Breiz*.

Huong-Phuong, 19 Mars 1908.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai reçu *Dragoun Sant-Pol* (1). C'est un travail sérieux. M. Perrot a beaucoup de talent. Il a quelques mots trop peu connus, quelques néologismes qui n'entrent pas dans les vieux cerveaux, mais c'est de la belle littérature bretonne.

Vân-Lô, 15 Septembre 1908.

(A SON FRÈRE.)

... Je voudrais que *c'hoar vras* fit en breton le travail dont je t'ai déjà parlé. Fournis-lui des notes. Elle arrangera le tout dans le breton d'*Oremus* (2) si breton.

Plus tard, ça ferait un très beau livre, avec les poésies de *c'hoar vras*, *Oremus*, et les vieux poèmes recueillis. Ce serait le plus breton des livres, un classique.

La passion du breton et des choses bretonnes que j'ai tant combattue pour ne pas manquer ma vocation reste toujours forte. Chassez le naturel, il revient au galop.

Huong-Phuong, 3 Novembre 1908.

(A SA SŒUR.)

... Te mettras-tu au travail que je t'ai indiqué ? J'attends ta réponse, pour t'envoyer d'autres notes. Elles arriveront à temps, car il ne faut pas te presser. Ce travail pourrait être très intéressant, et très profitable au point de vue religieux et littéraire. Réuni en volume, il pourrait servir de cadre à un nouveau *Barzaz-Breiz* en mettant, tantôt au corps du

(1) De l'abbé Perrot, Rennes, Simon, 1907.

(2) Travail de Mlle Abgrall, paru dans *Feiz-ha-Breiz*.

travail, tantôt en appendice, les vieux chants que nous connaissons, en commençant par *An hini goz*, qui est tout ce qu'il y a de plus breton, les pièces que tu as composées, et les plus belles pièces modernes que nous avons, et qui se perdront autrement.

Il faut t'y mettre.

Huong-Phuong, 4 Mars 1909.

(A SA SŒUR.)

... J'ai lu avec plaisir ton *Labousik Breiz*. Je le connaissais déjà sans savoir de qui il était. En somme, *Feiz-ha-Breiz* aime beaucoup tes pièces. Il faut continuer à envoyer des travaux à ce petit journal, le seul vraiment breton, du moins dans le Finistère. Ce que je voudrais, c'est une grande revue dans le genre du *Mois littéraire* de la *Bonne Presse*, avec beau papier, beaux caractères, belles images. Revue commune aux trois diocèses bretons... Chaque numéro se diviserait ainsi : I. Poésies bretonnes — II. Contes bretons ou petits romans ayant toujours trait à la Bretagne. — III. Étude sur la langue ou la littérature bretonne. — IV. Une étude historique toujours sur les hommes et événements de la Bretagne. — V. Les arts en Bretagne : 1° Architecture, 2° Musique (en airs bretons), 3° Les tableaux des peintres bretons ou autres qui ont travaillé sur des sujets bretons, 4° Les beaux sites du pays, les belles grèves, les magnifiques vues. — VI. Une courte revue des choses du mois, surtout en Bretagne — Il faudrait de l'argent pour cela, mais si on s'unissait, on y arriverait bien. La langue et la littérature bretonnes s'enrichiraient beaucoup à cette union, je ne dis pas fusion, des dialectes et des écrivains bretons.

Huong-Phuong, 15 Novembre 1909.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai reçu et lu les deux livres de M. Guyader. Je pensais qu'il s'agissait d'une petite brochure. Si j'avais su que c'était un ouvrage si important, je n'aurais pas osé le demander. Je

n'en suis que plus reconnaissant au donateur pour son généreux envoi, et à l'auteur pour tout le plaisir qu'il m'a procuré. Dans *la Chanson du cidre*, les contes : l'andouille du recteur, — le lutrin de Mgr Graveran, — le *Pater* de saint Rivoal, et même d'autres moins dévots, sont bien bretons, très amusants, et écrits avec un très réel talent, dans un style bien personnel. Dans *l'Ere bretonne*, il y a de très beaux morceaux : Morvan ; la dernière partie de Du Guesclin ; l'entrée de la duchesse Anne en Cornouaille, — A la gloire de la langue bretonne, — mais avant tout, la Ville d'Ys : d'une chanson, le poète a fait un chant homérique, une pièce de premier ordre. — Dans les deux livres, il y a parfois des vers d'une grande sensibilité et d'une grande délicatesse, qui montrent bien que l'auteur ne réussirait pas moins dans un autre genre, dont il a l'air de se défendre et en lisant ses vers :

Oh ! la plus douce fleur des paradis d'Armor,  
Dont je voudrais chanter dans des strophes de flamme,  
L'alleluia d'amour, ce n'est pas l'ajonc d'or,  
Ni le genêt, ni la bruyère, — c'est la femme,

je me disais : pourquoi n'a-t-il pas fait mon livre, le livre rêvé qui attend toujours son poète : *La femme bretonne* ? — l'enfant, la jeune fille, l'épouse, la mère, la grand'mère. — S'il avait été élevé à la campagne, s'il avait vu ce que nous avons vu, s'il savait ce que nous savons, quel beau livre il eût pu faire ! Toute la Bretagne y passerait, la vraie Bretagne sérieuse, la Bretagne laborieuse, la Bretagne chrétienne avec son idéal et sa vie réelle, avec ses vraies joies et ses vraies douleurs, avec le chant joyeux de ses merles et de ses pinsons que ne couvre point l'éternelle plainte de ses mers.

Peut-être pourrait-il encore faire ce livre. Dis-le lui. Je ne puis pas mieux exprimer la haute idée que je me suis faite de son talent et de son cœur. — Et encore une fois, dis-lui : *Bennos Doue !*

*Xa-Doai, 15 Mai 1911.*

(A SA SŒUR.)

... Je lis *Buez ar Zent* de M. Perrot. J'ai été heureux de t'y trouver... avec tes deux vers si charmants :

Lakit en hon liorzou bep bloas kals a vleuniou,  
Ha da gutuilh anezho kals a vugaligou.

C'est un très beau travail qu'a composé M. Perrot. Quels progrès a fait la langue bretonne !

*Xa-Doai, 1911.*

(A SON FRÈRE.)

... J'espère que vos Instituts bretons vont marcher, et qu'il en sortira une belle Revue comme celle que je rêve depuis longtemps.

J'irai au Congrès Marial du Folgoët, s'il est vraiment breton. On m'invitera nécessairement à parler, à cause de ma barbe. Je me contenterai de paraphraser le cantique : « *Peguen kaër ez eo Mam Jezuz* » : la beauté de la Bretagne, la beauté de Marie. Ce sera le clou de la fête.

*Thuân-Nghià, 12 Mars 1919.*

(A SA SŒUR.)

... Je lis *Sarmoniou an Aotrou Quéré* (1). Il y en a de très beaux, et comme c'est breton ! Une bonne école pour les jeunes prédicateurs.

*Thuân-Nghià, 5 Juillet 1919.*

(A SON FRÈRE.)

... Reçu *Kanaouennou Kerne* (2) que j'ai lu aussitôt. C'est du breton, du joli breton bien tourné, mais peu de poésie. La palme de la poésie de notre temps reste à M. Guillou... et à *c'hoar vras* avec *Eostik Breiz-Izel. Al laouenanik hag ar voc'hruzik, Eürusted eur baourez*. Il n'y a pas de plus beaux

(1) Deux volumes, Châteaulin, Corcuff, 1906.

(2) De M. Quéré, curé de Châteaulin.

vers dans la langue que ces deux qui méritent la survivance que leur assure *Buez ar Zent* de M. Perrot :

Lakit en hon llozou bep bloas kals a vleuniou,  
Ha da gutuilh anezho kals a vugaligou.

Dans leur simplicité, par la fraîcheur de l'image, ils l'emportent sur la strophe de Victor Hugo qu'ils rappellent :

Seigneur préservez-moi, préservez ceux que j'aime, etc...

J'ai reçu aussi le prospectus de *Feiz-ha-Breiz*, et j'espère que la guerre ayant ouvert bien des yeux, cette petite revue — une amie d'enfance — trouvera plus de bonnes volontés. Alors que toutes les races se remuent pour retrouver leur vie propre, la race bretonne ferait-elle donc exception et ne s'intéresserait-elle pas plus que par le passé à sa langue, à son histoire et à ses beautés de nature et d'art ? Je voudrais bien avoir les 2, 3 premiers numéros pour voir la nouvelle tournure de la publication, et de temps en temps un numéro, quand il y aura quelque chose qui en vaille la peine.

Un travail à faire, ce serait un précis de la littérature bretonne depuis sa renaissance qui date de Le Gonidec et La Villemarqué. Les poètes : Proux, Luzel, Guillou, etc..., sans citer les vivants, et sans compter les auteurs inconnus de pièces charmantes. Les prosateurs, qu'on retrouvera surtout dans la collection de *Feiz-ha-Breiz*, dont parmi les vivants l'auteur de la traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, fine fleur de la langue bretonne. Les grands prédicateurs : Quéré, Cloarec, Marc, etc., et je suppose qu'il y en a aussi parmi les vivants.

Ce précis bien fait, paraissant par morceaux courts, pendant un an ou deux et plus, éveillerait de jeunes talents, et serait un stimulant par la reproduction des plus jolies choses, car bien qu'on n'écrive pas pour la postérité, on est cependant bien aise de savoir qu'on n'écrit pas seulement pour les moineaux.

... Je pars demain pour une Adoration à Câm-Truong, la plus forte paroisse du district depuis la division de celle

de Thuân-Nghià : 2.600 âmes. Ça me prendra 5, 6 jours. Dès mon retour, il faut que j'aille à la Communauté pour réunion du Conseil. Puis je file sur Côm-Cà, la paroisse nouvellement formée où je fais la fête de l'Assomption. Je rentrerai vers le 20, en passant par Dong-Xuân, la paroisse fondée l'an dernier. Alors il en sera probablement de ma lettre d'Août à *c'hoar vraz*, comme dans le jeu de notre enfance :

Peleac'h e et al logoden ac'halenn. — En toull all.  
Peleac'h e et al logoden ac'halenn. — En toull all.  
Peleac'h e et al logoden ac'halenn. — En toull all.  
Peleac'h e et al logoden ac'halenn. — Drebet gant ar c'haz.  
Peleac'h e et ar c'haz ? — Beuzet gant an dour.  
Peleac'h e et an dour ? — Evet gant an eujennet.  
Peleac'h e et an eujennet ? — Et d'ar c'hoat braz da redet...

Et cours après ma bonne *c'hoar vraz*.

D'ailleurs, cette lettre en vaut deux, et elle est pour *breur bras* et *c'hoar vraz*... *hag an oll obligationou*.

Thuân-Nghià, 15 Septembre 1919.

Je disais à *breur bras* qu'il y a peu de poésie dans les *Kanaouennou Kerne* de M. Quéré. Mais il y en a. Nulle part autant que dans *An daou gudon*. Les premiers vers sont délicieux.

Daou gudon e'r memez guezen,  
A rea ho daou ho c'heusteuren ;  
Ho daou ganet e'r memez deiz,  
Ho daou savet e'r memez neiz ;  
Ho daou koant, ma zoa eun drugar,  
Glaz ho bruched, ruz ho diou c'har ;  
Var gern ho fenn bouchou briket,  
E'n ho eskel plunv arc'hantet,  
Mantellou voulouz var ho choug,  
Kelc'hou aour e'n dro d'ho gouzoug.

Toute la pièce est très jolie... Quel joli breton !

Thuân-Nghià, 21 Janvier 1921.

(A SA SŒUR.)

... Je lis avec plaisir *Mouez ar Vro* (1). C'est un mouvement vraiment breton. On est parti, on arrivera, et nous re-

(1) Journal du barde Gourvil, Morlaix.

deviendrons une vraie race, avec laquelle il faudra compter plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. C'est cet instinct, cette fierté de la race, qui a gardé la foi en Irlande et en Pologne, malgré toutes les persécutions. *Ra deuiou Mouez ar Vro da grozall evel mouez ar mor braz.* Déjà on l'entend de bien loin, puisqu'elle fait bondir de joie à 4.000 lieues de distance le vieux Breton que je suis.

Thuân-Nghià, 1<sup>er</sup> Mars 1921.

(A SON FRÈRE.)

... Qui est donc ce *Charlez ar Braz* qui, dans *Mouez ar Vro*, donne de si jolis vers dans un si joli breton ? Quelle aisance de versification ! C'est comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans s'en douter ! On ne sent pas le moindre effort. Il n'a qu'à bien choisir ses sujets, il fera un très grand poète breton (1). C'est comme *Mouez ar Vro*, qui pourrait devenir d'un plus grand intérêt, en choisissant bien le thème des articles : Histoire du pays, Monographies genre Le Guennec, Monuments du pays, les beaux sites, Littérature celtique bretonne, poésie, coutumes, costumes du pays et leur origine, etc., etc... Quand j'aurai 100 ans, j'irai *brouder* (2) un peu ces jeunes gens. En attendant, je vais dire mon bréviaire.

Thuân-Nghià, 4 Novembre 1921.

(A SON FRÈRE.)

... *Izol hag Elle* (3). C'est du fin breton, de la fine poésie et de la fine versification. *Diaoul ar Yeurc'h* (4). Pour un *bleiz* ce n'est pas mal non plus.

C'est ennuyeux que les gens qui écrivent le breton et

(1) Il l'est déjà. Si tu le connais, fais-lui les compliments d'un... vieil annamite.

(2) Aiguillonner.

(3) *Feiz-ha-Breiz*, 1921, p. 232-234. Cette pièce est de l'abbé Jean Roudot.

(4) De l'abbé Horellou, ancien aumônier de la Retraite de Quimperlé.

tournent des vers si bien ne s'entendent pas pour avoir un *Feiz-ha-Breiz* vraiment digne.

... *Kenavo*, cher *breur bras*. Toujours *breur bihan*.

Divuguelet, pell zo e bet  
Divreurbianet, ne vo ket.

Thuân-Nghià, 18 Août 1922.

(A SA SŒUR.)

... Tu as certainement remarqué *Kanaouen an eostig de Bleiz-Nevet*, dans *Feiz-ha-Breiz* du mois de Juin. Que c'est joli ! Que c'est bien ça ! mais pour savourer la pièce et en saisir la justesse, il faut avoir, comme moi, passé des heures à écouter le rossignol, de ma chambre du séminaire, qui touchait le parc de la Sainte-Vierge, couvert de grands arbres.

*Doue ra vezo meulet, ar brezounek ne ket maro.*

... Mille amitiés à tous, *ha c'huec'h batimanchat pokou.*

Thuân-Nghià, 1<sup>er</sup> Septembre 1922.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai été obligé de mettre sous clef *Kanaouen an eostik*, pour ne pas être tenté de le relire continuellement. C'est si joli, si bien tourné et si chant de rossignol ! A l'occasion, tous mes compliments à l'auteur :

Nijet eo, divleizet da vad,  
D'ar stereden tostik, tostik,  
Var huella skour euz ar c'hoad  
E tiskan da gan peb eostik.

Ça me fait jubiler de voir que l'on compose encore de si jolies choses en breton.

Thuân-Nghià, 28 Novembre 1923.

(A SON FRÈRE.)

... Si tu ne m'as pas encore désabonné au petit journal de Quimperlé, continue l'abonnement. ou envoie-le moi quand il y a des choses intéressantes au point de vue du mouvement breton auquel je m'intéresse tant.

... Qu'est-ce que l'Association bretonne qui a tenu un congrès un Quimper en Septembre ? Tu as parlé à la cathédrale et aux réunions ?

... As-tu quelque chose à m'envoyer qui me donne une idée des trouvailles de Penmarc'h ?

1° Si *Nicolazig* qu'on a joué à Lesneven est imprimé, je voudrais bien l'avoir.

2° Et *Salaün ar foll* ?

Je voudrais bien avoir aussi un numéro ou deux de *Breiz atao*, pour voir ce que c'est.

Thuân-Nghia, 4 Décembre 1923.

(A SON FRÈRE.)

... J'ai lu d'abord la lettre de *c'hoar vras*, parfait résumé en trois petites pages, et déjà j'étais ému. Mais quand j'ai passé à la tienne, mon émotion était si grande que j'ai eu mille peines à retenir mes larmes. Je me souviens de t'avoir écrit que quand il y aurait en Bretagne d'aussi belles choses que celles qui font ma joie ici, je prendrais le premier bateau. C'est ce que j'ai fait, et toute la nuit, éveillé ou endormi, j'ai assisté aux belles fêtes de Lesneven et du Folgoat.

Le compte rendu de *Feiz-ha-Breiz* m'avait laissé froid, parce qu'il ne fait pas ressortir ce qui fait le côté émouvant de cette manifestation. Je pensais en le lisant que les figurants du cortège étaient des châtelains et châtelaines faisant les beaux et les belles, tandis que ce sont de purs bretons et pures bretonnes, des enfants de nos campagnes bretonnes, dont la beauté et la noblesse me touchent jusqu'aux larmes.

J'ai suivi aussi l'excursion. Dire que j'ai passé 33 ans de ma vie au pays, sans m'intéresser à ces beaux souvenirs ! Ce qu'on était bête avant le réveil breton auquel tu as contribué pour ta part et *c'hoar vras* aussi.

Thuân-Nghia, 17 Décembre 1923.

(A SON FRÈRE.)

... Hier, ayant du temps libre et ayant les yeux libres aussi, j'ai relu tout d'un trait *Maro sant Tremeur*, de M. Roudot, et en ai apprécié la valeur plus encore que la première fois. Si M. Roudot avait continué à produire, il aurait pu faire des œuvres de toute première valeur.

De ceux qui produisent maintenant à ma connaissance, soit dans *Feiz-ha-Breiz*, soit dans l'*Union...* de Quimperlé, le P. L'Helgoualc'h est le plus fort. C'est malheureux qu'il ne soit pas resté au pays pour se perfectionner encore.

J'ai toujours les fêtes de Lesneven et du Folgoat me trottant dans la tête. Pour les prochaines fêtes du *Bleun-Brug*, j'ai fait cette nuit, une Passion jouée en pleine place de Saint-Pol, cette nuit aussi, devant une foule énorme, et tout le monde pleurait à chaudes larmes. Cette Passion qui l'écrira ? Je parie qu'on y pense. Les rêves parfois se réalisent. Ainsi soit-il pour le mien.

Thuân-Nghia, 4 Février 1924.

(A SON FRÈRE.)

... A propos, je suppose que je ne me trompe pas et que *Tintin Anna*, dans le *Feiz-ha-Breiz*, c'est bien *c'hoar vras*. Un doute m'est venu parce que, dans sa dernière lettre, elle me détaille l'emploi de sa journée et il n'est pas question qu'elle écrive. Et cependant c'est bien elle. Il n'y a qu'elle à écrire si bien des choses si bretonnes, dans un breton si breton. En prose comme en vers, elle a un très réel talent et c'est malheureux que ce qu'elle a écrit soit destiné à disparaître. Il y a là matière à un livre très intéressant et très utile pour apprendre à penser en breton et écrire en vrai breton.

Thuan-Nghia, 3 Mai 1924.

(A SON FRÈRE.)

... Mon papier se mouille de sueur et boit. Je voudrais aussi boire *leiz va c'hoj euz dour stivel koat-ar-ped*. Que ce doit être bon !

La Passion à Saint-Pol (1). Ça m'a fait bien plaisir. L'année prochaine on y ira, et ce sera plaisir surtout d'y rencontrer *breur braz, c'hoar vras, hag an oll obligatfonou* !

En attendant, *kenavo*, et tenez-vous *boujantik*.

Thuang-Nghia, 15 Mai 1925.

(A SA SŒUR.)

Il faut absolument que tu fasses *an amzer gôz*. Il suffit de t'y mettre, tu y prendras plaisir, et ce sera une bonne action. N'y aurait-il donc plus de Bretons qu'à 4.000 lieues du pays ? *O Breiz-Izel, o kaera bro !* vu à cette distance et à travers tant d'années. Et de près, est-ce qu'on l'aimerait moins ?

Mois de Mai pieux et joyeux comme toujours. Processions, offrande de fleurs à la Sainte Vierge, avec chants appropriés, jolie assistance, petits enfants sur les bras de leurs mères. Il y a plus de joie qu'en France, et cependant, rien ne me fera oublier le *Miz Mari* de notre enfance : *kantikou*, courses à l'aller et au retour, ciel étoilé, *gousperou ar rânnet e poullik ar pez daou skouet*, et les notes de piano dans le talus de l'aire, au retour. Premier éveil de la poésie dans mon cerveau... Je te dis cela, tous les ans, parce que, chaque année, ce souvenir me revient toujours aussi jeune, avec les visages d'alors, qui restent aussi les mêmes malgré les ans...

J'ai oublié de te parler des pages de Ivonik Picard que tu m'as envoyées il y a 2 ou 3 mois. La première pièce que j'avais lue de lui, *An toer* (2), m'avait beaucoup plu. Des pièces qu'il a publiées pendant la guerre ne m'ont pas satisfait, ni celle-ci non plus. Il est vraiment breton, aime la Bretagne

(1) Il s'agit du mystère breton de la Passion, composé par M. l'abbé Léon, vicaire à Saint-Pol, et donné en représentation à Saint-Pol même.

(2) *Unton Agricole* de Quimperlé, 21 Décembre 1918.

et le vieux temps, mais son breton est dur, et sa versification sent l'effort. C'est à se demander si le breton est sa langue maternelle, sans quoi on n'y arrive jamais qu'imparfaitement. On n'a pas à lire dix lignes d'un article breton, et surtout d'une pièce de poésie bretonne pour savoir si on peut, oui ou non, dire de l'auteur : *Lez eur Vretounez a zunas*. Ça, on peut le dire du premier coup des auteurs de *Peden martolod Molenez* et de *Breuriez ar Brezounek* que je viens de lire. (*Feiz-ha-Breiz, miz Ebreul*) (1), c'est vraiment breton de langue et de cœur. Il y a encore des bretons.

Thuan-Nghia, 1<sup>er</sup> Décembre 1925.

(A SON FRÈRE.)

... Tu ne m'écris plus. Il y a bien quatre mois que je n'ai rien reçu de toi. Ecris-moi au moins une fois par mois, ne serait-ce qu'un mot, un *kenavo*.

Thuan-Nghia, 5 Avril 1926.

(A SON FRÈRE.)

... M. Henry a été le premier ou du moins l'un des premiers dans le clergé, à voir l'absurdité du *brezounek beleg* !

J'aurais bien fait de prendre chez lui autre chose que le *Dialog etre eur bugel hag eun doctor*. Ce bouquin minuscule m'a tenté parce qu'il me rappelait les nombreux passages que *mamm* nous récitait de mémoire, et que je n'avais jamais vu cet opuscule en *skritur moull*.

On a mangé et bien dormi de midi et demi à 2 heures et me voilà *boujantik* :

Lez eur Vretounez a zunas,  
Eul lez gwelloc'h eged guin koz .

Thuan-Nghia, 10 Août 1926.

... Reçu le *Feiz-ha-Breiz* de Juillet. La notice de M. Le Guennec sur notre regretté frère Jean-Marie est très belle et

(1) *Feiz-ha-Breiz*, Avril 1925.

pleine de cœur. Je la lis et la relis. Si je connaissais l'adresse de cet homme de cœur, je lui enverrais un mot de remerciement.

La notice que M. Pérennès a consacrée à *breur bras* était probablement sur le « Fontainebleau », qui a pris feu en route, et tout le courrier y a passé.

*Thuan-Nghia, 10 Avril 1928.*

(A SA SŒUR.)

... Dans *Feiz-ha-Breiz, Genver 1928*, il y a une pièce très fine de sentiment et de langue : *Mona*, qui a réveillé dans mon esprit l'écho lointain de je ne savais d'abord quelle poésie lue dans ma jeunesse : j'ai fini par deviner et ai retrouvé dans mes notes la poésie en question que je t'envoie. La pièce bretonne n'est pas inférieure à celle du grand poète français.

*Câm-Truong, 4 Août 1928.*

... Je fais mes noces d'or le 15 Août prochain. Beau jour ! Demande de prières et de communions à mes chrétiens, et défense absolue de faire autre chose. Les cinq prêtres que j'ai élevés ont voulu faire autre chose, malgré ma défense, et ont été très mal reçus. Je déteste les manifestations annamites, qui ne restent jamais dans les bornes comme démonstrations et dépenses. Tout dans l'église devant Dieu, et rien de plus. — *Penn kalet !*

*Penn kalet... ha kalon tener... deoc'h a bez*

*Breur bihan.*

\*  
\*\*

En bon Breton qu'il était, le Père Abgrall usait volontiers de l'idiome de ses pères.

C'est en langue bretonne qu'il offrait à ses correspondants ses vœux de nouvel an.

Eur blavez mad digant Doue,  
Hag ar Baradoz d'an ene,

Quand sa lettre était longue, il aimait à le noter :

Eul lizer skrivet gant avalou poas,  
Keit a zo alenn da varc'hoas.

Si d'aventure il n'écrivait qu'un mot rapide, il servait ces trois vers :

Kan al laouenan a zo bër,  
Hogen enhan pegen douster,  
Ne ket ir ive ar Bater.

A l'une de ses petites-nièces, il écrivait ces mots tout calins :

C'houi zo mignounik din-me, me zo mignounik deoc'h,  
C'houi roio 'r menik din-me, me dorro ho pennik deoc'h.

(Tonton Koz.)

Voici en quels termes il dit son affection à ses père et mère :

Me ho kar hag ho karo  
Betek an heur euz va maro.

A sa maman chérie, il assure qu'il est toujours joyeux :

Ho mab a zo ato drant,  
Evel eur guennek var e gant.

(Mabik kez, laouen evel eur pintik.)

Il voudrait qu'elle soit sainte Anne, et lui-même la Vierge Marie, pour être toujours près d'elle :

Mamm, me gârje e vijac'h Santez Anna, ha me an Itron Varia, evit beza en ho kichen bepred, ha mont ato dorn a dorn ganeoc'h, evel ma ho gueler en imachou. Er barados e vezo evel-se, hag er bed-ma dija ni n' en em gavo aliez an eil e kichen eguile, dre ar beden, dre ar garantez, dre al liziri.

*Feiz-ha-Breiz* vient de publier les lettres bretonnes du missionnaire (1). Celle où il adresse ses adieux à sa mère est une pure merveille de tendresse et de foi.

(1) Décembre 1929 ; Janvier 1930.

## Bibliographie

**SAINT-THÉGONNEC : UNE PAROISSE BRETONNE SOUS LA RÉVOLUTION**, par François QUINIOU, Lauréat de la Société Française d'Archéologie. — Brest, Presse Libérale, 1929. Avec illustrations.

Vicaire à Saint-Thégonnec, puis, successivement, recteur de Mellac et de Penmarc'h, M. Quiniou a toujours eu la bonne inspiration de consacrer les loisirs que lui laissait le ministère paroissial à des études d'histoire locale.

En rendant compte de son *Penmarc'h*, nous émettions le vœu qu'un nouveau volume vint s'ajouter à ceux qu'il a déjà offerts au public. Aujourd'hui c'est chose faite.

Le travail en question se répartit en deux sections : prêtres fidèles et prêtres assermentés, — municipalités et culte.

L'auteur, dans la première partie, suit les ecclésiastiques de la région de Saint-Thégonnec en exil et en prison ; il nous présente la touchante figure de M. Coat, recteur de Saint-Donatien à Nantes, noyé dans les flots de la Loire, par ordre du sinistre Carrier ; puis il brosse le portrait du fameux Allanet, curé constitutionnel de Saint-Thégonnec, orgueilleux et opiniâtre, qui n'hésite pas à faire scandale, pour arriver à ses fins.

Notons, dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'attitude d'extrême prudence de la municipalité de Saint-Thégonnec à l'égard des autorités constituées, les procédés étranges des instituteurs Dubois et Guyonvarc'h, et la fête de la Souveraineté du Peuple célébrée à Saint-Thégonnec, le 21 Ventôse, an VI (11 Mars 1798).

D'un grand intérêt, le volume de M. l'abbé Quiniou apporte une utile contribution à l'histoire provinciale et générale. Ses lecteurs ne manqueront pas de gratitude pour le vaillant Recteur, dont la pénétrante intelligence et le labeur assidu peuvent à la fois régir une paroisse et mener à bonne fin une œuvre historique (1).

H. P.

Vient de paraître :

**LA RÉVOLUTION A LANDERNEAU**, par Louis SALUDEN, Chanoine honoraire, Lauréat de l'Académie Française. — Brest, Presse Libérale. 1929.

Du même auteur : **BIOGRAPHIE DE Mgr ROULL**, Curé-Archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

(1) Des erreurs de typographie seront aisément rectifiées dans une nouvelle édition, que nous souhaitons prochaine.

## NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

### LOTHÉA

Lothéa est une ancienne paroisse, dont le territoire, ainsi que celui de sa trêve Trélivalaire, fut partagé, à l'issue de la Révolution, entre les communes de Quimperlé et de Clohars-Carnoët.

Dans les documents, les noms de Lothéa et de son éponyme, saint Théa, prennent les formes suivantes : Lothea (1536), Lotheœ (1481), Lotheœ (1426), ecclesia sancti Tayaci (1262) (1), locus Tadei, sanctus Teiacus (1163-1186) (2), monasterium sancti Taiaci (1029) (3).

Demandez à un Breton, en langue bretonne, comment s'appelle ce hameau voisin de Quimperlé : il répondra *Lothé* (é long). Insistez : quel est le Saint

(1) Peyron, *Cartulaire de l'église de Quimper*, p. 155.

(2) Léon Maître et Paul Berthou, *Cartulaire de l'église de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 197-198.

(3) *Ibid.*, p. 86. Ce moustoir dépendait probablement du monastère fondé à Quimperlé par saint Guthiern.

que l'on y honore : la réponse sera *sant Thé* (é long). Et le même vocable *sant Thé* est appliqué tout aussi bien à saint Avit, titulaire de la chapelle du cimetière de Quimperlé. Il n'y a pas loin de *sant Thé* à *sant They*, et, vraisemblablement, il s'agit d'un seul et même saint, Saint They, éponyme de la paroisse de Lothey, et qui, au surplus, a des chapelles en Saint-Jean-Trolimon, à Poullan, à Cléden-Cap-Sizun, et une fontaine à Plouhinec.

### ÉGLISES ET CHAPELLES

#### EGLISE DE LOTHÉA

Cette église se trouve à 3 kilomètres au Sud de Quimperlé. De la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, elle a une nef et un collatéral Nord. Elle peut mesurer en longueur de 17 à 18 mètres et a une largeur de 9 mètres environ.

On remarque, du côté de l'évangile, la statue de saint Théa, revêtu d'une chasuble, avec une chevelure d'aspect monacal, puis celle de saint Yves, qui tient en main une bourse. Du côté de l'épître figure un groupe pittoresque de la Trinité : le Père Eternel, coiffé de la tiare, tient un crucifix, surmonté d'une petite colombe.

Au-dessus de l'autel, dans la hauteur, est fixé un vieux crucifix, dont les deux branches ont la même longueur.

Au bas de l'église, du côté de l'évangile, une petite *Pietà* est adossée à la paroi ; du côté de l'épître, c'est une ancienne Vierge-Mère.

Contre le mur du côté Nord, apparaît un grand tableau du XVIII<sup>e</sup> siècle, venant de l'église Saint-Michel de Quimperlé. Sur la droite, un prêtre donne à un moribond les derniers sacrements ; au pied du lit, le démon est représenté par un monstre ; à gauche, des

âmes se débattent dans les flammes du purgatoire. On lit, dans le voisinage, l'inscription suivante :

JE BRULE DANS CES FLAMES  
AMIS HÉLAS SECÔUREZ MOY  
S. LE PAGE PIX. 1715.

Au haut du tableau, c'est le paradis, où l'on voit le Père Eternel, le Fils de Dieu tenant sa croix, le Saint-Esprit, figuré par une colombe, et la Sainte Vierge.

Plus bas, un ange conduit au paradis une âme, sortie du purgatoire.

Dans le porche se trouve la tombe de M. Cariou, ancien recteur de Lothéa.

Le placître est un ancien cimetière, qui possède encore deux tombes, appartenant à la famille de Boisanger, du château de Québlen.

Non loin de l'église, au bord du chemin creux, subsiste toujours le vieux presbytère.

Brizeux a chanté Lothéa et son clocher :

Dans les vallons, sur les montagnes,  
J'irai suivant partout les rives du Lëta,  
Et les tristesses, mes compagnes,  
S'adouciront dans ces campagnes,  
Salut à ton clocher ! Salut, cher Lo'-Théa !

Doux Lo'-Théa, fraîche vallée,  
Paroisse où mon enfance errait tout à l'espoir,  
Où par ses ennuis rappelée,  
Ma jeunesse errante et troublée  
Chaque automne vient se rasseoir.

J'en crois votre aspect qui console,  
Hêtres, pins murmurants, fleurs d'or, et vous ruisseaux,  
Votre beauté n'est point frivole ;  
L'ennui qui près de vous s'isole  
S'endort mieux au bruit de vos eaux.

Le mardi de Pâques, on célèbre, à Lothéa, une messe basse, et l'on y chante les vêpres. La messe y est dite le lundi des Rogations. Le pardon a lieu le dimanche de la Trinité.

A peu de distance, au Sud de l'église, à l'orée de la forêt, nous disent les continuateurs d'Ogée, « se tient annuellement un pardon, célèbre dans le pays, sous le nom de pardon des Oiseaux, ou pardon de Toulfoën. Il a lieu le dimanche de la Pentecôte (1), près d'un endroit appelé Toulfoën, et l'on y vend, de mémoire d'homme, une grande quantité d'oiseaux de toute espèce (2).

» Ce pardon attire un nombre considérable d'étrangers ; les Lorientais surtout sont dans l'habitude de s'y rendre. Rien n'est varié, rien n'est frais et animé comme le tableau de ce pardon. Quelques riches équipages se voient à l'entrée de la forêt. Une foule de toilettes somptueuses et élégantes, depuis les modes parisiennes jusqu'aux costumes traditionnels et pittoresques des paysans d'un grand nombre de communes, se mêlent, se croisent en tous sens sous les vastes colonnades de la forêt, si riches de verdure et d'ombrages, si décorées de lierre et de mousses, si remplies de fraîches brises. Des danses se forment de tous côtés : la musique d'Auber et de Rossini répond aux vieux lais bretons... »

#### EGLISE DE TRÉLIVALAIRE

Cette église, dont il reste quelques pans de murs, se trouvait au hameau qui porte encore aujourd'hui le nom de Trévalaire, à deux bons kilomètres, au Sud-Ouest de Quimperlé, entre les routes de Quimperlé à Pont-Aven et à Moëlan. Elle mesurait « 60 pieds de long et 23 de large ». On y accédait, du côté Sud, par une allée de vieux chênes que l'on a abattus, il y a une

(1) Cette assemblée profane se tient encore aujourd'hui le lundi de la Pentecôte, jour du pardon de Saint-Maurice, en Clohars.

(2) Ce marché aux oiseaux fut interdit par arrêté préfectoral, quelques années avant la grande guerre.

vingtaine d'années ; l'endroit porte toujours le nom de *Coat-Déro*.

A 200 mètres au Nord du village, on voit encore, dans un pré, la petite fontaine sacrée.

Cette trêve de Lothéa, note M. Waquet, est désignée sous diverses formes : Treffevalaire, Trévalaere, Saint-Rivalaire, Saint-Yvaler, même Saint-Wallery ou N.-D. de Saint-Wallery (1). Le rôle des Décimes l'appelle Trivoaler.

Il est mentionné, au Cartulaire de Quimperlé, de la *tribu sancti Rigualadri* (1029). En 1262, cette église est appelée *ecclesia santi Rivalazri* (2).

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les actes concernant les tréviens étaient inscrits sur les cahiers de la mère-paroisse.

La Justice des Abbés de Sainte-Croix avait des patibulaires à quatre poteaux au tertre de Rosanlou, en Trévalaire.

#### CHAPELLE NOTRE-DAME DE LORETTE.

Ancienne chapelle, mentionnée en 1680, dans le testament d'Amice Lozachmeur.

#### CHAPELLE DE LA MADELEINE.

Elle est signalée, en 1720, comme appartenant à Trévalaire, dans le testament de l'abbé Le Quernec.

De cette chapelle, ni de la précédente, il n'est plus question au procès-verbal de visite épiscopale de 1782.

#### CHAPELLE SAINT-YVES.

Cette chapelle de Trévalaire, aujourd'hui disparue, avoisinait la partie Ouest de Quimperlé, et se trouvait non loin de la gare actuelle. Le souvenir en est encore

(1) Rapport de l'Archiviste au Préfet du Finistère.

(2) Cf. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 207.

conservé par la rue Saint-Yves. A l'emplacement qu'elle occupait s'élève aujourd'hui la boulangerie Coail (1).

### CALVAIRES (2)

A 500 mètres au Sud de Trélivalaire, au point de jonction des routes de Quimperlé à Moëlan et de Trélivalaire à Lothéa, se dresse le calvaire de Lanvidac'h. Le socle se compose de trois hauts degrés en blocs de granit. Une table de pierre s'y trouve, formant autel. Le fût de la croix est bosselé et mesure 1 m. 50 de hauteur. Le bras de croix brisé a été remplacé par une petite croix de fer. La partie supérieure du socle est décorée d'une banderole de granit, portant une inscription en caractères gothiques, dont le dernier mot pourrait être *Loguivy*.

Au calvaire de Lanvidac'h a lieu la première station de la longue procession qui se rend annuellement, le dimanche après le 15 Août, de Quimperlé à la chapelle Saint-Roch de Moëlan. Cette procession, plusieurs fois séculaire, interrompue sous la Révolution, mais reprise en 1807, est un témoignage de gratitude de la population de Quimperlé à saint Roch, dont l'intercession avait brusquement arrêté dans la ville le fléau de la peste.

Un autre calvaire, restauré en 1897 par Jonant, du Lein, se trouve au village de même nom, à deux kilomètres Ouest de Trélivalaire, à la bifurcation des chemins de Quimperlé à Pont-Aven et à Moëlan.

Signalons enfin la *Kroas-Troc'h*, non loin de Toulfoën, au pont d'intersection (*troc'h*) des routes de Quimperlé à Clohars-Carnoët et de Trélivalaire à Lothéa.

(1) Léon Le Berre, *Guide de Quimperlé*, p. 19.

(2) Ces renseignements nous sont aimablement communiqués par M. le chanoine Tanguy, recteur de Saint-Michel de Quimperlé.

### FRAGMENTS D'HISTOIRE

1453. — Le chambrier Olivier, assisté de Guillaume Douaren et de Gauvin Dunepveu, barbiers de Quimperlé, ainsi que d'un jury de lépreux des deux sexes de la léproserie de Locdeleau, en Trélivalaire, prononce une sentence de séparation de la société, contre Yves Le Bihan, convaincu de lèpre, et ordonne qu'il soit interné à la léproserie (1).

1634. — Noble homme Charles Morice, sieur de Beaubois, lègue, par testament, en faveur de la chapelle Saint-Yves, une rente annuelle de soixante sous monnaie.

30 Mai 1637. — A la requête des paroissiens de Lothéa, un jugement est rendu contre missire Jean le Baron, recteur, condamné à 60 livres d'amende pour réparation de l'auditoire (2).

1637. — Donation testamentaire à la chapelle Saint-Yves, d'un pré nommé *Prat-ar-Zant*, par François Lohéac, sieur de la Villeneuve.

1640. — Rente de 2 livres 8 sols due à Lothéa, sur le village de Pors-Bihan, près du bourg.

4 Novembre 1670. — Jacques Briant, sieur de Botuellen, donne 3 livres par an pour dire cinq messes en la chapelle Saint-Yves.

13 Novembre 1680. — Amice Lozachmeur demande à être inhumée dans la tombe de son défunt mari, en l'église paroissiale de Lothéa. Elle fonde une messe à note à perpétuité, messe qui sera célébrée en cette même église, chaque année, le mardi de la Pentecôte. Elle donne 40 sols à l'église de Trélivalaire, 40 sols à la chapelle Saint-Yves, près de la ville de Quimperlé,

(1) Le Berre, *op. cit.*, p. 48-49.

(2) Arch. de M. de Boisanger.

40 sols à la chapelle-église de Notre-Dame de Lorette, en la paroisse de Lothéa (1).

29 Janvier 1695. — Pour se conformer à l'arrêt royal du 9 Novembre 1694, concernant le recouvrement des droits de franc fief, Mathieu Bienvenu et Mathieu Le Beux, procureurs terriens, l'un de Lothéa, l'autre de Trélivalaire, adressent au bureau des francs fiefs de Quimperlé la déclaration suivante, relative aux lieux nobles de la paroisse.

Voici d'abord pour Lothéa :

« Le lieu noble de Québlen et le vieux château s'entrejoignants avec le moulin, appartenant à écuyer Charles Bréart de Boisanger, pouvant valoir deux cents livres de rente par an.

» Le lieu noble de Rosminglas, étant en vente, et appartenant à demoiselle Marie Audouin, affermé à Guillaume Lozac'hmeur, au tiers des blés, et pouvant valoir dix-sept écus de rente par an.

» Le lieu noble de Pont-Angrolle, possédé à titre de convenant et domaine congéable par Louis Le Beux, Marie Le Taëron et consorts, sous les sieurs de la Boissière et de Querdu Louhandre, roturiers, pour payer par an, de rente foncière, vingt-quatre livres en argent et corvées.

» Le lieu noble de Quermès, « de dessus duquel on paye fouage », possédé à titre de convenant par Guillaume Levirriec pour payer, de rente par an, cinquante-trois livres, et par Anne le Taëron et consorts, pour payer, de rente par an, dix-sept minots ricle de froment, mesure de Hennebont, et corvées, le dit lieu appartenant à écuyer Jacques de Semillac, capitaine d'une compagnie d'infanterie (2).

(1) Arch. dép., 140, G. 9.

(2) En marge du document on lit : « A écuyer Charles Bréart, sieur de Boisanger ».

» Le lieu noble du Lein, possédé à titre de convenant et domaine congéable par Jean Riou, sous les dames de Sardan et Louise du Pou, héritières de la dame du Quermoguer, pour payer de rente, par an, vingt sous, monnaie, huit minots ricle de froment, et quatre minots d'avoine, mesure de Hennebont. »

Voici maintenant pour Trélivalaire :

« Le lieu noble du Beaubois, possédé par Etienne Le Dars, à titre de ferme, pour payer, par an, deux cents livres à Yves Morice, sieur du Beaubois (1).

» Le lieu noble de Querblanchard, tenu à ferme par Germain Le Pocher, sous le dit sieur du Beaubois, pour payer environ vingt-trois écus de ferme.

» Le lieu noble de Villeneuve, appartenant à misire Jean Geffroy, chevalier, seigneur de Quervégant, conseiller au Parlement, sous lequel le sieur de Boisjoly le tient à bail à ferme, pour payer par an dix livres 10 sols, et acquitter certaines charges prévues par le bail » (2).

12 Août 1714. — Ce jour, deuxième dimanche du mois d'Août, eut lieu à Baye, la dédicace canonique de la Confrérie des Trépassés. Par ordre de Mgr François de Plœuc, évêque de Cornouaille, les gens de sept paroisses y vinrent en procession, savoir : Clohars, Moëlan, Riec, Trévoux, Mellac, Tréméven et Lothéa (3).

31 Mai 1720. — Testament de M. Nicolas le Quernec, prêtre de Trélivalaire. — Maître Chevalier, notaire de la juridiction de l'abbaye de Sainte-Croix, s'est trans-

(1) Le manoir de Beaubois se trouvait, non loin du viaduc de la route de Pont-Aven, en face de la maison moderne bâtie par M. Marseille. Le bois de haute futaie auquel le manoir et ses propriétaires devaient leur nom a presque totalement disparu. Des pans des vieux murs de clôture subsistent encore. Un fragment du colombier agonise près de la fonderie Tanguy-Even.

(2) Le manoir de la Villeneuve domine la gare de Quimperlé. On y voit un escalier en pierre monumental.

(3) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, I, p. 115.

porté au village de Kervidanou, où l'abbé Le Quernec garde le lit, et il y dresse le testament du malade, en présence de François Salmon, prêtre de Saint-Michel de Quimperlé, Jean le Cloarec, prêtre de Lothéa, Alain le Quernec, prêtre de Baye, neveu du testateur, Louis et Jeanne Jestin, et d'autres parents et héritiers du dit le Quernec.

« Le dit sieur Quernec nous a déclaré donner son âme à Dieu, et qu'il invoque la Sainte Vierge, et tous les saints et saintes du paradis, et saint Nicollas son patron pour le repos de son âme.

» Veut et entend le sieur testateur qu'au cas que le Seigneur dispose de luy qu'il soit inhumé sous le portail ou porche de l'église trefviale de Treflivalaire, et qu'on mette une pierre tombale sur luy avec un écriteau sur la dite pierre tombale, et qu'on fasse une octave. Veut pareillement le sieur testateur qu'après son décès l'on fasse aussy pour le repos de son âme et celles de ses parents et amis un annuel qui sera d'un service par semaine a messe a chant pour quoy il donne la somme de cent vingt livres.

» Donne aussy la somme de cent quatre vingt livres, une fois payée, pour deux services qu'il entend et veut être dits en la dite église tréviale, savoir en la veille de Noël, et l'autre le premier jour de chaque année, pour quoy il sera fait, par messieurs les recteurs et prêtres de la dite paroisse de Lothea et treve d'icelle, un fond sur et certain de la dite somme cent quatre vingt livres aussy tot qu'ils l'auront touchée des héritiers du dit sieur testateur ou de son exécuteur testamentaire qu'il nommera cy après, par ce que les dits services seront dits en la dite église tréviale, et au cas que messieurs les recteurs et prestres veuillent desservir ailleurs, il sera libre aux héritiers de transporter la dite fondation ou bon leur semblera.

» Fait pareillement don a la dite église tréviale de

la somme de trois cents livres, une fois payée, qu'il veut et entend être employée à la réparation de la dite église.

» Fait encore don de sa cote part sur un principal de trois cents soixante livres au village de Kerestou, aux Révérends Pères Jacobins de Quimperlé, par ce qu'ils diront, pour le repos de son ame et de celles de ses parents et amis, dix messes par an, et ce a des autels privilégiés, et de plus, il veut et entend que dans la huitaine de son décès, ou en tout cas, le plus promptement que faire se pourra, il soit dit et célébré par les dits Jacobins trente messes a des autels privilégiés, pour lesquelles il leur sera délivré la somme de quinze livres.

» Veut et entend pareillement qu'il soit payé et délivré a messieurs les vicaires et prestres de la communauté de la paroisse de Saint-Michel de Quimperlé la somme de sept livres dix sols, pour dire le nombre de quinze messes basses pour le repos de son ame, et ce à des autels privilégiés.

» De plus, cinquante sols à monsieur Salmon pour cinq messes qu'il veut et entend être dites par luy a des autels privilégiés, et la somme de dix livres en argent pour les peines et soins que le dit sieur Salmon a eu depuis qu'il est malade.

» Veut aussi le dit testateur qu'il soit dit par messieurs les prestres de la paroisse de Lothea dix messes pour le repos de son âme pour quoy il leur sera délivré par son exécuteur testamentaire cinq livres.

» Veut aussy qu'il soit dit a son intention dix messes basses en l'église paroissiale de Saint-Colomban, trente messes en celle des Révérends Pères Capucins, et quinze messes en l'église de Baye, le tout par messieurs les recteurs et prestres des dites paroisses, et a des autels privilégiés, pendant l'octave de son décès, sy faire se peut, en tout cas le plus promptement que

faire se pourra, toutes lesquelles messes seront payées à raison de dix sols chaque.

» Comme aussi veut et entend le dit sieur le Kernec testateur qu'il soit donné et délivré la somme de dix livres pour réparer la chapelle de Saint-Yves, celle de six livres qu'il entend aussy être employée à la réparation de la chapelle de la Magdeleine, les deux situées en la dite trêve de Treflivalaire, paroisse de Lothea.

» Veut et entend pareillement le sieur testateur que le jour de sa sépulture, et du service de huitaine, il soit distribué aux pauvres mendiants qui se trouveront la somme de vingt livres.

» Veut et entend encore qu'il soit donné à Marguerite Bertou sa servante pour ses bons et agréables services et soins la somme de cinquante quatre livres, en la dite somme comprise celle de vingt une livres que le dit sieur testateur déclare avoir donné en prest à François le Croissant, fils de la dite Bertou...

» ... Et en l'endroit le dit sieur a nommé pour son exécuteur testamentaire missire Allain le Quernec son neveu.

» ... Et avant la signature le sieur le Kernec testateur a déclaré qu'Yves Conan, son métayer de Kervidanou luy doit l'année courante de la ferme, la somme de vingt sept livres en argent, et deux minots de seigle mesure de Quimperlé, l'un sur le pied de trois livres dix sols, l'autre sur le pied de huit livres...

» ... Et le sieur testateur n'a pu tenir la plume par faiblesse et tremblement de main, il a prié et requis de signer pour luy maistre Yves Bouquet... »

19 Novembre 1729. — Aveu fourni au roi par noble homme Jean - Augustin Maurice, sieur de Beaubois, fabrique de la chapelle Saint-Yves, d'un pré nommé *prat-ar-zant* (1).

(1) Arch. dép., 140. G. 9.

3 Juillet 1730. — Missire Germain-Hyacinthe Peltier, recteur de Lothéa, fait un aveu, tant en son nom qu'en celui des fabriciens de Lothéa, des recteurs et prêtres de Saint-Michel de Quimperlé, pour une rente censitaire de 3 livres et 40 sols, due à missire Joseph Louhandre, sieur de Pont-ar-Groll, au sujet d'un emplacement et d'un jardin sis à Quimperlé (1).

4 Mai 1782. — Procès-verbal de visite épiscopale.

MAITRE-AUTEL. — Passable ; la pierre sacrée est trop éloignée du bord de la table ; nous ordonnons qu'elle soit rapprochée de 4 à 5 pouces.

CHAPELLES ET AUTELS. — Passables ; nous ordonnons que les pierres sacrées soient rapprochées du bord de la table.

FONTS BAPTISMAUX. — Bien.

IMAGES. — Ont besoin d'être rafraichies ; celle de S. Jean est fort mal faite.

CLOCHES. — Bien.

ORNEMENTS. — Il y en a pour toutes les couleurs, et d'assez propres.

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT. — 5 fois l'année.

OFFICES ET FÊTES PROPRES. — S. They, confesseur, patron.

RECTEUR. — M. Le Guillou.

PRÊTRES. — M. Le Moelle, curé de Trivaler ; M. Lélias, acolythe.

PRESBYTÈRE. — Bien.

MAITRE D'ÉCOLE. — M. le Curé.

CONFRÉRIES. — Celle de la Trinité.

BÉNÉFICES. — Il n'y en a pas.

CHAPELLES PUBLIQUES hors l'église. — Saint-Yves.

CHAPELLES DOMESTIQUES. — Celle de Quelblain.

(1) Arch. de Boisanger.

24 et 26 Mars 1791. — Voici les biens d'église vendus nationalement ces jours-là : rentes sur les villages de Keranguen, Kercadoret, Kergoaler, Kergostiou, Kervel, Kerhor, Kermouster, Kervidanou, Trebalay, Trélivalaire, une tenue de Kermarc, une tenue de Crehcourant, deux tenues de Keranforest, un pré du nom de Prat-Kerdudal, situé aux aulnes de Carnoët. — Trois semaines plus tard furent aliénées cinq tenues de Kerlin.

8 Avril 1791. — Vente du presbytère de Lothéa, acheté par le citoyen Cambry, et d'une prairie dépendant de la cure, acquise par le citoyen Prévost.

24 Septembre 1791. — Avant de faire descendre les cloches de Lothéa, pour les envoyer à la fonte, le procureur-syndic du district de Quimperlé écrit au Département en ces termes : « A Saint-David il y a deux cloches, à Lothéa deux ; ces deux églises sont très près de la ville, les gens de la campagne crieront néanmoins fortement, en ce qu'il sont dans l'usage d'annoncer les décès par un glas, le cas échéant, dans chaque quartier ; pourrait-on leur laisser en chaque endroit la plus petite des cloches » (1).

8 Avril 1793. — Vente au citoyen Prévost d'une portion de prairie, *Prat-er-sant-Youen*.

9 Février 1794. — L'église et le cimetière de Lothéa sont nationalement adjugés au citoyen Le Nir, de Quimperlé, pour la somme de 915 livres.

19 Avril 1795. — L'église de Trélivalaire ainsi que le cimetière qui l'entoure sont acquis, pour 900 livres, par Joseph-Charles-Ange Chef du Bois, demeurant à Quimperlé, à condition toutefois que le cimetière ne puisse être mis en culture que dans dix ans.

(1) Arch. dép., L V, Clergé, affaires diverses.

### QUELQUES BAPTÊMES — UN ENTERREMENT

10 Février 1695. — L'abbé Martial de Cacart, supplée les cérémonies de baptême, en l'église de Trélivalaire, pour Pierre-Hiacinthe, fils de Yves Morice, sieur du Beaubois, et de dame Marianne Lohéac. L'enfant, né le 5 Octobre 1693, avait été ondoyé le 28 du même mois par Jean Ezven, bachelier de théologie, recteur de Lothéa. — Parrain et marraine : écuyer Pierre Charpentier, seigneur de Calleon, et demoiselle Charlotte Coetnours, dame du Cosquer.

Signé : Cacart, — Martial de Cacart, prêtre, — Y. Morice, — Pierre Charpentier, — Charlotte Coetnours, — Anne Lohéac, — Marie-Anne Lohéac, — L. Gerard, — Jean Le Beux, recteur.

17 Juin 1695. — Baptême, à Trélivalaire, de Martial, fils des mêmes. Parrain : missire Martial de Cacart ; marraine : Janne Lohéac, dame du Guilly.

Signé : Martial de Cacart, prêtre indigne, — André de Cacart, — Thérèse de Cacart, — Y. Morice, — Anthoine Pichetz, — Lohéac, — Le Beux, recteur.

25 Octobre 1696. — Baptême, à Lothéa, de Charles Ricouart. Marraine : Catherine Mariteau, compagne d'écuyer Charles Bréart de Boisanger, seigneur de Québlen.

10 Janvier 1752. — Le recteur Duvergier baptise à Lothéa, Marie-Ursule-Jacquette Bréart de Boisanger, fille de Paul et de dame Marie-Ursule-Nicole Demaret le Roy. Parrain : missire abbé Jacques de Boisanger, de Lothéa ; marraine : Marie-Ursule Gaultron, veuve de noble homme Jean le Roy Demaret, de la paroisse Saint-Colomban.

20 Avril 1753. — Supplément de cérémonies du baptême donné à Pierre et Paul de Boisanger. Parrain :

Pierre Boy de la Gate, trésorier de la Marine et de la Compagnie ; marraine : demoiselle Catherine Bréart.

Signé : Jacques Bréart, — Catherine Bréart, — Marie le Bréart de Laporte, — Joséphe-Françoise Gouyquet de Latouche, — Anne-Marie Morice du Beaubois, — Suzanne du Bot de Beaubois, — Thomas Gouyquet de Bocozel, — Marie-Ursule-Nicole le Roy de Boisanger, — du Vergier, recteur.

19 Août 1754. — Baptême de Marie-Josèphe-Félicité de Boisangèr. Parrain : Félix-Marie-Anastase du Combout, seigneur de Saint-Guénolé et autres lieux ; marraine : Joséphe Gouyquet, dame de la Touche.

21 Août 1756. — Baptême de Thomas-Charles-Armand-Nicolas de Boisanger. Parrain : Thomas Gouyquet, seigneur de Bocosèle et autres lieux ; marraine : dame Thérèse-Nicole Bréart de Lagatte.

8 Août 1759. — Baptême de Thérèse-Elisabeth-Marie de Boisanger. Parrain : missire Félix Pizon, capitaine des grenadiers du régiment de Penthievre ; marraine : demoiselle Marguerite-Jeanne-Marie du Combout.

5 Décembre 1717. — Décès, au bourg de Lothéa, de Françoise Aymée, fille d'écuyer René Gouyquet, seigneur du Plexis Bocozel et de dame Claude Bréart, son épouse, enterrée le lendemain en l'église paroissiale de Lothéa, sous la tombe appartenant au sieur écuyer Charles Bréart, seigneur de Boisanger.

(A suivre.)

## Quelques pages de Fréron

(Suite.)

### La Bataille pour « l'Infâme ».

Esprits forts, esprits faibles.

Jamais siècle n'a été plus fertile que le nôtre en écrivains séditieux, qui, à l'exemple du poète Linière (1), n'ont d'esprit que contre Dieu. Ils se disent les apôtres de l'humanité, et ils ne voient pas que c'est être un mauvais citoyen, que c'est faire un mal réel aux hommes, que de leur ôter des espérances qui seules adoucissent les maux de cette vie ; que c'est bouleverser l'ordre des Sociétés, irriter le pauvre contre le riche, le faible contre le puissant, armer des millions de bras qui sont arrêtés par un frein sacré autant que par les lois.

Il faut être bien dépourvu de talent pour être réduit à se distinguer par une façon de penser qui déshonore aux yeux des vrais sages. Il n'y a pas de si mince auteur qui, s'il voulait se permettre de pareils écarts, ne pût briller au même prix.

Ce méprisable acharnement contre la religion marque d'ailleurs plus de faiblesse que de force dans l'es-

(1) Le chevalier de Linière (1628-1704), né à Senlis, « le poète idiot de Senlis », disaient de lui ses contemporains.

prit. On ne parlerait, on n'écrirait pas contre elle, si on ne la redoutait intérieurement. Les prosateurs, les poètes qui en font l'objet de leurs satires, ressemblent à ces voyageurs tremblants qui ont peur des voleurs et qui chantent de toutes leurs forces pour cacher leur crainte. (*Lettres sur quelques écrits*, VI, 62.)

×

La plupart des prétendus philosophes qui s'appliquent à détruire les principes les plus sacrés, ne sont rien moins que de véritables esprits forts. En voyant leur acharnement, en lisant leurs productions, on reconnaît des gens qui se font un système dont ils cherchent à se convaincre, qui travaillent à étouffer le cri de leur conscience ; ce sont des enfants qui ont peur pendant la nuit et qui chantent pour s'étourdir ; ils ressemblent à Hobbes qui, le jour, écrivait contre l'existence de Dieu et des esprits et qui, le soir, avait peur du diable et des revenants. (*Année Litt.* 1766, V, 310.)

×

Tant que les hommes aimeront leurs vices, non seulement la religion chrétienne, mais toute philosophie raisonnable qui combattra ces mêmes vices, éprouvera des contradictions. Le langage des philosophes, soi-disant esprits forts, n'est que celui des passions ; coupez-en la racine, et vous enlèverez facilement le corps de l'arbre et toutes les branches, comme dit Pascal. (*Année Litt.*, 1767, II, 233.)

×

Car enfin qui sont ceux que séduisent nos grands raisonneurs ? Des libertins, des jeunes gens emportés par leurs vices ou par leur vanité, qui pour se donner la misérable réputation d'incrédules, sont en effet les

plus crédules des hommes, puisqu'ils croient à de plates bouffonneries plus dignes de pitié que d'un sourire, à de frivoles objections victorieusement réfutées, à des auteurs convaincus d'ignorance ou de mauvaise foi. (*Ann. Litt.* 1768, VIII, 298.)

#### La manie philosophique.

C'est une vérité, Monsieur, que l'amour de la philosophie, poussé à l'excès, nuit aux beaux arts et au bon goût. Les lettres tombèrent chez les Romains, lorsqu'ils se virent assaillis d'un essaim de philosophes. Le nombre en devint si considérable qu'ils mirent la famine dans Rome, et qu'on fut obligé de les chasser pour faire vivre les bons citoyens.

Nous n'en sommes pas encore là ; mais l'étude de la philosophie commence parmi nous à prévaloir sur la belle littérature ; le plus mince écrivain veut passer pour philosophe : c'est la maladie, ou, pour mieux dire, la folie du jour. Elle se répand de proche en proche, et laisse partout des traces d'une orgueilleuse présomption. On se croit né pour donner des leçons à la terre ; on prend un ton de maître ; on s'érige en prophète, en oracle ; on emprunte les paroles de la divinité même, et l'on ose s'approprier le *Tolle et lege*. Tel est, Monsieur, le début d'un ouvrage nouveau, intitulé : « *Pensées sur l'interprétation de la nature* » (1). Il est dédié aux *Jeunes gens qui se disposent à l'étude de la philosophie naturelle*, et l'épître dédicatoire commence ainsi : « Jeune homme, prends et lis ». (*Ann. Litt.* 1754, I.)

×

Le raffinement nous gagne, et nous sommes recherchés jusque dans les titres de nos ouvrages. L'auteur

(1) De Diderot. Fréron en disait que « l'interprétation était plus obscure que le texte. »

des *Lettres semi-philosophiques* (1) semble ne les avoir ainsi qualifiées qu'après un calcul géométrique de la dose de philosophie qui entrait dans leur composition. Ainsi se subdivisera cette dénomination, selon le plus ou moins de philosophie que l'on mettra dans les écrits ; les termes naîtront aisément pour désigner un quart, un sixième, un huitième, etc..., de cette philosophie à la mode dont on assaisonne aujourd'hui notre littérature. Il faut en mettre partout ; c'est la manie du jour. « *De la philosophie ! de la philosophie...* » Nous n'entendons retentir à nos oreilles que ce beau nom ; mais l'effet ne passe pas jusqu'à l'esprit. Peut-être même, l'affectation d'en parler sans cesse est-elle une preuve qu'elle nous manque. Personne ne parle plus de franchise qu'un charlatan.

Où sont-ils donc ces beaux, ces grands livres, où l'on trouve cette force de raison, cette plénitude de sens, ce nerf de l'imagination qui caractérisaient les génies du siècle de Louis XIV ? On ne s'attache dans celui-ci qu'à paraître plus subtil, ingénieux, plein de finesse ; on veut se faire deviner, on craint de se faire entendre ; nos ouvrages ne seront bientôt plus que de jolis colifichets ornés d'hiéroglyphes et d'énigmes. (*Ann. Litt.*, 1757, I, 1212.)

#### Sophistes et philosophes.

Les sages et les philosophes des premiers temps ne s'occupaient que du progrès des lumières humaines ou du bonheur de la Société. Mais ces temps furent de courte durée. On vit bientôt à cette philosophie de raison et de vertu succéder une philosophie d'orgueil et d'intérêt. Les Athéniens eux-mêmes prostituèrent les sciences et les arts au point d'en faire un trafic

(1) Auteur anonyme.

honteux ; et ce sont ces philosophes que Socrate poursuivit avec tant de chaleur comme l'espèce la plus ridicule et la plus incommode. Ils devinrent l'objet du mépris et même de l'indignation publique ; et lorsque dans une assemblée il se trouvait un homme qui faisait grand étalage d'érudition, qui se vantait de pouvoir disserter sur les secrets de la nature, sur les principes de la morale, sur l'origine et la chaîne de nos connaissances, sur les procédés des arts : « *C'est un sophiste* », s'écriait-on, comme si on eût dit : « *C'est un charlatan* ».

Je ne dois pas cependant dissimuler que vers le temps du grand Théodose le mot de *sophiste* reprit faveur. Libanius, qui représenta avec tant de force à cet empereur les exactions des magistrats et l'infortune des citoyens, se tint honoré de cette dénomination. Mais le peuple ne put jamais en prendre une idée avantageuse, et le ridicule qu'on y avait attaché, et qui en faisait craindre l'application, subsista toujours..

L'auteur de la lettre sur les *Sages et les Philosophes* (1) peut maintenant résoudre lui-même la difficulté : Qu'il examine s'il y a autant de distance entre les *Sages* et les philosophes modernes, qu'il y en avait entre les philosophes et les sophistes de l'antiquité ; ou, s'il ne veut pas s'en donner la peine, qu'il attende l'irréfragable décision des encyclopédistes aux mots *Philosophie* et *Sagesse*. Ces messieurs sont très propres à faire sentir la différence qu'il y a entre ces deux mots. (*Ann. Litt.*, 1757, VII, 192.)

#### Décadence des Lettres.

Une vapeur empoisonnée est descendue des régions de la philosophie ; le goût et les talents en ont été

(1) Auteur anonyme.

infectés ; non seulement on n'a pas cherché à se former sur les grands modèles que nous avons devant les yeux, mais on s'est attaché à les déprimer, à rabaisser leur gloire, à flétrir leurs talents, parce qu'il n'était pas possible de les supposer philosophes.

Un Dieu nouveau a dicté les lois nouvelles auxquelles les Lettres ont été forcées de se plier. Au lieu de cette éloquence vive, naturelle, énergique, on ne nous a plus donné que des ouvrages froids, secs, sans suc et sans vie, des lieux communs de morale rebattue, des digressions savantes marquées au triste coin d'une métaphysique âpre, raide, inintelligible, un style boursoufflé qui ne marche qu'à force d'efforts de tête et de sublimes échasses : nulle part la trace, la plus légère de cette chaleur douce, de ce pathétique vainqueur, de ce sentiment profond, qui, selon les circonstances, sont la parure la plus touchante et l'arme la plus victorieuse de la belle éloquence.

Au grand art des Corneille, des Racine et des Crébillon a succédé une manie Anglo-philosophique sombre et discordante, qui s'est emparée du théâtre ; elle y monte pour débiter des diatribes contre la Religion, pour lancer des sarcasmes contre sa morale, pour couvrir de ridicule ses pratiques sacrées et pour insulter à ses ministres ; on connaît des pièces modernes où des actes entiers sont consacrés à ce noble dessein : et c'est par là qu'on prétend ravir à nos grands maîtres le laurier de Melpomène ! Et c'est par là qu'on se flatte de faire oublier le *Cid*, *Cinna*, *Rodogune*, *Phèdre*, *Athalie*, *Rhadamiste*, etc...

Il n'y a pas jusqu'à la muse artisanne des boulevards qui ne se ressente de l'épidémie générale ; elle philosophe aussi par accès ; et, sur des tréteaux où l'on s'attend à des quolibets, on est tout étonné d'entendre Polichinelle et son compère disserter à perte de vue et avec autant de justesse et de dignité que pour-

raient faire deux adeptes de la nouvelle philosophie. (*Année Litt.*, 1772, IV, 59.)

×

Vous savez, Monsieur, que les apprentis artisans, s'ils veulent exercer un métier quelconque, doivent faire, en présence des jurés, par forme d'examen, un ouvrage qu'on appelle *chef-d'œuvre*. Les sages modernes depuis qu'ils sont réunis en corps, ont adopté cette admirable méthode par rapport à leurs élèves. Tout garçon philosophe, s'il veut être reçu maître, doit faire son *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire, composer quelque livre, quelques pages ou du moins quelques phrases bien libres, bien hardies, bien scandaleuses contre la Religion. Alors les Jurés philosophes proclament le jeune candidat, et toute la communauté s'écrie avec transport : « Bene, bene blasphemare, dignus est intrare in docto nostro corpore ».

Quand Monsieur de la Harpe n'aurait fait que les premières lignes de la seconde partie de son *Eloge de Fénelon* (1), il serait bien sûr de parvenir à la maîtrise. (*Année Litt.*, 1771, VI, 22.)

#### Les nouveaux disciples de Socrate.

L'irréligion la plus effrénée, des impiétés que les gens à la mode appellent des hardiesses de génie, des tirades insolentes contre les lois et les magistrats, le fanatisme de la prétendue philosophie, des fautes grossières de langage et de sens commun, le style le plus tudesque, la versification la plus âpre : telle est, Monsieur, l'héroïde intitulée : *Un disciple de Socrate aux Athéniens*.

(1) Pièce couronnée par l'Académie.

Vous me direz peut-être que ce petit libelle philosophique a une lueur de succès ; mais je n'ai pas besoin de vous répondre que cette pièce est vantée par une secte orgueilleuse qui veut mettre le sceau du génie et de l'immortalité à tout ce qu'elle protège ; que d'ailleurs les temps, les circonstances, l'à-propos, le vaudeville du jour donnent de la vogue aux plus mauvaises brochures.

Si l'auteur de celle dont il est question ici eût été plus instruit, ou qu'il n'eût pas voulu flétrir le nom de Socrate, en le donnant à de froids enthousiastes, indignes du nom même de philosophe, il aurait pu se borner à mettre en vers ce que Socrate dit dans sa prison à ses disciples assemblés ; il aurait pu rapporter son jugement et sa mort ; mais cet écrit n'eût pas assez prêté à l'allusion, et c'est l'allusion qui fait aujourd'hui le succès de nos productions éphémères.

Je pourrais vous citer, Monsieur, divers morceaux qui vous donneraient une idée des excès où l'audace de l'impiété se porte dans ce siècle, à la honte des mœurs présentes. Mais ces reproches ne seraient que de faibles traits contre de pareils écrivains ; ils se mettent au-dessus des lois, de la religion, de l'autorité. Il faut, pour les punir par le seul endroit sensible, leur prouver qu'ils sont dépourvus de génie, de talent, que cette héroïde n'est qu'une misérable rapsodie de rimailles, au-dessous de ce que vous connaissez de plus médiocre...

Il faut que l'auteur ait fait son cours de poésie dans les ouvrages de Monsieur Marmontel (1) ; c'est la même enclume, le même marteau, le même feu de charbon

(1) Dégoûté du Théâtre qui ne lui avait donné que des mécomptes, Marmontel avait cherché le succès dans d'autres genres. L'Héroïde, favorable aux déclamations philosophiques, était alors en faveur. Il s'y essaya et donna en 1760 *Un disciple de Socrate aux Athéniens*. Bien que la pièce fût anonyme, Fréron en reconnut l'auteur à son style.

de terre. Quant au fond de l'ouvrage, il semble qu'on l'ait composé pour proscrire le fanatisme et il en est plein...

Je me borne à dire que de pareilles pièces sont aussi honteuses pour la raison et pour le goût que pour la morale et l'honnêteté publique. Mais c'est un vil préjugé qu'on brave ouvertement aujourd'hui. Lorsqu'on est un « être » on méprise cette imbécile populace de gens qui respectent la religion, les lois, les mœurs, et qui s'avisent de regarder encore comme nos maîtres les Boileau, les Racine, les Rousseau, etc., (*Ann. Litt.*, 1760, V, 343.)

×

Les esprits se sont tournés du côté de la philosophie ; nos sages modernes, inquiétés pour des écrits reprehensibles, se sont modestement érigés en autant de Socrates qu'on persécutait ; beaucoup de gens les ont crus tels sur leur parole ; la vertu très équivoque du grand Socrate, comme le sont toutes les vertus fastueuses des philosophes, n'a plus été révoquée en doute ; on a regardé comme des monstres, et presque comme des sots, Aristophane qui l'avait joué en plein théâtre, Anitus et Mélitus qui l'avaient accusé dans l'Aréopage : de là cet enthousiasme pour Socrate ou plutôt pour ceux qui se croient semblables à lui ; son nom a retenti avec une éclatante vénération dans mille ouvrages en prose et en vers. La tragédie de M. de Sauvigny (1) s'est bien trouvée de cette disposition des esprits. Il n'était pas possible qu'une pièce faite en l'honneur de nos philosophes tombât tout à fait ; elle a eu huit ou neuf représentations ; dans d'autres circonstances elle n'aurait pas été si loin. (*Ann. Litt.*, 1763, III, 239.)

(1) *La mort de Socrate*.

### Le saint des philosophes.

Vous savez, Monsieur, que dans les processions tous les corps de métier se rangent ordinairement sous la bannière d'un saint qu'ils ont élu pour patron. Marc-Aurèle est celui auquel s'est vouée la confrérie des philosophes. Ils paraissent fort jaloux de la gloire de leur saint, et il n'est pas d'efforts qu'ils ne fassent pour l'élever au-dessus de tous les autres, et lui faire obtenir la première place dans le calendrier. Je m'étonne qu'ils ne se soient pas encore avisés de porter, par dévotion, à leur boutonnière, l'effigie de ce prince, en guise de médaille. (*Ann. Litt.*, 1775, II, 195.)

### Bayle, arsenal des incrédules.

Les ouvrages de Bayle sont l'arsenal général où la licence va chercher des armes pour attaquer la religion. Cet homme, né pour éclairer son siècle et la postérité, a éteint le flambeau de la saine et judicieuse philosophie, pour faire luire à nos yeux les fausses lumières du sophisme. Il a pris à tâche de mortifier, d'humilier, d'anéantir la raison ; détruisant toujours, n'établissant jamais, il ne nous conduit qu'au travers des ruines immenses de toutes nos connaissances. Cependant sa raison même qu'il attaquait, parce qu'il la confondait avec celle de tous les hommes, le servait comme malgré lui et à son insu ; naturellement juste et pénétrante, elle le guidait dans ses écarts avec une méthode, avec un ordre qui contribuait à sa séduction.

Quoiqu'il ait répandu des nuages sur presque toutes les matières relatives à la Religion, il y en a cependant qu'il a traitées avec plus d'affectation, de goût et d'étendue, et auxquelles il trouve toujours occasion de revenir, parce qu'elles sapent les fondements de toute certitude, je veux dire, le pyrrhonisme et l'origine du

mal. Il n'établit pas proprement le pyrrhonisme ; car il est contraire au pyrrhonisme même de s'établir ; mais il tourne de tant de façons tous les moyens des sceptiques, qu'il vient à bout d'ébranler le jugement le plus ferme, et de semer des doutes sur les points les moins disputés.

Ces principes généraux du scepticisme il les applique avec une complaisance particulière à la grande question de l'origine du mal, parce qu'elle renferme un plus grand nombre de difficultés. Un philosophe très profond, Monsieur de Crouzas (1), a attaqué Bayle et l'a forcé dans tous les retranchements dont il avait fortifié son pyrrhonisme. Beaucoup d'autres se sont élevés contre la foule des paradoxes qu'il a proposés sur l'origine du mal ; mais malheureusement tous ses adversaires, comme Jacquelot (2), Le Clerc, Malebranche, Leibnitz, se sont trop avancés dans leurs attaques. Ils avaient eux-mêmes des systèmes singuliers ; ces systèmes étaient leur faible, et Bayle n'a pas manqué de le saisir. Ils ont remporté sur lui des avantages considérables ; il en a remporté sur eux dont il a fait plus de bruit.

Tous les philosophes avaient les yeux fixés sur ces combats ; mais comme il s'y mêla du personnel, qu'on agita des questions étrangères au sujet principal, que les succès étaient partagés, on ne pouvait asseoir de jugement fixe, ni adjuger le prix de la victoire : depuis même que la guerre est finie par la mort de tous les combattants, on n'est pas encore tombé d'accord de quel parti sont les vainqueurs. (*Ann. Litt.*, 1758, II.)

×

Si de prétendus esprits forts, s'arrogeant le nom de philosophes, ont attaqué la divinité de notre reli-

(1) *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* (1733).

(2) *Dissertation sur l'existence de Dieu.*

gion, il faut reconnaître aussi, que cette même religion n'a point cessé de se former des athlètes intrépides qui ont employé leur courage à repousser les traits de l'impiété. Mais on a reproché à plusieurs d'avoir trahi la cause qu'ils voulaient défendre par la manière dont ils l'ont défendue.

Celui-ci pour faire triompher la vérité a cru pouvoir employer les armes de la passion : l'unique succès de ses efforts a été de persuader à des lecteurs peu instruits, à des esprits légers, qu'il fallait que notre religion fût bien vaine, puisqu'on en était réduit à l'étayer sur l'insulte au défaut de la raison.

Celui-là plus imprudent encore, entre hardiment dans une carrière qu'il ne connaît pas ; il daigne à peine lire l'ouvrage qu'il veut réfuter ; les principes de son adversaire, l'enchaînement de ses conséquences, l'ordre et le but de ses raisonnements, tout lui échappe. Par une suite indispensable, il crée lui-même de vains fantômes d'erreurs qu'il s'imagine combattre avantageusement ; il a atteint la fin de plusieurs volumes, et n'a pas même encore touché le nœud des difficultés qu'il devait résoudre.

Un autre sent les objections, y oppose des réponses solides, frappe des coups qui pourraient être victorieux ; mais le défaut de sa méthode et la bassesse de son style dégradent la cause qu'il soutient ; on peut à peine supporter la lecture de quelques pages.

(*Ann. Litt.*, 1757, 11, 240.)

×

Dans une guerre où la nation est intéressée, tout citoyen peut combattre ; et, dut-on succomber sous les efforts de l'ennemi, on est quelquefois aussi utile à la patrie par le sang qu'on verse pour la défendre que par la gloire d'un succès heureux. Il n'en est pas ainsi des combats livrés en faveur de la religion. Si les armes qu'elle fournit ne sont point maniées par

un bras ferme et sûr, si la victoire reste seulement douteuse, la perte est réelle, les incrédules triomphent ; ils insultent à la faiblesse de leurs adversaires. Il vaut infiniment mieux ne point écrire si l'on ne se sent point la force de fournir la carrière comme les Pascal, les Fénelon, les Bossuet, etc...

(*Ann. Litt.*, 1772, 111, 209.)

#### Le témoignage du sens intime.

Combien d'efforts n'a pas tentés, dans tous les temps, la curiosité humaine pour ravir à l'Être suprême des secrets qu'il nous cache ?...

J'ose le dire et rien n'est plus vrai sur la plupart des questions importantes, comme celle de la liberté, du bien et du mal moral, de la bonté de Dieu, etc..., il est plus sûr d'en croire son cœur que son esprit ; les oracles de celui-là ne trompent jamais.

Nous sentons, par exemple, que nous sommes libres ; tenons-nous en là. La raison ne ferait que nous égarer ; c'est un guide infidèle, une sirène enchantresse qui ne cherche à nous attirer que pour nous perdre. Presque tous les hommes sont la dupe de ses promesses ; de là mille ouvrages, monuments à la fois de la folie et de l'impuissance de la raison ; de là encore, le délire, l'enthousiasme, les haines aveugles et furieuses, et, ce qui est plus funeste, le relâchement général de tous les devoirs ; car, n'en doutons point, les sophismes de l'esprit sont presque toujours aux dépens de la bonté du cœur, et le règne du pyrrhonisme ne sera certainement jamais celui des vertus et du zèle patriotique.

(*Ann. Litt.*, 1759, VII, 154 à 156.)

#### Les raisons du cœur chez Platon.

Une remarque que je vous prie de faire, c'est que Platon ne s'est pas simplement attaché à distinguer

philosophiquement le Bien du Mal, et à nous faire voir qu'ils diffèrent essentiellement par leur nature.

Si, content de parler à notre intelligence, il se fût borné à obtenir le suffrage de notre raison, il ne mériterait ni les éloges de la postérité, ni la reconnaissance de la vertu. Effectivement en se tenant à des définitions exactes et précises, qu'eût-il fait autre chose qu'ouvrir une source intarissable de disputes ! L'esprit est si fécond en mauvaises preuves qu'il prend pour de bonnes, si habile à échapper à la vérité qui le poursuit, que rarement on triomphe de lui par lui-même. Pour dompter ce sophiste qui nous joue, suivant l'expression de l'immortel Rousseau, il faut avoir recours à des armes d'une meilleure trempe que les siennes ; il faut à ces vains phosphores qui éblouissent les yeux, opposer ses traits de lumière qui viennent du cœur, et dont l'éclat vif et rapide nous montre la vérité que nous cachent nos préjugés ou nos vaines connaissances.

(A suivre.)

## UN ÉVÊQUE BRETON

### M<sup>GR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

M. de Léséleuc fut un infatigable évangéliste, sachant se mettre à la portée de tous : des enfants aux catéchismes, où son tour d'esprit, fin, gracieux, riche d'images, de comparaisons, de récits bibliques, savait si bien distribuer le lait de la doctrine, tandis que la nourriture solide dont parle l'Apôtre, il la dispensait aux parents et aux aînés, abondante et appropriée à leurs besoins.

Bientôt son zèle d'apôtre dut répandre sa flamme dans les paroisses d'alentour et plus loin encore. Il se livrait avec empressement aux sollicitations de ses confrères. Les vétérans du sacerdoce admiraient sa vivante ardeur, sa langue bretonne, souple, pure et cependant populaire, l'autorité de sa parole et l'impression vive, salutaire produite sur les fidèles. Dès la deuxième année de son ministère paroissial, tous le nommaient parmi les missionnaires bretons les plus en renom ; et les villes, de leur côté, trouvaient en lui un puissant remueur de foules et la plus noble éloquence française. Aussi quand la mort de Monseigneur plongea le diocèse dans le deuil, tous les regards

se portèrent vers Plougouven, et le chapitre cathédral répondait au désir unanime quand il choisit M. de Léséleuc pour prononcer l'oraison funèbre du grand évêque couché dans la tombe.

Il aimait à parler aux foules groupées aux grands pardons de Bretagne. Dans sa paroisse, aux flancs des monts d'Arrée, la chapelle de Saint-Germain attirait à son grand pardon les gens de Cornouaille eux-mêmes, qui gravissaient les crêtes rocheuses pour venir joindre leurs prières et leurs hommages à ceux des gens du Tréguier.

La chapelle ne pouvait contenir tous les pèlerins, le recteur les groupait en plein air et l'on montra longtemps aux clôtures du placître la place qui lui servait de chaire improvisée, dominant la foule. Sa voix puissante, la netteté et l'énergie de sa diction portaient jusqu'aux derniers rangs le charme et le tour image du génie breton qu'il incarnait en lui.

En pleine Cornouaille, au grand pardon de Kerdévot, les vieillards ont aussi conservé le souvenir vivant, du sermon qu'il prêcha en plein air, alors qu'il était vicaire général à Quimper. Mais celui qui eut le plus de retentissement fut le sermon qu'il donna à Plouézoc'h sur les degrés de la Croix de carrefour du Rohou, lorsqu'il en fit la bénédiction solennelle. Là, une foule immense se massa à rangs pressés sous son regard, et tous les cœurs vibraient au tressaillement de sa parole de feu et de son âme d'apôtre.

Il s'appliquait, avec ses vicaires, à discerner les germes de vocation parmi les enfants des catéchismes, et à préparer les plus intelligents et les plus pieux, aux études qui leur ouvriraient la voie vers le sacerdoce. Parmi les enfants à qui M. de Léséleuc enseigna le latin et le grec, nous distinguons le jeune Le Saout, qui devint plus tard vicaire de son ami Testard du Cosquer, aux Carmes de Brest, puis aumônier de Marine, et le jeune de Roquefeuil, du manoir de Kerbi-

riou, le futur modèle des châtelains et des pères de famille.

Le goût des études classiques, il l'entretenait et le développait autour de lui. Mais il portait encore plus haut ses aspirations. Le souvenir de Malestroit le poursuivait, et il voulait, dans son presbytère, en ébaucher quelque ressemblance. Les visites et les conversations entre confrères prenaient allure de haute littérature et de science théologique. Son art d'enseigner, le coloris de sa parole ajoutaient à l'attrait de ce commerce des esprits, et lorsque le presbytère réunissait des amis de marque, MM. les abbés de Cazalès, de Roquefeuil, Maupied et autres encore, c'était vraiment le soleil de Malestroit qui projetait ses rayons sur Plougouven.

Longtemps après on parla des repas entre confrères, qui commençaient par la lecture des Saints Evangiles dans leur texte grec, que faisait le jeune élève Le Saout, puis les convives s'essayaient à converser dans la langue de S. Chrysostome, et nous avons connu de ces bons vieux recteurs de campagne qui aimaient à revivre ces anciens souvenirs en refaisant à leur table hospitalière ces nobles essais de leur jeunesse sacerdotale.

Parfois, dans les salons de l'évêché d'Autun, qui recevait le soir, les membres du Chapitre et du clergé de la ville, ces vieux souvenirs de Plougouven se réveillaient dans la mémoire de Mgr de Léséleuc. Il citait plaisamment des mots d'un de ses vicaires, M. Le Masson, bon cœur et bien dévoué, dont la tournure d'esprit ne rappelait que de loin le sel attique. Il était renommé pour ce que ses confrères appelaient des *Massonnades*, et l'Evêque fit un soir le récit suivant :

Dans la dernière maladie de Mgr Graveran, évêque de Quimper, certaines frictions étaient le seul soulagement à son pauvre corps usé. On écrivit de sa part au Recteur de Plougouven que l'auguste malade dési-

rait sa visite. Quand M. de Léséleuc annonça son voyage à ses vicaires, M. Le Masson esquissa un sourire malin qui l'intrigua. Prévoyant quelque propos original, il lui demanda de révéler sa pensée. La réponse ne se fit pas attendre : *Asinus asinum fricat* ; et l'exclamation de ses confrères ne le fit pas rougir.

Le Recteur fut à Quimper au chevet de celui qu'il vénérât comme un père. Son entretien se prolongea pendant que l'Evêque recevait les soins habituels. L'esprit caustique de Mgr Graveran interrogea son visiteur sur M. Le Masson et ses saillies les plus récentes. M. de Léséleuc rapporta le proverbe cité par son vicaire. Malgré ses souffrances, Mgr Graveran eut un sursaut de gaieté et répondit en riant : « Dites-lui de ma part que le plus âne des trois n'est pas celui qu'on *panse*. »

Le 28 Mars 1854, Mgr Graveran adressait à son clergé une circulaire annonçant que Rome lui accordait la faveur d'ajouter à son titre d'Evêque de Quimper celui d'Evêque de Léon ; ressuscitant ainsi le souvenir glorieux de l'ancien diocèse incorporé à celui de Cornouaille. Il choisit la date du 7 Août pour aller à Saint-Pol de Léon prendre solennellement possession de son nouveau titre.

Les habitants préparèrent une entrée triomphale, avec tous les honneurs consacrés par la vieille tradition. La porte antique, jadis adossée au Créisker, fut splendidement reconstituée et les rites anciens du cortège épiscopal et des processions, depuis l'église Saint-Pierre jusqu'à la cathédrale, retrouvèrent leur éclat des temps passés. Enfant de Saint-Pol, M. de Léséleuc assistait avec bonheur à ces fêtes, et nous trouvons sur ses lèvres, quelques mois plus tard, l'impression émue de cette mémorable journée :

« C'est à notre tête, Messieurs, escorté d'une foule immense de ses prêtres, qu'il vint se présenter aux portes rajeunies de la vieille cité de Léon, et montrer

à son peuple cette autre couronne pontificale, qu'une précieuse faveur du Siège apostolique venait d'ajouter à la sienne, non pas comme un accroissement de juridiction, mais comme un ornement, et comme une relique de ce beau passé dont il est permis à notre foi de regretter les richesses spirituelles. Cette ville, qui a si bien gardé l'empreinte épiscopale, sembla tout à coup n'avoir jamais perdu, malgré soixante ans de deuil, le souvenir et la tradition de ses pompes. C'était, comme au temps où elle régnait sur les beaux rivages de l'Armorique, la même majesté dans ses hommages, la même éloquence dans l'expression de son respect si affectueux pour ses pères en Jésus-Christ ; c'étaient jusqu'aux mêmes familles qui venaient accueillir et entourer le successeur des vieux Evêques, et témoigner comme leurs pères de la forte foi qu'aucune épreuve n'a pu altérer. Quelle vie dans cette Cathédrale, et quel coup d'œil dans ce beau chœur rendu à toutes ses gloires ! La prophétie de Jérusalem restaurée semblait s'accomplir une fois de plus : « *Exulta et lauda, habitatio Sion, quia magnus in medio tui sanctus Israël ?* (1). Lui aussi était heureux. Huit jours entiers il ne put s'arracher aux souvenirs de sa jeunesse, à ces lieux, à ce touchant accueil » (2).

Le lendemain, l'Evêque visita le collège où s'étaient groupés pour le recevoir et lui faire fête, les maîtres, les élèves, et encore les anciens élèves, heureux organisateurs du triomphe de la veille. Assis au milieu d'eux, « il rappelait le temps où il avait été, dans ces mêmes lieux, disciple et maître, et il retraçait avec si visible complaisance l'histoire de toute une génération d'hommes qui ne sont plus, que nous avons aimés et qu'il était si près de rejoindre !

« Vous n'avez pas oublié l'émotion de sa voix, quand

(1) Isa. XII. 6.

(2) Oraison funèbre de Mgr Graveran, pages 41-42.

il prononça quelques-uns de ces noms, qui commencent déjà à se ressentir de l'oubli, et je ne sais quel accent de fierté juvénile et touchante avec lequel il parlait des graves études de son cher collègue. »

Ce qui rendait ces temps passés particulièrement chers à notre Evêque, « c'était l'époque des premiers services que son pays natal reçut de son zèle ; c'était pour ainsi parler, sa première campagne, et comme tous les soldats dont la carrière est bien remplie, il se reportait plus facilement et plus volontiers au début » (1).

Hélas ! l'apparition à Saint-Pol fut la dernière étincelle, plus vive, d'un feu mourant et quelques mois après, M. de Léséleuc traçait ainsi, dans la cathédrale de Quimper, le récit des longs jours de souffrance et la mort de Mgr Graveran.

« Vivre comme il a vécu, cela se voit encore, par la grâce de Dieu, dans l'Eglise toujours jeune et féconde de Jésus-Christ ; mais mourir comme il est mort, en avez-vous vu beaucoup d'exemples ? Notre pays a conservé, je crois, plus qu'aucun autre, cette science, héréditaire aussi, de mourir en chrétien ; et pourtant, là même où est le mieux restée la foi des anciens jours avec le vieux langage, vîtes-vous souvent comme dans ce palais épiscopal, saluer de loin la mort sans changer de visage, se préparer avec l'activité la plus sereine à la recevoir, et enfin l'accueillir le sourire sur les lèvres et tant de calme dans le cœur ?

» Quand il fallut, malgré son immense énergie, ployer sous le faix, et déclarer son mal, il se livra aux médecins, avec la force d'un homme et la simplicité d'un enfant. Dès le mois de mai, nous disait-il tout près de mourir, il avait reconnu, sans pouvoir s'en rendre compte, qu'une maladie terrible, organique, incurable, manifestait clairement son existence, et sa

(1) Oraison funèbre, pages 17-18.

pensée fut qu'elle ne céderait pas. Cependant, il se soumit à tout, sans jamais articuler une plainte, sans le découragement que produit la faiblesse, comme sans ces espérances exagérées que donne un grand désir de vivre. « Mon mal est bien grave, disait-il avec » douceur, et je souffre beaucoup. Un moyen n'a pas » réussi ; un autre moyen réussira peut-être. Dieu » peut me rétablir, et il faut laisser faire ceux qui » savent ». Et puis, ajoutait-il, avec un accent que je ne saurais rendre, « les médecins désirent tant me » guérir ! »

» Un jour que ses douleurs, si continuelles et si vives, avaient épuisé, non pas son angélique patience, mais les forces de son corps anéanti, il jugea que l'heure était venue de faire connaître à tous ce qu'il avait gardé jusque là pour lui seul, la certitude de sa fin prochaine. Il n'avait autour de lui que des âmes vraiment sacerdotales, et pourtant on hésitait encore, à force de désir et d'espérance, à lui proposer de recevoir les derniers sacrements de l'Eglise. Ce fut lui qui prit cette initiative solennelle, simplement comme toujours, mais avec un accent de force et d'autorité, que je retrouvais trois jours après dans sa voix mourante, quand il voulut me raconter ces détails. Alors, les grandes cloches de cette Cathédrale vous annoncèrent que « le Dieu de toute consolation » (1) allait sortir de son tabernacle, et devenir le viatique de son fidèle serviteur, la nourriture du suprême voyage. Vous fûtes le cortège du Seigneur, membres si unis de sa grande famille ; vous, le Vénérable Chapitre, sa couronne et la force de ses conseils ; et vous, prêtres de sa ville épiscopale ; vous aussi, magistrats chrétiens de la cité chrétienne ; vous tous enfin, foule immense de fidèles, qui alliez recevoir au nom de sept cent mille fils un dernier exemple et une dernière bénédiction. Quelles

(1) *Deus totius consolationis.* (II, Cor. 1, 3.)

paroles vous entendîtes alors, et de quel spectacle vous fûtes les témoins ! Cette chambre était pleine de larmes, et le digne prêtre qui venait aider encore un évêque à mourir ! entrecoupait de sanglots les grandes prières de l'Eglise. Lui seul était calme, et plus imposant que jamais sous ces vêtements pontificaux qu'il revêtait vivant pour la dernière fois. Il y avait à son beau front et sur son visage amaigri je ne sais quel reflet d'une seconde jeunesse, qui forçait la pensée à monter jusqu'au Ciel. Il vous parla ; il parla à nous tous dans votre personne. Laissez-moi vous redire une de ses paroles, il me semble qu'elle est digne de cette chaire : « Je cherche, pour voir si j'ai quelque chose » à pardonner ; mais je ne me souviens pas qu'il » m'ait jamais été fait d'offense. » Et c'était lui qui demandait pardon !

» Dieu lui donna quelques jours de plus à passer sur la terre. Il en consacra quelque chose à ses affaires temporelles, et, jusque dans ces détails, on vit se montrer tout à coup une hauteur de vertu que nous n'avions pas suffisamment mesurée. On aurait dit qu'il poursuivait le travail de chaque jour, tant il était calme, attentif à tout prévoir, simplé et précis dans les instructions qu'il donnait à chacun ; et, quand il avait fini sa tâche de la journée, il se remettait à souffrir sans se plaindre. Et pourtant, ce testament de l'Evêque qui mourait pauvre, était un acte où, lui, qui avait poussé si loin la mansuétude pour les autres, il se montrait si étrangement sévère pour lui-même, que les magistrats chargés d'en faire l'ouverture n'ont pu contenir, en le lisant, un cri de surprise et d'admiration. Et ces soins pour laisser tout en ordre dans cette demeure qu'il allait quitter, savez-vous, mes frères, ce qui en était l'objet ? Un jour, il pria l'un de ces prêtres, dont la vénération l'entourait de tant d'affectueuse sollicitude, d'apporter le contenu d'un tiroir dont il lui donna la clef. « Brûlez, lui dit-il, tous ces

papiers. » Il effaçait la trace des services que pauvre il avait rendus à plus pauvres que lui ! — Mais c'est surtout vers cette autre vie qu'il allait commencer, que se tournèrent ses regards. Nous l'avons entendu s'applaudir de ce « qu'il mourait lentement, parce » qu'ainsi Dieu lui donnait le temps de produire au » moins quelques actes de pénitence. » Ses fidèles enfants, prêtres et laïcs, se succédaient auprès de sa couche. Quelle que fût la voix qui lui suggérait une sainte pensée, il remerciait avec une touchante douceur, et terminait aussitôt comme un petit enfant la prière commencée. Cette âme, dont la force avait jusqu'alors recouvert et voilé, pour ainsi dire, la tendresse, se montrait plus doucement aimante, et pour les hommes et pour Dieu, à mesure que les liens du corps étaient plus près de se rompre. — Enfin la dernière nuit vint, et le 1<sup>er</sup> février, à trois heures du matin, notre Evêque rendit en paix son âme à Dieu, au milieu des prières attendries de quelques-uns de ses prêtres, qui recueillirent pour nous son dernier soupir. »

C'était le couronnement d'un épiscopat ardemment aimé par notre Bretagne !

## CHAPITRE VIII

### L'oraison funèbre de Mgr Graveran.

Le 1<sup>er</sup> Mars 1855, la Cathédrale de Quimper reprit son vêtement de grand deuil pour le service solennel du trentième jour de la mort de Mgr Graveran. Il fut célébré pontificalement par un noble fils de la Bretagne, missionnaire en Amérique, Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington, au Vermont. Autour de lui remplissaient le chœur et le sanctuaire les prêtres venus de toutes les parties du diocèse pour apporter

un dernier et douloureux hommage et leurs prières au tombeau où repose jusqu'à la résurrection un père vénéré, un fils de leur race, Breton de leur langue et de leurs traditions.

Les représentants des autorités, civile, judiciaire, militaire, et maritime, dans tout l'éclat de la grande tenue officielle, formaient un cortège d'honneur autour du catafalque. Les familles les plus distinguées de Bretagne, les délégations des paroisses et l'ensemble des fidèles remplissaient les vastes nefes. C'est devant cet immense auditoire recueilli et déjà ému par les prières solennelles des Morts, que M. de Léséleuc prononça l'Oraison funèbre. Pendant deux heures, sous l'éclat et l'émotion de sa parole, toutes les âmes étaient tendues vers cette chaire qui faisait revivre le Pontife disparu. Le peintre fut digne du modèle. Nous avons déjà reproduit bien des traits de ce tableau de maître. Il faudrait tout citer, car les exemplaires de ce discours sont devenus très rares, malgré la large diffusion qui en avait été faite, au grand profit de l'Œuvre des Flèches de la Cathédrale, popularisée par Mgr Graveran, sous le nom du *Sou de Saint-Corentin*.

Le discours s'ouvre par le texte de Job, 1, I. « *Erat vir ille simplex et rectus et timens Deum... Cet homme était simple et droit et craignant Dieu...* »

Quelques pieuses considérations sur cet éloge du saint homme Job, exprimé dans « la mâle sobriété de l'Écriture », conduisent l'orateur à l'application : « Puisque ces paroles résument, à la façon du Saint-Esprit, une vie que Dieu agrée en ce monde et couronne au delà, il m'était permis de les méditer avec vous sur ce tombeau ; et peut-être y trouverez-vous avec moi, quand j'aurai rempli ma tâche, que Dieu nous en a donné un admirable commentaire dans la vie et la mort d'ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE PÈRE EN JÉSUS-CHRIST, MONSEIGNEUR

JOSEPH-MARIE GRAVERAN, EVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON ».

« Quand Dieu a marqué de son sceau la dernière page de ce livre qui s'appelle la vie d'un homme et que remplit jour par jour l'œuvre commune de la Providence divine et de notre liberté, il est beau de pouvoir constater, du premier coup d'œil, qu'une pensée unique s'y développe d'un bout à l'autre. Qu'est-ce donc quand cette pensée est la plus large, la plus féconde, la plus entièrement divine que Dieu puisse confier ici-bas à une âme humaine, la pensée de la gloire de Dieu et du salut des hommes » par le sacerdoce ?

Or, « Dieu fit à Joseph Graveran cette insigne grâce de poser au-dessus de son berceau l'auréole sacerdotale.

» Trois choses y concoururent, sa mère, son pays, sa race... quels admirables docteurs que nos mères ! Pendant que la vie de la famille devient presque partout un obstacle à la sérieuse et chrétienne éducation de l'enfance, le foyer breton, sous l'influence d'une bénédiction mystérieuse, a gardé dans son atmosphère je ne sais quoi de chaste, de recueilli, de saintement grave ; la pensée de Dieu y règne encore, et son nom y est un nom béni. Combien d'enfants de cette race ont passé par mes mains et par les vôtres ? N'est-il pas vrai, messieurs, qu'il y a déjà dans ces âmes de la force chrétienne, une notion chrétienne du devoir, quand ils n'ont pas eu d'autres maîtres que leurs mères ? Ah ! c'est que nos mères ne savent qu'une chose, mais elles la savent bien : parler à leurs enfants du bon Dieu, et parler à Dieu de leurs enfants. Quelle merveille que la sainte milice du sacerdoce se recrute mieux qu'ailleurs, parmi ces âmes si bien gardées après le baptême ? C'est à ces races traditionnellement chrétiennes, que me semble s'adresser surtout cette magnifique interpellation du Prince des Apôtres : Vos

*autem regale sacerdotium, gens sancta* (1) ; « Vous » êtes la race où Dieu veut avoir des saints ; il a » formé vos têtes pour la pesante couronne du sacer- » doce. »

« Ce n'est pas seulement de la transmission sacrée dont il a chargé la famille qu'il se sert pour préparer les âmes de ses élus à le connaître et à le servir. Il appelle encore à jouer un rôle dans cette première éducation, qui saisit l'homme tout entier, les êtres inanimés qui portent, sans le savoir, la magnifique empreinte de ses perfections divines. Eh ! bien, les lieux où naquit et grandit Joseph GRAVERAN, devaient merveilleusement contribuer à donner sa trempe à une âme forte et généreuse.

» A l'extrémité occidentale de l'ancien monde, est une presqu'île abrupte, qui, flanquée à distance par les pointes écumeuses du Raz et de Saint-Mathieu, s'avance fièrement au-devant des deux mers qui sapent nos rivages de granit. Des hauteurs qui la dominent, vous apercevez d'un seul coup d'œil, à droite, l'archipel d'Ouessant, avec sa célébrité pleine d'épouvante, et cette terrible ceinture de courants qui ont à peine besoin du secours de la tempête pour tordre et engloutir les navires ; à gauche l'île de Sein, avec ses mystérieux souvenirs de l'époque druidique, et son passage du Raz, que jamais petit ou grand vaisseau n'a franchi, sans appeler la miséricorde divine pour le défendre contre cette espèce de toute-puissance de la mer ; devant vous la mer immense, toute pleine de sinistres écueils, dont chacun doit son nom à quelque naufrage ; et cependant, mer que des milliers d'hommes affrontent chaque jour, armés du signe de la croix et de la confiance en Celui qui commande à la mer, de servir les fils des hommes et de « bénir le Seigneur » ; d'un côté, la baie de Douarnenez, avec la

(1) I. Pet. II. 19.

ligne si gracieuse de ses beaux rivages et la mouvante industrie de ses infatigables pêcheurs ; de l'autre, cette rade de Brest, l'un des plus splendides asiles que la main de Dieu ait creusés aux escadres fatiguées de la lutte ; sous les pieds de la montagne elle-même, Morgat et ses grottes indescriptibles, où la plus étonnante architecture s'échappait des mains de Dieu au milieu des « jeux de la création » (1) ; enfin, comme pour clore ce magnifique amphithéâtre, ici, l'antique abbaye de Landévennec, encore tout illuminée de l'éclat que répandit dans notre ciel la pléiade des vieux saints d'Armorique ; là, cette autre abbaye de Saint-Mathieu, ruines aujourd'hui, hier encore glorieux rendez-vous des grandes vertus et de la grande science. Telle est, mes frères, la presqu'île de Crozon ; voilà quelque chose du grand spectacle que Dieu voulut placer sous les yeux de votre Pontife, après qu'il eut appris, à genoux aux pieds de sa mère, à dire : Notre Père, qui êtes aux cieux. En fallait-il autant pour développer dans cette âme, d'ailleurs si merveilleusement douée, le germe de cette vigueur et de cette élévation qui, d'un coup, établissent au-dessus du vulgaire les hommes que Dieu destine à gouverner ?

» Au reste, souvenez-vous de ce que Dieu fait tous les jours dans un autre ordre, avec ce sang dans les veines, et ces grandes images sous les yeux. Quand vous avez visité les points les plus élevés ou les plus ouverts de nos côtes, il vous est arrivé de rencontrer un homme au maintien simple et grave, au regard clair, au front élevé, d'une physionomie douce à la fois et austère, pleine de calme et de dignité ; son vêtement et ses mains calleuses vous disent assez que le travail est sa vie, et pourtant, il regarde silencieusement la mer, immobile sur une pointe de rocher. Si vous l'interrogez, sa réponse sera brève, précise,

(1) *Ludens in orbe terrarum.* (Prov. VIII. 31.)

bienveillante ; puis son regard se reportera sur cette longue ligne de l'horizon, où son œil lit distinctement ce que le vôtre ne saurait apercevoir. Que le ciel demeure serein, il restera jusqu'au soir ; mais qu'une roche connue blanchisse au milieu de cette vaste plaine, que les vagues fassent entendre un de ces frémissements que son oreille seule sait percevoir, que le cri aigu des goëlands prenne subitement au-dessus de sa tête un certain caractère, cet homme semble avoir reçu un ordre. « Voilà le mauvais temps », dit-il, sans que son geste ou sa voix trahisse aucune émotion. Et lui que vous avez cru insouciant peut-être, le voilà qui descend d'un pas rapide la pente qui mène sur la grève. Puis vous le voyez reparaitre, assis au gouvernail d'un bateau qui s'élançe vers le large ; deux ou trois hommes, silencieux comme lui, sont assis sur les bancs. Où va-t-il donc ? La nuit s'avance, et le vent gronde, et les flots commencent à se gonfler en mugissant ; tout fuit vers le port, lui seul où va-t-il donc ? Ah ! mes frères, il va, parce que c'est la nuit ; il va, parce que c'est la tempête ; il va, parce que tout-à-l'heure un navire, peut-être, aura besoin de secours. Il va sans hésiter, parce que c'est son devoir ; il va sans calculer l'heure ou le jour de son retour, parce que son devoir dure autant que la tempête. Cet homme ne sait plus qu'il a un père, une mère, une femme, des enfants ; il sait qu'il y a souvent des naufrages, et qu'il est pilote.

» C'est au milieu de tels hommes et de telles choses que JOSEPH apprit, dès les premiers jours de sa vie, ce que c'est que la vie ; lutte courageuse, et constant sacrifice ; rude guerre fermement soutenue contre les éléments et contre soi-même, contre les orages du dehors et contre les orages plus implacables du dedans. C'est là que lui fut présenté le problème de sa vocation, problème solennel que Dieu pose à des enfants, et qu'il donne à des enfants la puissance de résoudre.

Quel âge avait-il, quand la voix qui réveillait Samuel enfant lui fit entendre son premier appel ? Si l'intelligence humaine est de si bonne heure en état de comprendre le langage de Dieu parlant à la conscience, même au milieu de l'entourage ordinaire des hommes, que ne sommes-nous pas autorisés à croire de celui que Dieu avait mis à semblable école, et qui naissait en France en l'an 1793 ?

» Le premier mot de cette voix, douce et pourtant solennelle, fut, comme toujours : *Si vis*, « si tu veux » ; si tu veux être mon serviteur, vois ces vaisseaux qui domptent la mer et sont la gloire de leur patrie : vois ces hommes qui croient fortement en Dieu, et se donnent généreusement à leurs frères ; il y a place pour le courage, place pour la forte volonté, place pour la noblesse de cœur et pour le génie. Ces vaisseaux t'obéiront, cette mer sera ta servante, ces hommes iront avec toi, calmes et forts, au-devant de tous les dangers ; et tu serviras Dieu comme un vrai chrétien, comme tes pères : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata* (1). Mais si tu veux une plus noble carrière, eh ! bien, oui, mon fils, je t'en rendrai capable. Il est ici-bas une autre mer, qui est sous tes pieds, et que tu ne sens pas encore ; il y a d'autres écueils ; il y a d'autres tempêtes ; d'autres naufrages, hélas ! remplissent nuit et jour tous les gouffres de victimes ; et le chemin du port que j'ai si bien montré, ces pauvres navigateurs d'un jour s'en écartent et l'oublient. Si tu veux, tu seras leur guide et leur pilote ; si tu veux, des milliers d'âmes retrouveront par toi le chemin de la patrie ; si tu veux, toi aussi, tu auras ta part dans cette navigation sublime qu'accomplit au milieu des tempêtes, toujours victorieux depuis dix-huit cents ans, le vaisseau sacré qui est mon Eglise. *Si vis perfectus esse, vade !* (2)

(1) Math. XIX, 17.

(2) *Ibid.*, XIX, 21.

» Si tu veux ! Et l'enfant s'en allait sans doute méditant son choix le long de ces grandes côtes. Cinquante ans après, quand nous le voyions suivre avec tant d'amour le sentier qui côtoie le *Goulet*, ayant à ses pieds les grands vaisseaux qui partent ou arrivent, et sur l'autre bord ces criques sinueuses dont il connaissait tous les détours ; quand nous le voyions, après avoir erré longtemps au milieu de cette grande nature, revenir toujours, le front plus épanoui, avec un plus calme sourire aux lèvres, et plus de paisible joie au fond du cœur ; ah ! mes frères, croirons-nous que cette sainte âme, qui, au lit de mort, souriait à Dieu comme un angélique enfant, n'allait demander à la mer que des impressions poétiques, ou à la solitude des grèves qu'une heure de silence et de repos ? Non, non ; il allait revoir et saluer avec amour les lieux où il avait fait à Dieu sa première promesse, les lieux où, vainqueur dans ces premières luttes de la nature, il avait répondu par ce *Je le veux* que les hommes de sa sorte ne rétractent jamais. »

De fortes études commencées brillamment à Saint-Pol, poursuivies dans les cours supérieurs de science à Paris ; les études théologiques au Séminaire, puis une étape au professorat de Saint-Pol, enfin Saint-Sulpice, le conduisirent au Sacerdoce.

Aussitôt il fut chargé d'enseigner la théologie dogmatique au Grand Séminaire.

« Avec cette faculté de deviner, pour ainsi dire les principes des choses ; ce don admirable de simplifier les questions les plus ardues, ce tact exquis qui lui permettait d'éliminer sûrement ce qui peut être négligé, comme accessoire, avec cette netteté si lumineuse de langage, avec cette puissance incomparable de travail, il avait de quoi égaler les maîtres les plus utiles, de quoi captiver et instruire mieux que personne un jeune et docile auditoire. Le temps des fortes études ne faisait que renaître parmi nous. Après

avoir vu toutes ses écoles fermées, tous ses docteurs dispersés, l'Eglise de Quimper reconstruisait péniblement, comme hélas ! tant d'autres Eglises, l'édifice laborieux de l'enseignement ecclésiastique. M. Graveran eut l'honneur de contribuer au premier rang à cette œuvre si importante, avec quel dévouement, quel bonheur, quel succès, ses élèves sont là pour le dire. »

« Un ordre de son évêque vient surprendre le jeune professeur au milieu de ses paisibles travaux pour l'envoyer au poste le plus difficile : il était nommé curé de Saint-Louis de Brest. »

... « Il y a loin, Dieu merci, de Brest tel qu'il l'a fait à Brest tel qu'il l'a reçu... »

« Rappelez-vous tout d'abord qu'il n'y avait pas trente ans que nos temples étaient rouverts... que ces lois sauvages étaient tombées, qui interdisaient à Dieu de garder à la France le plus beau de ses titres d'honneur, le nom de pays chrétien. »

... « Qu'est-ce que trente ans pour réparer tant de désastres, et relever tant de ruines ? Mais qu'est-ce surtout que cette période, si courte dans la vie de toutes les cités, pour une ville où les grandes vertus passent et ne s'arrêtent pas ; où les générations se succèdent et ne s'enchaînent pas ; où les familles se forment et grandissent, mais ne laissent presque jamais dans le sol de profondes et durables racines ? Triste condition de nos grandes cités maritimes ! Que d'hommes de savoir, de dévouement, de noble cœur, de foi chrétienne aussi, viennent les uns après les autres établir leurs tentes sur ces rivages ! Mais, hélas ! ce ne sont que des tentes ; et quand le vent a soufflé, que la gloire a parlé, que la mort a frappé, il faut replier à la hâte ces demeures d'un jour ; et tous ces cœurs qui commençaient à s'unir pour faire le bien, toutes ces intelligences qui commençaient à mettre en commun leurs trésors, tous ces membres d'une société qui semblait s'établir forte, courageuse, dura-

ble ; tout cela s'en va, se dispersant aux quatre vents du ciel, comme ces beaux vaisseaux que l'hiver avait rassemblés si nombreux dans le port, mais que le printemps sépare, et jette isolés à tous les points du monde !

» Et dans ce milieu bouleversé et vidé de Dieu, les « agents des grands désordres moraux » pervertissaient les mœurs en même temps qu'ils semaient les plus graves erreurs. Et quand une mission vint apporter quelques rayons de foi parmi ces ténèbres, que de clameurs impies, que de scènes écœurantes, que de criminelles tentatives pour repousser Dieu et les vertus qu'il apporte aux cœurs qui le cherchent et le trouvent !

» C'est sur ce terrain, si mobile à la fois et si cruellement agité, que Dieu commandait à son jeune prêtre d'aller porter la paisible ardeur de son action apostolique. Il y alla, calme et fort ; fort surtout de sa confiance en Celui qui peut dire, et dit quand il lui plaît, au vent courroucé : « Tais-toi, deviens muet » (1).

» Les causes que nous avons dites avaient produit leurs conséquences accoutumées, nécessaires. M. Graveran se trouva d'abord en face d'une désolante ignorance. Ignorance, ai-je dit, et c'est de Brest que je parle ! de Brest, ce brillant rendez-vous des corps les plus savants de notre armée ; de Brest, où se construisent des vaisseaux, où des centaines d'hommes savent par cœur le cours des astres, où le fer et le bois, l'eau et le feu, la mer et les vents, obéissent à tant et de si habiles maîtres ! Oui, sans doute, mes frères, Brest possédait alors, comme il possède aujourd'hui, toutes ces sciences dont la matière est l'objet, et bien d'autres encore. Mais, hélas ! que de vides effrayants dans ce cercle des connaissances, que de place pour les ténèbres au milieu de ces imparfaites lumières ; que

(1) *Tace, obmutesce.* (Marc., iv. 39.)

d'ignorance (gardons le mot) parmi tant de savoir ! Le Catéchisme, mes frères, voilà ce que la grande ville ne savait plus. Les mères y avaient presque cessé d'enseigner à leurs enfants ce que c'est que Dieu, ce que c'est que l'homme, ce que c'est que ce monde qui passe, et la vie qui nous attend. Et les enfants étaient devenus hommes, oublieux de ces grandes choses, vivant en face de la mer, et ne connaissant plus l'éternité ! M. Graveran se mit à l'œuvre. Les conférences qu'il fit lui-même, soit dans l'église de Saint-Louis, soit dans la chapelle du Refuge, commencèrent un bien qui ne s'arrêtera plus. Son langage élégant, coloré, mais par-dessus tout clair, précis, méthodique ; sa logique nerveuse ; la sûreté de sa doctrine ; la variété surprenante de ses connaissances ; la simplicité d'âme, aussi, de ce vrai prêtre, qui, s'oubliant entièrement lui-même, ne cherchait qu'une seule chose, l'âme de ses auditeurs ; tout cela ne réunit pas seulement autour de lui un auditoire nombreux et attentif ; la lumière se fit, et, jour par jour, on vit s'accroître le nombre des nobles intelligences qui revenaient à Dieu. Quand vous verrez, mes frères, les églises de Brest si pleines, tant d'uniformes dans la vaste enceinte, tant de recueillement et de gravité dans ces beaux auditoires ; quand vous verrez des hommes de tout âge, s'approcher, comme autrefois leurs mères et leurs sœurs, du tribunal de la pénitence, et déposer souvent leur épée pour aller manger le pain des forts ; bénissez Dieu, mes frères, mais souvenez-vous, c'est justice, de M. Graveran ; car c'est sa douce et patiente main qui a déposé dans cette terre les premiers germes de sa nouvelle moisson.

» Un autre résultat qu'il n'était pas moins aisé de constater au milieu de cette population vraiment déshéritée, c'était la perte presque absolue de l'estime, de la considération, du respect, pour le caractère et l'habit sacerdotal. Un langage convenu, dont je n'ai be-

soin de vous dire ni les sources, ni les échos, faisait du prêtre je ne sais quel être ignorant, grossier, égoïste, intolérant et fourbe. Bien peu de temps suffit pour que, je ne dis pas un petit cercle d'amis, mais le public entier, adoptât de tout autres idées, comme un tout autre langage. Sa réserve et sa modestie n'empêchèrent pas qu'on le vit bientôt savant au milieu des plus savants. Prêt à suivre sur leur propre terrain les interlocuteurs les plus étrangers aux sciences ecclésiastiques, il laissait doucement emprunter une objection contre la foi à cette partie du domaine scientifique qu'il est convenu d'appeler profane, et puis montrait à son auditeur étonné que l'algèbre ou l'astronomie lui étaient aussi familières qu'à personne, et que, si le Livre dicté par l'esprit de Dieu était son livre par excellence, aucun des livres écrits par les hommes ne parlait une langue qui lui fût étrangère.

» Maître de l'estime par sa science, il le fut bien autrement par ces qualités du cœur, qui font les saints prêtres. Je ne sais pas, mes frères, l'histoire de ses aumônes ; car il faisait si bien, que lui-même n'en gardait aucun souvenir. Mais je sais que bien des cœurs, et pendant sa vie et surtout depuis sa mort, ont laissé éclater une reconnaissance dont le bon curé, dont le saint évêque, aurait voulu arrêter l'expression, par cet ordre si bien imité de son miséricordieux Maître : *Nemini dixeris* (1), « ne le dites à personne ». Je sais surtout (et qui ne le sait pas ?) qu'entré pauvre à son presbytère de Saint-Louis, il en est sorti plus pauvre encore, comme il est venu se coucher pauvre dans le caveau des Evêques de Quimper. »

Vint une heure de triomphe où le Curé de Saint-Louis a cueilli « non la récompense (il la plaçait ailleurs), mais le fruit de ses fatigues et de sa courageuse patience ».

(1) Marc. L. 44.

« Je ne saurais quitter cette arène où l'athlète de la foi fut si grand et si fort, sans vous le montrer recueillant en une heure de triomphe, non pas la récompense (il la plaçait ailleurs), mais le fruit consolant de ses fatigues et de sa courageuse patience. Malgré les efforts de l'ennemi, la grande mission de Brest avait opéré, vous ai-je dit, un bien véritable. Comme souvenir des bénédictions de Dieu et des premiers pas que beaucoup avaient faits dans une carrière nouvelle, on avait élevé au centre de la ville une croix, le monument chrétien par excellence. Les chrétiens aimaient ce signe à Brest ; comme ils l'aiment dans les chemins de la Bretagne, comme ils l'aiment partout. Mais le parti du mal qui avait frémi de rage en le voyant s'élever, n'attendait qu'une occasion pour prendre sa revanche « contre le Seigneur et contre son Christ ». Cette occasion, on la trouva dans je ne sais laquelle de ces violentes secousses, qui, à partir de 1830, firent pendant quelque temps à notre pays une vie si pleine d'angoisse. Paris ne cessait de s'agiter ; il fallut se soulever à Brest, et, faute d'ennemis plus réels, ou peut-être plus désarmés, on résolut de s'en prendre à la croix de mission. Des lettres d'avis circulèrent ; des émissaires se répandirent par la ville ; on osa publier que le Curé donnait les mains à la profanation méditée ; tous les moyens connus d'ameuter le pauvre peuple furent mis en œuvre ; à midi, la grande place de Saint-Louis se couvrit d'une foule immense. Bientôt quelques hommes, armés de haches et de cordes, se groupent au pied de la croix, qui semble encore bénir cette troupe aveuglée ; et, au milieu des blasphèmes qui retentissent d'une part, des cris d'improbation qui s'élèvent de l'autre, on applique des échelles, et les préparatifs sacrilèges commencent. Tout à coup, l'on entend crier : Place ! place au Curé ! La foule s'ouvre, et M. Graveran s'avance, la tête nue, les cheveux flottant au vent, ses cheveux qui

avaient déjà blanchi au service de ce peuple. Arrivé au pied de la croix, il s'agenouille, prie quelque temps en silence, et puis se relève, calme et simple, et pourtant le visage baigné de larmes : « Cette croix, s'écrie-t-il en la tenant embrassée, cette croix est à vous et à moi ; car c'est vous qui l'avez plantée, et c'est moi qui la garde. On vous a dit que je consentais à ce qui se prépare. Briser une croix ! mes frères ; sachez bien qu'aujourd'hui, comme il y a quarante ans, vos prêtres aiment mieux mourir ! » Quelques mots furent dits à l'oreille du Curé par un de ceux qui s'efforçaient de donner à cette scène lamentable les apparences d'un acte régulier. « Je ne cède qu'à la force ! » dit-il d'une voix ferme, et, baisant une fois encore à genoux le pied de la croix, il pria Dieu d'épargner un crime à sa chère paroisse. — Le calme s'était rétabli dans cette foule ; et ce qui allait être une odieuse profanation, prit au moins les dehors respectueux de la nécessité. La croix, paisiblement enlevée, resta pendant huit jours étendue dans la nef de l'église, entourée des hommages et du respect de la foule. Puis, on lui donna dans le temple une place d'honneur, d'où elle garde encore cette population fidèle. Dix ans après, le souvenir de cette journée devait fournir à M. Graveran ses armoiries épiscopales. »

M. Graveran employait les « heures qui semblaient appartenir au repos » à visiter, consoler, convertir les condamnés du bagne. Il allait au cimetière sur des tombes que lui seul connaissait, « celle d'un homme qu'il avait conforté dans sa prison, puis absous et embrassé sur l'échafaud, portant à des âmes qui n'avaient pas un souvenir dans ce monde, le souvenir et l'aumône de sa prière. Il allait au refuge, dans cet asile qu'il avait ouvert à d'autres victimes, arrachées par son zèle aux immondes naufrages du vice ; il y allait encourager l'ineffable charité de ces vierges qui, à cause de Jésus, s'étaient mises à aimer Magdeleine ;

il y allait assurer la persévérance de ces pauvres brebis égarées qui, la veille, avaient été rapportées sur les épaules du bon pasteur. Ah ! mes frères, cette vie, ce cœur ne sont pas assez connus ! Mais voyez comme Brest parle de lui, comme Brest en était fier, comme Brest se portait partout à lui dans le cours de ses visites pastorales ; comme lui aussi ne s'arrachait qu'avec peine du milieu de sa première famille selon Dieu, et vous comprendrez que sur le passage de Jésus-Christ, bien « des aveugles avaient vu, bien des boiteux avaient marché, bien des lépreux avaient été purifiés, bien des pauvres avaient entendu la bonne nouvelle » (1). (Math. XI, 5.)

M. Graveran passa à côté de la vie politique, « éminemment simple et droit, et craignant Dieu seul, et s'éloignant du mal » (Job, I, 1) et lui, « qu'on n'avait pu connaître qu'à ses œuvres, fut nommé à l'évêché de Quimper par ce pouvoir qu'il n'avait pas voulu encenser ».

« Le voilà donc assis sur cette chaire de saint Corentin, héritier des Rosmadec et des Saint-Luc, et de ces deux prélats si vénérables qui avaient deviné et béni la générosité de ses premiers combats » (2).

« Ces saintes et redoutables fonctions dont il était si digne ; ce fardeau sacré de l'épiscopat que ses épaules ont si généreusement porté ; cette vie sans sommeil et sans repos ; où les travaux et les soucis du lendemain n'attendent jamais la fin des travaux et des soucis de la veille ; voilà (demandez à la science médicale) la cause, la vraie cause de sa fin prématurée ! Ne l'a-t-il pas pressenti, cet homme d'abnégation et de sacrifice ? Et, quand il accepta la paternité de ce vaste diocèse ; quand il franchit pour la première fois, en bénissant les fidèles et les prêtres, le seuil de cette antique Cathédrale, ne renonça-t-il pas dès lors,

(1) Oraison funèbre, pages 26-29.

(2) Mgr Dombideau de Crouzeilles et Mgr de Poulpiquet.

pour l'amour de Dieu, pour l'amour de nous, à l'espoir de vieillir ? »

Après avoir tracé à grands traits l'histoire de cet évêché dans un immense diocèse, M. de Léséleuc s'arrête à ce rude travail sans repos ni trêve, qu'une patience, qu'une énergie apostoliques peuvent seules soutenir, c'était celui de la visite pastorale. « C'est pendant ces quatre ou cinq mois consécutifs de chaque année, que tout évêque peut bien se parer du titre, si lourd à la nature, si précieux à la Foi, que l'Evêque des évêques préfère à tous les autres : *Servus servorum Dei*, serviteur des serviteurs de Dieu ! Eh ! bien, c'est en portant cette chaîne, sous le poids de laquelle, hélas ! nous devons le voir succomber, que notre saint Evêque recueillait dans nos campagnes et nos villes autant de bénédictions qu'il en répandait. Il semblait oublier que c'était la centième journée de son voyage, pour être tout entier à ceux pour qui le jour de son arrivée était la fête par excellence. Ce n'était pas seulement de l'autel qu'il aimait à parler sa langue au vieux peuple de Saint Paul et de Saint Corentin, petit avec les petits, simple avec les ignorants, il aimait, en cheminant par les campagnes ou le long des rochers de la côte, à questionner un paysan sur le produit de sa récolte ou son système de culture, un pauvre pêcheur sur le nombre de ses enfants, les ressources de la pêche, et cette vie si dure qu'on mène au bord de notre Océan. Aussi, partout où il a pu s'asseoir et respirer quelques heures au milieu de cette existence si active et si pleine, sur les grèves de Keromnès, dans les champs du Roc'hou, parmi les bois de Pratulo, demandez ce que les enfants et les pauvres ont dit de votre Evêque, quand ils ont appris, à l'église ou à la porte du manoir, que ses chers hôtes ne le recevraient plus. »

(A suivre.)

## Bibliographie

### LES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE QUIMPER MORTS POUR LA FOI OU DÉPORTÉS PENDANT LA RÉVOLUTION.

Deux volumes in-8° de 544 pages et 200 pages. — Brest, Presse Libérale, 1928, 1929. Prix : 30 fr. et 15 fr.

Beau monument élevé à la gloire des victimes religieuses de la Révolution française au diocèse de Quimper et de Léon, par MM. les chanoines Livinec, Pérennès, Saluden, Calvez, l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h, le Père Armel et l'abbé Le Masson. Le premier volume retrace la vie, les souffrances, le sanglant martyre des prêtres demeurés fidèles à l'Eglise catholique ; le second est consacré aux ecclésiastiques déportés. Certaines notices du premier tome ont reçu de plus amples développements parce qu'elles concernent des personnages proposés pour la béatification.

Partout, au cours de l'ouvrage se révèle une riche documentation, puisée aux meilleures sources.

Il faut noter au début du premier volume les textes officiels des arrêtés du département du Finistère au sujet du clergé séculier. Exhumés de la poudre des archives où depuis longtemps ils dormaient, ces documents projettent un faisceau de lumière sur l'ensemble du travail. Au second tome est adjointe une précieuse table alphabétique des ecclésiastiques mentionnés dans tout l'ouvrage.

Quelques plaquettes, extraites du premier volume, ont vu le jour en tirage à part.

Chanoine SALUDEN : *Procès et supplice du Confesseur de la Foi, François Le Coz, prêtre. — Procès et supplice du Confesseur de la Foi, Jean Le Drévez, vicaire à Recouvrance. — Procès et supplice des Confesseurs de la Foi, Tanguy Jacob, Claude Chapalain et Marie Chapalain*, Brest, Presse Libérale, 1928.

Chanoine CALVEZ : *Jean Habasque, Guillaume Péton, prêtres de Kerlouan, décapités à Lesneven en 1794*, Brest, Presse Libérale, 1928.

Chanoine LIVINEC : *Anne Le Saint, les abbés Le Gall et Corrigou, trois victimes de la Révolution, à Plouénan*, Brest, Presse Libérale, 1929.

Chanoine PÉRENNÈS : *Jean-Etienne Riou, Gabriel Raguénez, prêtres, guillotines à Quimper en 1794*, Brest, Presse Libérale, 1929.

A. R.

**LA RÉVOLUTION A LANDERNEAU**, par Louis SALUDEN, Chanoine honoraire, Lauréat de l'Académie Française. — Brest, Presse Libérale, in-8° 333 pages. Editeur : M. Le Borgne, rue Emile-Zola, Brest.

Avec une louable persévérance, M. de chanoine Saluden poursuit ses recherches d'histoire locale. On sera heureux de trouver en ce nouveau volume plusieurs articles déjà publiés par notre savant collaborateur, dans le *Bulletin diocésain*.

Pour donner plus d'intérêt à l'histoire de la Révolution à Landerneau, l'auteur en a groupé les divers épisodes autour des aventures du curé constitutionnel de cette cité, le fameux Emmanuel Pillet. Il suit son héros sous l'ancienne Monarchie, la Première République, le Premier Empire et la Restauration. Singulière carrière que celle de ce Pillet, prêtre jureur aux moments troublés de la Révolution, schismatique sous le Concordat, et considéré, après sa mort, comme un saint, par des mères de famille qui essayaient sur sa tombe les premiers pas de leurs petits enfants ! Personnage épisodique que l'écrivain fait revivre à nos yeux, avec une remarquable intensité de vie, en un style dégagé et pittoresque.

Sûrement documenté, élégant sous sa couverture empourprée, l'ouvrage de M. Saluden est illustré de quelques photographures. Plusieurs exemplaires en ont été tirés sur papier de luxe.

Il faut souhaiter que ce beau volume trouve le nombre de lecteurs qu'il mérite.

H. P.

## NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

### LOTHÉA

(Suite et fin.)

#### MANOIRS ET FAMILLES NOBLES

C'est d'abord le manoir de Kermès, possédé par Amyce de la Haye (1455), Perceval Baëllec (1539), Th. Kermorial, sieur de Kermorvan (1541), J. le Calvé, veuve Pégasse, les mineurs de Coëtnours (1657), Charlotte Moustel, veuve de Coëtnours (1683).

C'est ensuite le manoir et lieu noble de Ros-an-men-glaz, possédé par Lucas Kerpaën (1540), François de Chef-du-Bois (1578), Nicolas Pitonais (1617), François P., sieur de Kerfréhour. En 1683, Yves Pitonais, sieur de Kerléanno, avocat à Hennebont, et consorts, propriétaires de Rosmenglaz, sont condamnés, sous peine de 30 livres d'amende, à déclarer ce qu'ils possèdent dans la lande du Guilly, ainsi que diverses rentes, omises dans leur déclaration (1).

(1) Arch. dép. de la Loire-Inférieure, Inventaire sommaire, II, L, série B - 44, 51.

Il faut encore mentionner, d'après la déclaration du 29 Janvier 1695 (1), les lieux nobles de Pont-Angrolle, du Lein, du Beaubois, de Querblanchard, de Villeneuve et de Québlen.

Le manoir de Québlen est une noble demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle avec quelques éléments du XVI<sup>e</sup>. Il se cache dans des bois de haute futaie, que vient baigner le cours sinueux du Laïtâ. Brizeux a chanté ce ravissant paysage (2). Le poète raconte qu'un jour il traversait le Laïtâ en barque, quand de joyeuses cavales qui se baignaient dans la rivière firent chavirer l'esquif, où il se trouvait avec ses compagnons, et qu'alors ils gagnèrent le bord, suspendus à leurs crins :

Nous gagnâmes le bord, suspendus à leurs crins,  
Excitant par nos voix et suivant à la nage  
Le troupeau qui montait pêle-mêle au rivage.

Cette scène pittoresque devait se passer non loin du manoir de Québlen, car le poète ajoute :

Et tes bois, ô Kéblen ! et ceux de Lo'-Théâ,  
J'irai, j'irai revoir les saules du Laïtâ,  
Seuls déserts oubliés, seuls coins de cette terre,  
Où l'on peut vivre encore et mourir solitaire !

Voici quels furent, depuis 1426, les propriétaires successifs de la terre de Québlen, qui s'étendait jusqu'à Quilimar en Moëlan, Hoar-bihan en Clohars, et L'Isle en Mellac (3).

La réformation de 1426 signale Robin Québlen, noble homme, au dit manoir. Ce seigneur possédait aussi Kerneloan en Moëlan.

(1) Voir plus haut.

(2) Poème de Marie, éd. 1836.

(3) Gracieuse communication de M. de Boisanger, propriétaire actuel de Québlen.

En 1458 Hervé de Québlen est secrétaire du duc de Bretagne, Arthur III (1). La réformation de 1480 lui donne le titre d'auditeur des comptes.

Henry et Jehan de Québlen sont archers en brigantine à la montre de 1481. Ils eurent quelques difficultés, au sujet d'un droit de passage, avec l'abbé de Sainte-Croix, Guillaume de Villeblanche, qui rég't ce monastère de 1453 à 1483. Les bois de l'abbé, entourés de vieux murs, s'étendaient entre Québlen et l'abbaye, et les seigneurs de Québlen prétendaient passer par là, pour se rendre à une croix appelée *Croaz-an-Beu* à la chapelle Saint-Nicolas, et à la rue des *Vaisseaux*. On finit par s'accorder, car « les quels de Québlen se seraient désistés de tous pletz » et les religieux leur auraient accordé d'avoir sur ce « parc deux huisseries et huys fermant à clef... pour y entrer et exir, c'est-à-dire une entrée et une sortie, l'une du côté de la ville, et l'autre du côté des bois taillis de Québlen et d'avoir deux ou trois clefs pour fermer et ouvrir lesdits huys, afin qu'eux, leurs femmes, enfants et familiers domestiques y demeurant avec iceux, successeurs et consanguins seulement, puissent aller et venir à pied seulement, à l'endroit seulement qui conduit et pourrait conduire droitement de l'un des dits huys à l'autre » (2).

En 1497-1498, le manoir est aux mains de Françoise de Québlen, fille d'Yvon. Décédée en Septembre 1528, elle laisse, comme héritier en ligne collatérale, Jacques de Lopriac. Au cours de Septembre 1531, René hérite de son frère Jacques ; il laisse à son tour ses biens à son fils Maurice, en Novembre 1533.

Vers 1590, c'est la vente de la terre de Québlen à la famille Leprestre de Lézonnet. En Août 1641, a lieu

(1) Dom Morice, *Preuves*, col. 1.729-1.730.

(2) P. Hersart de la Villemarqué, *Chronique abrégée du vieux Quimperlé*, Quimperlé, Carré, 1914, p. 37.

le partage des biens de Mgr Guillaume Leprestre, évêque de Cornouailles (1), propriétaire de Québlen, et le manoir passe à messire François, seigneur du Sal.

En 1645, le sieur de Vaublanc en devient propriétaire.

En Avril 1668, c'est l'achat de la terre de Québlen, au siège de la table de marbre de Vannes, après confiscation, par le seigneur de Meslien et dame Jacqueline Le Flo, son épouse.

Le sieur Jacques Le Mintier du Bignon Lehellec en fait l'acquisition en Juillet 1678. Il avait des droits honorifiques en l'église de Lothéa (2).

Enfin, au cours de Mai 1694, Québlen est acheté par messire Bréart de Boisanger, secrétaire et conseiller du Roi, directeur de la Compagnie des Indes, et dame Mariteau de la Jonchère, son épouse.

La réformation de 1536 signale comme nobles à Lothéa : Thomas Kermorial, seigneur de Kermès, Charles Bizien, seigneur de Kerbestrou, Morice de Lopriac, seigneur de Québlen, Jean Quillihouc'h, seigneur de Pontangrol, Vincent Le Rouxeau, seigneur du Vieux Chastel, Laurent Le Bourgeois, seigneur de Beaubois.

D'autres familles nobles possédaient des tenues à Lothéa. Ainsi, M. de Kercarn, veuve de J. de Bennerven (1434), Yves de Poulcroix et Françoise de Bennerven, sa femme (1542), la veuve de Pierre de Kerbillouch, en Bannalec (1502), Jean, son fils (1540), et M. Tubouc, veuve de ce dernier (1551), L. Le Courfaut, écuyer, seigneur du Quillio en Bannalec (1726) (3).

(1) Une des pièces du vieux manoir, conservé en partie, porte traditionnellement le nom de *chambre à l'évêque*.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, I, 49.

(3) *Ibid.*, p. 48.

### ARMOIRIES DES FAMILLES NOBLES (1)

Audouyn, seigneur de Rosminglas : *d'azur au dextrochère d'argent tenant un greslier de même, accomp. en chef de deux molettes d'or.*

Bizien : *d'argent à la fasce de sable, accomp. en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même.*

Bréart de Boisanger, seigneur de Québlen : *d'azur au lion d'argent.*

Coëtnours : *d'argent au lion de gueules armé et lampassé de sable.*

Geoffroy, seigneur de la Villeneuve : *d'argent à l'aigle de sable armée et becquée de gueules, chargée sur l'estomac d'une croix pattée d'azur à enguerre ; devise : Volabit sicut aquila.*

Kermorial, seigneur de Kermès : *d'azur au greslier d'argent, accomp. de trois fleurs de lys de même ; devise : Sot ouc'h sot.*

Le Bourgeois, seigneur de Beaubois : *d'argent à trois étoiles de gueules 2-1, accomp. de trois feuilles de laurier de sinople mal ordonnées.*

Le Mintier, seigneur de Québlen : *de gueules à la croix engreslée d'argent ; devise : Deus meus... omnia sunt et : Tout ou rien.*

Le Prestre de Lézonnet, seigneur de Québlen : *écartelé au 1 et 4 : d'argent à la quintefeuille de gueules ; au 2 et 3 de sable à quatre fusées rangées et accolées d'or.*

Le Rouxeau, seigneur du Vieux Chastel : *d'argent à trois fasces de gueules.*

De Lopriac, seigneur de Québlen : *de sable au chef d'argent chargé de 3 coquilles de gueules.*

Luhandre, seigneur de Pontangrolle : *d'azur à dix losanges d'or, 4, 3, 2 et 1.*

(1) Renseignements dus à la complaisance de M. Le Guennec.

Morice, seigneur de Beaubois : *d'argent à la croix ancrée de sinople.*

Quilliouc'h, seigneur de Pontangrolle : *de sable à trois défenses de sanglier d'argent.*

#### ROLE DES DÉCIMES EN 1789

Galiot.....	10 l.
Fabrice .....	6 l., 7 s., 6.
Trêve de Trivoaler ....	6 l., 7 s., 6.
Saint-Yves .....	1 l., 5 s.

#### CLERGÉ

##### RECTEURS

1461. Jean le Scanvic. — Le 19 décembre 1468, les abbés de Sainte-Croix et de Saint-Maurice sont chargés de priver de sa paroisse, Jean le Scanvic, recteur de Lothéa, parce qu'il ne s'est pas mis en mesure de recevoir la prêtrise, un an après sa nomination, et à cause surtout de sa mauvaise conduite. Si, après enquête, ces faits sont prouvés, il sera remplacé par Geoffroy Le Porzou (1).
1530. Jean Lezandévez.
1637. Jean Le Baron.
- 1640-1691. Jean Cariou. — Voici l'acte de décès de ce vénérable ecclésiastique: « Le saixiesme de décembre, jour de dimanche, mil six cent soixante et un, vénérable et discret missire Jan Cariou, recteur de Lothéa, rendit son âme à Dieu son créateur, dans son presbitere de Lothéa, en-

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 249.

viron les deux heures après-midy, préalablement confessé et communiqué par Missire Joseph Le Joye, prestre de cette paroissè, et mis en Extrêmonction par Missire Jan Euen (Esven), prestre bachelier en theologie de la Sacrée Faculté de Paris, aagé de près de quatre-vingt ans, sain de jugement. Apres avoir esté prestre et recteur de cette paroisse l'espace de cinquante et un à cinquante et deux ans et fust le lendemain inhumé solennellement par le sieur vicaire de St-Michel et beaucoup d'autres ecclésiastiques dans le porchette (1) de cette paroisse sous une tombe de pierre sur la quelle est escrit son nom avec ses qualités ; son enterrement fust précédé et suivi d'un grand nombre de services et de grandes messes que faisaient Messieurs les Recteurs et Prestres des paroisses circonvoisines. Cecy est escrit par l'ordre dudit sieur Euen recteur apresant de Lothea a la memoire du sieur Deffunct qui lauoit élevé aux études tant en cette paroisse qu'a Quimper et a Paris. »

Signé : Jan Le Beux, vicaire de St-Michel, — Joseph le Joye, prestre, — Nicolas le Quernec, soub-diacre, — Antoine Macarty, prestre indigne, — Jan Ezven, recteur.

1691-1694. Jean Ezven.

1694-1712. Jean-Gildas Le Beux.

1712-1714. Elouan Auffret.

(1) En breton *ar porchet*.

- 1714-1726. Jean Le Cor.  
 1726-1743. Germain Peltier.  
 1744-1756. Louis-Jérôme du Vergier.  
 1757-1763. Jean-Marie Le Capitaine.  
 1765-1783. Guillaume Guillou, recteur de Mellac depuis 1783 (1).  
 1783-1791. Jacques Galliot, né à Plussulien, le 5 Décembre 1733, prêtre en 1762, refuse, le 25 Janvier 1791, le serment à la Constitution civile du clergé, et rétracte celui qu'il avait fait « en qualité de maire et d'homme actif de la municipalité de Lothéa », incarcéré au château de Brest, le 15 Décembre 1791, déporté en Espagne en Août 1792. Sous le concordat, en 1805, il est recteur de Clohars-Carnoët, et meurt le 2 Juillet de la même année.

## CURÉS ET PRÊTRES

1689. Joseph Le Joye. — Michel Le Ballay. — Gabriel Ezven. — Guy Guillou.  
 1690. Lahouille.  
 1691. Jean Le Beux, curé.  
 1693-1694. Gabriel Ezven, curé.  
 1694-1709. Nicolas le Quernec, curé depuis 1704.  
 1707. Jean-François Grand.  
 1709. Joseph le Joye, curé. — Jean Guillou. — Jean Buisson.  
 1709-1714. Guillaume le Béchenec, curé. — Alain Hengoat.  
 1717. Yves Fraval, curé.  
 1726-1734. Jean le Cloarec, curé.  
 1737. A. Peinsec, curé.

(1) F. Quinlou, *Guillaume Guillou, recteur de Mellac*, Douarnenez. Le Moan, 1919.

1738. Darquiviller, curé.  
 1740-1753. Mathieu Perret, curé.  
 1756-1764. Guillaume Guillou, curé.  
 1761-1763. L. Bonny, curé.  
 1764-1769. André le Lay.  
 1770. Yves Mével, curé.  
 1773-1780. Le Gouic, curé.  
 1783-1787. P. Le Mouel, curé.  
 1787-1790. Urbain Hervé, curé.  
 1790. G.-F. Le Bihan, curé.

## VIEUX MONUMENTS

Dans un tumulus, situé à 500 mètres du hameau de Lothéa, M. Boutarel, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, trouva, en Juillet 1843, une chambre sépulcrale, mesurant intérieurement 2 m. 25 de long sur 1 m. 65 de large. Il y recueillit trois glaives et un poignard de bronze, deux chaînes, l'une en or, du poids de 225 grammes, l'autre en argent — ces chaînes, composées de chapelets entrelacés, sont aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye, — une chaîne et un bracelet en bronze, une hache à ailerons en bronze, deux pendeloques, l'une en jadéite, l'autre en pierre rouge, et six ou sept pointes de flèches en silex, à ailerons assez grossièrement taillés (1).

A côté de la métairie de *Coz-Castel* voisine du manoir de Québlen, traces d'enceinte, sous de vieux ifs.

M. Th. Bréart de Boisanger, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, trouva, en 1879, devant son manoir de Québlen, un florin d'or de Louis I d'Anjou, roi de Hongrie, au revers duquel apparaît l'image de saint Jean-Baptiste (2).

(1) Du Chatellier, *Etudes archéologiques sur le Finistère*, 2<sup>e</sup> éd., p. 353-354.

(2) *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1887 (Procès-verbaux), p. 109 ; 1888, p. XIV-XV.

## NOTABILITÉ

### DOM MORICE DE BEAUBOIS (1)

Dom Pierre-Hyacinthe Morice de Beaubois naquit, le 5 Octobre 1693, au manoir noble de Beaubois, en Tréivalaire, paroisse de Lothéa. Son père s'appelaït Yves, sa mère Marianne de Lohéac.

Le peu de détails que nous connaissons de sa vie dérive d'une source unique : la notice de D. Taillandier, reproduite dans les *Biographies Bretonnes* de Levot et résumée par M. de Kerdanet dans ses *Notices chronologiques*. On sait qu'il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, en 1713 ; qu'il fit ses études théologiques à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans ; qu'il mourut à Paris, dans l'abbaye des Blancs-Manteaux, le 14 Octobre 1750.

Les travaux historiques occupèrent toute la vie de D. Morice. La puissante maison de Rohan en avait voulu à mort à D. Lobineau parce qu'il n'avait pas consenti à favoriser leur prétention à descendre directement des anciens rois de Bretagne. Cette prétention avait pour base un charte « archifausse », dit M. de la Borderie, attribuée à Alain Fergent. Espérant trouver un historien moins scrupuleux, « on s'est adressé au Général de Saint-Maur, pour lui demander un religieux afin de composer cette histoire. On a jeté les yeux sur un jeune homme qui demeure à Rennes, nommé Hyacinthe Morice, qui s'en est chargé... Il a de la piété ; mais il ne sçait pas trop le métier auquel il s'est prêté » (2).

Le cardinal de Rohan - Soubise, évêque de Strasbourg, écrivit au nouvel historiographe de sa maison, plusieurs lettres toutes remplies de ses folles préten-

(1) Cette notice est due à la plume bénédictine de Dom Malgorn.

(2) Lettre de D. Liron, du 26 Février 1729.

tions, insistant sur la nécessité de maintenir la charte d'Alain Fergent, qui le faisait descendre en droite ligne du fabuleux Conan Mériadec, et que D. Morice lui-même jugeait suspecte. Il le presse de venir à Paris, d'y apporter tout ce qu'il possède « de mémoires et de titres sur la matière », et lui promet de lui faire ouvrir « la Bibliothèque du Roy et toutes les bibliothèques de Paris » (1).

D. Morice se rendit donc à Paris, accompagné de D. Duval, breton comme lui. Il fut reçu dans l'abbaye des Blancs-Manteaux, et se mit aussitôt d'arrachepied à la construction de ce branlant édifice : *Histoire généalogique de la maison de Rohan*, formant deux volumes in-f° demeurés inédits.

A la base de ce travail se place un incident qui a été sévèrement jugé. Les papiers historiques laissés par D. Lobineau avaient été placés sous les scellés par ordre du parlement de Bretagne. Or, D. Morice et le sieur de Bédée, président honoraire aux Enquêtes du Parlement, « ensemble ou séparément, ne se gênèrent pas pour fouiller, fourrager sans nulle réserve dans la succession historique de Lobineau... Le 11 Mai 1729, les commissaires désignés par les Etats... constatèrent que les papiers étaient épars, en désordre... sans aucune trace de scellé. On n'avait pas respecté le sceau des Etats... Ce qui rendait l'affaire plus grave encore et plus louche, c'est que Bédée était l'intime des Rohan-Rohan, et que le religieux à qui il avait livré subrepticement le trésor historique de Lobineau venait d'être officiellement choisi pour historiographe en titre de cette fastueuse maison » (2). C'est-à-dire que ce cambriolage fut exécuté par Bédée, avec la complicité de D. Morice, à l'instigation des Rohan.

(1) Lettre du 30 Janvier 1730.

(2) A. de la Borderie, *Correspondance historique des Bénédictins Bretons*, p. 250.

En travaillant à cette histoire généalogique, D. Morice se vit en possession d'une telle masse de documents de toutes sortes et de toutes provenances, que l'idée lui vint d'élargir son cadre, et d'écrire une *Histoire de Bretagne*. Il s'en ouvrit aux Etats réunis à Rennes, en Octobre 1740. Les Etats souscrivirent à trois cents exemplaires, et financèrent pour 10.000 livres, à titre d'acompte. Le prospectus qu'il lança dans le public en 1741 annonçait le *Projet d'une Nouvelle Edition de l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau, revue, corrigée et augmentée de trois volumes...*, par Dom Hyacinthe Morice... L'ouvrage aurait donc cinq volumes in-f°, à savoir deux volumes d'histoire proprement dite, et trois volumes de pièces justificatives. Ces derniers parurent d'abord, en 1742, 1744 et 1746, sous le titre de *Mémoires pour servir de Preuves...* Quant à l'histoire elle-même, D. Morice se ravisa, et l'ouvrage parut sans qu'il y fût question de D. Lobineau : les puissants protecteurs du nouvel historien avaient intérêt à ce que des lettres d'authenticité fussent délivrées à leur ancêtre Conan-Mériadec : il les eut. L'ouvrage parut sous le titre *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*. Le premier volume seul était terminé lorsque D. Morice mourut d'apoplexie, le 14 Octobre 1750. Le second parut en 1756, sous le nom de D. Taillandier.

Les Etats de Bretagne, qui patronnaient cette œuvre, contribuèrent aux dépenses pour une somme totale de 35.200 livres, selon le calcul fait par M. Hippolyte du Cleuziou (1).

L'œuvre historique de Dom Morice a été diversement appréciée : elle a eu ses approbateurs excessifs et ses détracteurs outranciers. Elle n'a mérité « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ». On ne peut

(1) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1858. p. 58.

nier qu'il ait poussé trop loin la préoccupation de faire sa cour à la famille de Rohan : ce qui rend d'emblée suspecte son impartialité en certaines questions et, pour un historien, cette suspicion est grave. On ne saurait non plus l'absoudre d'avoir participé au cambrilage de l'héritage historique de son défunt confrère. Mais, ces réserves faites, on ne contestera pas que son œuvre représente un travail immense, tant pour la collection de documents si nombreux, épars un peu partout, que pour la rédaction de son Histoire proprement dite. Il y a usé sa vie. S'il n'a pas toujours eu dans le discernement et l'utilisation des documents l'esprit critique de D. Lobineau ; s'il y a trop facilement fait état des affirmations des Bouchard, des Le Baud, etc., il n'en reste pas moins que, telle qu'elle est, son œuvre est un monument que même l'*Histoire* d'Arthur de la Borderie et Barthélémy Pocquet ne fera pas oublier. Ses *Preuves* sont une mine où les historiens de l'avenir trouveront toujours à puiser.

## LOTHEY-LANDREMEL

Cette paroisse, qu'au xv<sup>e</sup> siècle les archives vaticanes appellent *locus Dei* (1), a pour éponyme saint They. Elle a une superficie de 1.327 hectares. La population en était, au début du xix<sup>e</sup> siècle, de 694 âmes. Passé à 1.015 en 1888, ce chiffre est aujourd'hui tombé à 803.

Lothey est borné au Nord par Pleyben et la rivière l'Aulne, au Midi par Briec, à l'Ouest par Cast, Châteaulin, Saint-Coulitz et l'Aulne, à l'Est par Gouézec.

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 154.

La limite septentrionale de la paroisse est formée par le canal de Nantes à Brest, sur un parcours de 14 kilomètres, de Stergourtay en Gouézec à Toul-ar-wouez entre Lothey et Saint-Coulitz. Entre Gouézec et Lothey coule une rivière qui prend sa source dans les collines d'Edern, passe à la chapelle des Trois-Fontaines en Gouézec, et franchit le mur du Duc (appelé Mur du Diable), qui sépare Briec de Lothey sur une longueur de quelques centaines de mètres ; elle se jette dans l'Aulne en face de Coat-Pont en Pleyben. Briec et Lothey sont ensuite délimitées par un ruisseau qui vient de la direction de Kroas-ar-Born, Menez-Kelc'h. Un autre ruisseau, descendant également des environs de Kroaz-ar-Born, coule du Sud au Nord, puis à l'Ouest, pour se jeter dans le canal de Nantes à Brest, après avoir tracé la limite de Saint-Coulitz et Lothey.

Sur la rivière qui sépare Gouézec et Lothey se trouvent les moulins de Kerabri, véritable minoterie, du Gosveill, de Trogouyon, et du Guilly. Le ruisseau qui établit la démarcation entre Saint-Coulitz et Lothey ne fait mouvoir qu'un moulin, celui de Meill-Pennod.

Quant au moulin de l'Aulne, situé sur cette rivière, près de l'écluse de Penn-ar-Pont, il est désaffecté.

Les multiples sinuosités du canal de Nantes à Brest, notamment aux environs de Lothey-gôz, Châteaulin et Pleyben, font de Lothey une paroisse de forme très irrégulière. Il s'y dessine deux pointes fort prononcées, celles de Buors et de Rossivin. Cette dernière, dite le « Bester », mesure plus de quatre kilomètres de longueur.

La paroisse est très boisée par endroits, surtout aux bords du canal, et de la rivière qui descend des Trois-Fontaines. Le terrain est assez accidenté, moins cependant que celui de Gouézec. Le point le plus élevé avoisine le village de Goarem-Nevez : 163 mètres au-dessus

du niveau de la mer. De là, le regard embrasse un vaste horizon : le Menez-Hom, Karrek-an-Tan en Gouézec, Menez-Kelc'h en Cast, la montagne de Locronan, Notre-Dame de Dilijour en Briec, le Mont Saint-Michel en Brasparts et Roc'h-Trévél.

« Quand on arrive à Lothey par la route de Landremel, on a sous les yeux un magnifique spectacle : d'abord, au fond du vallon, le bourg avec ses maisons étagées dont les murs branlants les font ressembler de loin à de vastes ruines ; au milieu de cette agglomération, l'église avec son clocher inachevé, se cachant modestement au milieu d'ifs gigantesques. Devant soi, et s'étendant à perte de vue, le bois de Trésiguidy, aujourd'hui dans Pleyben ; au milieu de ce paysage, et le séparant de son ruban d'argent, l'Aulne, canalisée, coule paisiblement en serpentant entre sa double rangée de peupliers, rompant seule de son doux murmure, le silence de ce lieu charmant, où le dieu de la paix semble avoir élu domicile » (1).

Lothey est renommé par ses carrières d'ardoises, qui sont d'ailleurs la seule industrie du pays.

#### ÉGLISE DE LOTHEY

Le placître où se dresse l'église du vieux Lothey (Lothey-gôz) est planté d'un très vieux laurier-cerise à la vaste ramure et de deux gros ifs.

L'église mesure une vingtaine de mètres en longueur, avec une largeur de 17 mètres au transept. Elle avait anciennement deux bas-côtés qui ont été supprimés, et dont quelques vestiges apparaissent encore au Nord de l'édifice.

(1) H. Diverres, *Notice historique sur la commune de Lothey-Landremel*, dans *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1889, LXXV-LXXX.



longues moustaches blondes de Gaulois seyant à la haute stature, aux yeux bleus, au visage grêlé de taches de son. Le cadet, Lucas, brun et trapu, semblait tout ramassé en force : de beaux hommes vraiment !

C'est ce que se disait avec orgueil la petite bonne femme menue qui, du bout du sentier, les regardait venir : Barbe Levarec, épouse d'Henri Le Vergotz, native comme lui de la trève de Loc-Maria, en la paroisse de Plouzané, avait toute sa vie vécu dans ce coin de terre sans aller jamais plus loin que Saint-Renan, Brest ou Le Conquet... et encore ces excursions avaient été pour elle de grands voyages qui comptaient dans sa vie. La taille un peu déjetée par les travaux de la terre et les nombreuses maternités, elle était sans grâce et ressemblait à un pauvre corbeau mouillé. De ses nombreuses et laborieuses grossesses, il lui restait quatre enfants dont les natures vigoureuses avaient pu résister au manque d'hygiène, de soins intelligents et aux privations dues à la pauvreté : Antoine, Lucas, Anne et Guillaume, échelonnés de 15 à 28 ans.

Les voilà tous réunis dans la salle obscure où l'immense feu d'ajoncs jette des reflets roux, laissant de l'ombre plein les coins. La fenêtre grillée, étroite et profonde, laisse entrer si peu du jour mourant de l'automne, que Barbe allume une chandelle de suif. Anne, la face ronde et rose sous l'épaisse coiffe, sert les hommes, puis s'en va, l'écuelle entre les genoux, s'accroupir près de sa mère au coin de la cheminée, où elle prendra son repas. Les hommes, eux, prennent place sur les coffres de bois blanc : assis à une respectueuse distance de la lourde table, ils s'y accourent et, se penchant au-dessus des écuelles, font marcher bruyamment leurs mâchoires sans mot dire, goulus, absorbés par la faim.

Les propos sont rares, brefs ; on mange, on se détend. Barbe ajoute une grande brassée d'ajoncs dans le foyer, tasse avec les sabots la gerbe crépitante sous une monumentale marmite de fonte noircie où cuit le repas des bestiaux. Les poules entrent, sautent sans façon sur les coffres, picorent les miettes de pain noir tombées à terre ; un gros chat frotte son échine pelée contre les genoux d'Anne. Doucement, à droite du foyer, s'entend un son cristallin, tremblotant : le chant d'un crapaud qui a élu domicile dans la vieille muraille de la vieille demeure.

« Bonne terre : dit brusquement le père, se redressant, la faim assouvie, et fourrageant son vaste nez de doigts qu'encrasse encore cette terre dont il parle.

— Bonne terre ! ça oui, mais lourde à travailler, lance Lucas, la bouche pleine.

— Lourde, oui, mais qui rendra bien.

— Monsieur le Recteur est raisonnable pour le prix. C'est le même que payait Noël Le Goff, voilà 20 ans, ce n'est guère pour une si belle terre ! *Parc an Intron-Varia* a toujours bien produit. »

La terre ainsi nommée appartenant à la paroisse avait été, cette année-là, louée par Vénérable et discret messire Touronce, recteur, à Henri Le Vergotz, moyennant 7 livres 7 sols. Elle était située à 800 mètres environ de l'église tréviale de « Loc-Maria Lanvenec » au « terrouer de Coatquerveau, entre les terres du Seigneur de Kerscao, de François Le Bescond, et du chemin nommé « Streat an Iselaff » ; elle comprenait, outre la partie cultivable, un bois de haute futaye contenant 66 arbres de chêne.

« Monsieur le Recteur n'est pas dur au pauvre monde, lance Barbe Levarec avec componction, il comprend la misère que nous avons eue. »

La tête frisée de Guillaume acquiesce en silence. Barbe contemple avec orgueil ce dernier-né, si peu

désirè jadis, et dont elle voit avec joie grandir la piété. Messire Touronce, recteur de Plouzané, demeurant selon la coutume au presbytère de Loc-Maria, daigne s'intéresser à cet enfant dont il fera peut-être, plus tard, un prêtre. Et Barbe se voit déjà la servante honorée de son fils « monsieur l'abbé », lorsqu'il aura troqué pour la robe noire l'écarlate soutane d'enfant de chœur qu'il revêt chaque dimanche par-dessus les habits rapés qu'ont usés l'un après l'autre Antoine, puis Lucas.

Anne a pris un tricot. Barbe attirè son rouet. Les hommes, la tête entre les mains discutent semences, tandis que Guillaume déchiffre près de la chandelle un livre prêté par Messire Touronce. Le cristal du crapaud tinte faible près de l'âtre. La campagne s'endort et bientôt les travailleurs alourdis par une journée de fatigue, succédant à tant de semblables, vont glisser leurs membres las dans la sombre touffeur des lits clos.

Là-bas le *Parc an Itron-Varia* qui fut si bien retourné dans la journée, repose, exhalant une légère buée, attendant l'odorant fumier qui viendra demain se mêler à sa terre brune, avant la semence fécondante.

## II. — *La peste.*

Mai 1640 : date lugubre pour les paysans Léonnais : la peste étend ses ravages sur toute la région ; accueillie avec fatalisme comme un fléau de Dieu, elle progresse, enserme en son étreinte tous les villages de la côte et des terres. La paroisse de Plouzané et sa trêve de Loc-Maria n'échappent pas à la terrible maladie.

Le 20 Mai, Guiavarch Bescond, demeurant à Gorrekear, en Loc-Maria, perd deux enfants le même jour, premières victimes.

Au même village, le 12 Juin, meurt Marie Jestin, femme d'Antoine Cozian. Puis, le 13, c'est Guiavarch Bescond, lui-même. Antoine Cozian le suit, le 15, dans le nouveau cimetièrè des pestiférés... Car, dès les premiers jours où le fléau a frappé la paroisse, Messire Touronce, autorisé du Grand Vicaire du Léon, Monseigneur Rolland de Poulpiquet, a transformé en cimetièrè une partie du *Parc an Itron-Varia*, terre d'Eglise, si bien ensemencée naguère par Henri Le Vergotz et ses fils... Comme la vie continue malgré la maladie, ceux-ci n'en cultivent pas moins ce qui leur reste de terrain, laissant sur le côté une allée piétinée chaque jour par les hâtifs convois funèbres. Messire Touronce leur a conseillé d'abandonner cette terre — il les dédommagera. — Mais non ! le paysan est têtù ; on a semé, on récoltera ; il faut pour cela sarcler les panais et carottes dont les racines s'entrecroisent sous terre. De longs séjours sont nécessaires près du lieu où reposent les contagieux : qu'importe ! les rudes cervelles ne comprennent pas le risque. Des journées entières les enfants Le Vergotz et leurs parents, accroupis à terre, arrachent une à une les mauvaises herbes pouvant gêner leur récolte.

Le 17 Juin, ils voient passer le convoi de la veuve de Guiavarch Bescond, qui n'a survécu que quatre jours à son époux. Le même jour on enterre un petit enfant de Jean Nédélec, de Keremméau, ainsi que Claude Le Jourdelis, du bourg de Loc-Maria.

Et la liste fatale s'allonge, s'allonge, les fosses se creusent de plus en plus nombreuses autour de la récolte d'Henri Le Vergotz.

Les grosses chaleurs arrivent : Juillet est torride. Antoine et Lucas sont rentrés ce soir-là trempés de sueur, revenant de ce fameux champ où ils s'acharment malgré les avis du Recteur. Après la soupe, un

grand frisson gagne Antoine, ses larges yeux bleus se voilent, il titube en voulant se lever. Vite le lit clos l'accueille, le lit où cinq jours après, le 14, il rendra le dernier soupir aux sons de la clochette que fera tinter Guillaume, l'enfant de chœur, tandis que Messire Touronce administrera les derniers sacrements. Pauvre grand géant blond, cette terre tant aimée, religieusement travaillée, accueillera ses membres las. Et le lendemain, ce sera le tour du cadet Lucas, le Celte trapu.

Henri Le Vergotz ne s'est pas relevé du coup ; ses aînés ! de si beaux hommes ! et la pauvre Barbe aura encore un grand corps blême à soigner de son mieux — mais si mal : comme on soigne encore hélas dans les campagnes — sans air, sans propreté, sans précaution. Elle, la pauvre femme en a déjà tant souffert dans sa vie qu'elle est endurcie au mal : la contagion ne l'atteint pas. Le 30 Juillet, accompagnée des deux enfants qui lui restent, elle suivra dolente, ensevelie dans sa mante noire, le convoi de son vieil époux. Le 12 Août, ce sera celui de sa fille Anne, dont la figure ronde et rose a revêtu la gravité de la mort... Puis le dernier coup : Guillaume, son chéri, son orgueil, le futur « monsieur l'abbé » dont elle eût été la servante : encore un convoi, une bière légère qu'elle suivra titubante n'ayant plus de larmes pour pleurer.

Et la misère après cela ! pauvre veuve Le Vergotz dont la maigre bourse s'est épuisée en soins inutiles pour tous ceux qu'elle aimait. Le 3 Décembre 1642 seulement, elle pourra arriver à rembourser : « une somme de 44 sols qu'elle devait de reste pour argent donné pendant la maladie contagieuse »... mais que lui importe à présent ? elle n'est plus qu'un corps sans âme, et ayant accompli mécaniquement le travail nécessaire pour vivoter, elle n'aura plus qu'une idée : aller prier sur ses tombes.

Le fléau continua longtemps ses ravages, frappant partout à travers la campagne. Le Recteur désespérait de l'arrêter. Le gouverneur de la paroisse, Messire Jean de Kerguiziau, prêtre, aidait comme lui à soigner les malades, multipliait les sages avis, peu suivis par de pauvres gens fatalistes et affolés.

Le 3 Octobre, on enregistre le décès de « Noble écuyer Gabriel Rolland de Kerhastel », qu'un de ses enfants suivra le 19 Avril prochain.

Le 23 Décembre 1640, mourait au manoir de Lesconvel (dont la chapelle dresse encore aujourd'hui son clocheton ruiné chevelu de lierre), Damoiselle Marguerite Symon, dame douairière de Lesconvel, qui avait parcouru les fermes tâchant de soulager les pauvres contagieux, suivant l'exemple de Mademoiselle de Pen-ar-Prat, sa voisine et amie qui l'avait précédée le 24 Octobre au *Parc an Intron-Varia*.

Le 21 Mars 1643 seulement, on enregistre le dernier décès : 122 personnes appartenant à la paroisse de Plouzané ont été fauchées par la terrible maladie. La trêve de Loc-Maria, dépendant de la paroisse, n'a pas été moins éprouvée : du 21 Mai au 23 Novembre seulement en cette année de 1640, il y a eu 53 victimes : des familles entières ont disparu — les fermes sont désertes, les champs en friche, les bestiaux malades — c'est la ruine de la région.

### III. — *La chapelle de Saint-Sébastien.*

La peste durait encore que, malgré leur grande pauvreté, les habitants de Loc-Maria résolurent d'élever un modeste oratoire dans le terrain où les pestiférés avaient été hâtivement enterrés. Ils se cotisèrent à cet effet dès le printemps 1641, et la chapelle s'éleva bientôt sous le vocable de Saint-Sébastien : ce Saint partageait avec saint Roch, de temps immémorial, les

hommages d'un autel dans l'église tréviale de Loc-Maria. Les offrandes furent nombreuses ; rares étaient les familles dont aucun membre ne dormait dans le *Parc an Intron-Varia*.

Le 4<sup>e</sup> dimanche d'Août 1641, Christophe le Ru offrait, disent les comptables, « un boisseau de froment pour le prix être donné tiers à tiers entre l'Eglise, la « Confrairie » du Rosaire et la « bati-sion » de la chapelle de Saint-Sébastien ».

Le chapitre des offrandes de 1643 signale « une génisse donnée tiers à tiers à l'église, au Rosaire et à la chapelle ».

La même année, les comptables demandaient décharge de 69 livres délivrées aux maçons pour la chapelle.

Mais l'épidémie terminée, on remit en culture une bonne partie du terrain, qui n'avait pas été employée comme cimetière : aussi voyons-nous en 1644 Messire Guillaume Floch, prêtre, payer 40 sols pour le parc de Saint-Sébastien qu'il dit avoir manœuvré une demi-année. Le même champ est loué en 1645 à Guillaume le Brochen de Kerarméan : 9 livres 1 sol 6 deniers : on remarquera l'augmentation de prix depuis l'année 1640 où Henri Le Vergotz ne payait que 7 livres 7 sols pour la totalité du terrain.

Ce fut en cette même année 1645, le premier pardon de Saint-Sébastien, occasion de nombreux dons en nature : du blé, du lin, des poulets, des chapons, de l'argent ; l'habitude était prise et chaque année on y fit de bonnes recettes ainsi que pour les grandes fêtes. Aussi put-on acheter en 1646 une statue du saint Patron, qui fut payée 19 livres 18 sols à un peintre-sculpteur de Recouvrance, nommé Jourden.

Les fidèles entretenaient bien l'oratoire des pestiférés ; dès 1647, ils font blanchir la chapelle par un certain Jacques Bozenec, moyennant la somme de 20

livres... enfin bientôt un tintement clair réjouit le modeste clocheton qui, muet jusqu'alors, avait été un corps sans âme : l'âme vint l'habiter sous la forme d'une jolie cloche toute neuve et pimpante, payée 68 livres.

Le champ contigu continue heureusement à être d'un assez bon rapport : on le loue et le bois coupé sur les fossés se vend bien. Puis quelques dévotes femmes lèguent en mourant des petites sommes. En 1688, Jeanne le Drévès laisse par testament 15 sols. En 1706, c'est Mme Kergoat : 15 sols ; c'est peu de chose, cela s'ajoute au reste, comme la neuvaine de 1676 qui rapporte 10 livres.

Cependant la dévotion au soldat martyr se ralentit dans la suite, tout comme s'estompait le souvenir de la terrible peste et de ses victimes. Si bien qu'en 1785, la chapelle tombait en ruines ; aussi le corps politique de la paroisse donna-t-il procuration au marguillier en charge « de faire les réparations manquantes et de les mettre à l'encan selon la coutume ».

De sorte que lorsque vint la Révolution, c'est une chapelle toute neuve qui fut confisquée à la fabrique et déclarée « bien national », en même temps que le terrain dépendant dont le fermier était depuis le 28 Décembre 1785, un certain Gabriel Millour, en vertu d'un bail de 9 ans « à luy consenti par Yves Keran-vran et Olivier Le Coat, marguilliers de Loc-Maria ». Vers la fin de ce bail, en Mars 1795, ou, autrement dit « l'An 3 de la République Française, une et indivisible, le 25 Ventôse », à 8 heures du matin, fut fait le procès-verbal d'estimation de la chapelle et des terres dites de Saint-Sébastien. Les experts, Jean-Marie Coume et Camille Jaouen, de Saint-Pabu, décident que « le dit bien ne doit et ne peut former qu'une seule et même lottie, à peine de dégrader et rendre la valeur moins considérable ». La chapelle est déclarée presque neuve

et couverte d'ardoises, située dans un bois de haute futaye contenant 36 cordes, dans lequel bois il y a 66 arbres de chêne. Deux champs y sont rattachés, l'un de 66, l'autre de 65 cordes. Le tout, disent-ils, peut produire un revenu total de 78 livres, aussi estiment-ils le « bien national » à 1.692 livres.

A qui fut vendu « ledit bien » ? Dans quelles conditions ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'en 1830, il était en possession de Désiré Créach, du Conquet, et que la famille Millour n'avait cessé d'en avoir le fermage. Ce Désiré Créach avait deux filles : Flore et Désirée. Flore épousa M. Michel Arnoult, propriétaire, et suivit son mari à Pont-l'Abbé.

Le père légua par testament, le 23 Décembre 1830, une partie du terrain (la chapelle et le cimetière) à la fabrique de Loc-Maria (qui depuis la Révolution n'était plus trêve, mais paroisse séparée de Plouzané). Le reste fut partagé entre les deux sœurs. Désirée, en mourant, laissa sa part à Flore Arnoult. Celle-ci en vendit, en 1833, un lot à l'église de Loc-Maria, qui put ainsi agrandir l'enclos de la chapelle. Tout le reste du terrain fut cédé, en 1844, au fermier Jacques Millour, fils ou petit-fils de ce Gabriel Millour, qui cultivait déjà la même terre en 1785.

Lorsque la chapelle fut léguée à la fabrique, en 1830, le recteur, M. Marc, le deuxième depuis la Révolution, avait fort à faire malgré les efforts déjà réalisés par son prédécesseur, M. Le Hir.

L'église était pauvre et délabrée, aussi n'est-ce qu'en 1862, M. Corre étant recteur, que l'on put songer à Saint-Sébastien.

Le modeste oratoire, édifié en 1641, n'était plus qu'une ruine autour de laquelle grimpaient follement ronces et lierre... Or, il y avait encore d'autres chapelles ruinées dans la paroisse, entre autres celles de Saint-Goulven et de la Madeleine, situées toutes deux

non loin de la route de Saint-Renan au Conquet. Celle de la Madeleine appartenait à la fabrique de la cathédrale de Saint-Pol, l'autre à la famille de Tonquédec. M. Corre acheta les matériaux de la Madeleine pour reconstruire l'oratoire de Saint-Sébastien, à condition que la Sainte y aurait sa statue.

Quant à la chapelle de Saint-Goulven, elle fut vendue municipalement, et plus tard, en 1899, M. de Tonquédec, de Morlaix, céda à la fabrique le groupe de sainte Apolline qui l'ornait autrefois. Ce groupe fut transféré solennellement de l'église à Saint-Sébastien, où il se trouve encore.

Le 3<sup>e</sup> dimanche de Juillet a lieu le pardon de Saint-Sébastien. Alors le petit chemin qui mène à la chapelle est encombré de paysans. Devant la grille, en dehors de l'enclos, se dressent de modestes boutiques de plein air où l'on trouve des groseilles aigres, des mirlitons, des petits ballons, du vin et de la bière...

La chapelle, bâtie sur le modèle courant, et de dimensions restreintes, n'a rien de remarquable. Mais son cadre la poétise : cette large avenue bordée de deux rangées d'arbres, feutrée de gazon, invite au recueillement ; les arbres, hélas, sont maintenant de chétifs arbustes remplaçant ceux qu'il a fallu abattre à cause de leur vieillesse. De chaque côté de la grille, montant la garde dans leurs niches, sont deux Saints de granit aux traits rudimentaires : un moine, muni d'une pelle et d'un livre, saint Sané peut-être ?... Une femme couronnée, portant une épée, un livre et une roue : sainte Catherine, sans aucun doute. Dans la chapelle, autour du maître-autel, voici quatre statues modernes : saints Sébastien, Nicolas, Goulven, et sainte Madeleine, sans aucun caractère. Mais il y a à gauche, près du petit autel, une vieille sainte Anne à l'air simple et doux d'une pieuse paysanne bretonne ; une *piéta* lui fait pendant, aux traits navrés, superbe d'expression mal-

gré la gaucherie de la sculpture et le manque de proportions aux membres. Au fond, de chaque côté de la porte principale, deux grands personnages longs et maigres : saint Jean qui porte en ses bras un petit, tout petit mouton de taille invraisemblable, sainte Catherine encore, avec, malgré sa grande épée, l'allure d'une mince jeune fille timide... Et voici dans le renfoncement de droite, le curieux groupe de sainte Apolline : sculpté en plein granit, il représente une femme entre deux bourreaux. L'un la tient par les cheveux (et quelle chevelure ! longue, ondulée) et lui renverse ainsi la tête en arrière. L'autre introduit un outil dans la bouche de la patiente : quel outil ? Il faut le deviner ; il s'agit, paraît-il, de tenailles avec lesquelles on arracha les dents de celle qui resta longtemps la patronne des dentistes et de leurs clients.

Enfin, dans la sacristie étroite et nue, deux niches. L'une est vacante, l'autre abrite la plus jolie petite Sainte qu'on puisse voir, malgré sa vétusté, avec deux nattes blondes encadrant un délicat visage : celle qui ornait de sa beauté l'ancienne chapelle de la Madeleine, dont les matériaux ont servi à reconstruire Saint-Sébastien : une sainte Madeleine cent fois plus expressive que l'autre, la moderne au visage figé qui trône derrière le maître-autel.

La chapelle est dallée de pierres tombales recouvertes dans le milieu d'une couche de ciment ; mais il ne s'agit pas des tombes des pestiférés, les dates qu'on y peut lire, relativement récentes, ne sont pas antérieures au siècle dernier.

Et c'est pourtant là, et sous le gazon d'alentour que dorment nombreux les pestiférés de 1640, confondus depuis longtemps avec cette terre que toute leur vie ils ont aimée et travaillée comme le font encore leurs descendants : ceux qui, une fois l'an, le jour du pardon, se pressent près de la porte ouverte pour entendre

la messe, la chapelle étant trop exigüe pour les contenir tous... tandis qu'à l'intérieur, sous le calme regard d'une sainte Anne qui leur ressemble, les femmes vont à la communion serrées dans leurs châles noirs, avec un bruit de sabots trainant sur les dalles... et que les petites filles, coiffées d'invraisemblables chapeaux à fleurs d'où dépasse une petite tresse mal faite, nouée d'un ruban éclatant (petits bonnets d'antan, que vous étiez gracieux !), attendent avec impatience le moment où elles verront passer dehors les bannières brodées d'or, en croquant des bonbons collés, des groseilles aigres, et en jouant du mirliton, devant les deux Saints de granit, gardiens de la chapelle !

ANNIK ROUSSEAU.

## LE PÈRE ANTOINE DE BREST

### PRÉDICATEUR CAPUCIN

Les auteurs de Dictionnaires bibliographiques n'ont pas la prétention d'être complets et d'avoir épuisé la matière. Dans un travail aussi vaste et qui suppose d'innombrables recherches, il se glisse nécessairement des omissions, parfois même des erreurs, soit dans l'indication du lieu d'origine, soit dans l'attribution à un auteur d'ouvrages composés par un autre. Les omissions sont généralement plus nombreuses. Cela provient de ce que les bibliographes ont parfois négligé de dépouiller les bibliographies des Ordres religieux qui possédaient des couvents dans la province ; ils y auraient relevé des noms de compatriotes qui n'ont peut-être pas publié de nombreux ouvrages, mais qui méritent cependant, au même titre que d'autres, de voir leur nom figurer dans la bibliographie de leur province natale. Il faut bien avouer que les bibliographies des Ordres religieux, à part celle de la Compagnie de Jésus, présentent de nombreuses lacunes et demandent à être mises à jour. Elles remontent parfois à plus d'un siècle, et si des suppléments ont été publiés, ils sont assez souvent introuvables. Voilà pourquoi nous signalons aux futurs bibliographes bretons quelques auteurs que nous avons découverts au cours de nos recherches historiques.

P. AMBROISE de Quimper. — *Panegyrique du Roi prononcé le second dimanche de Carême, dans l'église des RR. PP. Capucins de Quimper, par le R. P. Ambroise de Quimper, où le Te Deum fut chanté en action*

*de grâces pour le rétablissement de la santé de Sa Majesté.* 1687. — Quimper, impr. de G. Buitingh, in 4°. — Bibl. Nat. L. b 37, 3901.

P. ANGE de Rennes. — *Le Novice intérieur dans la conduite de la journée.* — Rennes, chez Vatar, 1764. — Le P. Ange mourut dans les prisons de Rennes, le 16 Avril 1793.

P. CLÉMENT de Saint-Malo. — *Oraison funèbre du comte de la Garaye*, par le P. Clément, de Saint-Malo. — Rennes, chez Denys, 1693. (*Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.* Séance du 10 Mai 1906, plaquette exhibée par M. de Palys.)

P. AMBROISE de Rennes. — *Brevis et vera relatio visitationis factae a P.<sup>fr.</sup> Ambrosio de Rennes, Capucino, missionario provinciae Turonensis in Ægypto, Syria, Caldaea, Persia et India Orientali in anno 1644*, 45, 46, 47. — Romae, 1927 (1).

Enfin, nous arrivons à l'auteur qui fait l'objet de cet article et dont le nom ne se trouve cité dans aucune bibliographie, bien que la Bibliothèque Nationale de Paris possède quatre de ses panégyriques sous le nom de P. Antoine de Bretagne.

1° *Panégyrique de S. Amé prononcé le jour de sa fête, 13 Septembre 1673, devant le célèbre et illustre Chapitre des Dames Chanoinesses de Remiremont, et dédié à Madame M. de Rouxel de Mesdavid, par le R. P. Antoine de Bretagne, Capucin.* — A Epinal, par Cl. Cardinet, imprimeur juré de la ville et marchand libraire, 1673, pet. in-4°, 26 p.

(1) Tous les bibliographes mentionnent le P. Célestin, de Quimper, comme auteur des deux ouvrages suivants : *Le Collyre Royal*, et *L'Heure, le Jour, le Mois, l'Année et toute la vie d'une séculière véritablement religieuse* ; par ex. Denis, de Gènes, Sbaralea, Kerdanet, Ogée, Levot, Kerviler. Le P. Célestin n'était pas originaire de Quimper mais bien de Quimerc'h, ainsi que l'indiquent les tables du noviciat. Il prit l'habit le 26 Novembre 1656, il vivait encore au couvent du Croisic en 1699.

2° *Panegyrique de Ste Magdeleine prononcé le jour de sa feste dans l'église des RR. PP. Minimes du couvent royal de la Trinité du Mont. Dédié à la Reine de Suède par le R. P. Anthoine de Bretagne déclaré par Sa Sainteté Prédicateur Apostolique.* — A Rome, chez Jacques Dragonelli, MDCLXXIV, in-4°, 33 p.

3° *Panegyrique de S. Louis, Roy de France, presché le jour de sa feste dans l'église de son nom. Dédié à Mgr le Duc d'Estrée, ambassadeur ordinaire de Sa Majesté très chrétienne, par le R. P. Anthoine de Bretagne, Capucin, déclaré par N. S. P. prédicateur apostolique.* — A Rome, chez Jacques Dragonelli, MDCLXXVIII, in-4°, 35 p.

4° *Panegyrique de S. François de Paule, prêché à Rome le 5° mardi de Carême, dans l'église de son Ordre, l'an 1675, et présenté à Son Excellence Madame la Princesse de Ligne, par le P. Anthoine de Bretagne, prédicateur apostolique.* — A Turin, chez Barthélemy Zappata, MDCLXXV, in-f°.

Qui était ce P. Antoine de Bretagne, qui paraît avoir été un des grands prédicateurs de l'Ordre des Capucins ? Selon toutes les vraisemblances, il doit être identifié avec le P. Antoine de Brest, né vers 1637 et qui prit l'habit au couvent de Rennes le 19 Janvier 1656. Nous empruntons aux *Eloges historiques des Capucins de la Province de Paris* la notice que lui a consacré le P. Maurice d'Epernay, en 1709 (1).

« Cet illustre et célèbre prédicateur, ce grand apôtre » moderne, ce grand Capucin, le plus savant, le plus » pénétrant en toute sorte de science profane et ecclésiastique, le plus agréable, le plus aimable, le plus » spirituel de tous les hommes, c'est celui dont nous » allons parler. Il prit l'habit à Rennes le 12 Mai

(1) *Eloges historiques de tous les grands hommes et très illustres Capucins de la Province de Paris.* — Bibl. Nat. M. F. fr. 25.046.

» 1655 (1). Nous ne savons rien de ce qui se passa » pendant 20 ans qu'il a demeuré dans la Province » de Bretagne, sinon qu'il s'y fit un nom de célèbre » prédicateur ; et comme cette Province n'était pas » assés spirituelle, ny assés délicate, ny assés connais- » sante pour un si grand sujet, il vint à Paris après » avoir battu en ruine toutes les villes de cette célèbre » Province et d'autres voisines dont il fut l'admira- » tion et regardé comme un prophète, ou plutôt » comme un ange, car sa vie était irréprochable et ses » mœurs étaient d'un saint.

» Avant que d'être incorporé dans notre Province » de Paris, il avait prêché des Carêmes et des Avants » devant leurs Altesses Royales de Savoie, à Thurin, » la capitale, il avait prêché devant le Vice-Roi de » Naples en langue italienne, et partout où il a passé, » soit en Italie, en Allemagne, et par toutes les villes » de France, il s'y était fait estimer, honoré et regardé » comme un S. Paul. Il a fait quantité de Missions » où il a été toujours le Tenant, ayant toujours une » supériorité par-dessus les autres, soit pour la pré- » dication, soit pour les conférences particulières, soit » pour parler de toutes les sciences qui sont en vogue » en Europe. Il parlait fort agréablement, fort pure- » ment. Son zèle l'emportait dans la chaire, cruel aux » pécheurs, doux, affable aux gens de bien, patient, » austère pour lui-même, régulier, humble.

» Il avait le plus bel extérieur du monde, grande » taille, beau port, belle physionomie, caressant, spi- » rituel, en un mot un grand Capucin et un grand » saint. Après avoir été à Rome, Naples et Thurin et » être venu en France, il fut arrêté par tous les Evê- » ques des diocèses par où il passa, pour leur donner

(1) Ici il y a erreur manifeste, car le Registre des prises d'habit du couvent de Rennes (Bibl. de Rennes, M. 275, du P. Balthasar de Belême) porte : F Antoine de Brest, C. 19 Janvier 1656.

» quelques sermons, mais il semblait qu'il y eut deux  
 » hommes en luy, l'un pour la prédication, et l'autre  
 » bien différent hors de la chaire. Sa conversation  
 » était si spirituelle que scachant, ayant tout lu avec  
 » une grande mémoire, un solide jugement, il vous  
 » enchantait mais d'une manière qui ne sentait pas  
 » son cagot, son hypocrite, son crasseux, mais rien  
 » de si libre et de moins contraint. Il charma l'Arche-  
 » vêque d'Aix, l'Evêque de Marseille, celui de Lion,  
 » de Tours, de Rouen et celui de Paris, Mgr du Harlay  
 » Chanvallon, dernier mort, et qui était le plus célèbre  
 » Prélat du monde chrétien.

» Il ne faut pas douter que lorsqu'il proposa à nos  
 » R. Pères de vouloir bien qu'il fut incorporé à notre  
 » Province, comme il fut reçu par le R. P. Jérothée,  
 » alors Provincial, et le R. P. Louis de Juilly, les plus  
 » éclairés supérieurs de l'Ordre. Ce fut en 1682 que  
 » ce bonheur nous arriva et que nous avons regardé  
 » comme un jour heureux pour la Province. Il charma  
 » tous les religieux par ses belles conversations et le  
 » récit de ses utiles voyages. Pendant 21 ans qu'il  
 » resta dans la Province, il nous donna de grands  
 » exemples d'humilité, car il ne parlait jamais des  
 » honneurs qu'il avait reçus, soit en Italie, soit en  
 » Allemagne, soit en France : si nous avons su quel-  
 » que chose, ce n'est pas de luy, ce sont des récits que  
 » des séculiers et des réguliers nous ont faits de sa  
 » personne en particulier et en général. Sa famille ne  
 » nous était point connue, il ne nous en parlait  
 » jamais ; il ne nous en parlait jamais, quoi qu'il eut  
 » une Duchesse pour parente. On l'ignorait encore  
 » si elle n'était venue le voir et n'avait dit qu'il était  
 » son parent. Elle s'en faisait honneur. Les grands  
 » exemples de détachement des choses du monde, sa  
 » grande pauvreté, son austérité étaient admirables.  
 » Ses prédications, ses missions par toute la France

» font connaître sa charité, les conversions, les resti-  
 » tutions, les autres crimes qui se commettent partout  
 » et particulièrement dans les grandes villes font assez  
 » son panégyrique. Mais sa patience dans l'excès des  
 » douleurs de la goutte qu'il souffrit pendant deux  
 » ans continuels l'atténuèrent beaucoup. Néanmoins,  
 » il conserva toujours son bel esprit, la gaieté de son  
 » son cœur, la pureté de sa conscience faisaient qu'il  
 » n'avait rien à appréhender par la mort qui ne le  
 » surprit point ; car appréhendant que de si cruelles  
 » douleurs ne vinsent à remonter, il se prépara à la  
 » mort par la réception des Sacrements. Et en effet,  
 » lorsque l'on y pensait le moins, il passa de cette vie  
 » mortelle à l'éternelle, le 7 Octobre 1701, âgé de  
 » 46 ans de religion et de 64 du monde. Ainsi s'étei-  
 » gnit la plus belle lumière du Capucinage. »

Le lecteur de cette notice pardonnera sans peine au  
 P. Maurice d'Épernay, Capucin Champenois, de mé-  
 sestimer la Province des Capucins de Bretagne, et il  
 lui saura gré de nous avoir fait connaître un orateur  
 qui mérite une place honorable dans les Dictionnaires  
 de Bibliographie Bretonne.

P. ARMEL.

## UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>gr</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Monseigneur Graveran, dans ses visites pastorales, faisait usage de la langue bretonne que sa mère lui avait appris à aimer. « Dans notre vieux pays, c'est la langue de la foi, la langue des traditions patriarcales, la langue enfin de ces deux grandes vertus dont le nom est si humble, droiture et simplicité. »

« Il aimait son pays, mais d'un de ces amours profonds, bien compris de ceux-là seuls qui le sentent comme nous, ou de ceux qui, au milieu de patients services rendus à la Bretagne, ont longtemps respiré l'air que nous respirons. Notre pays est beau, mes frères, les étrangers se sont mis à le dire ; ils aiment la poésie de nos paysages et celle de nos vieilles mœurs. Mais il est chrétien par-dessus tout ; c'est vraiment là sa beauté distinctive, et la pure gloire que notre Evêque voulait à tout prix lui garder. Quand il parlait à ses Bretons de la foi si bien défendue de leurs pères, sa voix épiscopale s'élevait à un ton d'énergique et simple grandeur. Jamais il ne fut plus qu'alors éloquent et vrai dans ses Mandements, solennelles paroles du père de famille qui veulent être

entendues de ceux-là même qui sont le plus éloignés de sa présence. Rappelez-vous comme les accents d'un cœur de Breton et de prêtre étaient reconnaissables, quand il présentait dans tout son jour l'immense danger dont notre nom de chrétiens serait menacé, si tous ces cabarets se serraient toujours autour de nos églises, comme les tentes de l'ennemi autour d'une forteresse assiégée ; si notre pays en venait à désertier les graves leçons de l'Évangile, pour les immondes attraites d'un plaisir de barbares. « Peuple breton, » s'écriait-il, quand tu sauras passer sans t'arrêter » devant ces tavernes maudites, tu seras le premier » des peuples. Mais si jamais à l'ivresse de tes dangereux breuvages, tu joignais le breuvage de l'impiété, malheur ! tu serais une nation intraitable (1). » Une autre fois, le coup d'œil de son jugement si haut et si sûr, et plus encore la connaissance héréditaire qu'il avait de son peuple, lui faisaient apprécier l'importance, puérile à d'autres yeux, de notre langue, de nos costumes nationaux, de toute cette forme austère et simple du vivre, que nos apôtres ont tracée, et qui garde encore l'empreinte de la foi et du génie des Nobletz et des Maunoir. Il ne voulait pas pour son peuple de cette rupture avec le passé, qui précipite à de si tristes abîmes les générations qui oublient et n'apprennent plus. »

Nous avons cité les pages consacrées au rôle de Mgr Graveran à l'Assemblée Constituante. A son retour, il eut à s'occuper du Synode provincial et du Synode diocésain. La loi longtemps désirée, enfin conquise, de l'enseignement, « améliorant la condition qui était faite parmi nous à la plus humble éducation de l'enfance, avait rendu cet obscur dévouement accessible au zèle du clergé. Notre Evêque ne perdit pas un moment. A sa voix, bon nombre de jeunes prêtres se

(1) Mand. pour le Car. 1846.

rendirent courageusement à ce poste d'abnégation et de patience, que Jésus-Christ réclamait lui-même, avant de l'assigner à son Eglise, quand il disait avec tant d'amour : « Laissez venir à moi les petits enfants » (1). Ainsi, grâce à lui, notre pays, où toutes les formes du dévouement sacerdotal sont héréditaires, notre pays verra encore des prêtres enseigner aux enfants de nos campagnes à servir Dieu, en même temps qu'à vivre dans le monde ; le Catéchisme dominera, comme il lui appartient, tous les livres écrits de main d'homme ; et parmi ces enfants, vraiment bénis de Dieu, où le recrutement du sanctuaire est si facile, les hommes que Dieu charge du gouvernement des âmes pourront discerner de bonne heure ceux que Dieu choisit et appelle, arrêter à temps un déclassement plein de dangers, et garder quelques années de plus dans la chaste paix de la famille, ceux qui semblent destinés à la charge du sacerdoce. Mes frères, la génération présente honore dans notre Evêque le sage législateur qui fit les Statuts de Quimper et rendit à notre fidélité son antique liturgie ; si nous savons, comme il l'espérait de nous, comprendre et accomplir cette mission magnifique de l'apostolat des écoles, l'avenir bénira son nom, parce qu'il aura sauvé la foi de l'avenir.

» Et l'an dernier, quand il voulut consacrer d'une façon spéciale et solennelle son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, sa piété, si profonde et si bretonne, ne fut-elle pas inspirée par un de ces souvenirs, que ceux-là seuls ne connaissent pas, pour qui les sublimes résistances de la Foi dans notre pays sont une histoire oubliée ? Ne voulut-il pas nous rappeler que, si des jours mauvais venaient à se lever pour cette génération ou celles qui viendront après elle, notre salut serait encore dans ce Cœur d'où est sorti le sang qui a sauvé le monde, comme, dans les jours sercins, notre

(1) *Stnile parvulos ventre ad me.* (Marc. x. 14.)

paix et notre joie furent toujours aux pieds de sainte Anne et de la Vierge Marie ? »

Puis c'est le récit du voyage triomphal de Saint-Pol de Léon, et les derniers jours. Voici la conclusion de cette magnifique oraison funèbre :

« Maintenant, sainte Eglise de J.-C., fermez la tombe de notre Evêque ; il est bien que son corps soit ici jusqu'au dernier jour du monde, alors que toute chair ressuscitera pour ne plus mourir. Il est bien qu'il soit couché dans cette terre qu'un Roi de Bretagne (1) donnait à S. Corentin, pour y asseoir sa chaire épiscopale, et garder jusqu'à la fin des temps la forte foi des Bretons. Il est bien qu'il dorme sous ces dalles qui ont recouvert depuis quinze siècles la sainte poussière de tant d'illustres pontifes, donnés à l'Eglise de Dieu par nos plus vieilles familles, ou par la bure de S. Dominique et de S. François. Il est bien qu'il se repose ici, après avoir « porté le poids du jour et de la chaleur (2) », sous la pieuse garde de cette population si digne d'habiter une ville épiscopale, qui visitait avec tant d'amour sa couche de douleur, et connaît si bien déjà le chemin de sa tombe. Et nous, mes frères, ne ferons-nous rien pour dire à ceux qui nous suivront que cette mémoire est chère à notre foi ? N'y aura-t-il pas un monument qui rappelle cette vie si droite et si pleine, toute à Dieu, toute à l'Eglise, toute à nous ? Oui, sans doute, il faut qu'un monument s'élève, qu'il s'élève bientôt, qu'il soit digne de lui, et digne de nous. Mais quel sera-t-il, ce monument élevé par les Bretons à leur Evêque ? Il sera, mes frères, ainsi le décidera votre respect, celui que ses mains ont commencé, que sa pauvreté a recommandé à la nôtre, et qu'il semblait caresser de son regard mourant, à mesure qu'on en plaçait une nouvelle assise. Les tours de S. Corentin

(1) Le Roi Grallon-Meur.

(2) *Pondus diei et aestus.* (Matth. xx. 12.)

seront achevées ! Peuple si plein de foi de ce pays l'un des plus chrétiens du monde, peuple de Cornouaille et peuple de Léon, et peuple que Dieu lui donna de la famille Trécoroise ; paroisses des bords de la Manche, et paroisses des bords de l'Océan ; villes qui avez su grandir sans cesser d'être chrétiennes ; campagnes qui, grâce à lui, restez encore si fermes dans la foi ; îles de la grande mer que son amour allait chercher au milieu de vos rochers et de vos tempêtes ; vous êtes dignes de comprendre son dernier vœu, et d'achever cette couronne qu'il voulut placer au front de son épouse ! Chacun de nous viendra lui porter encore avec joie son obole ; et quand, avec le *sou de Saint-Corentin*, les fils auront exécuté le testament de leur père, la croix qu'il a si bien gardée, nous gardera du haut de ces tours, et nous écrirons sur leurs bases de granit : « Un Evêque (1) et la foi des Bretons nous » commencèrent au quinzième siècle ; Un Evêque et » la foi des Bretons nous achevèrent au dix-neuvième. »

Le gouvernement impérial ne prolongea pas le veuvage de l'Eglise de Quimper. Le 6 février, cinq jours après la mort de Mgr Graveran, il désigna son successeur, Mgr Sergent, du diocèse de Nevers, à qui son dévouement au siège de Pierre mérita d'être appelé un jour par Pie IX le « bon sergent du Pape ».

Le nouvel évêque fut préconisé au Consistoire du 20 mars 1855 et sacré le 20 mai dans l'église des religieuses de Notre-Dame de Bon-Secours à Paris. Il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale de Saint-Corentin le 7 juin 1855.

Monseigneur Sergent avait été frappé et ému profondément par l'oraison funèbre de son prédécesseur et dès son arrivée, il se proposa d'en honorer l'auteur,

(1) Mgr de Rosmadec, en 1424.

dont il admirait la forte pensée et la noblesse du langage.

Le journal hebdomadaire de Quimper annonçait, le 28 Juillet 1855, que l'Evêque venait de nommer M. l'abbé de Léséleuc chanoine honoraire. Le nouveau chanoine retarda sa venue à Quimper jusqu'au 23 Septembre pour prendre canoniquement possession de son nouveau titre.

Mais son retour à Plougouven fut bientôt suivi de ses adieux à sa chère paroisse, car le 31 Octobre, il fut nommé chanoine titulaire de la Cathédrale de Quimper.

## CHAPITRE IX

### Le Chanoine de la Cathédrale.

Le 12 Novembre 1855, M. de Léséleuc prenait canoniquement possession de sa stalle au Chapitre de Saint-Corentin. Le 30 Juin précédent, il commençait sa 42<sup>e</sup> année.

Désormais, il reprend avec bonheur la vie de famille ; car son père et sa mère viennent le rejoindre et habiter avec lui. Leur première demeure fut dans la rue Verdelet, proche de la cathédrale, et c'est là que, le 15 Mai 1859, son vénéré père fut frappé soudain par la mort pendant qu'il récitait son chapelet. Mort du prédestiné !

Dès le 21 Novembre 1855, le chanoine de Léséleuc est investi par ses collègues de la charge de secrétaire, succédant à M. Jégou, devenu vicaire général.

Sa vie de missionnaire apostolique n'était pas terminée. Le registre des délibérations capitulaires en fait foi ; car souvent ses prédications le retiennent au loin, et ses fonctions de secrétaire sont alors suppléées par M. le chanoine Evrard.

« ... Il semait de la bonne semence, comme Pie IX le lui avait recommandé. Il la semait au milieu du

diocèse, dans les retraites et les missions de campagne. Il la semait hors du diocèse ; beaucoup de nos grandes villes ont entendu sa parole dans les stations quadragésimales ; des évêques lui ont confié l'œuvre si délicate des retraites pastorales, et partout il a laissé le souvenir de l'enseignement le plus exact, de la parole la plus forte, de la liberté la plus apostolique.

» La puissance du missionnaire, du prédicateur n'était pas seulement dans son accentuation, son ton, sa pause, sa façon de dire les choses que nul autre n'avait ; elle était *in ostensione spiritus et virtutis*, dans la manifestation de cet esprit de Dieu, dans l'onction de cette grâce que renferme la théologie, que cache la sainte Ecriture, et qu'il voulait faire arriver aux âmes. Sa pensée était toujours élevée, sa phrase majestueuse, son expression distinguée ; on sentait qu'il disait les choses de Dieu dans le langage de Dieu.

» M. de Léséleuc avait étudié beaucoup ; mais pour lui la science suréminente était bien la science de Jésus-Christ, de son Evangile, de son Eglise. Il aimait à commenter un texte, un passage des saintes Lettres, à expliquer une parabole du Sauveur, un fait évangélique. Et alors quelles beautés dans ses aperçus ! quels vastes horizons il découvrait ! quelles richesses de doctrine, quelle fécondité d'applications pratiques il savait en tirer ! » (1)

Depuis Novembre 1844, les délibérations du Chapitre furent l'histoire de la reprise du Bréviaire Romain, après une interruption qui ne datait que de 1835, poussée gallicane tardive dans un diocèse immunisé jusque-là ; mais poussée qui céda vite au mouvement admirable vers l'unité de la prière, suscité par le génie de Dom Guéranger.

(1) Oraison funèbre de Mgr de Léséleuc, par le chanoine vicomte de La Houssaye.

Un des premiers procès-verbaux signés par le nouveau secrétaire porte l'autorisation accordée par Monseigneur l'Evêque de réciter l'office canonial dans la chapelle de l'abside de la Cathédrale, connue sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire. Le chant, l'office des dimanches et fêtes sont réservés au grand chœur.

M. le chanoine Le Guen Kernéizon, avec un appoint de cinq cents francs apporté par M. le chanoine de La Lande de Calan, couvre généreusement les frais des stalles qu'il y fait édifier en rapport avec le style de la chapelle.

Le diocèse de Quimper avait toujours continué à chanter les hymnes qui ont précédé la réforme d'Urban VIII. La Congrégation des Rites, approuvant le nouveau *Propre* du diocèse, sanctionna cet usage. Cependant, sur la demande du Chapitre, l'Evêque l'autorisa, pour la récitation du Bréviaire, à se conformer aux éditions actuelles du Bréviaire Romain. (2 Novembre 1856.)

Le 12 Décembre de la même année, Monseigneur l'Evêque convoque le Chapitre au palais épiscopal et est heureux de lui communiquer un Bref en date du 18 Novembre 1856, par lequel, sur sa demande, le Souverain Pontife accorde aux chanoines de la Cathédrale le privilège de revêtir la *Cappa Magna* et de porter sur l'habit de chœur, suspendue à un ruban bleu, une croix dorée ayant à son contre un médaillon qui représente d'un côté l'image de Saint Corentin et de l'autre celle du Souverain Pontife Pie IX.

« Le Chapitre offre à Mgr l'Evêque l'expression de sa reconnaissance pour une faveur qu'il est heureux de devoir à sa bienveillante médiation. »

Le chanoine de Léséleuc est chargé de préparer l'exécution de ce Bref.

La croix sera formée de quatre hermines en émail

blanc, séparées par des rayons d'or et des enroulements filigranés, avec feuilles de chêne. L'image centrale de Saint Corentin et son poisson légendaire sera en émail sur fond bleu, et portera en exergue : *Ora pro nobis sancte Corentine*. Le revers portera en relief le buste de Pie IX, son nom et la date du Bref. Le Cappa Magna sera d'étoffe violette, avec forme de manteau déployé mais sans la traîne.

Dans la même séance, le secrétaire donne lecture des statuts capitulaires, et, après quelques modifications, il est chargé d'en faire une traduction latine qui sera soumise à Rome.

Le Chapitre décide qu'à partir de Janvier prochain 1857, il se réunira en assemblée ordinaire le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

Enfin il supplie Monseigneur l'Evêque de pourvoir à la nomination d'un théologal et d'un pénitencier, conformément aux prescriptions du Concile de Trente.

« Monseigneur l'Evêque daigne accéder à ce désir, et promet d'investir prochainement deux chanoines de ces titres et des fonctions qui s'y rattachent. »

Voilà une séance bien remplie, et si le Chapitre reçoit des privilèges, il s'applique, par le travail qu'il confie aux soins avertis de son secrétaire, à établir son activité sur des bases solides.

La séance du 4 Mars 1857 aborde un sujet d'importance, la pratique exacte du Cérémonial des Evêques. Le maître des Cérémonies, M. le chanoine Le Guen Kernéizon, remarque que les dispositions actuelles du chœur rendent difficile l'observation des règles. M. de Léséleuc corrobore l'avis de son collègue, en faisant l'histoire des déformations subies par le chœur de la Cathédrale depuis la Révolution.

« La disposition actuelle du chœur de la Cathédrale est la principale cause de l'embarras où l'on se

trouve, non seulement pour observer avec facilité, mais souvent pour comprendre les règles liturgiques.

» Les architectes qui ont bouleversé il y a cinquante ans, sous prétexte de restauration, le chœur autrefois si complet et si magnifique, de Saint-Corentin, nous ont légué une œuvre aussi gênante au point de vue de l'appropriation, qu'elle est déplorable au point de vue de l'art et du bon goût. Pour ne rien dire ici des jubés abattus, de l'autel malheureusement porté en avant de sa place ancienne et naturelle, de la maçonnerie massive et des lourdes stalles substituées à une de ces boiseries dont la cathédrale de Léon nous a conservé le modèle... On demande comment les saintes règles de la liturgie pourraient être observées, tant que durera cette distinction, inconnue dans l'Eglise, entre le *Chœur* et le *Sanctuaire*, tant que les chanoines qui doivent former comme l'avant-garde de l'armée des clercs au pied de l'autel du Sacrifice, en seront éloignés de douze ou quinze pas, groupés dans une enceinte différente et enfermés à l'écart dans de véritables forteresses, tant que d'un autre côté l'Evêque aura son siège ordinaire dans un de ces bastions informes adossés avec tout le luxe du vandalisme contre les gracieuses colonnes qu'ils ont défigurées. Le temps viendra, nous aimons à l'espérer, où une restauration intelligente et généreuse nous rendra la vraie cathédrale de Bertrand de Rosmadec et le vrai chœur de Gatien de Monceaux. »

Cette restauration intelligente, Monseigneur Sergent devait l'entreprendre bientôt. Malgré certaines lacunes elle portera réforme à une disposition déplorable et permettra le majestueux déploiement des cérémonies pontificales.

Le 5 Novembre 1859, M. de Léséleuc recevait de son Evêque une lettre le nommant vicaire général.

Déjà son nom était prononcé à la nonciature parmi ceux à qui le Pape désirait un appel à l'épiscopat. De hautes et puissantes influences agissaient dans ce sens près des pouvoirs ; mais à la préfecture de Quimper, quelqu'un veillait. Dans les dossiers fournis au ministère des Cultes par le préfet, M. de Léséleuc était noté comme opposé à l'Empire, zélé pour la cause de Rome, même royaliste. Monseigneur Sergent, en lui donnant le titre et les pouvoirs de vicaire général, y ajouta la fonction de vice-official, et la présidence de la Commission des Conférences ecclésiastiques.

En France et dans la péninsule italienne, les événements devenaient troubles. Ce n'était pas sans inquiétude sur ses répercussions à l'égard des Etats pontificaux que les catholiques envisageaient la guerre d'Italie. Les gloires militaires voilèrent un moment aux regards la question Romaine ; mais quand les conditions de la paix eurent enlevé la Lombardie à l'Autriche pour la donner au roi du Piémont, les ambitions de Victor Emmanuel, avec la faveur tacite de Napoléon III, rêvaient de réaliser sous son sceptre l'unité italienne. *L'Italie une* fut le mot jeté comme un ferment dans les masses, et les manœuvres de Cavour contre les Romagnes ne se dissimulaient plus. Les Evêques de France dénoncèrent le danger dans leurs mandements inspirés par la Foi et l'amour du Pape. L'Evêque de Quimper ne craignit pas de dire à l'Empereur, lui-même, ces paroles, hélas ! prophétiques : « Souvenez-vous de Pie VII et de Napoléon I<sup>er</sup>. » Ne touchez pas au Pape et n'y laissez toucher par qui que ce soit. Dès qu'on a mis un doigt dans l'engrenage des ennemis du Saint-Siège, le corps passe tout entier. »

L'empereur s'irrita de cette opposition. *L'Univers* reçut défense de publier les protestations épiscopales. Sous le nom d'emprunt de la Guéronnière, un mani-

feste impérial : *Le Pape et le Congrès*, fut une déclaration insolente contre le pouvoir temporel. Le Pape stigmatisa, dans une allocution du 1<sup>er</sup> Janvier 1860, cette brochure, l'appelant « un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions. »

C'est dans ces conjonctures que le Secrétaire du Chapitre de Quimper fut chargé par ses collègues de présenter à l'Evêque, le « *bon sergent du Pape* », l'adresse suivante signée par tous les chanoines en assemblée capitulaire du 10 Janvier 1860. Elle porte bien la marque de M. de Léséleuc qui, à cette époque, avait déjà lancé l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

« Monseigneur,

» L'un des premiers parmi les Evêques de France, vous avez voulu éclairer les chrétiens sur les angoisses si cruellement justifiées de leur Père commun, et votre attitude, votre langage, nous auraient appris à faire notre devoir dans l'épreuve, si la pratique de ce devoir n'était, par la grâce de Dieu, traditionnelle parmi nous, comme elle l'est sur votre siège épiscopal.

» Vous avez agi en Evêque, Monseigneur. Permettez-nous de vous en remercier d'abord ; et puis de vous dire à notre tour avec quels sentiments nos cœurs de prêtres accueillent les événements qui se précipitent.

» Les sept cents prêtres dont la miséricorde divine et le choix du vicaire de Jésus-Christ vous ont établi le Pasteur, seraient aujourd'hui rangés autour de vous, si la démarche que notre conscience de chrétiens nous a inspirée, ne devait être pacifique, autant qu'elle est grave, libre et réfléchie. Au reste, nous affirmons que nous sommes ici en leur nom comme au nôtre, non pas seulement parce que les institutions sacrées de l'Eglise, votre confiance et la leur, nous font leurs représentants légitimes, mais surtout parce que, baptisés du même baptême, consacrés par la même on-

tion sacerdotale, nous n'avons tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme.

» Donc devant vous Monseigneur, notre Chef et notre Père, et par vous aux pieds du Souverain Pontife, votre Père et le nôtre, nous déclarons que tous les principes de l'Eglise Romaine sont nos principes, que tous ses intérêts sont nos intérêts les plus chers, que les injures qui s'adressent au Siège de Pierre, nous blessent au cœur, que toute usurpation sur les droits qu'il tient de la Providence de Dieu et de la volonté libre de nos ancêtres chrétiens est la plus effrayante secousse que le démon des révolutions puisse imprimer au monde.

» Nous croyons que les ennemis de la Papauté, sous quelque prétexte qu'ils l'attaquent, sont les ennemis de Jésus-Christ ; et que tous ceux qui ne jugent pas ainsi ignorent profondément l'histoire de ses douleurs, ou ont perdu le sens chrétien.

» Nous affirmons que tel était le cri de notre conscience, même avant que la voix de Pie IX ne se fût fait entendre et que cinq cents voix d'Evêques fidèles, seuls juges avec lui des intérêts de l'Eglise, lui eussent répondu.

» Maintenant sa douleur est notre douleur, son espérance est notre espérance, et si quelque nouvelle épreuve devait l'atteindre, elle nous trouverait tous avec vous, Monseigneur, prosternés à ses pieds pour en avoir notre part.

» Les membres soussignés de votre Chapitre Cathédral vous supplient, Monseigneur, de vouloir bien transmettre au Souverain Pontife, l'expression de leurs sentiments, et d'agréer pour vous-même la vénération, le dévouement et la reconnaissance avec lesquels nous sommes

» De votre Grandeur, Monseigneur,  
les très humbles et très obéissants serviteurs.

» Et ont, Messieurs les Chanoines, signé la présente lettre et le présent procès-verbal, afin que la mémoire en demeure.

» Langrez, doyen ; de la Lande de Calan, ch. ; Le Guen Kernéizon, ch. ; Goujon, ch. ; L. de Léséleuc, ch., secrétaire ; Evrard, ch. ; Alexandre, ch. » (1).

Victor Emmanuel se rendant bien compte qu'il n'avait rien à craindre du côté de Napoléon III, donna libre cours à toutes ses audaces. Il s'empara des principautés de Modène, de Parme, de la Toscane, et lança ses troupes dans les Etats pontificaux du Nord, les Romagnes.

Monseigneur Pie, prévoyant de loin cet attentat, avait parlé d'une croisade pour la défense de Rome : « Jérusalem, dit-il, c'est notre histoire, Rome, c'est notre vie ». Et à ses prêtres qui l'interrogeaient, il répondait : « Envoyez au Pape des troupes et de l'argent » (2).

En Bretagne, comme à Poitiers, les esprits et les cœurs étaient tendus vers Rome, et l'idée de se dévouer par les armes était dans l'air.

M. de Léséleuc prêcha cette année 1860 le carême à Rennes. Ce fut là que les attentats sacrilèges du Piémont vinrent bouleverser son âme ; là aussi qu'il eut connaissance de l'excommunication portée le 26 Mars par Pie IX contre les envahisseurs des Etats de l'Eglise et contre tous leurs complices ; là que son cœur se souleva à la parodie blasphématoire qu'en firent *Le Siècle* et d'autres journaux impies ; là qu'il put lire la note officielle défendant aux Evêques de promulguer l'Encyclique ; là qu'il dut délivrer son âme, dans sa prédication de la Semaine Sainte et de

(1) Archives capitulaires.

(2) *Hist. du Card. Pie*, par Mgr Baunard, II, pages 70 et suiv.

Pâques, unir les fidèles aux douleurs de l'Eglise et commenter la parole : « Le Pape peut souffrir et mourir, Pierre ne meurt pas ».

Le général de Lamoricière, un grand cœur et un illustre soldat, donna sa vaillante épée au service de la cause Pontificale. Pie IX le nomma au commandement de l'armée de l'Eglise.

De retour de Rennes, M. de Léséleuc se livra de tout cœur à l'organisation diocésaine du *Denier de Saint-Pierre* ; et sa demeure devint un centre de Secrétariat qui lançait les plus ardents appels aux jeunes catholiques, et où convergeaient les engagements aux zouaves pontificaux, ce corps d'élite créé par Lamoricière, et devenu par la suite le régiment de Charette.

Le diocèse ne tarda pas à compter vingt-six de ses enfants dans les rangs de l'armée du Pape. Cinq d'entre eux tomberaient martyrs de sa cause à Castelfidardo, le 18 Septembre 1860.

Entre temps, M. de Léséleuc prêcha le mois de Marie à Saint-Corentin de Quimper. Le 1<sup>er</sup> Mai il reçoit de Mgr Sargent une lettre officielle lui conférant, au sein du Chapitre de la Cathédrale, l'office et les fonctions de Théologal.

C'est aussi aux premiers jours de ce mois que le Comité du *Sou de Saint-Corentin*, après l'heureux achèvement des tours de la cathédrale qui couronnent dignement un travail de six siècles à ce chef-d'œuvre de granit, soumet au Conseil épiscopal, dont M. de Léséleuc était membre, le glorieux bilan des recettes et des dépenses.

Les cinq années de souscriptions populaires avaient produit une recette totale, magnifique pour l'époque, de 128.483 fr. 91 ; et la part fournie par les paroisses de Quimper était de 21.417 fr. 99.

Les dépenses montaient à 149.740 fr. 86. Il restait donc un déficit de 21.256 fr. 95 à combler.

Afin de couvrir ce déficit, Monseigneur l'Evêque décida de prolonger d'une année l'appel au *Sou de Saint-Corentin*.

Dans les Etats pontificaux, les événements se précipitent. Une armée de 70.000 hommes envahit les Etats Pontificaux. Le général de Lamoricière à la tête de l'armée pontificale qui ne compte que 6 à 7.000 hommes marche à sa rencontre. Mais que faire contre un ennemi 10 fois plus fort ? Elle est écrasée à Castelfidardo le 18 Septembre 1860, et quelques jours après, la capitulation d'Ancône, où s'était réfugié Lamoricière avec les restes de sa petite armée, mit fin à l'héroïque résistance. L'invasion sacrilège était victorieuse.

Cinq des volontaires bretons étaient tombés à Castelfidardo. Le jeune Hyacinthe de Lanascol, âgé de 20 ans, blessé mortellement, fut transporté à Ozima. Son héroïque mère put l'y rejoindre. Il mourut entre ses bras après lui avoir demandé de chanter avec lui le *Te Deum*, qu'il termina avec les anges au ciel.

Le lundi 5 Novembre suivant, un service solennel présidé par Mgr Sargent rendait les honneurs religieux à son cercueil qu'entouraient 6 de ses compagnons de combat, parmi lesquels le commandant de Goësbriand, la tête encore enveloppée d'un pansement.

Pendant la cérémonie funèbre, le célèbre Père Lavigne monta en chaire, et après son émouvant discours, Mgr Sargent rendit un hommage chaleureux aux vaillants bretons armés pour la cause de l'Eglise, et à ceux d'entre eux qui étaient tombés pour sa défense.

A Cléder, les restes d'un autre martyr de Castelfidardo reçut du Léon les plus grands honneurs, et il en fut de même pour leurs compagnons tombés au champ d'honneur.

Dans ces douloureuses conjonctures, Mgr Sargent décida de se rendre auprès du Souverain Pontife à

Rome, et le Chapitre de la Cathédrale voulut lui confier pour le Pape une adresse de piété filiale.

Dans l'assemblée capitulaire du 7 Décembre 1860, M. de Léséleuc, secrétaire, fit lecture du texte qu'il avait préparé, que tous les chanoines signèrent : à savoir MM. Langrez, doyen, Quilien, de La Lande de Calan, Le Guen Kernéizon, Goujon, de Léséleuc, Evrard, Alexandre.

Voici une traduction, trop pâle, de la lettre latine où se reconnaît l'habitué de l'ampleur et de la majesté romaines :

« TRÈS SAINT PÈRE,

» Puisqu'il en est qui osent s'insurger contre le siège de Pierre, il est bon que ceux qui, par la grâce et la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ font partie de la famille de Dieu, proclament énergiquement et d'une voix unanime, en toutes occasions, qu'ils reconnaissent dans le Pontife de Rome la majesté du Roi des siècles, avec d'autant plus d'ardeur et de fierté qu'il porte au sein de l'Eglise son front couvert d'épines.

» C'est pourquoi, à Notre Chef très vénéré, René, évêque de Quimper, se rendant au tombeau des Apôtres, le Chapitre et les chanoines de la Cathédrale ont voulu confier cette lettre par laquelle ils offrent à Votre Sainteté le témoignage de la foi et de la fidélité bretonne.

» Vos fils, Très Saint Père, et nous aux premiers rangs, nous frémissons d'horreur en face de tout ce qui attente à la dignité du Saint-Siège, à votre indépendance de Pontife et Roi, à vos droits, qui sont aussi les nôtres, et continue de se perpétrer sous l'impulsion diabolique.

» Nous croyons que notre invincible Roi a voulu

sur le siège de Pierre, prince des Martyrs comme des Apôtres, des papes qui deviennent martyrs, très saints et très puissants par leur mort même, mais nous sommes sûrs qu'aucun vicaire du Christ, de son vivant, ne laissera défaillir cette victoire qui triomphe du monde, notre foi.

» Nôtres étaient ces gémissements, Très Saint Père, que dans vos prières vous entendiez, car avec vous, d'une seule voix, l'univers chrétien priait pour que s'éloignât, s'il était possible, le calice d'amertume.

» Nôtres étaient les larmes ~~et~~ les cris d'immense douleur qui ne cessèrent de retentir alors que le Père des chrétiens, par les mains de chrétiens parricides, souffrait persécution pour la justice.

» Nôtre était surtout ce sang généreux et béni qu'ont noblement versé des Bretons d'Armorique pour votre cause qui est la cause de Dieu même.

» Nôtres, ces jeunes de la race des Machabées, baptisés par nous, par nous élevés et nourris dans la foi, l'espérance et la charité chrétiennes, par nous armés — car dans cette croix il faut nous glorifier. — Ils ont combattu le bon combat, ils ont en mourant gardé leur foi et la nôtre ; aussi nous avons confiance que leur est réservée la couronne de justice qu'au grand jour leur donnera Dieu, juste Juge.

» Nôtre enfin, ô Père des fidèles du Christ, nôtre à tous, le cantique que notre soldat de Cornouaille, ravi de joie dans la mort, chantait, exemple inouï, alternant avec sa mère héroïque : « O Dieu nous te louons... A toi la louange de la blanche armée des Martyrs ».

Que Votre Sainteté sache donc, ô bienheureux Père, que tous et chacun de nous, et, s'il plaît à Dieu, tous les prêtres et laïques du diocèse, sommes prêts de cœur à souffrir tous les maux et la mort même, plutôt que de nous écarter de la foi que nous avons reçue du

siège de Rome et dont nous proclamons que le successeur de Saint Pierre est l'incorruptible gardien et le Docteur infallible.

» Et demandant à Dieu par nos prières ardentes que pour vous et pour la barque de l'Eglise se rétablisse le grand calme, nous implorons, Très Saint Père, comme gage de tous les biens,

» Votre Bénédiction Apostolique.

» Quimper, 7 Décembre 1860. »

« L'original de cette lettre a été sur-le-champ remise à Mgr l'Evêque, signé de tous les membres du Chapitre, savoir : MM. Langrez, Quilien, de La Lande de Calan, Le Guen Kernéizon, Goujon, de Léséleuc, Evrard, Alexandre.

» *Le Secrétaire du Chapitre,*

» L. DE LÉSÉLEUC, Ch. Théologal. »

Texte latin de l'adresse citée plus haut.

Beatissime Pater,

Quoniam aliqui non desinunt adversum Petri Sedem insurgere, illos etiam decet qui per gratiam et misericordiam Domini nostri Jesu Christi domestici Dei nuncupantur, constanter atque ore unanimi iterum atque iterum profiteri se nunquam magis in Romano Pontifice Regis seculorum majestatem agnoscere, quam quum in medio Ecclesiae frontem attollit spinis coronatam. Idcirco proficiscenti ad limina Apostolorum Reverendissimo Antistite nostro Renato, episcopo Corisopitensi, Capitulum et canonici devotissimae hujus cathedralis Ecclesiae litteras committere decreverunt quibus Beatitudini Vestrae de avita fide ac fidelitate testimonium praestarent.

Exhorrent filii Vestri et nos certe, Beatissime Pater, inter primos exhorremus quodcumque adversus Sacrae illius Sedis dignitatem, quodcumque adversus Pontificiam atque Regiam Vestram libertatem, quodcumque adversus

jura Vestra simul et nostra attentatum est atque modo, suadente diabolo, attentatur. Horremus traditores, horremus perjuros, horremus apostatas, qui non alio fine Urbem illam fidei nostrae patriam adgrediuntur, quam ut tandem aliquando portae inferi, quod impii sperant, praevalent adversus Ecclesiam quam acquisivit Christus sanguine suo.

Firma fide credimus Jesum in navi, dum quatitur fluctibus, ad probationem nostram dormire posse, opus vero suum aut apostolos suos deserere non posse. Credimus sanctissimos et ipsa morte sua potentissimos martyres ab invicto Rege nostro destinatos fuisse ut Petri Sedem martyrum aequae atque Apostolorum Principis occuparent ; nullum vero fore Christi Vicarium confidimus quo vivente victoria illa deficiat quae vincit mundum fides nostra.

Nostri erant, o Beatissime Pater, gemitus illi quos inter orationes vestras audiebatis, dum una voce Orbis Christianus vobiscum rogaret ut, si fieri posset, transiret calix iste.

Nostrae erant lacrymae atque doloris immensi conclamationes quae ubique terrarum non semel hisce temporibus personuerunt, quum Pater Christianorum a christianis parricidis persecutionem pateretur propter justitiam.

Noster praesertim erat beatus atque benedictus ille sanguis, quem nuper pro causa Vestra, immo pro causa Dei non multi Britones Armorici in simplicitate sua profuderunt.

Nostri erant, Juvenes illi de genere Machabaeorum, nostris manibus baptizati, a nobis in Christiana Fide, Spe et Charitate edocti atque enutriti, a nobis (in hac enim cruce gloriari nos oportet) armati, qui bonum certamen certaverunt, fidem suam et nostram moriendo servaverunt, quibus ideo repositam confidimus coronam justitiae quam reddet eis Deus in illa die justus iudex.

Nostrum denique, o Christifidelium Pater, nostrum inquam omnium erat illud Canticum quod inaudito hucusque exemplo Vester ille miles Cornubiensis in morte sua exultans alterna voce cum orbata matre canebat :

Te Deum laudamus — Te Martyrum candidatus laudat exercitus.

Sciat ergo Sanctitas Vestra, Beatissime Pater, nos et unumquemque nostrum, et si Deo placuerit, universos hujus regionis sacerdotes et laïcos, paratos animo esse ad omnia potius mala ipsamque mortem tolerandam, quam ut ab ea fide unquam discedamus quam a Sancta Sede Romana accepimus, cujus que Beati Petri successorem custodem invictum non secus ac Magistrum profitemur esse infallibilem.

Dumque enixis precibus Deum rogamus ut circa Vos et circa navem Ecclesiae fiat tranquillitas magna, imploramus Vestram, Beatissime Pater, bonorum omnium pignus, apostolicam Benedictionem !

Corisipiti, die Septima Decembris Anni millesimi octingentesimi sexagesimi (1).

(A suivre.)

---

(1) Archives capitulaires.

## NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

---

### LOTHEY-LANDREMEL

(Suite.)

Au transept Nord, apparaît la Sainte Vierge, foulant, sur le globe du monde, le serpent, qui tient dans sa gueule un rameau vert où pend une pomme. Puis, c'est la statue d'un apôtre, probablement saint Jean. Dans le transept Sud on voit saint They, costumé en abbé, ainsi que sainte Barbe, appuyée sur sa tour, et tenant une palme en main.

En face de la chaire est un vieux Christ en bois, qui fut jadis assisté d'un saint Jean et d'une Sainte Vierge, statues assez frustes, aujourd'hui reléguées à la sacristie.

Au fond de l'église, le mur porte un petit bénitier avec des chouettes en écusson. On y voit aussi un vieux tronc de bois fixé dans le pavé.

La sacristie renferme un vieil autel et un ancien meuble qui ressemble à un baldaquin.

Non loin de l'église du Vieux-Bourg se trouve l'ancien presbytère, dont la façade porte un beau cadran solaire, où on lit les deux vers qui suivent :

Quelle heure il est du jour, ce cadran vous le marque,  
Mais il n'indique pas quand arrivera la Parque.

Une autre inscription figure sur la façade :

F. F. P. : V : ET : D : MI : G. +  
FLOCH : R : LAN : 1750 (1)

### CHAPELLE ET ÉGLISE DE LANDREMEL

Cette chapelle, toute surbaissée et enfoncée en terre, n'avait aucun style.

En 1856, la maîtresse-vitre, au témoignage du recteur, l'abbé Cloarec, conservait quelques panneaux représentant des scènes de la Passion.

« On n'est pas d'accord, écrivait ce bon recteur à l'évêque, sur le Patron actuel de la chapelle ; au dire des anciens, saint Sylvestre, dont on ne voit pas de statue, a été longtemps considéré comme Patron ; maintenant, l'on croit généralement que la chapelle est dédiée à saint Fiacre, qui y est représenté par une statue de médiocre apparence » (2).

A la fin du siècle dernier, la chapelle Saint-Fiacre fut remplacée par l'église paroissiale, gracieux édifice de transition entre le roman et le gothique. Pour l'achever, il a fallu s'y mettre à trois reprises : on fit d'abord le transept, puis la nef et les bas-côtés, et enfin le clocher. Elle fut consacrée le 29 Août 1901, par Mgr Dubillard, qui inséra au maître-autel des

(1) « Fait faire par vénérable et discret messire Gilles Floch, recteur l'an 1750 ». — Gilles Floch fut recteur de Lothey, de 1726 à 1764.

(2) Arch. de l'Evêché.

reliques de saint Pierre et de saint Mélar. Le titulaire de l'église est saint Fiacre.

Le pardon de l'ancienne chapelle de Landremel, qui avait lieu le dimanche du Rosaire, avant 1850, fut ensuite célébré le dernier dimanche de Septembre.

C'est encore aujourd'hui la date du pardon de Landremel.

### CALVAIRÉS

Lothey possède cinq calvaires en granit, dont trois sont anciens. Le premier se trouve au vieux-bourg, au Midi de l'église de Lothey, et dans son voisinage immédiat. Le fût de la croix est formé de deux morceaux, dont l'un est de forme octogonale et l'autre cylindrique.

Un second calvaire se dresse à 1.200 mètres environ à l'Est de Landremel, sur la route de Gouézec. On l'appelle *Kroas-Kerabri*. Il peut avoir 5 mètres de hauteur. D'un côté est le Christ, de l'autre une Piéta. Sur le socle on lit la date de 1550 ; quant à la longue inscription gothique qui s'y étale, elle est indéchiffrable.

Un autre ancien calvaire s'élève au village de Kergadaven, où figurent d'une part le Christ, d'autre part une Piéta. Ces statues sont grossièrement sculptées. La base de la croix porte une inscription dont on peut lire deux mots : IAN FOEON (1).

Deux autres calvaires sont récents. L'un d'eux se dresse dans le cimetière, au Nord de l'église paroissiale. Il se compose d'un fût en granit surmonté d'une croix en kersanton. Un autre calvaire, tout entier en kersanton, fut érigé en 1909, par M. Joseph Le Jollec, sur le chemin de Châteaulin, à une centaine de mètres, Ouest du bourg de Landremel.

(1) Ce nom de famille subsiste encore à Pleyben et à Lennou.

## FONTAINES

Signalons d'abord la fontaine de Saint-They, à 500 mètres environ à l'Est de l'église de Lothey-gôz. On y voyait jadis la statuette du Saint.

A 150 mètres de Landremel, au bord d'un lavoir, se trouve la fontaine de Saint-Fiacre. Elle a été restaurée par M. Joseph Le Jollec.

A 100 mètres environ au Nord de cette fontaine, on rencontre la fontaine de Saint-Guénolé. Le monument qui la surmonte, tout en pierres de taille, n'est pas sans élégance. Il est dû à la générosité de M. Joseph Le Jollec.

## FONDATIONS

## FONDATIONS DE L'ÉGLISE (1).

Le premier jour de l'an, fondation des Seigneurs du Guilly .....	3 l.
Le second jour de Février, fondation sur le lieu de Pennault .....	6 l.
Le dimanche de la Trinité, fondation sur le lieu de Poulscaven .....	2 l. 10 s.
Le jour de la Fête-Dieu, fondation sur le lieu de Landremel .....	9 l.
Le jour de la Toussaint, fondation des Seigneurs du Guilly .....	3 l.
Le 20 Décembre, fondation sur le lieu de Poulchas. — Fondation sur le lieu de Poulscaven, à dix messes par an.	9 l.
Le dimanche après la mi-Août, fondation du Lochisela. — Idem pour Parc-an-Ilis, profité par Marie Suignard ..	2 l. 10 s.
Le 24 Juin, fondation de M. Briand...	3 l. 30 s.

(1) D'après un parchemin des Archives du Finistère du XVIII<sup>e</sup> siècle, (141 G. 2).

Les premiers dimanches de Janvier, Février, Mars, fondation de François Floc'h .....	12 l.
Chaque premier lundi du mois, fondation pour une messe basse sur l'autel de Sainte-Anne .....	12 l.

## FONDATIONS DE LA CHAPELLE

Pour la fondation sur le lieu de Landremel .....	3 l.
Pour la fondation de Poulscaven .....	10 s.
Pour la fondation de Pennaut .....	1 l. 10 s.
Pour la fondation de Loch-Isela .....	10 s.

## JOURS D'ASSEMBLÉES

## SAINT-THEY

Le premier dimanche après la Saint-Pierre, fête de Saint-They. — Le second dimanche d'Août, la Dédicace de l'église. — Le dimanche immédiatement après la fête de Saint-Simon et Saint-Jude. — Le dimanche de la Passion.

A chacun de ces jours de pardon il y a cent jours d'indulgence, à perpétuité concédées par Alexandre VI, l'an 1500.

## LANDREMEL, SAINT-FIACRE

Le lundi de la Pentecôte. — Le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste, fête de saint Eleau. — Le trente Août, saint Fiacre. — Le grand pardon, le troisième dimanche d'Août. — Le dimanche, immédiatement après la fête des saints Simon et Jude. — Le dimanche de la Passion.

Indulgence de cent jours concédés par Alexandre VI, l'an 1500.

## HISTORIQUE (1)

1686. — Les registres paroissiaux constatent le baptême de Yves Roparz dans les termes suivants : « Le trentiesme jour du mois de Septembre l'an 1686, Yves né le soir précédent, environ minuit, fils naturel et légitime de Jean et de Marie Gourlay, ses père et mère, ménagers, demeurant au manoir de Kérével, en la paroisse de Lothey, a été baptisé par moi sousigné recteur en l'église paroissiale dudit Lothey ; les parrain et marraine ont esté soussigné prestre Missire Yves Gourlay oncle maternel dudit baptisé et Marie Larhant, cousine paternelle, femme d'Hervé Le Douguet qui ne signe, le père présent qui signe ». Signé : Jean Roparz, Yves Gourlay, François Créis, recteur. Cet Yves Roparz est l'auteur de l'ouvrage breton *Boquet ar Mission*, mais c'est par erreur évidemment que M. Le Vot, dans sa *Biographie bretonne* lui attribue la traduction bretonne de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qui, dit-il, avait obtenu, dès 1689 (25 Août) l'approbation de MM. Paillart et Jacques Rannou, docteurs en théologie. (Yves Roparz n'avait que 3 ans à cette date !) Le traducteur de *l'Imitation* était probablement l'oncle de l'auteur de *Boquet ar Mission*. Ils portaient tous les deux le prénom d'Yves.

1690. — Au baptême de Marie-Yvonne Le Bozec, du lieu noble de Moguer-an-Calvez, en Lothey, on lit sur les registres de 1690, les noms ci-après :

Frère B. Francquet, moyne S. du Relec. — Frère Macée R. Carme.

1693. — La paroisse de Lothey, sous le rectorat de M. François Créis, eut une mission, au mois de Juil-

(1) Bon nombre des renseignements qui suivent nous ont été communiqués par M. l'abbé Monfort, recteur de Sainte-Anne du Passage. Il voudra bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

let 1693. Une grande procession clôtura les exercices spirituels auxquels avaient pris part de nombreux fidèles des paroisses limitrophes. C'est au retour de cette procession que se produisit, le 21 Juillet 1693, le terrible naufrage qui coûta la vie à 61 personnes de Pleyben et à 16 autres des paroisses voisines. Le bac qui les transportait sur la rivière d'Aulne sombra avec son chargement :

Pevar ugent nemet tri  
Oa beüt e bag Treguidi.

Parmi les victimes se trouvait Messire Yves Salaün, prêtre de Pleyben. Les cadavres furent recueillis et inhumés le lendemain dans le cimetière de Pleyben, autour de la Croix.

1695. — « Le 22 Mars, l'an 1695, Barbe Anne, née le jour précédent, fille d'honorables gents Messire Jean Le Brenner, notaire, et Jeanne Quintin, son épouse, du lieu de Pennavern, en la paroisse de Lothey, a été baptisée par moi, sousigné recteur de l'église paroissiale de Lothey.

» Les parrain et marraine ont été : Noble homme Matthieu Riouall, sieur du Cleuziou-Meur, en la trêve du Cloistre-Pleyben, huissier audiancier à Châteaulin, qui signe, et Louise Roparz, femme de Guillaume Le Roy, demeurant au manoir de Kerevel, audit Lothey, qui ne signe. Y. Roparz, prêtre ; Y. Gourlay, prêtre ; Riouall, huissier ; J. Brenner ; François Créis, recteur. »

- 17 Juillet 1725. — Mort du Père Le Roux S. J., au manoir du Guilly, en Lothey. — Présidant une mission à Gouézec, en Juillet 1725, le P. Le Roux tomba malade en chaire, au moment où il faisait un exercice spirituel. Il fut transporté au manoir du Guilly, le samedi 14 Juillet, et y mourut le mardi 17, vers trois heures du matin. Le corps du défunt reposa dans

l'église de Lothey au cours d'un office funèbre, puis il fut accordé au Recteur de Gouézec, pour être transféré en cette paroisse. On l'inhuma le 17 Juillet, dans le sanctuaire de l'église de Gouézec. Vers six heures du soir, le cœur du missionnaire était enterré à Lothey-Gôz (1).

6 Juillet 1795. — Ce jour, à 10 heures du matin, des gendarmes de Locronan introduisaient devant le directeur du district de Ville-sur-Aône (Châteaulin), Louise Garrec, saisie à Quéménéven. On lui fit subir un interrogatoire, dont nous détachons le passage suivant :

« Interrogée si elle n'a pas su qu'il y avait des chouans dans le département, a répondu qu'il y en a cinq dans la commune de Lothey, que ce sont des cy-devant nobles et qu'ils courent de village en village et ne couchent jamais deux nuits dans le même endroit.

» Interrogée comment elle a pu savoir qu'il y avait cinq chouans à Lothey, elle a répondu qu'elle les y a vus et les reconnaît pour les mêmes qui ont été à Edern, Gouezec, Briec, Saint-Ségal et au Pont-de-Buis » (2).

11 Janvier 1801. — Par acte du 21 Nivôse, an IV, au rapport de M<sup>e</sup> Charles-François Le Bretton, notaire à Pleyben, Yves Gourtay, de Trégouyon, Yves Le Seac'h, de Kerabry et Louis Labbat, de Buors, les trois, cultivateurs de la mairie de Lothey, ont fait gratuitement don et abandon en faveur des habitants, leurs concitoyens, de la dite mairie, de l'église succursale de la mairie de Lothey et de la chapelle de Landremel, même mairie, acquises par eux de la République en l'Administration centrale du Finistère, à Quimper, pour 392 fr. 60 centimes, par contrat du 28 Messidor an IV.

(1) Cf. *Bulletin Diocésain*, 1910, p. 302

(2) Peyron, *La Chouannerie*, p. 58.

27 Floréal an XII (17 Mai 1804). — M. Le Cann, desservant de Lothey, écrit à l'Evêque de Quimper :

« Il faut demander au Gouvernement la chapelle de Landrémêle. Cette chapelle est d'autant plus utile qu'il conviendrait même en faire l'église principale.

» 1° Elle est au centre de la commune. — 2° Elle est aussi vaste et même plus vaste que l'église principale qui est dans un cul-de-sac, formant une presqu'île, entourée de la rivière, n'ayant de communication que très difficilement, au sein de l'hiver, avec le canton. — 3° Elle est aussi décente et même plus régulière, ayant une croisée, tabernacle, chaire à prêcher et trois autels, tandis que l'église principale n'en a que deux. — 4° Cette chapelle servoit avant la révolution pour l'instruction du Carême, pour celle des enfans et pour la première messe lorsque nous avions deux prêtres. — 5° C'est encore cette chapelle qui entretient l'autre, attendu qu'il y tombe plus d'offrandes. »

Le maire Le Douguet certifie l'exposé fait par le Recteur et appuie sa demande.

30 Thermidor, an XIII (18 Août 1805). — « L'administration municipale de la mairie de Lothey à MM. les Vicaires généraux à Quimper.

» Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous présenter que la commune de Lothey souffre beaucoup depuis la perte qu'elle a faite en la personne de M. Le Cann, desservant ci-devant de ladite commune.

» Messieurs, cette commune est très affligée..., et comment fera-t-elle en hyver lorsqu'elle sera entourée d'eau de la rivière, et des ruisseaux très grands qu'à peine les bêtes de somme peuvent passer ; surtout du côté de Saint-Coulitz et Gouézec, du côté de Châteaulin et Pleyben, souvent les bateaux peuvent à peine y passer. Il est donc de toute nécessité et des plus urgentes que nous ayons un desservant quelconque.

» En conséquence, la mairie de Lothey faisant tant pour elle que pour ses administrés vient de décider ce jour d'huy qu'elle ait à vous inviter comme de fait elle vous invite et prie de vouloir bien permettre et de donner ordre au dit Le Cann, desservant de Brasparts, de retourner dans la paroisse de Lothey (1), si vous ne voulez pas voir un troupeau s'abandonner à la merci des étrangers... »

7 Avril 1813. — « Le Maire et quelques habitants de Lothey à l'Evêque de Quimper :

» La commune de Lothey est privée depuis huit ans, en quelque façon, de pasteur, du moins de pasteur habitant avec nous attendu que M. Pennarun résidait à Saint-Coulitz... Dans les grands débits d'eau toute communication nous est interdite avec les paroisses voisines pendant deux ou trois jours. Comment se procurer la messe, pourvoir au salut des âmes en cas de maladie, procurer le baptême aux enfans, voilà Monseigneur, notre situation ; n'est-elle pas digne de pitié. Nous vous conjurons de nous tirer de cet embarras en nous donnant un pasteur le plus tôt possible... »

4 Août 1846. — Décret royal ayant pour objet le transfert du chef-lieu de la commune et du service paroissial de Lothey à Landremel.

Fin Septembre 1852. — Exécution de ce décret.

11 Février 1865. — Lettre de M. Cloarec, recteur, à Mgr Sergent.

« Monseigneur j'ai vu hier M. Dupont qui m'a montré votre projet d'itinéraire pour votre tournée de confirmation. Il m'a été d'avis de vous renouveler les humbles observations que je vous avais faites l'avant dernière retraite à Quimper. Je ne vous avais

(1) François Le Cann, de Pleyben, desservant de Brasparts (1804-1814).

pas laissé ignorer, Monseigneur, le grand désir que témoignent mes paroissiens de vous voir parmi eux, la répugnance qu'ils éprouvent à se voir toujours convoqués à Saint-Coulitz ; cette humiliation et cette répugnance sont telles en effet que la dernière fois que vous y avez donné la confirmation, plusieurs de mes paroissiens n'ont pas voulu se faire inscrire pour la retraite préparatoire, et parmi ceux qui s'étaient fait inscrire quelques-uns étaient restés chez eux. Il y a là entêtement sans doute ; le meilleur moyen d'y remédier, Monseigneur, ce serait de vous rendre parmi eux, leur désir serait satisfait et ce serait leur ôter tout prétexte de se refuser à recevoir le sacrement de la confirmation... »

#### DÉCIMES EN 1788.

Keryou .....	9 livres
Fabrice .....	8 l. 2,6
Landrenec (1) .....	3 l. 12,6

#### SEIGNEURIE DU GUILLY

On trouve aux Archives de la Loire-Inférieure, en ce qui concerne Lothey (2), des aveux et dénombrements de terres, maisons, moulins, rentes, héritages, droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Châteaulin sous... le domaine et la seigneurie du Guilly s'étendant dans les paroisses de Châteaulin, Saint-Ségal, Dinéault, Quéménéven, Lennon, Cast, Plonévez-du-Faou, et Landeleau, possédés par Guillaume fils de G. de Kergoet (1500), Fr. de Kergoet, sénéchal de Cor-

(1) C'est-à-dire Landremel.

(2) Inventaire sommaire... I Série B, Chambre des Comptes de Bretagne, Liasse B, 1.142, p. 272.

nouaille, lequel se déclare fondateur de l'église paroissiale de Lothey, seul prééminencier, avec droit de placer ses armes en la maîtresse vitre, dans la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, au-dessus du portail d'entrée, au pignon méridional de la sacristie « aux quatre quarrés du clocher », sur tous les bois de l'église et sur la croix du cimetière (1639), François de Kergoet (1694) les enfants de Jean-Baptiste de Kergoet (1726).

Le château du Guilly, qui se trouve au bord de l'Aulne à mi-chemin entre Landremel et le vieux Lothey, était habité par la famille du Kergoët.

Cette famille, dit M. de Courcy, qui était établie partie en Pleyben, partie en Gouézec, a fourni un évêque de Tréguier en 1401, et deux abbés de Langonnet en 1477 et 1514.

Pierre de Kergoët, marié en 1499 à Catherine de Launay, eut pour fils Guillaume et Alain. Guillaume fut seigneur du Guilly en Lothey, et il était en 1525 lieutenant et procureur du Roi à Châteaulin ; il épousa Françoise de Trégain.

Au registre paroissial de 1668 on lit :

« Le seizième de Mars 1668 fut baptisé François Claude, fils naturel et légitime de haut et puissant messire François du Kergoët, seigneur du Guilly et autres lieux, conseiller du Roy, son président au Présidial de Quimper, et de haute et puissante demoiselle Marie-Yvonne de Rosily, dame du dit Guilly et autres lieux ; lequel fut tenu et nommé sur le font baptismal de Lothey par François et Catherine de Kerboul, frère et sœur, ainsy fait par le sieur Recteur de Lothey sousignant quoique le dit François-Claude du Kergoët fut né le sixième jour de Juillet an mil six cent soixante six. »

Signé : F. Gourlay, Hervé le Douguet, Yves Gourlay prêtres. Alexandre Floc'h, recteur.

1681. — Le 10 Août 1681, Mathurin du Kergoët, fils de Missire François du Kergoët, a tenu sur les fonts baptismaux un enfant à Alain Labbé avec le concours d'honorable demoiselle Péronnelle de Leissègues Keryon. Le parrain et la marraine signent tous deux.

1685. — Marie Olivier, demoiselle du Cosquer, était pour lors gouvernante du château du Guilly.

1690. — « Le sixième jour de Novembre mil six cent quatre vingt-dix ont esté faites dans la chapelle du manoir de Guilly, paroisse de Lothey, par noble et discret Messire Yves Joseph de Kerret, prestre sousigné, les cérémonies du baptesme de Jean-Baptiste, fils naturel et légitime de haut et puissant seigneur René François, cheff de nom et d'armes du Kergoët et de haute et puissante demoiselle Marie du Dresnay, dame du Kergoët, né le quatorziesme de Septembre dudit an, baptisé dans la dite chapelle du Guilly par le sousigné prestre Missire Yves le Gourlay, le quinziesme du dit mois et an.

Le parrain et la marraine ont estés : Jean du Dresnay, chevalier seigneur de Kerboul et aultres lieux seigneuriaux, oncle maternel du dit baptisé, et haute et puissante demoiselle Jeanne du Louët, dame du Guilly, présidente honoraire de Quimper, qui signent ; Jeanne du Louët, Jean du Dresnay, Yves-Joseph de Kerret, prestre, Janne-Corantine du Guergoët, Thérèse-Aline du Louët, Marie de Kerhallic, René du Ménez, Jean-René de Kerret, Marie du Dresnay, René-François du Quergoët du Guilly, Jean Le Beauguet, Yves Gourlay, prêtre curé, Yves Roparz, prêtre, Guy de Kermenguy, Louis du Kergoët Tronjoly, Guy de Moëlien, Sébastien-Corentin de Moëlien, Jeanne-Olive Dourdu, Marguerite Dourdu, Marie-Anne Guégan, Jeanne Hersart, François Créis, recteur présent. »

1693. — « Le vingt et quatriesme jour du mois

d'Aoust mil six cents quatre-vingts et treize ont été faites les cérémonies dans l'église paroissiale de Lothey par Jean-Baptiste de Moreau, docteur de Sorbonne, prieur du Relec au diocèse de Léon, du baptême de Charles-François, fils naturel et légitime de haut et puissant Seigneur René-François, chef de nom et d'armes du Kergoët, et de haute et puissante Marie du Dresnay, dame du Kergoët, né le trante et uniesme de Mars au dit an, baptisé dans la chapelle du Guilly par le sousigné recteur au dit jour trante et uniesme de Mars. Les parrain et marraine ont estés : Charles Feydeau, sieur de Saint-Remy, demeurant au chasteau de Tresséol, paroisse de Plonévez-Porzay, et Marie du Chastel de Kerlerc'h, épouse du sieur Le Nobletz, conseiller du Roy en tous ses conseils, et demeurant lors au chasteau de Lescuz, paroisse de Plomodiern.

Ainsi signé au registre : Marie du Chastel de Kerlec'h, Jeanne-Corantine du Guergoët, Mathurin de Rosily, C. Feydeau, Jean-Baptiste de Moreau, prieur du Relec, René-François du Kergoët du Guilly, Marie du Dresnay, François Créis, recteur. »

(A suivre.)

## LES MONITOIRES

Sous l'ancien régime, et jusque sous le premier Empire, la justice, tant séculière que canonique, employait quelquefois pour instruire les causes un moyen extraordinaire qui a disparu en droit comme en fait : c'était le Monitoire. Comme le clergé paroissial était l'organe par lequel s'exerçait ce mode d'instruction, il n'est pas sans intérêt d'en avoir une connaissance sommaire. Les fouilleurs d'archives paroissiales sont, en effet, exposés à en trouver mention dans les vieux registres, et il est bon qu'ils ne soient pas dans une trop profonde *ignoratio elenchi*. C'est donc surtout à eux que ce discours s'adresse.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un Monitoire ? Les Instructions sur le Rituel (de Toulon) le définissent : « un avertissement et un commandement que l'Eglise fait à ses enfants, soit de révéler ce qu'ils savent des faits portés par les Lettres Monitoriales, et dont on ne peut avoir de preuves par d'autres voies, soit de restituer ou de satisfaire, menaçant de l'excommunication ceux qui refusent d'obéir ».

Il ne faut pas confondre *monitoire* et *monition*. Celle-ci doit toujours précéder toute sanction canonique, et s'adresse à une personne connue ou à une collectivité déterminée. C'est ainsi que nous voyons, en 1690, le Vicaire général de Léon, en cours de visite épiscopale, menacer d'excommunication les marguilliers de Lanneuffret, s'ils n'obéissent aux Ordonnances épiscopales relatives à la reddition des comp-

tes. Ainsi encore, le 23 Juillet de la même année, pareille menace est adressée à Paul Masson, gouverneur de la chapelle de Saint-Samson, en Landunvez, et la *monition* est réitérée quinze jours plus tard (1). Le monitoire a une portée plus générale et s'adresse à des personnes inconnues.

L'origine de cet usage remonte probablement à Alexandre III (1159-1181). Ce pape décréta qu'on pouvait contraindre par des censures, après les monitions canoniques, ceux qui refuseraient de porter témoignage dans une affaire. D'abord adressées à des témoins connus, ces monitions furent ensuite adressées d'une façon générale à tous ceux qui, pouvant déposer, se cachaient pour ne pas rendre témoignage à la vérité. Ainsi naquit le Monitoire *aux fins de révélation*. Plus tard, la portée du monitoire fut étendue, et l'on eut le monitoire *aux fins de restitution ou de réparation*, adressé à des malfaiteurs inconnus ou à des débiteurs récalcitrants. Celui-ci fut probablement établi par Jean XXII (1316-1334), à l'occasion du vol du trésor de l'église de Pérouse, que Clément V voulait transférer à Lucques, et qui fut pillé durant le trajet. « Nous avertissons publiquement, dit-il, les auteurs et les receleurs de ce vol sacrilège de rendre intégralement ce qu'ils ont enlevé, et Nous enjoignons à tous ceux qui ont connaissance des malfaiteurs ou des détenteurs de ces trésors, ou des lieux où ils pourraient avoir été déposés, de nous les dénoncer dans les quatre mois, sous peine d'encourir, passé ce délai, l'excommunication en punition de leur opiniâtreté et du mépris qu'ils feraient de nos avertissements. De plus, Nous ordonnons à tous les Evêques et Recteurs des lieux où l'on pourrait

(1) Cf. *Bulletin Diocésain* 1926, p. 95-96.

avoir connaissance de ces faits, de publier ces présentes aux jours de Dimanches et de Fêtes, et de déclarer, à son de cloches, et cierges éteints, tous les coupables excommuniés, Nous réservant de les poursuivre avec toute la rigueur due à l'énormité de leur crime et à la grandeur de leur désobéissance. »

En tout cela il n'est question que de délits ressortissant au for ecclésiastique, et il n'y a rien que de très légitime dans l'emploi de ce qu'on est convenu d'appeler les « foudres de l'Eglise » pour réduire les contumaces. Le concile de Trente signale cette pratique sans la réprover, pourvu toutefois qu'elle se tienne dans de justes limites, qu'elle soit entre les mains de l'Evêque seul, et que celui-ci ne décerne cette mesure qu'autant que les circonstances de faits, de lieux, de temps, de personnes la rendront nécessaire (1).

Les restrictions que porte le texte du concile nous font soupçonner des abus. Il s'en était, en effet, introduit, et de très sérieux. Et d'abord, la facilité avec laquelle on accordait le monitoire et la futilité des motifs invoqués pour le demander. Quiconque craignait de ne pas recouvrer une créance, fût-elle de valeur minime ; quiconque avait perdu un objet de peu d'importance ou subi un léger dommage, demandait le monitoire, souvent même sans que la justice eût ouvert un commencement d'instruction. Le monitoire, destiné à n'être employé qu'extraordinairement et pour complément de preuve — tel le serment supplétoire, — était devenu une chose banale. Un autre abus fut l'intrusion du pouvoir civil. Les juges séculiers se mirent aussi à accorder des monitoires dans les matières de leur ressort, soit sur la demande de la partie intéressée, soit même d'office.

(1) Sess. XXV, cap. 3, *de reformatione*.

C'était une usurpation manifeste. Aussi le concile de Trente défend-il aux Evêques d'accorder monitoire sur l'autorité d'un laïc quelconque, fût-il magistrat, et leur ordonne-t-il de n'agir en cela que d'après leur conscience.

Les choses en vinrent à un tel point que l'autorité royale s'en alarma. « Charles IX, importuné des remontrances qu'on lui faisait tous les jours sur des abus fréquents que causaient les excommunications faute de paiement, décerna dans son Ordonnance d'Orléans de 1560, art. 18, que les Prélats, gens d'Eglise et Officiers ne pourraient ordonner ni expédier monitoires sinon pour crime et scandale public » (1). On peut se demander si le remède ne fut pas pire que le mal. Le pouvoir royal une fois mêlé à l'affaire ne voulut plus s'en dessaisir ; il entreprit même de légiférer en cette matière qui relevait plutôt du droit canonique. Le clergé de France ne cessa de protester contre cette confusion de pouvoirs. En 1614, la Chambre ecclésiastique des Etats Généraux présenta au roi une remontrance ainsi libellée :

ART. 21. — Les Evêques ou leurs Officiaux n'octroyeront monitions ni excommunications sinon en matières graves et de conséquence, et lorsqu'en leur conscience il jugeront le devoir faire ; et le Roi sera supplié très humblement de défendre à ses juges et officiers, même de cours souveraines, de contraindre lesdits Evêques, par saisie de leur temporel ou autrement, ni leurs Officiaux, de délivrer telles monitions, qui doivent entièrement dépendre de l'autorité de l'Eglise, comme à elle seule elles appartiennent (2).

En 1635, nouvelle remontrance. La réponse royale renvoie les solliciteurs à l'Ordonnance d'Orléans.

(1) Renault, *Traité des Monitoires*, p. 89.

(2) Cf. *Mémoires du Clergé de France*, to. VII, col. 1.046 et suiv.

Quant à Louis XIV, on ne pouvait guère s'attendre à le voir céder sur un point qu'il considérait comme un droit de la couronne. Son Ordonnance criminelle (Août 1670) porte, au Titre VII des *Monitoires*, toute une réglementation, dont voici quelques extraits :

ART. 1<sup>er</sup>. — Tous juges, même ecclésiastiques, et ceux des seigneurs pourront permettre d'obtenir monitoire, encore qu'il n'y ait aucun commencement de preuve, ni refus de déposer par les témoins.

Voilà donc le monitoire juridiquement constitué en moyen ordinaire d'information.

ART. 2. — Enjoignons aux Officiaux, à peine de saisie de leur temporel, d'accorder les monitoires que le juge aura permis d'obtenir.

Il n'est pas question des Evêques : conformément à la théorie gallicane, l'affaire est déferée aux officialités qui, dans l'espèce, doivent obéir aux ordres du pouvoir séculier.

ART. 5. — Les curés et les vicaires seront tenus, à peine de saisie de leur temporel, à la première réquisition, de faire la publication du monitoire, qui pourra néanmoins, en cas de refus, être faite par un autre prêtre nommé d'office par le juge.

Quand le juge séculier agissait d'office, l'expédition et la publication des monitoires étaient gratuites ; s'il agissait sur la demande de la partie intéressée, elles étaient tarifées comme il suit :

ART. 7. — Les Officiaux ne pourront prendre ni recevoir pour chacun monitoire plus de 30 sols ; leurs greffiers 10, y compris les droits de sceau ; les curés ou vicaires 10 ; à peine de restitution du quadruple.

Nous verrons plus loin des poursuites exercées chez nous pour contravention à cet article.

Il est bien entendu que le curé ou le vicaire ne s'érigera pas en substitut du juge d'instruction : il

se contentera d'inscrire les déclarations qui lui seront faites, et les enverra sous pli cacheté au greffe de la juridiction où le procès est pendant. Ce qui ne lui est pas défendu, bien au contraire, c'est d'user de son influence pour amener la partie à se désister d'un moyen aussi odieux, ou même à faire la paix avec la partie adverse.

En 1675, la Chambre ecclésiastique fit des remontrances relativement à quelques articles de l'Ordonnance criminelle ; mais ses protestations demeurèrent sans résultat auprès d'un monarque absolu et d'un Parlement féru de principes gallicans. Le principe était définitivement codifié. Il survécut même à la Révolution. En 1806, une décision impériale, provoquée par la multiplicité des crimes dont les auteurs demeuraient inconnus, autorisa les Evêques à lancer des monitoires après entente avec les procureurs généraux. Aujourd'hui il n'en est plus question, sinon à titre de souvenir historique.

Comment fonctionnait cet organisme judiciaire ? On peut y distinguer trois stades :

1° *L'action judiciaire.* La cause est déférée aux tribunaux et menée d'après les procédés ordinaires jusqu'à un point mort. A l'instance d'une partie, ou même d'office, le juge décerne que, à titre de supplément d'enquête, il y a lieu de recourir au monitoire.

2° *La publication.* L'Evêque, ou son Official, à qui a été adressée la demande, donne au curé désigné l'ordre de publier ce monitoire au prône de la grand'messe par trois dimanches consécutifs. Dès que le monitoire a été publié, « tous ceux qui ont connaissance des faits y mentionnés sont obligés, sous peine d'excommunication, de venir à révélation, à moins qu'ils ne soient exceptés par le droit, tels que sont les auteurs et les complices ; les parents en ligne

directe jusqu'à l'infini, en collatérale et les alliés jusqu'au quart degré inclusivement ; ceux qui, par leur profession, sont obligés au secret, comme les Confesseurs, Avocats, Procureurs, Solliciteurs, Notaires, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Sages-Femmes, ceux à qui on a confié le fait dont il s'agit, quand même on ne leur aurait pas demandé expressément le secret, mais pour sçavoir leur avis et leur demander conseil ; le domestique ne doit pas se réserver (= déposer) contre son maître qu'en certains cas, ni le maître contre son domestique, le tuteur contre son mineur ni celui-ci contre celui-là. Quand il s'agit du crime de lèse-majesté au premier chef, ou du salut de l'Etat, personne n'est exempt de venir à révélation » (1).

3° *La fulmination.* Le délai fixé par le monitoire étant expiré, si la cause n'est pas terminée ou suspendue, tous ceux qui devaient venir à révélation et n'y sont pas venus, ou qui étaient tenus à réparation ou à restitution et ne se sont pas exécutés, sont passibles de l'excommunication. Celle-ci toutefois n'est pas encourue *ipso facto* ; il faut qu'une sentence du juge ecclésiastique déclare excommuniés tous ceux qui ont négligé d'obtempérer au monitoire. L'official rend donc une sentence d'excommunication et ordonne qu'elle sera publiée comme l'a été le monitoire, c'est-à-dire, par trois dimanches consécutifs.

Cette fulmination de l'excommunication était parfois accompagnée d'un appareil terrifiant. Voici ce qu'on lit dans le *Rituel de Troyes* (1768) : « A la » troisième publication (le prêtre) ajoutera : « Comme » ils persistent dans leur obstination et leur désobéissance, nous avons aggravé et réaggravé la peine » qui leur est due ; et en témoignage de l'horreur que

(1) Renault, *op. cit.*, p. 173.

» nous concevons de leur crime, et de l'extrême tristesse que nous cause leur impénitence et leur rébellion, nous joignons à l'anathème la lugubre cérémonie usitée dans l'Eglise, de l'extinction du cierge, et du son entrecoupé de la cloche, qui nous est la figure de la mort spirituelle de ces hommes prévaricateurs. » En même-tems il laissera tomber un ou plusieurs cierges allumés, et il les éteindra avec le pied, et fera sonner une cloche de la même manière dont on sonne la Lesse (la Messe ?) pour les morts, c'est-à-dire dix ou douze coups. » C'était le cérémonial indiqué par Jean XXII.

Comment cette cérémonie se passait-elle dans notre pays ? Il m'a été impossible d'interroger à ce sujet nos anciens livres liturgiques ; mais de la pratique de certaines églises du voisinage on peut inférer avec une certaine probabilité la façon dont les choses devaient se passer chez nous. Or, il existe un Pontifical d'Aleth (Saint-Malo), dont M. de La Borderie fait remonter la rédaction au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle, et qui peut nous renseigner.

Tous les membres du clergé, tenant chacun une torche à la main, sont rangés aux deux côtés de l'évêque. Celui-ci lit la formule d'excommunication. Il rappelle d'abord qu'il a fait des « sommations deux et trois fois répétées », puis, il ajoute : « Que sur eux tombe la colère du Souverain Juge ! Qu'ils perdent tout droit à l'héritage de Dieu et de ses élus ! Qu'ils soient en ce monde exclus de la communion des chrétiens, et en l'autre de celle de Dieu et des saints. Que le diable et ses suppôts deviennent leur société, les tourments de la flamme vengeresse et les sanglots éternels leur jouissance ! Qu'ils soient en exécration au ciel et à la terre, et que dès ce monde ils soient en proie au supplice de la géhenne ! Maudits soient-ils dans leurs maisons, maudits

» dans leurs champs ! Maudite la nourriture, maudit aussi le fruit de leur ventre ! Maudit soit tout ce qu'ils possèdent, depuis le chien qui aboie pour eux jusqu'au coq qui pour eux chante ! Qu'ils partagent la destinée de Dathan et d'Abiron, que l'enfer engloutit vivants ! celle de Saphira et d'Ananias qui, ayant osé mentir aux Apôtres du Seigneur, périrent sur-le-champ ! et celle encore de Pilate, et celle de Judas qui trahit Notre-Seigneur ! Qu'ils n'aient d'autre sépulture que celle des ânes, et qu'au milieu des ténèbres ainsi s'éteigne leur flambeau ! » En même temps l'évêque, prenant une torche ardente que lui présentait un clerc, la renverse contre terre, et en écrase la flamme sous son pied. Autant en font tous les clercs rangés autour du pontife, en criant : *Amen !* (1.)

Toutes proportions gardées, voilà sans doute ce qui se passait dans nos paroisses en des circonstances analogues. En certains cantons, après avoir fulminé la sentence, le prêtre jetait à terre le Rituel et le Crucifix. Le Parlement de Bretagne trouva que le procédé s'accommodait mal avec le respect dû à la Croix et aux livres liturgiques. Aussi rendit-il, en 1535, un arrêt qui fait « commandement à tous Evêques, Recteurs et Vicaires et autres gens d'Eglise, pour l'avenir, en faisant fulmination d'excommunies et monitions, de ne jeter le Livre et la Croix contre terre » (2).

Mais il faut descendre dans le Midi pour trouver le record du macabre. « Le Vicaire Général et Officiel d'Embrun... voyant que personne ne venait à révélation, procéda à la fulmination ; et afin d'intimider davantage, il fit apporter dans l'église un cer-

(1) A. de la Borderie, *Nouvelle galerie bretonne*, p. 30 et suiv.

(2) Hevin, sur Frain, p. 156.

cueil couvert du drap mortuaire, et il alluma des cierges autour ; et là, accompagné du clergé en habits sacerdotaux, chacun tenant à la main des cierges aussi allumés, il prononça, après plusieurs cérémonies peu régulières, la sentence d'excommunication ; et aussitôt tous les cierges furent éteints, jetés avec indignation par terre, et foulés aux pieds ;... ensuite le cercueil fut porté hors l'église au son des cloches, et précédé de la Croix, de la Bannière et du clergé chantant d'un ton lugubre le Pseaume 108° ; et étant arrivé au lieu destiné, chacun prit des pierres qu'il jeta contre le cercueil, auquel on mit le feu, et les cloches sonnèrent jusqu'à ce qu'il fût réduit en cendres » (1).

Le *Rituel de Langres* (édit. 1837) fait remarquer que ces cérémonies ne sont plus en usage, et défend de s'en servir sans une autorisation spéciale de l'évêque.

Cet article est déjà long. J'espère néanmoins qu'on me pardonnera de reproduire ici deux faits relatifs à notre diocèse : le premier regarde le Tréguier, le second la Cornouaille.

On a vu plus haut que l'art. 7 de l'Ordonnance criminelle de 1670 réglait le tarif des publications de monitoires. Or, le clergé n'en tenait pas toujours un compte suffisant. D'où intervention du Parlement.

*Arrêt de la Cour du Parlement, du 30 Mars 1694.*

« Sur ce que le Procureur-Général du Roy... a remontré qu'encore que les Recteurs et Prêtres des Paroisses de la Province ne doivent rien prendre pour la publication des Monitoires, qu'il fait (*sic*) à sa requête et à celle de ses Substituts, lorsqu'ils agissent de leurs offices, et que la Cour par plusieurs Arrêts leur ait fait défenses de rien exiger en pareil cas ; cependant la plupart des Recteurs

(1) Renault, *op. cit.*, p. 156.

et Prêtres prétendent se faire payer desdites publications, et sous ce prétexte retiennent les Monitoires et Aggraves, et encore actuellement les Recteurs des Paroisses de Plouganou et de Lanmeur, dans lesquelles ledit Procureur-Général a fait publier des Monitoires, pour avoir des preuves du viol et de l'homicide commis en la personne de Jeanne Salaun, retiennent lesdits Monitoires, prétendant être payés de la publication d'iceux, ce qui ne peut provenir que d'une avarice sordide et condamnable. A ces causes, etc... La Cour... a ordonné ausdits Recteurs de Plouganou et de Lanmeur de faire incessamment la publication desdits Monitoires et Aggraves, et à tous Recteurs et Prêtres des Paroisses de la Province, de publier incessamment et aussitôt après qu'ils auront reçu des Monitoires et Aggraves, tant de la part dudit Procureur-Général que de ses Substituts, et de les leur renvoyer, ou de les remettre aux mains de ceux qui les leur auront présentés de leur part aussitôt après qu'ils les auront publiés ; fait défenses ausdits Recteurs et Prêtres de rien exiger pour les publications desdits Monitoires et Aggraves, à peine de saisie de leur temporel et autres qui y échéent... »

Fait en Parlement, à Rennes, le 30 Mars 1694. Signé : Le Clavier (1).

Le second arrêt a aussi pour objet la gratuité des publications ; mais il a ceci de particulièrement intéressant qu'il nous révèle un trait des mœurs de l'époque : les riverains coupables d'avoir cru qu'un naufrage était une aubaine envoyée par la Providence.

*Arrêt de la Cour, du 15 Mai 1717.*

« Le Procureur-Général du Roi... a remontré que son Substitut en l'Amirauté de Quimper, ayant été obligé d'agir de son Office, pour la conservation des droits du Roi, au sujet du bris et pillage d'un Vaisseau Hollandois nommé le S. Jacques, de Rotterdam, a fait publier des monitoires et réaggraves en quinze Paroisses ; mais les Recteurs et leurs

(1) Potier de la Germondaye : *Recueil des Arrêts... concernant les Paroisses*, édit. 1777, p. 143.

Curés refusent de les délivrer à sondit Substitut, sans être payés de 3 livres, quelques-uns mêmes desdits Recteurs voulant exiger davantage, quoiqu'il soit constant que, suivant les Arrêts et Règlements de la Cour, les Recteurs doivent faire ces sortes de publications *gratis*. A ces causes... La Cour... fait défenses à tous Recteurs, Curés et Prêtres de la Province, d'exiger aucun salaire pour la publication des monitoires et réagraves, lorsque les Substituts dudit Procureur-Général du Roi agiront de leur Office, lesquelles publications lesdits Recteurs, Curés et Prêtres seront tenus de faire aussi-tôt qu'ils en seront requis, et d'écrire le nom et la demeure de tous ceux qui s'y présenteront ; fait commandement aux Recteurs et Curés qui ont fait les publications au sujet du bris du Vaisseau le S. Jacques de Rotterdam, de les délivrer *gratis* au Substitut dudit Procureur-Général du Roi en l'Amirauté de Quimper, en bonne et due forme, avec le nom de ceux qui s'y seront présentés, sur peine de 50 l. d'amende, et de répondre personnellement de tous retardemens, dépens, dommages et intérêts... Fait en Parlement, à Rennes, le 15 Mai 1717. Signé : C. M. Picquet » (1).

Le Procureur général n'a pas jugé à propos de préciser le point de la côte Cornouaillaise où le « Saint-Jacques » s'était perdu : or, de l'embouchure de la Laïta au goulet de Brest il y a de la marge. Heureusement, nous avons pour nous fixer l'infatigable chercheur qu'est l'abbé F. Quiniou. Grâce à lui, nous savons que le « Saint-Jacques » était « un beau navire de Rotterdam, de 400 tonneaux » et qu'il vint « échouer sur les rochers de la Torche », le 30 Novembre 1716. Ce navire avait dans sa cargaison un certain nombre de barriques de vin d'Espagne, chaud et capiteux, dont les frères de la côte firent un usage exagéré ; de sorte que, « grisés d'alcool, ils perdirent tout sentiment d'humanité » et se livrèrent à des scènes de sauvagerie sur les cadavres de l'équi-

(1) Potier de la Germondaye, *op. cit.*, p. 273.

page et sur la personne du capitaine, unique survivant » (1).

Simple remarque : le Substitut du Procureur général revendique pour lui-même l'initiative des monitoires ; l'Evêque de Quimper ne les fit donc publier que sur réquisition du Substitut.

L'étude des archives paroissiales fournirait sans doute de curieux cas de monitoires. M. l'abbé Kerbiriou en cite trois, intéressant respectivement Commana, Guissény et Goulven. Tous trois ont pour objet des vols dont la justice ne réussissait pas à découvrir les auteurs (2).

Fr. J.-L. MALGORN.

O. S. B.

(1) Cf. *Bull. Dioc.*, Mars-Avril 1925.

(2) Kerbiriou, *J.-F. de la Marche*, p. 98.

## UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>gr</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

## CHAPITRE X

Mort de J.-M. de la Mennais. — Son oraison funèbre.

Pendant que les spoliations sacrilèges des tristes vainqueurs de Castelfidardo et d'Ancône réduisaient des deux tiers les Etats Pontificaux, à Ploërmel, le 26 Décembre 1860, mourait un vétéran de l'armée de Dieu. Après plus de soixante ans d'héroïques combats au service de l'Eglise, Jean-Marie de la Mennais entraît dans le repos éternel. Il avait quatre-vingts ans.

Du « grand lutteur » ce n'était pas le sang des veines qui avait coulé, comme celui de la petite armée vaincue de Pie IX, mais le sang du cœur ; avec quelle générosité, écoutons M. de Léséleuc nous le dire :

« Quand l'Eglise de Jésus-Christ pleure un homme qui lui a véritablement appartenu, il se mêle à ses larmes un cantique de reconnaissance ; et l'on aperçoit, jusque dans les chants de son deuil, un accent de triomphe et de joie qui sent la vie éternelle. C'est que l'Eglise a la conscience d'être une armée ; elle sait

qu'elle a vaincu, mais que toutes les générations doivent participer à sa conquête, et sa voix, voix du ciel et de la terre, est la voix des phalanges déjà triomphantes et couronnées, comme de celles qui se succèdent, sans défaillir jamais, sur les mêmes champs de bataille. Toutes les fois qu'un de ses fils tombe, pourvu qu'il tombe les armes à la main, elle chante victoire ; et fière de continuer jusqu'à la fin la guerre que son divin Fondateur a voulu commencer en personne, elle est saintement fière aussi de lui présenter pleine et bien fournie une carrière de plus, une vraie carrière de soldat.

» Certes, mes chers Frères, ce n'est pas dans ce lieu, ce n'est pas au milieu d'une famille pour qui la vie et les paroles de son Père ne sont presque pas encore des souvenirs, que je voudrais me justifier de me complaire dans ces images, dont, après tout, l'Évangile de mon Maître est rempli. Saint Paul, cet apôtre si généreux et si fort, l'apôtre par excellence, que voyait-il dans la vie chrétienne à travers le monde, que voyait-il dans la sienne surtout, lui pour qui la Foi, l'Espérance, la Vérité, sont une armure ; lui qui, dans l'étrange nouveauté de son langage, osa le premier donner à la parole de Dieu le nom de glaive ?

» Mes Frères, vous connaissez une autre grande âme, qui fut éprise aussi d'amour pour les saints combats de l'Eglise, qui voulut par-dessus tout être un soldat de Jésus-Christ, qui aima cette guerre et se plut à vous le dire. Il retentit encore à vos oreilles, ce cri d'un cœur qui a pu s'éteindre dans la mort, mais qui n'a jamais vieilli, par lequel il animait votre courage et vous rendait assez patients et assez forts pour être en Bretagne et par delà les mers les témoins de Jésus-Christ et les défenseurs de la Foi.

» Il ne faut pas que cette voix se taise encore ; il faut, tout mort qu'il est, que cet homme de Dieu parle

encore une fois à la Bretagne et à l'Eglise ; à la Bretagne qu'il a, plus qu'aucun autre, gardée dans sa fidélité toute chrétienne ; à l'Eglise dont il a été le fils le plus humble et le plus dévoué, le plus ardent et le plus docile, le plus infatigable dans son service et le plus jaloux dans son amour » (1).

Et quand l'intrépide soldat tombe pour mourir :

« Pour les hommes dont la carrière se fournit ainsi d'un seul élan, la mort n'est presque pas un sommeil, encore moins une défaillance ; ils ne s'arrêtent pas pour mourir. Leur vaste front garde jusqu'au dernier instant l'expression lisible de la pensée ; leur œil, plus souvent baissé, a pourtant toujours de ces éclairs qui sont la splendeur du génie ; leur voix, douée de cet accent chrétien qui est celui de la virilité humaine élevée au-dessus de la nature par le souffle de Dieu, articule nettement jusqu'au bout le *oui* et le *non* de la fermeté apostolique ; leur cœur, familiarisé de longue main avec la vaste notion de la vie, aperçoit de plus près, sans effroi comme sans surprise, le terme qu'il voyait distinctement de loin, terme où finit un jour, mais où le vrai jour commence. Ils entrent, sans chanceler, de l'ombre dans la lumière, de la guerre dans la conquête, et du temps dans l'éternité. S'ils se reposent enfin, c'est que l'ordre du repos est donné ; et que l'Esprit, entendu par l'Apôtre de Patmos, quand il proclamait la béatitude des saintes morts, commande que le soldat de Dieu se repose, et que les Anges présentent avec lui les trophées de ses œuvres au tribunal de Dieu. C'est pour ceux-là que l'Eglise emploie, sans les voiler, toutes les saintes hardiesses de son langage. Comme elle leur disait au début : Entre dans la vie, et garde les commandements ; ainsi, au dernier pas,

(1) Or. fun., pp. 3-5.

elle leur dit : Pars de ce monde, âme chrétienne. Et l'œil fixé sur l'œil du Juge, la main dans sa main, inclinant plutôt les armes du combat qu'ils ne les déposent, ils répondent sans trembler, parce que le Seigneur est leur salut, comme ils répondirent, il y a soixante ans et plus, en commençant la bataille : *Me voici, Seigneur, car vous m'avez appelé.*

» Heureux témoins de tous les grands jours de sa vie, dites-le au monde entier, n'est-ce pas ainsi que mourut Jean de la Mennais ? » (1).

En montant dans la chaire de la chapelle de Ploërmel pour prononcer l'oraison funèbre de J.-M. de la Mennais, au service du trentième jour, le 29 Janvier 1861, M. de Léséleuc obéissait aux instances des fils du Serviteur de Dieu, car ils voyaient en lui le confident et le témoin des plus intimes pensées de leur père.

« Si j'ose parler ici, dit le Prédicateur, c'est qu'il parlera lui-même. Il vous dira comment la grâce de Dieu sait féconder une vie, quand un seul sentiment l'anime, quand une seule pensée la remplit d'un bout à l'autre, quand l'homme tout entier se met au service d'un seul amour saintement gardé » (2).

Né à Saint-Malo en 1780, le 8 Septembre, jour de la Nativité de Marie, Jean-Marie de la Mennais reçut « en un seul jour, sensiblement avant l'âge accoutumé », des mains de Mgr de Pressigny qui, bientôt partit en exil et fut le dernier évêque de Saint-Malo, « le pain qui nourrit la vie et le sacrement qui donne la trempe chrétienne au courage. Jean-Marie de la Mennais n'avait guère que neuf ans, mais en ce temps-là il fallait se hâter ».

L'évêque sentait trembler sous ses pas le sol que sa

(1) Oraison funèbre, pp. 44-45.

(2) *Ibid.*, p. 6.

chaire épiscopale consacrait depuis tant de siècles. Il voyait la tempête qui depuis cent ans au moins amoncelait ses nuages à tous les points de l'horizon français, près de faire éclater la plus terrible de ses foudres.

« Tant que 1789, cette année qui prétendait dès lors à l'honneur de remplacer l'ère du salut, n'avait produit que des affirmations politiques, ou promis que des réformes dans l'Etat, l'inquiétude avait pu trouver sa place dans les plus fermes esprits, mais les cœurs droits avaient pu aussi conserver une légitime espérance. Ce n'était ni l'Eglise catholique, ni la Bretagne, qui pouvait s'alarmer au seul mot de Liberté, pourvu que, dans la nouvelle devise, ce grand nom fût interprété par la Loyauté et par la Foi.

» Mais 1790 était commencé ; et bientôt la Révolution, revêtant un caractère, désormais visible à tous les yeux, d'hostilité contre l'Eglise, et contre Dieu dont l'Eglise est le Royaume, allait marquer au front de la France frémissante un nom qui appelle la malédiction et la vengeance de Dieu, le nom de SCHISMATIQUE. La première nation chrétienne de l'Europe, déchirant du même coup l'acte du Baptême de Clovis, et l'acte du Couronnement de Charlemagne, et le *Credo* dix-huit fois séculaire de la civilisation, allait essayer, à ses risques et périls, de rester un grand peuple sans l'Eglise, et bientôt sans Jésus-Christ, et dans trois ans sans Dieu. »

« C'est bien le jour de sa première communion (nous le savons de lui), que sa route lui fut montrée, qu'il la regarda de ce regard ferme et clair que nous avons connu, et qu'il répondit à Dieu dans le secret de son cœur : Seigneur, me voici, je marcherai : *Ecce ego, mitte me* (Isaïe VI, 6). Etre en y risquant tous les jours sa vie, le lien qui rattache un peuple à l'Eglise, et par l'Eglise à Jésus-Christ, et par Jésus-Christ à la

vie, telle était l'ambition qu'il sentait à la hauteur de son courage » (1).

Et voici un redressement d'histoire que les plus savantes études n'ont pu que corroborer :

« Le siècle qui s'achevait avait érigé en doctrine le mensonge hardi, et nous savons le chemin que cette doctrine a fait dans le monde. Pour ne parler ici que du Clergé, que n'avait pas fait l'infatigable coalition de toutes les incrédulités et de tous les vices, pour habituer le peuple à cette idée, que le sel de la terre s'était affadi ? Espérons qu'un jour, et ce jour a commencé de poindre, l'Histoire réduira aux strictes proportions de la justice, cette accusation de relâchement général, qui fut vague à son début, parce qu'elle avait besoin de l'être, mais qu'il serait honnête enfin de circonscrire et de prouver. A mesure que les Lasalle et les Montfort sortiront de leur sainte obscurité, en compagnie de Benoît Labre le mendiant, et de Louise de France, la royale Carmélite échappée de Versailles, on saura si la corruption de l'esprit et du cœur put s'établir dans notre pays, sans que l'Eglise protestât à sa manière, en continuant d'y produire des Saints. L'Histoire dira par quelles mains furent affaiblis ces liens sacrés de la discipline ecclésiastique, qui font les saints prêtres comme les saints religieux ; elle dira comment l'autorité de l'Eglise fut jalouée, amoindrie, à la fin supprimée ; elle dira comment les lois de l'Eglise, ces lois qui ont élevé tous les peuples civilisés du monde, furent reléguées à un arrière-plan de plus en plus imperceptible ; elle dira comment la notion même de l'Eglise fut faussée, comment l'œuvre des conseils éternels de Dieu, l'objet de l'attente quarante fois séculaire des nations, la conquête du Sang de Jésus-Christ, la Société dont la création renouvela la

(1) Oraison funèbre, pp. 10-11.

face de la terre, put bien être considérée comme un de ces rouages accessoires, que tout législateur d'un jour peut déplacer, ou même supprimer suivant son caprice. Ah ! l'Histoire dira surtout comment le Chef visible de l'Eglise vit s'élever, entre la France et lui, avec les débris de vingt hérésies et la poussière d'une philosophie sans Dieu, je ne sais quelles Alpes de défiance et de préjugés, trop faible barrière pour arrêter la vie, mais obstacle assez résistant pour empêcher qu'elle circulât abondante et généreuse, et que la réforme vînt toujours à son heure d'où seulement elle pouvait venir.

» Quoi qu'il en soit, le Clergé allait montrer si les routes du Calvaire lui étaient inconnues. Ces prétendus Evêques de Cour, ces hommes mûrs, disait-on, pour toutes les complaisances, siégeaient en grand nombre à l'Assemblée Nationale, quand elle se décida à risquer hardiment sa première attaque contre les consciences sacerdotales. Or, voici la première réponse qui fut infligée aux législateurs du schisme :

« Les sacrifices de la fortune me coûtent peu ; mais » il en est un que je ne saurais faire, celui de votre » estime et de ma Foi ; je serais trop sûr de perdre » l'une et l'autre, si je prêtais le serment qu'on exige » de moi. Je ne jurerai pas. » On retrouva, sur tous les sièges, le *non possumus* des Apôtres adhérant à la réponse de Pierre ; et de cent trente-cinq Evêques français, quatre seulement consentirent à rester citoyens en devenant apostats.

Les Jacob et les Expilly vinrent se faire donner en Bretagne de rudes leçons par les plus humbles prêtres. Expilly suppliait son vicaire d'accepter pour un serment la paroisse de Saint-Martin de Morlaix, que lui-même avait échangée pour l'Evêché constitutionnel du Finistère. — Comment, lui disait-il, ferez-vous donc pour vivre ? — *Monsieur le Recteur*, répond le vieux

prêtre breton, s'obstinant à ne pas reconnaître un épiscopat sacrilège ; *Monsieur le Recteur, comment ferez-vous pour mourir ?*

» Jean de la Mennais, à mesure qu'une phase nouvelle de cette grande histoire se développait sous ses yeux, sentait plus vivement que l'heure des volontés fortes était venue.

» Il voyait traîner en prison ceux dont on avait découvert la retraite et constaté le crime de fidélité à Dieu ; il voyait les navires et les barques des pêcheurs se charger tous les jours de fugitifs ou de proscrits, qui s'en allaient mourir martyrs à la Guyane, ou bien, apôtres dispersés, apporter au-delà de la Manche la Foi que leurs pères avaient reçue des moines de saint Patrice et de saint Colomban ; il voyait le Sacerdoce catholique remis en possession d'un droit spécial au sacrifice, à la persécution, au martyre. Des Carmes de Paris, de la Chartreuse d'Auray, de la Loire, du Rhône, et de cent échafauds, des voix ivres de sang sacerdotal jetaient à l'Eglise le défi du Calvaire : « *S'il est le Fils de Dieu, qu'il descende maintenant de la Croix.* » L'Evangile devenait plus clair.

» Le chemin du Sacerdoce était plus que jamais redevenu l'âpre sentier qui débute par toutes les séparations, traverse toutes les douleurs, se heurte à tous les dangers. »

La persécution révolutionnaire, les souffrances du peuple privé de ses prêtres fidèles, rendaient plus ardentes les aspirations de J.-M. de la Mennais vers le sacerdoce. « Une semence tombée si manifestement de la main de Dieu même, gardée par lui avec tant d'amour, au moment où elle commençait à germer et devait, ce semble, être déracinée par tant d'orages, ne pouvait manquer de trouver, quand l'heure serait venue, les soins et la culture dont elle avait besoin pour se développer et grandir... Mais un dépositaire

de la science sacerdotale, mais un homme capable d'en conduire un autre depuis les généreuses aspirations de la foi naissante jusqu'à la sainte maturité du ministère des âmes, où donc, en France, était-il possible de le rencontrer ? Les hommes d'études avaient disparu, bannis ou traqués plus jalousement encore que les hommes de prière. Ce que l'on interdisait par-dessus tout à l'Eglise dans ces jours si bien appelés de TERREUR, c'était d'enseigner toutes les nations (Mat. xxviii. 13).

» Dieu se devait d'y pourvoir, Dieu y pourvut, en conduisant M. Viel à Saint-Malo. Nous avons cité plus haut la mission providentielle qu'il remplit en versant toute sa science dans l'âme de J.-M. de la Mennais, puis en travaillant à ses côtés, pour former des prêtres. Car « il n'y avait plus de clergé en France. Dix ans de stérilité imposée à toutes nos églises auraient dû suffire et au delà, pour achever l'œuvre de destruction, et spécialement pour éteindre le sacerdoce ; si Dieu, à côté des rares vétérans de la dernière bataille, n'avait tenu en réserve quelques âmes fécondes comme celle dont nous étudions les œuvres... » Même avant qu'il fut prêtre, il préparait au sacerdoce des jeunes gens qui se hâtaient, comme lui, de se porter au secours des âmes » (1).

Il reçut l'ordination sacerdotale des mains de l'Evêque de Rennes, le 25 Février 1804. « Le voilà donc armé pour la guerre de Dieu, ce volontaire de la Croix. Mais par où commencera-t-il la série des restaurations qui doivent remplir soixante ans de sa vie ?... Ce hardi releveur de ruines mit tout d'abord la main, avec une audace qui resta le trait distinctif de son caractère, aux ruines de l'autel. — Des prêtres d'abord ! se dit-il, et après, tout ce que le bon Dieu voudra ! — Avec

(1) Oraison funèbre, *passim*.

l'abbé Viel pour tout corps enseignant, sa foi pour toute ressource ; son noble rocher breton, sa ville de Saint-Malo pour seul point d'appui, il décida qu'il allait ériger un séminaire. Etude des langues anciennes ; enseignement complet de toutes les sciences sacrées ; éducation absolument ecclésiastique depuis l'enfance jusqu'à l'ordination ; tout ce que le saint Concile de Trente a voulu ; tout ce que saint Charles de Milan a réglé avec sa patiente énergie ; la maison décrétée renfermerait toutes ces choses, et bientôt des hommes formés par lui s'en iront, vers tous les points de la Bretagne, restituer aux âmes affamées la parole et les sacrements de Jésus-Christ. » Ils seront « les aînés du clergé breton de la seconde race » (1).

« Le saint abbé Jean (c'est ainsi qu'on l'appelait déjà) n'était pas seulement depuis son ordination, fondateur, professeur, directeur de séminaire, chef d'une véritable école normale, où de jeunes prêtres se formaient sous sa direction, à la perfection de l'enseignement..., il était le confesseur d'un grand nombre de fidèles ; il était le prédicateur de toutes les chaires, ne tenant dès lors aucun compte des distances, se multipliant pour ainsi dire, au point de ne pas laisser un seul appel sans y répondre..

» Le ministère, la vocation de cet homme fut bien de faire tout ce que fait l'Eglise » (2).

Mais voici un champ nouveau ouvert à son travail. Mgr de Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, l'appela auprès de lui, et en fit son vicaire général. A la mort du Prélat, le Chapitre, témoin du dévouement et de la sainte énergie déployée par M. de La Mennais, lui confère la charge, si lourde à cette heure, de Vicaire Capitulaire, et cette charge, il la remplit pendant les cinq

(1) Oraison funèbre, pp. 20-21.

(2) *Ibid.*, pp. 21-23.

ans de la vacance épiscopale avec un amour de l'Eglise et des âmes, le plus actif et le plus fécond. « C'est l'œil toujours ouvert, c'est la parole toujours prête, c'est la main toujours ferme, le cœur toujours ardent, l'intelligence toujours lumineuse, la volonté, flexible peut-être, mais invincible. Et pour tout dire dans une de ces formules à lui : « Zèle de feu, courage de fer. » C'est aussi le plus ardent missionnaire. « Des missions ordonnées, présidées, animées par l'infatigable Vicaire Capitulaire, remuaient jusque dans ses profondeurs cette vieille terre, où les racines de la Foi sont si tenaces, et l'on voyait reflourir dans toutes les villes les vigoureuses mœurs des anciens âges, auxquelles il ne manquait pour se relever, comme aux os desséchés vus par Ezéchiel, que le souffle de Dieu et la parole d'un Prophète. Les vieillards racontent encore quels prodiges enfantait cette voix vraiment prophétique : ils redisent encore ces discours pleins de sève, où la brièveté même faisait ressortir l'autorité de la parole, et dont l'impétueuse éloquence était produite surtout par l'accent de la Foi.

» Toutes les voix saluaient en lui le grand Missionnaire de la Bretagne, l'homme que le dix-neuvième siècle pouvait se croire en droit d'attendre, parce que Dieu n'a jamais manqué, la veille ou le lendemain des grands assauts, d'envoyer un nouvel apôtre à cette province privilégiée. La voix du peuple le proclamait ; car jamais orateur ne fut plus assuré de trouver partout d'immenses auditoires ; le succès d'une mission était assuré par cela seul qu'on y annonçait sa présence ; que de croix de pierre on montre encore, auxquelles le nom du saint homme se trouve attaché par la reconnaissance des paroisses, en même temps que le souvenir de leur régénération ! C'est au pied de ces croix que sa voix énergique et vibrante adressait aux pères de ceux qui vivent maintenant, une dernière

sommation de garder leur Foi et de la transmettre. Sommations solennelles et vraiment divines, que la conscience des peuples n'oublie guère ; mais que la Justice de Dieu n'oublie pas ! Les prêtres n'étaient pas moins unanimes dans leur jugement ; le Clergé de Rennes, comme celui de Saint-Brieuc, considérait Jean de La Mennais comme le type achevé des hommes apostoliques. »

L'oraison funèbre, page 30, marque l'importance de la mission confiée à Paris à J.-M. de La Mennais, en le plaçant comme Vicaire Général de la Grande Aumônerie de Francs ; puis elle parle de Malestroit. Nous avons cité cette dernière page au chapitre VI. Et l'on voit « de quelles tâches il faut qu'un homme soit reconnu capable par les hommes, avant que Dieu l'admette à fonder quoi que ce soit. Car, ne nous y trompons pas, depuis Saint-Malo, jusqu'à Saint-Brieuc, et maintenant dans le cabinet de la Grande Aumônerie et dans la bibliothèque de Malestroit, nous n'étudions pas autre chose que le Noviciat d'un Fondateur » (1).

« Le sentiment de plus en plus vif des besoins de toute sorte qu'une longue désolation avait faite à l'Eglise ne cessait de le pousser à entreprendre à lui seul les restaurations les plus ardues » (2).

Maintenant il se porte tout entier vers l'enfance et les écoles. Il ramène à Saint-Brieuc les Frères de la Salle, chassés depuis trente ans. Il fonde la Providence pour les écoles de filles. Mais il faut des maîtres pour les paroisses rurales !

« Son modeste logis de Saint-Brieuc se remplit tout à coup des hôtes les plus étranges. De jeunes hommes que lui-même était allé chercher à leurs champs, à leurs filets, au retour d'une campagne de l'Empire, et

(1) Oraison funèbre, p. 29.

(2) *Ibid.*, p. 33.

dont il avait ému la forte Foi par le *sequere me* du Maître, étaient devenus les écoliers et les commensaux du Vicaire Capitulaire. On le voyait se délasser du gouvernement des âmes, en donnant à ces hommes de bonne volonté des leçons d'arithmétique ou d'orthographe. Non pas certes que le concours le plus affectueux lui fit défaut ; son ami, l'abbé Viel, n'était-il pas là, avec sa tribu de Lévi ? Et quel prêtre de Saint-Brieuc n'eût mis avec bonheur la main à une œuvre de zèle, et à l'œuvre de l'abbé Jean ? Mais il fallait qu'il fut l'âme et le bras de ce travail ; plus la tâche était obscure, plus il tenait à honneur de l'accomplir en personne. C'était bien lui aussi que Dieu avait choisi pour recruter une fois de plus la sainte armée de l'Eglise, et donner son mot d'ordre : DIEU SEUL ! aux humbles sentinelles de la Foi.

» Avant que l'on pût savoir dans le reste de la France que notre province n'avait pas désespéré d'elle-même, vingt paroisses avaient des instituteurs armés et formés au pied de l'autel, et les étrangers qui traversaient nos campagnes, saluaient avec respect l'humble croix des premiers Frères de l'Instruction chrétienne... »

» Désormais, plus de paroisse si pauvre qui ne puisse confier ses enfants à un serviteur consacré de l'Evangile. Plus de solitude inévitable dans le plus humble presbytère. Partout où l'on verra la place d'un instituteur, le discernement chrétien pourra établir un homme de Dieu ; et tous les progrès que le siècle réclame ayant pour interprète et pour organe une bouche qui se doit au langage de la vérité, le niveau des connaissances humaines s'élèvera, sans que le niveau de la connaissance de Dieu s'abaisse. Et, dans l'accomplissement de cette tâche, un vaste pays, non seulement ne demandera rien aux pays chrétiens qui l'avoisinent, mais commencera bientôt le plus magni-

fique partage de ses richesses apostoliques. On verra ce que l'Histoire même de l'Eglise n'a présenté qu'une fois ou deux à d'immenses intervalles, une Congrégation religieuse exclusivement formée d'hommes de la même race, fournir, aux dépens d'une seule province, des catéchistes à vingt autres. L'Anjou, le Maine, la Gascogne, la Normandie, l'Angleterre, les Antilles, la Guyane, Taïti, donneront à leurs enfants des maîtres chrétiens envoyés par la Bretagne. La Bretagne ressemblera par ce trait de plus à l'Irlande sa sœur, qui, après avoir, au début de son histoire si constamment catholique, envoyé des Apôtres à la moitié de l'Europe, donne aujourd'hui au monde entier des types de la Foi courageuse et bien gardée.

» Enfanter un pareil résultat serait bien quelque chose, même à ne prendre les termes de comparaison que dans le christianisme. L'intrépide Fondateur fit plus pourtant ; il gouverna pendant quarante ans ce corps d'armée qu'il donnait à l'Eglise. Visitant chaque année ses Frères à leur poste de combat, il allait vérifier par lui-même que l'œuvre de Dieu s'accomplissait partout, sans altération ni défaillance. »

« Mais le nerf de son gouvernement, c'était la Retraite annuelle. Tous les ans, les Frères, distribués dans toute la Bretagne, venaient à Ploërmel respirer pendant huit jours l'air de leur noviciat ; se retremper dans la pensée de l'éternité qui fait les âmes droites ; juger leur vie entre l'autel de leurs premiers vœux et les tombeaux de leurs compagnons ; mais surtout entendre, un à un, la parole du Père. Les prêtres les plus zélés de la Bretagne, qui avaient vu naître cette œuvre, et l'avaient aidée à grandir ; plus tard, les Pères de la Compagnie de Jésus, ces maîtres si dévoués et si sûrs de la vie religieuse, venaient prendre une large part aux rudes travaux de cette semaine. Mais c'était bien encore lui le travailleur par

excellence. Dès le point du jour, et longtemps encore après le coucher du soleil, presque sans une heure de répit, l'armée entière venait défilier lentement aux pieds du Chef. Chacun venait à son tour s'agenouiller devant lui. Et lui, la main sur la tête de ce fils qu'il nommait sur le champ, dont il évoquait sans effort toute l'histoire, interrogeait en deux mots, faisait voir et voyait dans la conscience ; communiquait, pour ainsi dire, la force et la joie par son regard ; et celui qui s'en allait béni par sa main vénérable, retournait au combat, le cœur dilaté par cette pensée, qu'il avait toujours été présent au souvenir du Père. »

« Le bon serviteur dont nous avons raconté les travaux sentait aussi que sa tâche personnelle était achevée. Quarante ans avaient passé sur son œuvre. Mille religieux, enrôlés par lui sous la bannière de la Croix, élevaient plus de cent mille enfants dans la crainte de Dieu et l'amour du devoir. Aux yeux des hommes, le succès était complet et l'avenir assuré ! Mais lui, l'humble prêtre, en jugeait autrement. Il attendait d'ailleurs le gage de l'accroissement et de la durée. Prostré aux pieds de Celui qui est la plus haute personnification de la paternité sur la terre :  
 « Père saint, lui dit-il à son tour, adoptez, bénissez,  
 » conservez, au nom de l'Eglise dont vous êtes le Chef,  
 » ces hommes que la Foi de l'Eglise a réunis autour  
 » de moi. »

« Vous savez, mes Chers Frères, avec quelle effusion de tendresse, j'oserais presque dire d'admiration et de reconnaissance, le Vicaire de Jésus-Christ accueillit cette prière. Vous savez dans quel langage paternel il bénit le saint Patriarche et sa postérité. Ah ! nous pouvons bien vous dire avec votre Fondateur : « Soyez  
 » donc attachés à ces règles saintes, aussi fortement  
 » que l'est un vaisseau à l'ancre qui le rend immobile  
 » au milieu des tempêtes. » Nous pouvons vous dire

encore : Rentrez avec confiance dans vos rudes combats de tous les jours, Frères de l'Instruction Chrétienne ; car des mains de votre Père, c'est aux mains de l'Eglise que vous avez passé. »

Et voici le souvenir douloureux du malheureux frère du Vénérable Jean-Marie :

« Il manquerait pourtant quelque chose à cette vie d'apôtre, si elle n'avait reçu dans sa plus rigoureuse intégrité, la consécration de la douleur. Vous trouvez sans doute aussi, mes Chers Frères, qu'il manque un nom et un souvenir parmi les enseignements que j'y ai cherchés pour vous. Eh bien ! voici ce nom dans toute son amertume, ce souvenir dans tout son poids.

« Votre Père voulut, il y a six ans, revoir la maison qui avait abrité tout ce qu'il aimait le plus au monde, après l'Eglise. Oui, moins que l'Eglise, mais plus que vous ! C'était le 28 Juin 1854. Escorté de deux ou trois prêtres, qui savaient de combien d'espérances c'était là le tombeau, il s'en alla ouvrir la chapelle de la Chesnaie, et dit la messe à cet autel. Avant de quitter la terrasse silencieuse, son regard se fixa sur les fenêtres d'une chambre, dont il semblait attendre encore l'habitant. Les bras tendus vers une image que lui seul apercevait, il cria de toute sa force : FÉLI, FÉLI, OU ES-TU ? Et le saint vieillard tomba comme foudroyé sur la terre.

« Quelques instants après, il revenait en se hâtant vers ses Frères de Ploërmel. Dieu voulut qu'il y portât encore, comme les Saints portent leur fardeau, l'inextinguible mémoire de sa vie brisée en deux ; trente ans d'une gloire qu'il avait semée sans en vouloir sa part, et trente ans de croissantes angoisses qui devaient aboutir au cri lugubre que vous avez entendu.

« Faisons du bien, » disait-il aux confidents de ses larmes ; faisons du bien, « car on a fait beaucoup de  
 » mal ! »

Nous avons déjà donné la mort, et cette émouvante oraison funèbre se termine par ces mots :

« Chantez donc, sainte Eglise de Jésus-Christ, chantez votre cantique du repos et de la lumière ! car c'est bien à vous qu'il appartient d'introduire, parmi vos pompes sacrées, votre fidèle serviteur dans la paix. Ce sont vos combats qu'il a combattus ; ce sont vos ruines qu'il a relevées ; c'est jusqu'au début de vos renaissantes épreuves qu'il a fourni sa carrière sans fléchir ; c'est entre les douleurs de Pie VII et les douleurs de Pie IX qu'il a pris vaillamment sa part à votre guerre contre le mal ; c'est votre Foi qu'il a conservée. Demandez donc pour lui, de cette voix dans laquelle les gémissements de l'Esprit-Saint se mêlent à nos prières, la couronne de justice, que le Dieu de miséricorde veut bien devoir à tout serviteur fidèle. Demandez, sainte Eglise, car vous avez le pouvoir d'obtenir, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles. Amen. »

Cette admirable oraison funèbre, par les écoles des Frères, courut en fusée à travers le monde.

## CHAPITRE XI

### Le Sacre de Mgr Testard. — Les Evangélistes Unis.

Nous avons vu M. l'abbé Testard remplaçant au Séminaire l'abbé de Léséleuc dans son cours d'Histoire ecclésiastique. « Ah ! combien il aimait cette vie du Séminaire, cette vie où, sans bruit et sans luttes visibles, un prêtre passionné pour les intérêts de Dieu est absolument sûr de servir la Sainte Eglise et les âmes, et de travailler pour l'Eternité ! » (1).

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 24.

Une première fois il en avait été arraché en 1850 pour devenir vicaire général du nouvel évêque de la Guadeloupe, Mgr Lacarrière, qu'il avait connu à Rome, et sur les instances d'« un homme qu'il écoutait comme on écoute les saints » ; c'était le P. Libermann, le vénérable fondateur de la Congrégation du S. Cœur de Marie. Le séjour de 8 à 10 mois qu'il fit aux Antilles françaises fut dans ce plan de sa vie si providentiellement gouvernée, comme un noviciat anticipé de sa vie épiscopale. Des circonstances imprévues le ramenèrent à Quimper au milieu de ses chers élèves.

« Il y avait six ans, qu'après avoir d'abord enseigné l'Histoire ecclésiastique, il occupait la chaire d'Ecriture Sainte. Ses premières études, son travail persévérant et facile, la largeur de son intelligence, un admirable talent de parole qui se développait et grandissait tous les jours, le rendaient merveilleusement propre à cet enseignement, base tout ensemble et couronnement de la science ecclésiastique. C'était à exploiter cette inépuisable mine des vraies richesses qu'il espérait consacrer, comme son illustre maître, le P. Xavier Patrizzi, toutes les années de vie qu'il plairait à Dieu de lui donner. Mais Dieu lui réservait une voie qu'il n'avait point choisie » (1).

En 1857, en effet, M. Sargent voulut confier la direction de son Séminaire à une Congrégation religieuse, celle des Oblats de Marie Immaculée. Cet essai ne dura qu'un an, mais assez pour qu'un mouvement vers les missions s'accroûtât parmi les prêtres du diocèse qui compte encore de nos jours plus de 60 Oblats de Marie.

L'abbé Testard du Cosquer fut nommé curé de la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Carmel à Brest.

« Il fallut presque fermer ses livres, renoncer aux

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 25.

vastes horizons de la spéculation et des principes, pour se livrer tout entier et sans relâche au rude et souvent ingrat labeur de la création la plus complexe. Eh ! bien, aucune qualité, aucune aptitude, pas même de celles que l'on appelle les plus pratiques et les plus positives, ne manqua à l'intrépide pionnier de l'Eglise. A Quimper, on n'avait jamais songé que l'homme de retraite et d'étude, que le savant professeur pût devenir le modèle des curés ; à Brest, les nouveaux paroissiens de l'église des Carmes, éblouis de son activité, de la sûreté hardie de son coup-d'œil et de sa marche, ne soupçonnaient le professeur qu'en recueillant, chaque dimanche, les trésors de son savoir et de son éloquente parole. Un phare de plus se dressait étincelant de lumière chrétienne, au milieu de ce peuple où la part des ténèbres était forcément restée immense... Toute l'aristocratie de la richesse, de l'intelligence et de la foi venait apprendre de lui à pratiquer la maxime de notre sainte Duchesse, la bienheureuse Françoise d'Amboise: FAITES, SUR TOUTES CHOSES, QUE DIEU SOIT LE MIEUX AIMÉ ! » (1).

En 1862, le Pape, ayant jeté les bases d'un Concordat avec le pouvoir d'Haïti, songea à y établir la hiérarchie ecclésiastique.

« Ce fut alors que le curé des Carmes, tout entier à une charge qui lui devenait douce et facile, fut averti qu'il fallait la déposer, pour en assumer une autre bien autrement lourde et redoutable. Pie IX, qui n'oublie aucun nom, aucun acte, aucun visage, n'eut besoin d'être renseigné par personne ; il connaissait à fond, et par ses œuvres d'apôtre et de martyr offert, le vicaire général de la Basse-Terre, l'héroïque chapelain du siège de Rome. Il lui fallait un prêtre d'une

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, pp. 26-28.

lumineuse intégrité de vie, capable de résoudre toutes les difficultés, coutumier d'accomplir d'un cœur joyeux et fier tous les sacrifices ; l'abbé Testard du Cosquer reçut l'ordre de se rendre à Rome. Ah ! Saint-Père, vous ne vous étiez pas trompé ; votre fils et notre frère, était bien, de tous ceux que nous avons connus, le plus digne de la Sainte Eglise et de Vous » (1).

Il fut envoyé tout d'abord à Port-au-Prince en qualité de légat du Saint-Siège, pour un complément de négociation.

« Cette première mission fut d'un bout à l'autre comme le Dimanche des Rameaux de la Grande Semaine de sa vie.

» Son séjour fut une série non interrompue d'ovations et de victoires. Toutes les difficultés s'aplanissaient ; les promesses et les protestations s'entassaient avec les plus consolantes apparences. Il put apercevoir, il aperçut son Golgotha ; mais le signal d'y monter ne se voyait pas encore. Cependant, il savait bien à son retour qu'il avait porté, comme Isaac, le bois du sacrifice. Il avait vu de ses yeux tout ce que nos missionnaires et nos marins lui avaient raconté de cette population étrange. Si, en traversant à cheval les mônes gigantesques et les vallées profondes comme des abîmes, il avait plus d'une fois pleuré d'attendrissement à la vue de la foi naïve et miraculeusement conservée des noirs qui lui improvisaient à chaque pas des triomphes, il avait aussi touché du doigt, dans une autre classe, la corruption de l'esprit bien autrement effrayante que la corruption des mœurs. Il avait vu tous les vices, tous les mensonges, tous les préjugés de l'ignorance et de la haine que la fausse civilisation dépose, comme je

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 31.

ne sais quelle lave volcanique, partout où la Révolution a imposé son règne à la place du règne de Jésus-Christ. A Port-au-Prince, et dans toutes les grandes villes, les plus mauvais journaux de France, les livres impies que, parmi nous, les hommes intelligents ont depuis longtemps jetés au rebut, avaient plus de lecteurs et de disciples que le Catéchisme et l'Évangile. Là, il était encore de bon ton de saluer très bas la puissance des Loges Maçonniques, et d'ignorer absolument la sainte, la divine autorité de l'Église.

» En vérité c'était bien, selon la prudence humaine, une œuvre impossible ; et les lettrés d'Haïti, mal pourvus d'un maigre savoir ramassé en courant dans les pires écoles de l'Europe, étaient moins mûrs pour la vérité que les lettrés de la Chine. Il avait vu pire que cela ; il avait vu la plus atroce, la plus mortelle, si l'Église pouvait mourir, des plaies de l'Église. Dans presque toutes les paroisses que la France chrétienne avait habitées, des loups mal déguisés tenaient audacieusement la place des Pasteurs. Sur trente-deux prêtres, presque tous fugitifs de leur pays et sans pouvoirs réguliers, qu'il avait trouvés en Haïti, il n'y en avait, nous disait-il, que deux qu'il jugeât dignes de leur caractère et de sa confiance. Oui, c'était une œuvre impossible. Je ne répéterai pas, mes frères, le proverbe usé ; mais je vous dirai bien : Nous autres prêtres, ce que le Pape veut, nous le voulons, et nous croyons le pouvoir. Et nous le pouvons en effet ; non pas nous, mais la bénédiction du Pape et la grâce de Dieu avec nous : *non ego, sed gratia Dei mecum* (S. Paul).

» Il revint à Rome. Pendant que les membres les plus éminents du Sacré Collège le félicitaient d'un succès complet et inespéré ; pendant que l'un des plus compétents dans ces matières lui disait qu'il avait enfin rendu viable le concordat du Saint-Siège avec la

République Haïtienne, lui, prosterné aux pieds du Souverain Pontife, priait, suppliait au nom de ce qu'il appelait son insuffisance, qu'un plus fort que lui fût chargé d'achever ce qu'il avait commencé. Il exposa, en pleurant, la force des liens qui attachaient toute son âme à sa paroisse, à son pays, à sa famille ; il dit qu'en Bretagne les fruits de son ministère étaient assurés, qu'en Haïti où les hommes s'usent si vite, même quand ce malheureux peuple croit les avoir choisis, son succès n'avait plus que des chances douteuses. Mais le Pape voulait. Et quand il eut entendu que le Pape voulait, quand cette voix, toujours bénie parce qu'elle est toujours la voix de Dieu, eut prononcé en l'embrassant le mot de sacrifice, le sacrifice n'eut plus aucune amertume pour son grand cœur ; il essuya ses larmes, et, reprenant le sourire de la générosité qui se dévoue, il redit la réponse du prophète dont il avait partagé les saintes terreurs : *Ecce ego, mitte, me* ; « me voici, envoyez-moi » (Isaïe) (1).

M. de Léséleuc n'avait pas revu Rome depuis seize ans. Il n'y était pas oublié. On y regrettait que les ouvertures vers l'épiscopat, suggérées en sa faveur par la Nonciature et appuyées par de hautes influences, n'eussent pas accueilli près du Ministre des Cultes et de l'Empereur. Mais pouvait-il résister aux instances qui le rappelaient à Rome à l'occasion du sacre prochain de Mgr Testard du Cosquer ! Ce fut une grande joie pour les amis fidèles, Ledokouski, Mgr de Mérode, ministre de l'armée pontificale, et les autres, quand ils purent revivre les anciennes heures d'intimité, refaire leur histoire, parler des grandes épreuves de l'Église et du Souverain Pontife, et se redire, pour se réchauffer le cœur, tout leur dévouement à des causes divines dont dépendaient le bonheur du monde et celui de leurs patries.

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, pp. 32-35.

Le zélé recruteur breton des Zouaves pontificaux eut la joie et la fierté de reconnaître dans les rangs des défenseurs du Pape, les enfants de la lointaine Armorique qu'il avait dirigés vers Rome. Combien il lui fût doux de les réunir autour de lui, de leur parler du pays, de prier avec eux, de recevoir leurs commissions pour être l'interprète de leurs sentiments auprès de leurs familles.

Mais, à Rome, tout pour lui convergeait vers Pie IX « qui n'oublie aucun nom, aucun acte, aucun visage » (1), qui avait gardé le souvenir du menhir dressé autrefois en son honneur dans la cour du Collège Romain, et des tercets bretons qui, en forme énergique, en exprimaient le symbole.

Le Pape reçut l'ami de l'Archevêque de Port-au-Prince avec une bonté toute joyeuse et paternelle et voulut comme témoignage de sa haute bienveillance et en souvenir de cette audience, lui donner un exemplaire de l'ouvrage de son oncle, Mgr Mastai, évêque de Pésaro, sur les *Saints Evangiles* fondus en un texte unique et commentés avec les plus pieuses citations des Saints Pères. Ce fut une relique bien chère, pour M. de Léséleuc et nous verrons bientôt comment il en sut exprimer sa reconnaissance.

Enfin, pour Mgr Testard, la grande, la suprême carrière s'ouvrit.

« Le 1<sup>er</sup> Octobre 1863, il fut préconisé pour le siège archiepiscopal de Port-au-Prince ; le 18 du même mois, dans l'église des saints Jean et Paul sur le mont Célius, il reçut la consécration épiscopale des mains de S. E. le cardinal Patrizzi, assisté de Mgr Franchi et de Mgr Monetti. Pendant les dix jours qu'il passa en retraite pour se préparer à la dernière transformation terrestre, il put contempler du haut de la

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 31.

terrasse des Passionistes cette enceinte éternellement éloquente du Colysée, où les cœurs qui demandent à Dieu la joie dans le sacrifice, trouvent si bon de s'agenouiller sur les ossements pulvérisés d'un million de martyrs ; il put entendre résonner sous ses pieds les cavernes où les lions attendaient en rugissant qu'on leur livrât à broyer le froment de Jésus-Christ. Digne frère de celui qui se désignait ainsi lui-même, saint Ignace, évêque d'Antioche, il ne voulait plus que sa vie fût épargnée. Quand nous le revîmes en présence du Pontife consécrateur, il avait grandi de toute la mesure qui sépare les grands chrétiens des grands évêques ; on lisait dans son regard attendri, animé d'une joie intime, le bonheur d'avoir tout donné.

» Il consacra quelques mois de l'activité d'un vrai missionnaire à recruter dans Rome d'abord, et puis dans les diocèses les plus apostoliques de la France et de la Belgique, les prêtres dignes de son œuvre et dignes de lui-même, avec lesquels il allait se mettre au travail. Son éloquence, divinement élevée à la hauteur épiscopale par l'imposition des mains, faisait tressaillir les élèves de nos séminaires ; en plus d'un endroit, ne voulant rien devoir à l'enthousiasme de la première heure, il se vit forcé d'ajourner le plus grand nombre des admissions ; en quelques autres, après un échec apparent, quelques heures de réflexion silencieuse avaient fait germer dans les âmes la semence qu'il avait jetée, et il se voyait assailli par des demandes pressantes et nombreuses. D'un autre côté, la main de Dieu se chargeait de déblayer le champ dont Il lui confiait la culture. La plupart des malheureux prêtres dont il redoutait la présence, s'en allaient chercher des ténèbres ailleurs, aussitôt qu'ils virent venir un évêque. Quand il arriva sur

(1) *Oraison Funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, pp. 36-37.

la rade de Port-au-Prince, escorté d'un vrai clergé, de Frères et de Religieuses voués à l'instruction chrétienne de l'enfance, la malheureuse Haïti était à jamais conquise à la lumière, à la paix, à la foi qui fait grandir les peuples et les sauve, si cette autre Jérusalem l'avait voulu ! »

Ce fut en Mai que Mgr Testard du Cosquer quitta la terre de France, et s'embarqua à Brest avec dix-huit prêtres qu'il attachait à sa mission de dévouement, quelques diacres, quatre Frères de Lamennais pour ses écoles de garçons et six religieuses de Saint-Joseph de Cluny qui fonderaient des hôpitaux et des écoles de filles. Le clergé de Brest et des amis l'accompagnaient à l'embarcadère, parmi eux l'abbé de Léséleuc venu de Quimper pour les dernières et chaudes étreintes qui leur rappelaient à tous deux leur première séparation de 1847 à Rome.

Pendant que l'Archevêque missionnaire voguait vers la rude tâche où il allait user ses forces par un zèle brûlant et surhumain, l'abbé de Léséleuc revenait à Quimper et s'appliquait à un travail qui depuis son retour de Rome prenait tout son cœur, la traduction du livre qu'il avait reçu des mains de Pie IX.

Le savant auteur de cet ouvrage est Mgr André Mastai Ferretti, Patrice de Sinigaglia et d'Ancône, oncle de Pie IX. Une piété profonde et une science théologique et juridique acquise aux universités romaines l'avaient conduit au sacerdoce, et dès lors, le temps que lui laissait le ministère des âmes fut tout entier absorbé par l'étude et la méditation des Saintes Ecritures et des Pères. Bientôt même il concentra son travail sur les Evangiles et les commentaires que lui avaient consacrés les témoins de la Tradition.

Le Pape Pie VII qui l'avait en grande estime et affection, l'éleva au siège épiscopal de Pésaro, et le voilà arraché pour un temps à son travail scripturaire. Il

achevait sa deuxième année d'épiscopat, lorsque Napoléon, qui avait fait envahir par ses armées les Etats Pontificaux, voulut imposer aux évêques, sous menace de déposition et d'exil, un serment contraire à leur devoir. L'évêque de Pesaro, dans la tourmente, demanda au Siège de Pierre conseil et encouragement. De la lettre que lui écrivit Pie VII, le 3 Août 1808, nous citons ces nobles paroles : « Ni l'intérêt, ni la politique, seule la conscience Nous a obligé à proscrire un serment qui, dans le cas où nous sommes, serait manifestement illicite et scandaleux... Quels que soient les désastres que vous ayez à souffrir, quelles que puissent être les conséquences de votre conduite, celui-là seul en sera responsable qui en est la cause injuste ; et vous, loin de vous laisser abattre, vous serez plein de courage, envisageant vos épreuves avec les yeux de la religion, abandonnant avec confiance votre cause et celle de votre diocèse aux mains de ce Dieu qui secourt dans les nécessités et dans les tribulations, et qui a promis à votre fidélité une récompense qu'aucune puissance terrestre ne pourra vous ravir. »

L'héroïque résistance de Mgr Mastai fut punie par la spoliation et l'exil. Il ne put sauver que ce qu'il appelle la *pénule* de S. Paul : la caisse qui renfermait ses écrits sur les Evangiles. Et ce fut dans le dénuement de la déportation, qui durera six ans, jusqu'à la chute de l'Empire, qu'il poursuivit et acheva les *Evangélistes unis, traduits et commentés*, dont il fit, le 13 Octobre 1817, la dédicace au Pape Pie VII rétabli, lui aussi, sur son trône pontifical.

M. de Léséleuc termine en Avril 1865 la traduction de ce grand ouvrage. Il signe la dédicace suivante au Souverain Pontife Pie IX, le jour de Pâques 16 Avril 1865.

L'Evêque de Quimper y ajouta, le jour de la Pente-

côte, 4 Juin 1865, une approbation très élogieuse, et le manuscrit fut confié aux éditeurs Jacques Lecoffre et Cie, de Paris, qui firent paraître en Mars 1866, en deux magnifiques volumes in-8, les EVANGÉLISTES UNIS, TRADUITS ET COMMENTÉS.

*Traduction française, dédiée au Souverain Pontife Pie IX par M. l'abbé de Léséleuc, docteur en théologie, chanoine théologal et vicaire général de Quimper.*

Voici le texte de la dédicace à Pie IX :

*Dédicace à Sa Sainteté le Pape Pie IX.*

TRÈS SAINT PÈRE,

Quand je reçus, il y a dix-huit mois, des mains de Votre Sainteté, un exemplaire du livre de Mgr André Mastai, la pensée de le traduire en français se présenta aussitôt à mon esprit, et devint comme la forme de ma reconnaissance. Enfant de Rome par mes études ecclésiastiques, par mon ordination et par tous les sentiments de mon cœur, j'espérai qu'il ne me serait pas impossible de transcrire fidèlement dans une autre langue le travail du savant et pieux évêque de Pesaro. J'achève, Très Saint Père, la tâche que je m'étais imposée, et que l'espoir de votre bénédiction m'a rendue plus douce que je ne saurais dire.

Si le livre est resté digne de son auteur ; si je n'ai jamais trahi sa pensée, ni diminué la valeur de son précieux commentaire, je vous supplie, Très Saint Père, de permettre, non pas que je l'offre à votre Sainteté, mais que je le lui restitue, comme le bien de la Sainte Eglise et comme un trésor de famille. Béni par Vous, il continuera son apostolat pour le salut d'un plus grand nombre de lecteurs.

Mais si, contre mon gré, il m'est arrivé d'écrire un seul mot qui ne soit pas entièrement conforme à la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, ce n'est pas à la bienveillance du Père commun, Très Saint Père, que je présente ma traduction, mais bien à l'infailible autorité du Juge suprême que je la soumetts, rétractant dès à pré-

sent, aux pieds de Votre Sainteté, tout ce qu'Elle n'approuverait pas.

Daignez, Très Saint Père, accorder la grâce de votre bénédiction aux nouveaux lecteurs de ce livre, si vous estimez qu'il soit resté digne d'en avoir, et à celui de vos fils qui voudrait le leur avoir transmis de votre part.

De Votre Sainteté, le très humble et très obéissant serviteur et fils,

LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC.

*Quimper, le saint jour de Pâques, 16 Avril 1865.*

(A suivre.)

---

---

## NÉCROLOGIE

### M. le Chanoine CORNOU

M. le chanoine Cornou, l'un de nos meilleurs collaborateurs, vient de mourir à Pont-Croix, le 3 Juillet dernier. Sa dépouille mortelle repose au pied du Calvaire du gracieux cimetière de Poulgoazec.

On a dit ailleurs les remarquables talents de l'écrivain, de l'orateur, du polémiste. Ce que nous devons souligner ici, c'est le mérite de l'historien. On connaît l'œuvre maîtresse de M. le chanoine Cornou, *Elie Fréron* ; Paris, Champion ; Quimper, Le Goaziou, 1922. L'auteur, dans ce travail consciencieux, qui est, au surplus, une œuvre d'art, venge la mémoire du célèbre critique, jadis calomnié par Voltaire, et abreuvé d'injures par la Secte malhonnête des Encyclopédistes. Ce beau volume fut couronné par l'Académie Française.

En 1924, M. Cornou publiait, chez de Kerangal, une intéressante plaquette : *L'Eglise de Pont-Croix, Notre-Dame de Roscudon, visitée en dix minutes.*

---

---

## M. le Chanoine MESGUEN

Lauréat de l'Académie.

Nous sommes fort heureux d'offrir nos chaleureuses félicitations à notre distingué collaborateur, M. le chanoine Mesguen, Supérieur de l'Institution N.-D. du Creisker, pour les palmes glorieuses qu'il vient de recevoir de l'Académie Française, à l'occasion de son récent ouvrage relatif aux Ursulines de Saint-Pol-de-Léon : *Trois cents ans d'apostolat.*

## BIBLIOGRAPHIE

*BIOGRAPHIE DU VÉNÉRÉ ET DISCRET PRELAT MONSEIGNEUR FRANÇOIS-AIMÉ ROULL, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, CURÉ - ARCHIPÊTRE DE SAINT-LOUIS DE BREST*, par Louis SALUDEN, Chanoine honoraire, Lauréat de l'Académie Française. — Brest, Derrien, libraire, 52, rue de Siam, 1930.

Dans ce beau volume in-4°, M. le chanoine Saluden retrace *con amore* la biographie de son illustre compatriote, Mgr Roull, né à Landerneau, d'abord professeur, puis principal du Collège de Lesneven, et enfin curé de Saint-Louis de Brest pendant 35 ans. C'est, comme on l'a dit, toute l'histoire religieuse d'une époque et d'une paroisse, et l'auteur, qui n'en est pas à son premier essai, a traité le sujet avec sa coutumière maestria.

Ce livre, émaillé d'anecdotes fort pittoresques, se lit à la manière d'un roman. Nous lui souhaitons la plus large diffusion, nous associant ainsi aux vœux de notre Evêque vénéré, qui écrivait à l'auteur : « L'intéressante biographie de Mgr Roull fait autant d'honneur à votre talent qu'à votre cœur : Les paroissiens de Saint-Louis seront aussi fiers que ceux de Saint-Houardon de voir mettre en valeur les mérites du prêtre zélé qui a illustré, par son grand esprit sacerdotal et son fin savoir-faire, les deux cités de sa naissance et de sa mort. Tout le clergé du diocèse sera heureux de vous voir rendre un si bel et si juste hommage au prélat qu'il n'a pas cessé d'admirer... »

## NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## LOTHEY-LANDREMEL

(Suite et fin.)

« Les dits jours et an que devant ont esté faites en l'église paroissiale de Lothery par Jean-Baptiste de Moreau, docteur de Sorbonne, prieur du Relec, au diocèse de Léon, les cérémonies du baptesme de Janne-Mathurine, fille naturelle et légitime de Haut et puis-sant seigneur René-François, chef de nom et d'armes du Kergoët et de haute et puissante Marie du Dresnay, dame du Kergoët, née le huitiesme jour du mois de Novembre mil six cents quatre-vingt-onze, baptisée dans la chapelle du Guilly par le sousigné recteur le dit jour, huistiesme de Novembre au dit an quatre-vingt-onze.

Les parrain et marraine ont estés : Messire Mathurin, chef de nom et d'armes de Rosily, chevalier seigneur de Merros, Rosily, Le Moustoir, Pratanroux, etc., et Jeanne-Corentine du Kergoët, dame de Roslan, Kermenguy, Cosquérou, etc., demeurant en la ville de Saint-Pol de Léon, paroisse de Notre-Dame. »

Signé au registre : les mêmes noms que ci-dessus, puis : Anne du Dresnay, Geneviève-Corantine de Rosily ; Marie de Kerhallic, Moysan de Brioux, Guy de Moëlien, Allain-François du Dresnay, du Bois de Trysol, Ursule la Priette, François Mol. »

1693. — « Le vingt et uniesme jour de Novembre l'an mil six cent nonante et trois, haut et puissant Missire François, chef de nom et d'armes du Kergoët, seigneur du Guily, Lopeau, Coatsquiriou, etc., conseiller du Roy et son président au siège présidial de Quimper, âgé d'environ quatre-vingt et quatre ans, est décédé en la rue Toulanlaër, paroisse de la Tour du Chasteau, ville close de Quimper, après avoir reçu ses sacrements ; le corps duquel a été enterré en l'église paroissiale de Lothey, le vingt-quatiesme du dit mois de Novembre et ont assistés au convoy les sous-signants recteurs et prestres.

Jean Le Foll, prestre, Y. Gourlay, prestre, Y. Roparz, prestre, François Créis, recteur, Guillaume Le Bihan, Michel le Bozec, Alain Douguédroat et Charles le Mingam, tous paroissiens de Lothey. »

1700. — « Le vingt et troisième jour du mois de Mars 1700 ont été faites dans la chapelle du manoir du Guilly, paroisse de Lothey, par Messire Amadore Jean-Baptiste de Penmarc'h, prestre, seigneur abbé de Keranroy, les dites cérémonies des baptesmes des demoiselles Françoise-Geneviève du Kergoët et Renée du Kergoët, filles de haut et puissant missire René François, chef de nom et d'armes du Kergoët et de haute et puissante dame Marie du Dresnay, dame du Kergoët, nées savoir, la dite Françoise-Geneviève le troisesme de Mars 1697 et la dite Renée le 19<sup>e</sup> de Septembre 1699. Les parrains et marraines ont estés, savoir de la dite Françoise-Geneviève : Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Roland de Kerchoent, Evesque et Comte d'Avranches, et

dame Françoise-Geneviève Le Pape, dame de Rosily de Merros.

De la dite Renée ont estés : Messire Joseph-Marie du Dresnay, chevalier seigneur des Roches Kerlaudy et autres lieux et demoiselle Renée Kergadiou, dame du Dresnay.

Le registre est ainsi signé : Françoise Le Pape de Rosily, René-Charlotte de Quergadiou, Marie du Dresnay, Jeanne-Corantine du Guergoët, Joseph-Marie du Dresnay, Coattanfao, évêque d'Avranches, Amadore-Jean-Baptiste de Penmarc'h, Louis-Gabriel du Dresnay, Guy de Kermenguy, René-François du Kergoët du Guilly, Louis de Kermorial, François Créis, recteur. »

1703. — Le 23<sup>e</sup> jour de Juin l'an 1703, Anne, fille d'Yves Le Guillou et d'Isabelle Castel pour lors meuniers du moulin d'Aon, en la paroisse de Lothey, a été tenue sur les fonts par haut et puissant Messire René-François du Kergoët, chevalier seigneur du Guilly, et demoiselle Anne de la Roche, épouse de Messire de Tréouret, seigneur de Kerstrat, demeurant en son manoir de Trohanet, en la paroisse de Brieç.

1705. — « Ce jour, premier Avril 1705, par Noble et Discret Missire Yves Coquet, prestre, docteur en théologie, recteur de Pleyben, et à nostre prière a été enterré Messire René-François du Kergoët, chevalier, en son vivant seigneur du Guilly, de Loppeau, de Cosquériou, Lezaon, etc... mort le trentiesme de Mars dernier en son château du Guilly. Et ont assisté au convoy Ecuyer Guillaume Le Gac, seigneur de Lanorgar, Ecuyer Messire Narcisse Meslou, seigneur de Trégain, juge criminel au siège présidial de Quimper et plusieurs aultres. Ainsi signé à l'original :

Narcisse Meslou ; Michel Le Rouge ; Guillaume Le Gac ; Pollay ; Kerilis ; M. Le Bronnec, Y. Coquet, recteur de Pleiben. »

1724. — Messire Alain du Chastel, chevalier seigneur, demeurant au château du Rusquec, en Loqueffret, évêché de Quimper, et dame Marie-Josèphe du Chastel, dame du Kergoët, du château du Guilly, en Lothey, ont tenu sur les fonts Alain Cévaër, le 16 Avril 1724.

Signé à l'original : A. du Chastel, Marie-Josèphe du Chastel du Kergoët, Pélagie de Quillien, G.-F. Floc'h, prestre.

1726. — « Le 29<sup>e</sup> jour d'Avril 1726 a esté inhumé le corps de Messire François-Jean-Baptiste, cheff de nom et d'armes du Kergoët, issu des Bannerets de Bretagne, chevalier seigneur, comte du dit lieu, Le Guilly, Lézaon, Troamboul, Loppeau, Coetsquiriou et aultres lieux, âgé de trente-six ans, huit mois et vingt-six jours, décédé le 26 du courant après avoir reçu tous ses sacrements, et ont assisté au convoy les sousignants et plusieurs autres.

J. Le Bornic, prestre recteur de Pleiben et de Saint-Ségal ; G.-J. Bigeaud, vicaire perpétuel à Châteaulin ; H. Le Garz, recteur de Saint-Thois ; Gilles-François Floc'h, recteur de Lothey ; Y. Rohou, recteur de Saint-Coulitz ; Yves Ropartz, prestre de Lothey ; L. Mallécol, prestre de Pleiben ; H. Robin, prestre de Saint-Coulitz ; Jean Helgouarc'h, prestre et chapelain de Saint-Sébastien, en Saint-Ségal ; Guillaume Guédès, prestre. »

En 1748, se trouvait au château du Guilly, haut et puissant Messire Jacques-Joseph-René de Kerouartz, seigneur de Lomenven, président au Parlement de Bretagne : son épouse se nommait Mathurine-Josèphe-Reine du Kergoët.

Les 30 Novembre et 1<sup>er</sup> Décembre 1792 eut lieu au manoir du Guilly une vente publique des meubles et effets y délaissés par Jacques-Joseph Kerouartz, émi-

gré. Cette vente, portant au total à 793 livres 8 sols 6 deniers, fut faite au nom de la Nation, à la requête de Thomas-Marie Fénigan, procureur syndic du district, demeurant à la ville de Châteaulin, et par le ministère de M<sup>e</sup> Charles-François Le Bretton, notaire national près le tribunal du district de Châteaulin, demeurant au bourg paroissial de Pleyben.

Guillaume Le Marc'hadour, du Port-Launay, agent du dit Kerouartz est requis en la dite qualité par le Directoire pour faire la « montrée », des dits effets ; Noël Gourvest, de la ville et paroisse de Châteaulin est chargé d'encanter les dits meubles et effets. La municipalité de Lothey ayant été requise de déléguer deux de ses officiers municipaux pour assister à la dite vente, ceux-ci ne se sont pas présentés.

La vente débute par l'adjudication de deux « pots de chambre », à 14 sols l'un ! Les principaux adjudicataires sont les citoyens Gilles Coadou, juge de paix du canton de Gouézec, Marec, juge du tribunal de Châteaulin, Delaunay, notaire national, et Ollivier Gatel, officier public de Pleyben, Rougier et Guézennec, de Châteaulin, les citoyennes Marie-Françoise Le Léon, épouse de M. Charles Le Bretton, notaire national de Pleyben, et Puluchen, de Châteaulin.

Le château du Guilly ayant été abandonné par ses maîtres, les rats y ont causé de sérieux dommages constatés par l'exploit de vente. L'argenterie qui se compose de 6 couverts d'argent, d'une cuillère à ragoût aussi d'argent, sept matelas, les draps, nappes et couvertures sont réservés pour être adressés par le dit procureur syndic, en vertu de lettre ministérielle, au Directoire du département du Finistère, pour y recevoir destination.

L'écusson des Kerouartz a été replacé au-dessus de la porte d'entrée du manoir du Guilly par Jean-Louis Blouet, le propriétaire actuel de l'immeuble.

## MAISONS NOBLES

### RÉFORMATION DE 1426

Yvon Le Moal, noble, en son manoir de Rosyvin, y a métayer.

*Métayers* : au sieur de Coëtédrez en son manoir de Penpoul ; à Olivier de Kaër, a cause de sa femme, en son manoir de Kerarmel ; à Guillaume Lothey, au dit lieu.

### RÉFORMATION DE 1536

*Nobles et Maisons* : Gillette de Kergoët, damoiselle, dame du Guilly ; Mahé Le Moal, noble s<sup>r</sup> de Rosyvin ; les enfants de Glazran du Faou, noble, s<sup>r</sup> de Lothey ; le s<sup>r</sup> de la Pallue tient la maison du Bort ; la maison noble de Penpoul appartient au S<sup>r</sup> de Coëtédrez, gentilhomme ; Jean du Dresnay, noble, tient la maison de Kerarmel.

## ARMOIRIES

Coëtédrez : *d'argent au lion de gueules, écartelé de gueules à la fasce d'argent, qui est Charuel.*

du Dresnay : *d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de 3 coquilles de sable. Devises : En bon espoir, et aussi : Crux anchora salutis.*

du Faou : *d'azur au léopard d'or.*

de Kaër : *de gueules à la croix d'hermines, ancrée et gringolée d'or. Devise : Pour loyauté maintenir.*

Kergoët : *d'argent a cinq fusées rangées et accolées de gueules, accompagnées en chef de quatre roses de même. Devise : E christen mad, mé bev en Doué.*

de la Pallue : *d'or au lion morné de sable, au lambel de gueules.*

## CLERGÉ

Avant la Révolution.

### RECTEURS.

1405. Raoul Siochan.

1405. Yves Gouzech (1).

1642-1666. Rolland le Barz (1642, date portée sur le reliquaire avec le nom de Messire Le Barz).

1666-1671. Alexandre Floc'h, né à Lothey, installé recteur de cette paroisse le 28 Septembre 1666. Les registres paroissiaux mentionnent ainsi son décès :

« Le vingt et septiesme jour du mois de Juin an mil six cents septante et un, Vénérable Alexandre Floc'h, prestre et recteur de la paroisse de Lothey, âgé d'environ trente et trois ans, demeurant au manoir de Kerlézou au dit Lothey est décédé le même jour après midy en la communion de notre Mère la Sainte Eglise, le corps duquel a esté enterré le vingt et neuffiesme du dict mois de juin dans l'église parroissiale de Lothey et ont assistés au convoy, savoir Jean Floc'h son père, autre Jean Floc'h son frère, Marie Le Goff et Catherine Le Porc'hel, ses belles-sœurs, qui interpellés de signer ont déclaré ne savoir signer. Il se confessa à Misire François Cévaër prestre et curé du dit Lothey, ne put communier à cause d'un vomissement qu'il avait. Il reçut l'Extrême-Onction du susdit curé, le tout pendant sa maladie. Fait le dit jour et an que dessus. » F. Cévaër prêtre, Y. Gourlay prêtre, P. Gourlay prêtre.

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège...*, p. 154.

1671-1677. François Cevaër, né au lieu de Kerabry, en Lothey, devint curé de sa paroisse natale, puis en fut nommé recteur d'office de 1671 à 1674, à la mort de M. Alexandre Floc'h. Son acte de décès porte : « Le cinquième jour du mois d'avril l'an mil six cents soixante et dix sept, Missire François Cevaër, Curé, âgé d'environ cinquante-trois ans, fils d'Yves Cevaër ménager, demeurant au lieu de Kerabry, en la paroisse de Lothey est décédé, le corps d'y celui a esté enterré en l'église paroissiale de Lothey le septiesme jour du dit mois d'Avril, et ont assistés au convoy ses sœurs et ses parents qui interpellés de signer, ont déclaré ne savoir signer. Il a reçu ses sacrements du subsigné Y. Gourlay, prestre. »

1677-1705. François Créis. « Le septième jour d'Avril 1705, par Discret Missire Yves le Gourlay, prestre et curé de Lothey, a esté enterré Missire François Créis, en son vivant recteur de la paroisse de Lothey, âgé de soixante ans ou environ, mort le jour précédent aux Fontaines, en la paroisse de Gouézec. Jan Cadiou, Yves Roparz prêtre. Y. Gourlay prêtre et curé. »

1706-1707. Le Guen.

1708-1725. Guillaume Stéphan.

1726-1764. Gilles-François Floc'h. « L'an mil sept cent soixante-six, le cinq septembre, a esté inhumé par le sousigné dans le cimetièrre de Lothey le corps de Missire Gilles-François Floc'h, ex-recteur de la paroisse de Lothey, âgé de soixante-quatorze ans, décédé le trois des dits mois et an. » Signé: Kerriou.

1765-1790. Yves Kerriou. — Né à Lennon en 1736, il fut nommé en Janvier 1765 à la tête de la paroisse de Lothey ; il y demeura 25 ans, au bout desquels il résigna ses fonctions le 7 Janvier 1790, par acte notarié enregistré par M<sup>e</sup> Le Bretton, notaire à

Pleyben, en faveur de François Le Cann. Il mourut trois semaines plus tard.

CURÉS ET PRÊTRES AUXILIAIRES DE LOTHEY.

1657. François Créau, curé.

1657. Jean Créac'h.

1657. Hervé le Douguet.

1663. Alexandre Floc'h. — François Cevaër, curé, puis recteur d'office de 1671 à 1674. — Yves Porc'hel. — François Rolland. — Paul Gourlay, curé. — Hervé le Douguet, curé. — Yves Gourlay, prêtre, né au village de Kérével, était chapelain du manoir du Guilly, devint curé de Lothey en 1677.

Période révolutionnaire.

François Le Cann, né le 6 Mars 1753, au village de Kerven en Pleyben, ordonné prêtre le 20 Septembre 1777, fut chapelain et curé de Pleyben jusqu'au 4 Février 1790. Il devint alors recteur de Lothey, dont il prit possession le 6 Février, par acte passé devant M<sup>e</sup> Le Bretton, notaire à Pleyben.

Le 13 Mai, il déclare « jouir de 560 livres de dixmes, à lui abandonnées pour faire face à la portion congrue, par l'Evêque de Quimper à qui elles appartiennent comme Abbé de Landévennec » (1).

Ayant refusé le serment du 26 Décembre 1790, il demeure à Lothey, et, faute d'un prêtre assermenté pour le remplacer, le Procureur-Syndic du District de Châteaulin lui écrit, le 10 Décembre 1791, pour le prier de ne point quitter sa paroisse :

« Elle en a imposé, la personne qui vous a écrit que vous deviez être capturé immédiatement après votre

(1) Arch. dép., L. V., Clergé et affaires diverses.

messe. Je désirerai voir cette lettre, afin de connaître le coupable. Ceux-là seulement ont été indiqués à la brigade de gendarmerie qui, par leurs paroles ou écrits, ont tenté de soulever le peuple contre la Constitution; les autres, quelque soit leur opinion religieuse, n'ont rien à craindre. Je vous invite, en conséquence, à reprendre vos fonctions curiales, elles ne seront pas troublées tant que vous vous bornerez à les remplir » (1).

L'abbé Le Cann est encore à Lothey à la fin de Juin 1795. Voici la déclaration qu'il fait devant la municipalité, le 7 Messidor an III (25 Juin 1795) :

« Je soussigné François Le Cann déclare faire ma résidence sur cette commune de Lothey et attendu que tout bon citoyen doit obéissance et soumission aux lois civiles et politiques d'un gouvernement quelconque sous lequel il vit, je déclare ainsi me soumettre aux lois de la République. — LE CANN. »

Quelques mois plus tard, le 26 Brumaire an IV (19 Novembre 1795), Simon Valet, brigadier de gendarmerie à Châteaulin, se rend à Lothey pour y saisir le Recteur. La maison est investie, mais le prêtre demeure introuvable. La domestique déclare qu'il est parti le dimanche précédent et qu'on ne l'a pas revu (2).

Après la Révolution.

#### RECTEURS

1802-1805. François Le Cann, devenu recteur de Brasparts le 8 Juin 1805, de Saint-Goazec le 10 Mars 1814, curé-archiprêtre de Châteaulin en 1816, où il meurt le 1<sup>er</sup> Octobre 1819.

(1) Arch. dép., District de Châteaulin, Correspondance du District.

(2) Peyron, Documents... II, 378.

- 1805-1814. Pennarun, recteur de Saint-Coulitz, chargé du service paroissial de Lothey.  
1815-1816. Le Meur, également chargé de ce service.  
1816-1817. Kermel, desservant de Gouézec, chargé de Lothey, la paroisse étant frappée d'interdit.  
1817-1821. Jacq.  
1821-1826. Le Gall, recteur de Saint-Coulitz, chargé de Lothey.  
1826-1833. Crozon,  
1833-1837. Tanguy Berrégar, décédé à Lothey.  
1837-1842. René Coadou.  
1842-1843. Charles Perrot, décédé à Lothey.  
1843-1850. Jean-Marie Lannoü. A fait décréter le transfert du service paroissial de Lothey à Landremel (Août 1846).  
1851-1852. Hervé-Marie le Séac'h. A opéré le dit transfert et a fait bâtir le presbytère actuel. Le transfert a eu lieu le dernier dimanche de Septembre 1852, jour du pardon de Landremel.  
1852-1856. Yves Mesmeur.  
1856-1873. François-Marie Cloarec.  
1873-1886. Louis-Marie Guéna.  
1886-1898. Yves-Marie Fagot.  
1898-1911. Jean-Nicolas Billant, décédé à Lothey.  
1911-1927. Jean Sergent.  
1927. Jean Chaussy, né à Lennon en 1878, prêtre en 1902.

#### VICAIRES

- 1886-1889. Jacques Tromeur.  
1889-1891. Hervé-Marie Jézéquel.  
1891-1893. Henri-Joseph Floc'h.  
1893-1897. Jean-Joseph Briant.  
1897-1899. Charles Andro.  
1899-1904. Jean Tilly.  
1904-1914. Jacques-Marie Plouzennec.

1914. Corentin Cochou, mort au champ d'honneur, le 11 Août 1918.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LOTHEY

François-Marie Bozec, promu au sacerdoce le 10 Août 1884.

Yves-Marie Le Jollec, 25 Juillet 1896.

Joseph Le Jollec, 25 Juillet 1899.

Jean Le Jollec, 25 Juillet 1910 (1).

MONUMENTS ANCIENS (2)

Menhir connu sous le nom de Men-Zao, situé au village de Kergarval, au bord de la route n° 41, allant de Châteaulin à Roudouallec.

Tuiles et restes romains à Beuzit, à 1 kilomètre au Sud-Est du vieux bourg.

(1) A titre d'insigne bienfaiteur de la paroisse, il faut mentionner Joseph Le Jollec (1844-1911), père de Jean Le Jollec.

(2) Du Chatellier, *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère...*, p. 247.

## UNE QUESTION DE PRÉSEANCE au Couvent des Capucins de Quimper.

Les questions de préséance et d'étiquette ont, dans tous les temps, revêtu une grande importance, et elles ont été souvent cause d'interminables procès. Ce n'est pas seulement à la Cour du Roi de France que ces questions soulevaient les querelles, dont on peut lire le long récit, dans les *Mémoires* de Saint-Simon ; le noble Duc était intransigeant sur les faveurs qui portaient atteinte à sa dignité et à son titre, mais à tous les degrés de la hiérarchie civile et militaire, la préséance était réglée par des arrêts du Parlement, et une simple infraction motivait des protestations, comme cela arriva à Quimper, au mois d'Avril 1784. Cette affaire nous intéresse, car le délit fut commis chez les Capucins. Le registre des délibérations de la Communauté de Ville de Quimper va nous raconter les épisodes de cette importante affaire.

16 Avril 1784. — M. le Maire a dit que le R. P. Tourmel (1), Gardien des Capucins de cette ville de Quim-

(1) Charles-Paul-Marie Tourmel de Pentreff (P. Anastase, de Landerneau), né aux environs de Landerneau vers 1736, fils de Paul et de Marie-Joseph Le Bris, prit l'habit de capucin à Quimper, le 18 Mars 1752 et fit profession le 19 Mars de l'année suivante. Il fut ordonné prêtre à Saint-Pol, en 1760, avec dispense de 13 mois, et après avoir occupé différents postes dans la Province, il était Gardien de Quimper, quand il fut nommé Provincial au Chapitre tenu à Vannes, le 25 Juin 1784. Il sortit de charge en 1787, au Chapitre tenu à Nantes, le dernier Chapitre de la Province des Capucins de Bretagne. En 1790, le P. Anastase est de nouveau Gardien de Quimper, et il signe la

per, s'est présenté chez luy, luy a fait part de la cérémonie de Béatification du T. R. P. Laurent de Brindes, Général des Capucins, qui se célébrait solennellement dans l'église de son Ordre, en cette ville, les lundy, mardy et mercredi de la semaine prochaine, et que l'ouverture de cette cérémonie se faisait dimanche par une procession générale, à l'issue des Vêpres de la Cathédrale, qu'il désirait trouver la Communauté assemblée pour l'inviter à cette pieuse cérémonie, et qu'il le pria de convoquer l'assemblée, afin qu'il eut l'honneur de lui en faire l'invitation. La Communauté, après avoir ouy lecture de la représentation de M. le Maire, a nommé pour députés pour inviter le R. P.

---

protestation de Mgr de Saint-Luc contre la constitution civile du Clergé. Le couvent de Quimper étant supprimé, le P. Anastase annonça au Procureur syndic, le 24 Mars 1791, qu'il se retirait au couvent de Vannes, dont le Gardien, P. Hyacinthe de Quimper (Robert-Marie Salou) avait obtenu la conservation, à condition d'y réunir 20 religieux. Le P. Anastase y arriva le 1<sup>er</sup> Avril, mais le P. Hyacinthe n'ayant pas pu réunir les 20 religieux dans le délai fixé par la loi, la maison de Vannes fut supprimée et les religieux déjà arrivés furent contraints d'en sortir. Le P. Anastase déclara alors « vouloir mener la vie privée et rester à Vannes ». Mais il y avait au Croisic un couvent où déjà plus de 20 religieux s'étaient réunis, le P. Anastase alla les rejoindre, mais on ne les y toléra que quelques mois, et l'ordre leur fut notifié de se retirer à Nantes. Le P. Anastase et cinq autres Pères, infirmes comme lui (nous relevons parmi eux le nom du P. Charles de Locronan qui sera noyé en Loire), demandèrent à rester au Croisic. L'autorisation, accordée d'abord, leur fut retirée au bout de peu de temps ; ils durent aussi se rendre à Nantes, où, à leur arrivée, ils furent enfermés au Château. Après la promulgation de la loi du 26 Août 1792, qui ordonnait la déportation des prêtres, le P. Anastase déclara vouloir se déporter au Portugal. On comprendra la désignation de ce pays quand on saura que les Capucins de Bretagne y possédaient un couvent depuis l'époque où ils avaient des missions au Brésil ; plusieurs Capucins bretons s'y étaient déjà réunis. Le Père fut embarqué sur le *Télémaque*, avec plusieurs de ses confrères, et ils débarquèrent à Bilbao. Le 2 Mars 1794, un rapport de police signalait l'arrivée à Sétubal, de plusieurs prêtres français, parmi lesquels Anastase Barbadinho, ex-provincial de Bretagne, recueilli au couvent des Moines français. (Otto Karmin, *La Révolution française vue de Lisbonne*, dans *Revue historique de la Révolution française*, XIV, 1919, p. 94). Le P. Anastase se trouvait au milieu de ses frères, tous Bretons comme lui ; nous pensons que c'est là qu'il termina ses jours, à une date que nous ignorons. Le dernier survivant des Capucins bretons de Lisbonne fut le P. Patern de Pontivy (Yves Le Lagadec), qui mourut le 5 Juin 1833.

Capucin à entrer à l'assemblée, Messieurs de Penquilly, maire, le Gendre de Boishizon, lesquels, précédés du héraut, sont allés à cette fin, au bas de l'escalier, et Messieurs de Boishardy et Nizon, pour le recevoir sur le pallier et l'introduire dans la salle d'assemblée. Entré avec lesdits députés dans la salle d'assemblée, a présenté à Messieurs de l'assemblée, et déposé sur le bureau, des exemplaires d'un Bref de N. S. Père le Pape Pie VI pour la béatification du V. Serviteur de Dieu, Laurent de Brindes, en date du 23 May 1783, et du Mandement de Mgr l'Evêque de Quimper pour la solennité de cette béatification, et a invité la Communauté à y assister. Le R. P. retiré et conduit par les mêmes députés jusques au bas de l'escalier, les dits députés rentrés, la Communauté a arrêté que les exemplaires dudit Bref et Mandement concernant ladite béatification soient déposés aux Archives, et d'assister en corps à la procession générale qui se fera dimanche prochain, à l'issue des Vêpres de la Cathédrale, pour l'ouverture de la Solennité, se faisant autant un plaisir qu'un devoir d'assister à cette pieuse cérémonie et de partager le triomphe de cette fête, et que copie de la présente soit délivrée et présentée à la Communauté des Pères Capucins par MM. de Penquilly et de Boishizon.

22 Avril 1784. — M. le Maire a l'honneur de rappeler à la Communauté et celui de représenter que depuis plusieurs années, MM. les Officiers de l'Amirauté méditaient le projet de troubler le corps de Ville dans les marches et cérémonies publiques et de luy enlever ses droits. Ce projet vient de s'être effectué dimanche dernier, 18 de ce mois.

Ce jour fixé pour l'ouverture d'une grande cérémonie (la béatification du P. Laurent de Brindes, Général des Capucins), la Communauté assemblée, ayant été invitée par le P. Gardien des Capucins de cette

Ville, de même MM. du Présidial, à assister à la procession générale qui se faisait à l'issue des vêpres pour l'ouverture de cette solennité, a arrêté par délibération du 16 de ce mois d'y assister. En conséquence, au jour fixé, elle se rendit en corps et en habit de cérémonie à la Cathédrale, et se plaça dans le banc qu'elle a en cette Eglise.

Bientôt, on vit arriver trois officiers de l'Amirauté en robes (MM. Laënnec, lieutenant particulier, Kergos-Kernaflen, fils, Procureur du roy, et son père, Procureur du roy honoraire), tous trois précédés de deux hommes à bandouillères et de deux huissiers en robes; on devait ignorer leur dessein. Les trois officiers n'ayant point de banc dans l'église, ni de places désignées, entrèrent dans le banc de la juridiction des regaires, dont le lieutenant particulier de l'amirauté, étant sénéchal, fit les honneurs.

Les Vêpres finies, Mgr l'Evêque monta en chaire pour la promulgation du Bref de N. S. P. le Pape VI, pour la béatification du V. Laurent de Brindes. Après un discours analogue à cette cérémonie, il lut et le Bref du S. P. le Pape et son Mandement concernant cette solennité; cette lecture faite, le clergé se rangea processionnellement et commença à défilé.

Le corps de Ville sortit de son banc pour aller prendre sa place à la suite des processions, et passant par le chœur, joignit MM. du Présidial. Mais, arrivé dans la nef et vis à vis de la chaire à prêcher, on vit deux hommes à bandouillères, les deux huissiers et les officiers de l'Amirauté s'empressez, et ils s'introduisirent dans la procession, coupèrent la marche au corps de ville, en se plaçant entre luy et les MM. du Présidial. Ne pouvant plus méconnaître l'entreprise de l'Amirauté sur les droits de l'Hôtel de Ville, leur intention étant manifeste, M. le Maire s'avança et demanda de la part de la Communauté de Ville au

Lieutenant particulier et au Procureur du Roy quelles étaient positivement leurs intentions; à quoy le Procureur du Roy répondit que l'intention du Siège d'Amirauté était d'occuper cette place, et d'assister à la Procession, d'y précéder dans l'ordre qu'il venait d'établir l'Hôtel de Ville, déclarant que son siège en avait le droit et prétendait en jouir. A quoy M. le Maire répondit que c'était vouloir intervertir l'ordre de la procession, qu'il protestait formellement au nom de la Communauté de la Ville contre le trouble, l'attentat à l'usage de tous les temps, de tous les lieux, et aux droits du corps de Ville, et déclara qu'en cas d'insistance, la Communauté de Ville se retirerait pour reporter procès-verbal, et se pourvoirait en raison de l'entreprise. M. le Procureur du Roy finit par dire : Qu'elle se pourvoye. Le Siège de l'Amirauté s'obstinant à conserver la place dont il s'était emparé, le Corps de Ville se retira sous des protestations et réservations.

Néanmoins, MM. pensant qu'il convenait d'assister à cette pieuse cérémonie, à laquelle il était invité, il se rendit par une autre route dans l'église des Capucins, y devança la procession, et s'y plaça dans une chapelle qu'on l'avait prévenu devoir lui être conservée.

A l'arrivée de la procession, MM. du Présidial trouvant la chapelle qui leur était destinée remplie de personnes de distinction, et pour ne décourager personne dans une pareille cérémonie, vinrent prendre place dans celle où était le corps de Ville; ils y furent suivis par MM. de l'Amirauté, et tous entendirent les Vêpres qui furent chantées pontificalement, et eurent la bénédiction du S. Sacrement dans cette chapelle. Le clergé ayant rétabli la marche pour s'en retourner à la Cathédrale, et ayant commencé à défilé, M. le Maire pensant que MM. les Officiers de l'Amirauté auraient pu faire quelques réflexions sur le trouble qu'ils avaient occasionné, s'avança vers M. le Lieutenant

particulier de l'Amirauté, et lui demanda si son intention était de prendre et conserver, pour le retour de la procession, la place dont il s'était emparé ; à quoy il répondit qu'il avait le dessein de soutenir le droit de cette préséance sur le Corps de Ville, et qu'elle paraissait souffrir d'autant moins de difficulté que lors du passage des personnes en place ou d'une considération particulière, les Officiers de l'Amirauté qui étaient dans l'usage de les visiter, les avaient salués et complimentés avant l'Hôtel de Ville, à laquelle observation on répondit qu'il pouvait être ainsy par ce que l'usage était dans ces occasions d'approcher les personnes de cette distinction dans l'ordre de l'arrivée de chaque corps, entre lesquels il ne s'établissait pas une marche générale, qu'il eut été malhonnête qu'une Compagnie, Corps ou Communauté, sous prétexte de conserver l'ordre prétendu eussent différé de rendre libres des personnes fatiguées des longueurs d'un voyage, ou qui dérobaient à des affaires intéressantes l'instant de se communiquer pour écouter les besoins d'un chacun et les rapporter aux pieds du trône ou les y appuyer de leur protection. Ne voulant en un lieu saint continuer un tel débat, et pour éviter le scandale auquel des contestations pourraient donner lieu, M. le Maire protesta de nouveau et déclara aux Officiers de l'Amirauté que le Corps de Ville s'abstiendrait de marcher, réservant de se retirer pour reporter procès-verbal. La Communauté resta en effet dans la chapelle, laissa passer la procession et partir tout le public. Elle se rendit chez M. le Maire où elle reporta son procès-verbal.

Telle est MM. la position où le Corps de Ville s'est trouvé dimanche dernier, et tel est le compte que M. le Maire vous en doit. Il vous plaira MM. vous faire donner lecture du procès-verbal dudit jour, 18 Avril 1784, contrôlé et dénoté le lendemain et délibérer.

La Communauté, ouï le compte-rendu par M. le Maire touchant de qui s'est passé Dimanche dernier à l'endroit de la Procession générale où elle s'était rendue en conformité de son arrêté du 16 de ce mois, et après s'être fait donner lecture du procès-verbal rapporté ledit jour contre MM. les Officiers de l'Amirauté à l'occasion de leur entreprise et voie de fait sur la marche du Corps de Ville, et de leur opposition à ce qu'il prit à la Procession son rang ordinaire, ledit procès-verbal contrôlé le lendemain et dénoté le même jour, sensible à l'affront qui luy a été fait par MM. les Officiers de l'Amirauté et à leur opposition à la marche de la Communauté, aussy jalouse de conserver les droits et les privilèges qu'il a plu aux Souverains luy accorder et dont elle a toujours joui sans trouble, que de remplir tous les devoirs de la commune, est d'avis de se pourvoir au Parlement contre cette entreprise et voye de fait et d'y présenter requête. A cet effet, a donné pouvoir et procuration à M. Le Plot, son Procureur à la Cour, et préalablement de consulter MM. Boislève, le jeune Le Livec de Lanzay et Glezen, avocats au Parlement, et à leur défaut quelques autres des plus suivis. Et sera la présente, avec le procès-verbal et la consultation présentée par M. Le Plot à Mgr l'Intendant que la Communauté supplie d'honorer de son approbation.

M. le Procureur du Roy remontre qu'il vient de se célébrer en l'église des R. P. Capucins de cette ville une solennité avec toute la pompe et l'ordre dignes du sujet de cette fête ( la solennité de la béatification du P. Laurent de Brindes, Général des Capucins). Cette cérémonie a été d'autant plus pompeuse qu'elle se fait rérement, mais tout le monde sait qu'une pareille fête et qui dure plusieurs jours entraîne de très grandes dépenses et que des religieux non rentés ne le peuvent faire que par le moyen des offrandes et des cha-

rités, ou en dérangeant beaucoup ce que leur économie pouvoir avoir ménagé. Aussi cette pieuse cérémonie ne se célèbre-t-elle dans la Province que dans deux ou trois des Communautés de cet Ordre. Il paraîtrait convenir que dans cette circonstance, et pour participer à la gloire et au mérite de cette grande cérémonie, le Corps de Ville fit une libéralité à la Communauté des R. P. Capucins pour alléger leurs dépenses, le public le verra avec satisfaction. La Communauté est priée de délibérer.

La Communauté délibérant est d'avis de donner et donne à titre d'aumône aux P. Capucins de cette Ville, sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant, une somme de 300 livres pour partager les dépenses que lui a occasionné la Solennité de la Béatification du P. Laurent de Brindes, Général des Capucins et participer aux prières des religieux de cet Ordre.

*Signé* : LE GENDRE, maire ; GAILLARD, échevin ;  
LE BESCOND, assesseur.

Comment fut tranchée cette question de préséance entre la Communauté de Ville et l'Amirauté, à qui le Parlement saisi de l'affaire donna-t-il raison ? Nous l'ignorons. Aussi bien, cette question ne nous intéresse que par le lieu où se produisit le conflit entre les deux autorités, l'église des Capucins, et la fête religieuse pendant laquelle il éclata publiquement, la béatification d'un religieux de cet Ordre. S. Laurent de Brindes, né en 1559 à Brindes, au Royaume de Naples, entra chez les Capucins en 1575, il devint Ministre Général de l'Ordre en 1602 et, chargé d'une mission diplomatique, il alla mourir à Lisbonne, en 1619. Il fut béatifié par le Pape Pie VI, en 1783, et canonisé par Léon XIII, en 1881. Nous trouvons dans le document cité ci-dessus, une preuve des bonnes relations qui existaient entre les Capucins et la Communauté de Ville. Celle-ci

voulut contribuer à l'éclat de ces fêtes par un don de 300 livres.

L'année suivante, le 12 Septembre 1785, un violent incendie consuma entièrement l'église et le couvent des Capucins de Quimper. La Communauté de Ville se réunit à quelques jours de là, et le Maire, M. Le Gendre, après avoir rendu hommage « au zèle des Capucins dans les incendies où ils ne manquent jamais d'être les premiers rendus et de se rendre utiles », demanda à la Communauté de Ville de voter une somme de 1.200 livres pour aider les Capucins à reconstruire leur couvent. L'Evêque de Quimper, Mgr de Saint-Luc, intervint aussi en faveur des religieux auprès de l'Intendant de Bretagne qui faisait des difficultés pour approuver la délibération de la Ville. Mais pendant les Etats tenus à Rennes, le P. Provincial, qui était encore le P. Anastase de Landerneau, obtint de l'Intendant l'assurance qu'il ne ferait plus opposition au don de la Communauté de Ville. Les meilleures relations continuèrent donc entre la Ville de Quimper et les Capucins, jusqu'à la veille de la Révolution.

P. ARMEL.

## UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>OR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Bientôt arrivèrent à M. de Léséleuc des lettres élogieuses, du Cardinal Monaco la Valetta, de Mgr de Mérode qui, de Rome, se fit une joie de lui annoncer le premier, la lettre du Saint Père, de Mgr de Moulins, de l'abbé de Cazalès, de MM. de Carné et Wallon, membres de l'Institut, etc...

M. l'abbé Le Hir, le pieux et savant professeur de Saint-Sulpice, consacra à son travail un article très élogieux dans le journal *Le Monde*.

*L'Union*, par la plume de Henri de Riancey, le *Correspondant*, par celle de M. de Cazalès, les *Etudes*, des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, la *Semaine des Familles*, de M. Nettement, portèrent sur l'auteur Mgr Mastai et sur son traducteur des jugements qui firent ressortir l'importance et le mérite de l'ouvrage dans le domaine de la piété et de la science scripturaire.

L'abbé Le Hir, dès l'apparition de l'ouvrage, écrivit

à son cher compatriote de Bretagne une lettre inédite que nous sommes heureux de reproduire :

*Fête de S. Thomas d'Aquin, Paris, 7 Mars 1886.*

« MONSIEUR ET CHER AMI,

» Je viens de lire, dans votre traduction, l'ouvrage sur les Evangiles de Mgr André Mastai Ferretti, publié en Italie, il y a environ un demi-siècle. Permettez-moi de vous en féliciter, et de souhaiter à ce remarquable travail un succès égal à son mérite. Tout, ce me semble, vous donne droit de l'espérer, et le nom de l'auteur, et le sujet qu'il traite, et l'élégance de la traduction, et les besoins auxquels ce livre répond.

» Le sujet en est tel qu'un chrétien n'en saurait désirer ou même concevoir un plus excellent. Au jugement des Saints, en effet, le Verbe de Dieu caché sous la lettre des Evangiles n'y est pas moins digne de nos hommages et de notre amour, moins capable d'occuper nos esprits et nos cœurs, que lorsqu'il se donne à nous sous les voiles eucharistiques : « par cultus et honor utriusque ».

» L'auteur, oncle paternel de Pie IX, porte un nom plein de charmes pour les oreilles catholiques. Il a su, d'ailleurs, disposer les matériaux dans un bel ordre, et traiter son sujet avec une abondance de doctrine qui n'ôte rien à la sobriété, avec une précision théologique qui n'a rien de la sécheresse de l'école, et s'allie fort bien avec la grâce.

» A ces mérites de l'œuvre originale s'en joint un autre qui vous appartient en propre. Vous avez su, dans votre traduction, conserver au style une limpidité telle qu'on ne s'aperçoit pas, en vous lisant, que vous prêtiez votre plume à un étranger. La forme a toute la fraîcheur d'un premier jet.

» Enfin, bien que ce livre soit moins que tout autre

un ouvrage de circonstance, puisque l'Évangile doit éclairer tous les climats, et tous les siècles, il n'est pas moins vrai que le moment de la publication ne pouvait être plus opportun. Quand l'ignorance ou la mauvaise foi se donnent la main pour calomnier, en la dénaturant, la doctrine du MAÎTRE, et pour voiler l'éclat de ses miracles, vous n'opposez à des attaques hypocrites que le texte pur des Écrivains sacrés avec quelques notes explicatives, notes qui feront toucher du doigt aux hommes les plus prévenus l'accord de l'enseignement écrit, et de l'enseignement traditionnel. Quand certaines gens se flattent de miner l'autorité du divin livre, en les mettant en contradiction les uns avec les autres, vous offrez au lecteur un corps suivi de doctrine et un enchaînement régulier de faits racontés avec leurs circonstances les plus menues, sans omettre un seul mot du texte inspiré. Assurément, l'Église ne nous oblige point de croire que les Évangélistes aient rapporté littéralement les paroles de Jésus-Christ ou des autres personnages qu'ils produisent sur la scène. Il suffit qu'ils en aient conservé le sens et l'esprit. Et toutefois, le vénérable auteur des « Évangiles unis, traduits et commentés » a su enchâsser dans sa narration toutes ces paroles, sans y rien ajouter, sans en supprimer aucune. Je me garderai bien de lui en faire un reproche. Mais, s'il en méritait un, ce serait plutôt d'avoir dépassé le but, que de ne l'avoir pas atteint.

» Que les hommes trop nombreux aujourd'hui, qui sont plus versés dans les sciences humaines que dans la science de Dieu, ne dédaignent point de prendre ce livre et de le lire avec réflexion. Ils sentiront naître et s'affermir en eux la conviction, leurs doutes s'éclaircir, et leur âme s'ouvrir aux plus douces émotions. Que les fidèles s'en nourrissent, et la foi resplendira pour eux de lumières plus vives. Cette haleine du

monde qui ternirait la glace la plus pure ne les atteindra plus, et les laissera tout entiers sous les rayons ardents du soleil de justice. Ces vues courtes, incomplètes, indécises, fausses même comme des illusions d'optique, qui en fascinent plusieurs, et altèrent en eux sans qu'ils s'en doutent, la simplicité de la foi, feront place à de plus larges horizons, et au plein jour de la vérité révélée.

» Que les prêtres surtout et les pasteurs des âmes soient les premiers à ouvrir ces volumes, comme à donner l'exemple en tout ce qui est bon. Ils y remarqueront la théologie la plus saine, de beaux aperçus sur nos mystères, et le plus heureux choix des textes des Saints Livres, mêlés à l'enseignement de S. Thomas et des scolastiques. Quelquefois une seule note leur fournira le canevas d'une instruction solide à donner à leur peuple, ou d'une heure de méditation pour eux-mêmes. Ce qui est vrai surtout du récit de la Passion, où les explications et réflexions diverses prennent plus d'ampleur et de vie. Elles sont riches en doctrine, et riches en piété. L'histoire de l'agonie du Sauveur au jardin des olives est accompagnée d'un commentaire que je ne crains pas de citer comme un modèle presque achevé.

» Je reviens à vous, Monsieur et cher ami, après vous avoir oublié pour ne penser qu'au présent que vous nous faites. Recevez-en de nouveau mes remerciements, et agréez l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

» Tout à vous en N. S.

» A. LE HIR. »

L'éminente valeur que reconnaît aux *Évangélistes Unis* le jugement élogieux de M. l'abbé Le Hir, un grand nombre de prêtres en ont fait l'heureuse expérience. Nous aimons à rappeler, parmi tant d'autres,

la mémoire vénérée de l'éloquent et apostolique Archiprêtre de Sainte-Croix de Quimperlé, M. le chanoine Péron. Ce saint prêtre qui, du haut de la chaire, avait remué tant d'âmes dans notre Basse-Bretagne, se plaisait à dire sa reconnaissance des lumières et de la nourriture substantielle qu'il avait trouvées pour son âme et pour l'âme des fidèles dans l'étude assidue et la méditation des *Evangelistes Unis*...

Mais la plus douce récompense pour M. de Léséleuc fut la lettre autographe de Pie IX, si affectueuse, si paternelle, dont nous trouvons la traduction dans *l'Impartial* de Quimper, du 2 Juin 1866, et dans *l'Océan* de Brest, du 8 Juin de la même année.

« A notre cher fils Léopold de Léséleuc,  
prêtre à Quimper.

» PIE IX, PAPE,

» CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

» Ce ne fut ni sans honneur ni sans profit spirituel pour les âmes que parut, au commencement de ce siècle, l'ouvrage de notre Oncle Paternel, alors Evêque de Pesaro, qui, usant des loisirs de son exil, entreprit de composer une histoire évangélique où le texte et les paroles de tous les Evangélistes fussent tellement disposés et fondus ensemble, que, dans un récit unique, complet, présentant exclusivement les expressions mêmes de l'Evangile, on trouvât la série chronologique des actes et la vie entière de Notre Seigneur Jésus-Christ ; une histoire qui, brièvement commentée et élucidée par les explications des Pères et des Docteurs, ne mît pas seulement dans une vive lumière, sous les yeux des lecteurs, le tableau des faits dans leur réalité vivante et native, mais leur fournit encore un savoureux aliment à la piété.

» Or, les avantages que le pieux auteur avait en vue de procurer aux fidèles étant restreints dans des limites trop étroites, par la nature même de la langue qu'il avait employée, vous avez fait, à notre jugement, une œuvre excellente, et par laquelle vous avez bien mérité de l'Eglise en vous appliquant à mettre, au moyen de la langue française, à la portée du plus grand nombre des chrétiens, un bienfait que l'Italie presque seule avait recueillie.

» Certes, votre travail se présente avec une singulière opportunité dans ce temps-ci, où l'orgueil insensé des hommes ne souffrant plus aucun frein, et prêt à rejeter toute doctrine révélée, s'attaque à l'Auteur divin lui-même de notre sainte religion, et s'efforce, en altérant et travestissant les Ecritures, de le ravalier à la condition d'un pur homme. — Nous ne doutons pas que l'élégance et la scrupuleuse fidélité avec laquelle vous avez heureusement rendu le texte italien, n'ajoute un attrait de plus à la lecture, et ne procure ainsi une plus riche moisson de fruits à votre travail.

» C'est pourquoi, en même temps que nous vous félicitons et que nous accueillons avec bonheur les volumes que vous nous offrez, nous leur souhaitons de nombreux lecteurs ainsi que l'abondante rosée de la grâce divine ; et, comme gage de la faveur céleste, comme témoignage de notre très particulière bienveillance, nous vous donnons avec grande affection la Bénédiction Apostolique.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 16<sup>e</sup> jour de Mai 1866, en la XX<sup>e</sup> année de Notre Pontificat.

» PIE IX, PAPE. »

Cette lettre était accompagnée d'une magnifique médaille en or, à l'effigie de Sa Sainteté Pie IX.

## CHAPITRE XIII

Le mouvement littéraire breton. — Urbain de Quélen.

Mort de Mgr Testard à Rome.

Son oraison funèbre à Lesneven.

Dans cette année 1866, à la fonction de Vicaire général que remplissait M. de Léséleuc, l'Evêque joignit celle d'Archidiacre du Bas-Léon. Cette partie du diocèse forme un large promontoire qui commence, à l'Est par les doyennés de Landerneau et de Lesneven, la vieille cité ducale ; se continue au Sud par la pointe de Plougastel, et, sur la rade la plus belle qui soit, la région brestoise ; elle s'avance à l'Ouest et au Nord vers l'Océan, opposant à ses terribles tempêtes les rochers abrupts de ses hautes falaises ou le sable profond de ses dunes.

De Plouguerneau, lieu de son baptême, jusqu'au Conquet qui garde sa tombe, l'ombre sainte de Michel Le Nobletz s'étend sur toute la contrée comme la nuée qui guidait les Hébreux vers la terre promise. Aussi le Bas-Léon a-t-il conservé bien vivantes la foi et les pieuses traditions bretonnes : ses paroisses sont de vraies communautés religieuses et ses familles, de petits monastères. Là surtout se vérifie le proverbe :

« *Ar Brezonec hag ar Feiz  
A zo breur ha c'hoar e Breiz.*

Le parler breton et la foi  
Sont frère et sœur en Bretagne. »

Dans ce milieu, où il avait de chaudes amitiés, le culte de M. de Léséleuc pour la langue de son pays trouvait à s'épanouir.

Mais à ce commerce des relations personnelles,

s'ajoutait la jouissance studieuse des livres ; et plus tard, dans sa bibliothèque épiscopale d'Autun, on pouvait admirer la série de rayons consacrée aux volumes qui illustraient l'histoire et la littérature bretonnes. En place d'honneur, les œuvres sorties du groupe enthousiaste et vibrant qui, à Paris, formait avec lui la *Jeune Bretagne*. C'est là qu'il avait applaudi aux jeunes ardeurs de son condisciple de Sainte-Anne d'Auray, Théodore Hersart de la Villemarqué, lancé déjà, à 19 et 20 ans, dans la poésie des Bardes.

Celui-ci, jusqu'à son arrivée au collège de Sainte-Anne n'avait guère parlé que breton dans sa famille.

Il avait été initié, par sa mère et par les chants populaires que Mme de la Villemarqué avait, dès son enfance, recueillis fidèlement en écoutant les mendiants et les vieilles gens des alentours de Pont-Aven, à cette fraîcheur d'âme et à cette poésie débordante qui jaillissent de la race et se perpétuent de vive voix à travers les générations, chargées de souvenirs religieux et d'événements nationaux.

Dans ses fréquents retours au foyer paternel du Plessis-Nizon, Théodore de la Villemarqué parcourait lui-même les villages à la recherche des chanteurs et chanteuses qui avaient enrichi les cahiers de sa mère. Quand il regagnait Paris, il chantait aux réunions de la *Jeune Bretagne*, les découvertes les plus émouvantes et les plus gonflées de la sève du terroir, puis les traduisait avec une incomparable maîtrise. A vingt-quatre ans, en 1839, il lançait dans le public cet admirable livre du *Barzaz Breiz* qui charma les historiens comme les poètes, Aug. Thierry et Henri Martin, comme Brizeux, Lamartine, Hugo, Sainte-Beuve, Chateaubriand lui-même, et qui devait un jour lui ouvrir les portes de l'Institut.

On se retrouva en Bretagne. Le Vicaire général de Quimper pénétrait au charmant foyer de Keransker,

aux portes de Quimperlé, où l'auteur du *Barzaz Breiz* avait fixé son séjour. Les enfants entouraient à l'envi le vénéré chanoine. Le fils se rappelle ses joyeuses chevauchées sur ses genoux. Mlle de Boisanger réveille un gracieux souvenir : les deux amis se promenant dans les allées du domaine et M. de Léséleuc, aux allures si distinguées et majestueuses, portant un petit agneau dans ses bras et le couvrant de caresses : tel le beau Saint Jean-Baptiste d'albâtre, à la cathédrale de Quimper, tenant le divin Agneau sur son cœur.

Toute l'histoire de leur jeunesse et de leur maturité pétillait d'esprit et de vie sur leurs lèvres et nous en avons entendu un écho, lorsque M. de la Villemarqué, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, raconta l'épisode du *Menhir* breton dressé sur la cour du collège romain, en l'honneur de Pie IX.

Il vint un temps, cependant, où les exigences nouvelles d'une critique plus rigoureuse voulut porter son contrôle non seulement sur les documents écrits, témoins de la tradition, ce qui est son domaine direct, mais encore sur une matière mouvante et sujette à des déformations multiples, les chants populaires. On ne sut pas respecter une loyauté littéraire proclamée par les meilleurs juges et les plus autorisés, en même temps que les plus familiarisés avec le charme de ces *chansons de geste*, plus encore avec le génie de la langue, quelquefois terni et défloré par la fantaisie grossière de certains chanteurs.

L'auteur du *Barzaz Breiz* s'était fait cependant le scrupule de prévenir ses lecteurs (1). Il avait remplacé telle expression française par le mot juste breton, corrigé telle tournure vicieuse, écarté une pensée meséante qui détonnait avec la noblesse délicate d'un poème.

(1) Se reporter à l'édition 1889, page IV — et pages 19-30.

Les critiques les plus pénibles surprirent M. de la Villemarqué aux heures douloureuses qui allaient frapper d'un deuil cruel le foyer de Keransker. Sa foi et sa piété se renfermèrent dans un silence digne et résigné. Saintement tourné vers Dieu, dans ses communions de chaque jour, il s'appliquait la parole du Psalmiste : « *Bonum mihi quia humiliasti me.* Il m'est bon que vous m'avez soumis à l'humiliation. » Président de la Société Archéologique du Finistère, de 1876 jusqu'à sa mort en 1895, il fut pour ses contradicteurs d'autrefois, le plus souriant et le plus aimable, et ils lui en étaient reconnaissants.

Quant aux amis de la première heure, ils se groupaient autour de lui, attristés de jugements faiblement appuyés en raisons : dans leurs rangs, beaucoup de prêtres, à qui leur longue expérience et leur amour des cantilènes bretonnes révélaient le peu de fondement d'attaques qui se continuèrent au delà de 1872, et s'apaisèrent peu à peu. Citons seulement deux charmants poètes : M. l'abbé Henry, l'ami fidèle et le confident de plus de trente années, et M. l'abbé Horellou (Bleiz Nevet) à qui M. Pierre de la Villemarqué donna communication de tous les papiers de son père.

Dans toute cette période de contradiction, M. de Léséleuc fut du côté de son ami, approuvant, défendant son œuvre, sa méthode et ses choix. C'est ainsi qu'il jugeait le devoir d'un éditeur dans une lettre qu'il lui écrivait le 22 Février 1864, à propos d'un manuscrit, recueils et variantes, auquel avait longtemps travaillé M. de Penguern, déposé maintenant à la Bibliothèque Nationale.

Voici la formule qui résume la pensée de M. de Léséleuc : « M. de Penguern a fait un travail considérable ; mais il n'a pas tout fait. La mine est exploitée par lui, mais il faut que le minerai passe au moins en partie par le feu de la fonderie. Son œuvre ne me

paraît pas mûre pour être présentée à un éditeur. C'est un collaborateur intelligent et dévoué qu'elle attend » (1).

Il parlait encore en ce sens et avec une insistante énergie dans ses entretiens d'Autun, en 1873.

Nous nous plaisons à terminer ce sujet, en citant le petit-fils de Théodore de la Villemarqué, Henri de Boisanger, déjà écrivain de race, officier distingué, tombé glorieusement au service de la France, le 8 Septembre 1914. Dans une lettre familière à son oncle, en 1907, il écrivait : « Pour la défense de *Barzaz Breiz*, je serais très heureux et très fier d'être votre collaborateur : j'ai la plus vive, la plus sincère admiration pour l'œuvre de grand-père...

» En admettant que parfois son génie poétique ait suppléé aux défaillances de mémoire des chanteurs, j'estime qu'il a eu profondément raison. Lorsqu'on fait un recueil de chants populaires, il ne s'agit pas de transcrire textuellement les paroles chantées par un cultivateur quelconque, il s'agit surtout de retrouver l'œuvre première, de faire revivre la pensée du poète, telle qu'elle était réellement ; il faut éliminer les grossièretés, les fautes de goût, les erreurs que les générations successives ont pu y ajouter en croyant bien faire. Sans doute on n'aurait pas eu l'idée de remettre des bras à la Vénus de Milo, mais il aurait été absurde de ne pas la débarrasser de la gangue de terre qui l'étreignait en l'alourdissant.

» Il faut retrouver le chant tel que l'a chanté pour la première fois le barde breton, *tout est là*, et, pour ce travail exquis et délicat, nul n'était mieux qualifié que grand-père, avec son esprit ardent et poétique, avec sa compréhension de l'âme celte et son amour de

(1) *La Villemarqué, sa vie, ses œuvres*, par M. P. de la Villemarqué. — Paris, Champion, page 208.

la Bretagne. Je crois que grand-père a été aussi près que possible de la vérité : tous les Bretons chrétiens le jugent ainsi. Pour les autres, c'est différent.

» La *Terre de Zola* est-elle plus vraie que la *Terre qui meurt* de Bazin ? Un païen dira : oui ; un chrétien dira : non. Pour décrire un champ, est-il nécessaire de parler des tas de fumier qu'on y voit ? Ou bien vaut-il mieux négliger les détails mesquins et tâcher de dégager la poésie qu'on trouve à chaque pas dans la nature » (1) :

L'année 1867 apporta à M. de Léséleuc une joie très douce : le bonheur de revoir en France Mgr Testard du Cosquer, se rendant à l'appel du Pape, pour célébrer à Rome, avec les évêques de toutes les parties du monde, le dix-huitième centenaire du Martyre de S. Pierre.

Les trois années épiscopales en Haïti furent un immense travail d'apostolat et de résurrection : une cathédrale édifiée, des écoles de Frères et de Religieuses bâties et ouvertes, un Petit Séminaire peuplé, des ordinations, des prédications, puis de rudes « campagnes épiscopales » pour « arracher à un sommeil voisin de la mort les chrétientés désolées ». L'arrivée, après d'épuisantes « journées de vingt lieues à Jacmel, aux Cayes, au Cap, à Saint-Marc, aux Gonaïves » et aussitôt de véritables missions avec des fatigues inouïes étaient la part de l'Archevêque.

Mais aussi le cœur rempli de consolation par le réveil de la foi et de la vie chrétienne.

Puis d'épouvantables incendies ravageant une de ses grandes villes, et bientôt Port-au-Prince. Des ruines partout, le « palais épiscopal transformé en asile uni-

(1) *La Villemarqué, sa vie, ses œuvres*, par M. P. de la Villemarqué. Paris, Champion, p. 180. — On lira aussi avec vif intérêt et profit un article de M. Waquet, archiviste départemental du Finistère. (*Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1927, n° 1, pages 22-26.)

versel, les Frères, les Religieuses, un grand nombre d'habitants devenus ses hôtes et menacés de manquer de vivres.

« Mais ce n'était là qu'un prélude à de bien autres maux, une blessure profonde sans doute, mais enfin une de ces blessures qui n'ont pas la puissance de tuer un peuple. Quelques mois après, le mal Haïtien par excellence, plus endémique en ce malheureux pays depuis trois quarts de siècle que la fièvre jaune elle-même, la Révolution éclatait, ou plutôt (car elle ne s'est jamais arrêtée) se trouvait une fois de plus la maîtresse. Geffrard, forcé de céder à la tempête, résigna le titre de Président. »

C'est alors un épisode qui rappelle saint Jean Chrysostome protégeant son ennemi Eutrope :

« Geffrard ne méritait pas, il ne méritait plus à coup sûr l'intérêt maternel, encore moins la reconnaissance de l'Eglise. Astucieux au début et prodigue de caresses, il ne prenait presque plus la peine de se masquer, et l'Archevêque aurait eu le droit de lui donner un tout autre nom que celui d'ami. Mais Geffrard était tombé; le cœur de l'Apôtre se sentait déjà entraîné vers son infortune. Des cris de mort s'élevèrent contre Geffrard; les angoisses du malheureux ne furent pas plus vives que celles de l'Archevêque; il n'eut plus d'autre pensée que celle de se venger en lui sauvant la vie. Mais que faire? Tout à coup, la rumeur de la ville émue lui apprend qu'une voile française est signalée à l'horizon. Les projets sanguinaires sont suspendus. Au milieu de l'anxiété universelle, le navire, que personne n'attendait, dont personne ne pouvait expliquer l'arrivée, jette l'ancre. Un officier se fait conduire au palais de l'Archevêque. C'était son frère! qu'un concours de circonstances étrangement providentielles amenait près de lui pour une visite de quelques heures. La nuit suivante, le Président déchu, accompagné

de sa femme et de ses enfants, protégé contre toutes les colères par l'uniforme français et par la croix d'un évêque, traversait la foule, s'embarquait sans résistance, et pouvait se réfugier à la Jamaïque » (1).

Croyant la paix rétablie, Mgr Testard du Cosquer s'embarqua vers la fin de Mai 1867.

« Il accourait plein de joie aux pieds de celui dont il s'était montré le si digne fils. Ses relations avec le nouveau Président ne lui avaient point paru menaçantes pour ses espérances; il s'éloignait donc avec la plus entière sécurité, et promettait d'un cœur joyeux à ses fidèles prêtres, à ses chers chrétiens, qu'ils le reverraient bientôt. »

Le 26 Juin 1867, Pie IX, préluant aux solennités du XVIII<sup>e</sup> Centenaire, qui devaient remplir d'un si merveilleux éclat la Fête des Saints Apôtres le 29 Juin, réunit dans la chapelle Sixtine les 500 évêques accourus à Rome, et, entouré des Cardinaux, il fit l'annonce officielle du Concile qui portera dans les annales de l'Eglise le nom de Concile du Vatican. Il en fixa l'ouverture au 8 Décembre 1869, jour anniversaire si doux à son cœur, où il proclama la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception. Il ordonna que des prières instantes et persévérantes montassent de tous les cœurs chrétiens vers Dieu pour appeler sur le Concile, comme au jour de la Pentecôte, les lumières et les flammes du Saint-Esprit.

Mais à ces supplications ardentes, Dieu demande à son Eglise de joindre les études de ses organes de doctrine, afin que les lumières puisées dans les Saintes Ecritures, les Pères et la Tradition attirent et annoncent sur le chaos du monde et les ténèbres de l'erreur la descente du Saint-Esprit, pour renouveler la face de la terre.

(1) *Oraison funèbre*, p. 42.

Le Souverain Pontife voulut donc réunir à Rome, auprès de lui, une élite de travailleurs, recrutés parmi les nations chrétiennes, et il fit dans son choix une belle part à la France.

Dès le 5 Décembre 1867, Mgr Chigi, nonce à Paris, fit confidentiellement... à quelques évêques les premières ouvertures sur les choix arrêtés par le Souverain Pontife.

L'Evêque de Quimper reçut l'avis secret que Pie IX, dont les démarches pour élever à la dignité épiscopale M. de Léséleuc restaient vaines par l'opposition du Ministre des Cultes, se proposait de l'appeler à Rome comme membre des Commissions prévues..

Par quelles suites de circonstances cette haute mission, que lui destinait le Souverain Pontife lui-même, et qui lui aurait permis de consacrer à l'Eglise le dévouement de son intelligence et de son cœur, fut-elle en fin de compte dévolue à un autre grand vicaire ? Quand M. de Léséleuc eut connaissance de la volonté première de Pie IX, son cœur en fut profondément ému et rempli de la plus filiale gratitude ; mais sa peine fut vive d'être privé du bonheur de se dévouer à une si noble tâche, et de travailler, par les recherches de sa science, au service de la Chaire de Pierre, pendant les deux années qui séparaient de l'ouverture du Concile, et ensuite pendant la durée du Concile lui-même.

L'époque où nous sommes parvenus était chargée d'événements douloureux pour l'Eglise. Les triomphales fêtes du 29 Juin 1867 virent au milieu d'un concours immense de fidèles la majesté du successeur de Pierre entrant dans la Basilique Vaticane porté sur la *Sedia gestatoria*, entouré des Cardinaux, des Patriarches, des 500 évêques, de milliers de prêtres. Ce fut comme le dimanche des Rameaux avant les jours de la Passion.

Sur les promesses formelles de Victor-Emmanuel de respecter dans leur intégrité les restes du domaine de Saint-Pierre, Napoléon III rappela les troupes françaises qui montaient la garde autour de Rome. Ce fut le signal pour Garibaldi, avec la complicité tacite du Piémont, de lancer l'hallali aux révolutionnaires et de se précipiter avec ses bandes sacrilèges sur les Etats pontificaux. Acquapendente, Bagnorea, Subiaco, Monte-Libretti devinrent, coup sur coup, leur proie. Mais déjà la petite troupe des zouaves pontificaux était héroïquement au combat attaquant Monte-Libretti.

Urbain de Quélen, relevant du choléra, devait venir se reposer et respirer l'air natal. Mais devant l'attaque forcenée de Garibaldi et de ses bandes, « il déchira sa permission et reprit son poste d'honneur ».

Alors commencèrent quarante-cinq jours de luttes sans trêve, de combats acharnés, de souffrances inouïes. Les attaques des masses ennemies prirent des proportions effrayantes. Les brigands étaient 10 contre un. « La position devenait affreuse pour les zouaves — mais avec cette devise : « vaincre ou mourir », ils firent des prodiges de valeur, et le Dieu des combats était avec eux. »

« Dans cette néfaste et glorieuse journée de Monte-Libretti, où notre Urbain tomba, ils étaient quarante-vingt contre 1.200. » On l'appela téméraire et on voulait l'arrêter : Il s'écria : « Non, non, c'est pour le Pape, en avant, en avant ! » Ce fut là que, le 24 Octobre, ce vaillant officier, un breton et un saint, tomba frappé de 13 blessures mortelles.

L'audacieuse offensive de ces braves fut brisée, et, laissé sur le terrain de combat, les sauvages Garibaldiens se précipitèrent sur Urbain de Quélen, lui arrachèrent ses vêtements comme des dépouilles, et il passa toute la nuit dans les souffrances de l'agonie la

plus cruelle. Le lendemain, ses camarades vinrent chercher la pauvre victime, qui respirait encore ; ils le chargèrent sur leurs épaules. « Il mourut dans le trajet, raconte Louis Veillot, sur ce noble pavois, comme ces martyrs que les confesseurs entraînaient de l'arène pour en conserver les restes vénérés ». La devise bretonne de Quélen, remarque encore Louis Veillot, bien gardée depuis 600 ans, est : « *E peb amzer Quelen, Il y a des Quélen toujours...* » Heureux ceux qui gardent bien leur nom, et heureux ceux qui, avars du temps, ne sont pas avars de leur vie et qui répandant leur sang pour la justice, en arrosent la vraie gloire de leur maison (1).

La France, devant cette attaque de félons, s'était ressaisie ; elle envoya des troupes françaises qui arrivèrent à temps pour secourir les zouaves pontificaux, et assurèrent glorieusement la victoire de Mentana (3 Novembre 1867) qui refoula hors des frontières les restes vaincus des Garibaldiens. La Providence divine voulait que le futur Concile put se développer dans le silence des armes, laissant aux combats de doctrine la mission de conduire au triomphe le dogme de l'Infaillibilité pontificale.

La paix rétablie pour un temps et les frontières gardées, permirent de rendre à Urbain de Quélen les honneurs funèbres à Rome, à Quimper, à Hanvec.

C'était en 1861, dans le douloureux retentissement de Castelfidardo, qu'Urbain de Quélen, alors élève de seconde au Petit Séminaire de Pont-Croix, en Basse-Bretagne, entendit dans son cœur l'appel de Dieu et s'engagea dans l'armée des zouaves, défenseurs du domaine de S. Pierre.

Jusqu'en 1867, au scandale de ceux qui se livraient à une sécurité trompeuse, ces braves jeunes gens accourus à Rome pour la défense du Pape, « s'es-

(1) *Univers*, 28 Octobre 1867.

sayaient aux manœuvres du soldat, aux fatigues des marches forcées en parcourant les montagnes à la poursuite des brigands, — et les forces morales grandissaient comme celles du corps en présence de la mission qui leur était confiée de défendre et de garder le Vicaire de Jésus-Christ. A cette rude école, Urbain de Quélen apprenait à monter dans la voie du devoir, qui conduit jusqu'au sacrifice.

Il fut pendant son séjour à Rome, un modèle de piété, assistant chaque jour à la Sainte Messe, communiant fréquemment, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, assidu aux réunions des Conférences de Saint-Vincent de Paul, toujours le premier à visiter les pauvres.

Etant encore convalescent d'une fluxion de poitrine, un jour, à Frascati, il voulut sauver la vie d'un homme attaqué par des malfaiteurs, et défendre en même temps un gendarme pontifical intervenu. Dans une lutte courageuse, il tua deux des brigands ; mais lui-même fut gravement blessé et en danger de mort.

Pendant l'épidémie de choléra qui, à *Albano*, sur 8.000 habitants, vit chaque jour périr jusqu'à 100 victimes, Urbain et les zouaves du Pape se dévouèrent aux soins des malades, à les ensevelir. On les appelait des anges descendus du ciel.

Il écrivait des lettres pleines de cœur à ses amis de collège ; et ceux de ses condisciples qui suivaient les cours du Collège Romain pouvaient dire qu'il les aimait comme des frères.

Un an avant son héroïque mort, il vint passer quelques heures, à la grande joie de tous, au Petit Séminaire. Il promettait de revenir les voir. Sa mort a été pour eux une prédication de foi, et son martyre intercède près de Dieu en faveur de leur vocation sacerdotale.

Son cercueil, que ramenait quatre de ses compa-

gnons de combat, arriva le 13 Janvier à Versailles. Le 14, il parvint à Quimper. On le confia aux religieuses de la Retraite, parmi lesquelles était une sœur à lui. Et là se fit la veillée funèbre.

Le lendemain 15, une procession des chanoines du Chapitre et d'un nombreux clergé vint le prendre et le conduire en chantant le *Miserere* jusqu'à la cathédrale, où l'Evêque présida le service solennel, et monta en chaire pour prêcher à la foule immense qui remplissait le saint lieu, l'amour de Dieu et de l'Eglise jusqu'à l'héroïsme, proclamer la sublime mission des défenseurs du Pape, dont les rangs ont compté plus de cent de son diocèse, et saluer au nom de tous, les autres zouaves qui entouraient le cercueil de leur ami : MM. de Kermel, survivant de l'hécatombe de Castelfidardo ; Jacques de Cathelineau, un blessé de Mentana ; Henri de Cathelineau et Henri du Plessis.

Le soir même, Mgr l'Evêque et son vicaire général, M. de Léséleuc, arrivaient à Hanvec, et conduisaient le corps du soldat martyr au château familial de Kerviver, sous la garde de son héroïque mère. Il était bon qu'il parût dans cette demeure où s'était formée son âme aux grandes leçons de la foi et de la piété maternelles.

Enfin, le 16, quatre-vingt prêtres, toute la noblesse de Basse-Bretagne et toutes les familles de la paroisse et des environs vinrent le prendre et le conduire, avec les chants liturgiques, jusqu'à l'église de son baptême, où se déroulèrent, l'Evêque à son trône, le Curé de Saint-Louis de Brest, M. le chanoine Mercier, à l'autel, ayant pour diacre et sous-diacre deux anciens zouaves compagnons du défunt, les cérémonies de l'office et de la Messe des morts.

Après le chant de l'Evangile, M. de Léséleuc se présenta au trône de l'Evêque qui le bénit, et il monta en chaire.

Pour honorer ce jeune breton tombé héroïquement au service de l'Eglise, devant ce clergé breton accouru si nombreux, devant cette belle délégation de noblesse bretonne et cet immense auditoire de Bretons, c'est dans la langue bretonne qu'il veut célébrer la bienheureuse mort d'Urbain de Quélen ; en tirer, pour l'intelligence, une puissante prédication de foi et d'attachement à l'Eglise ; pour la volonté, un exemple entraînant de fidélité au devoir et d'amour à Dieu ; enfin, conclure par son entrée triomphale au ciel, et là, en faveur du pays breton, son merveilleux pouvoir d'intercession auprès de Dieu. Pendant trois quarts d'heure, ses accents de feu, son amour de l'Eglise, son admiration pour le sacrifice du sang offert à Dieu par ce zouave du Pape, transportent toutes les âmes, et arrachent des larmes à toute l'assistance. « Jamais, s'écrie un témoin, depuis les 5.000 ans que la langue bretonne est parlée, une si belle cause, un tel auditoire, une si ardente éloquence n'ont été servis dans un breton si pur, si vivant et si vibrant » (1).

Nous ne pouvons ici que présenter la substance de ce discours, d'après un résumé assez complet, paru en langue bretonne, dans le *Feiz ha Breiz* du 25 Janvier 1868, signé d'une initiale : R.

Le prédicateur avait pris pour texte la parole de S. Jean dans l'Apocalypse, ch. XIV, verset 13 : « J'ai entendu une voix du ciel me disant : *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur.* » Nos morts, nos deuils de famille nous font trembler devant la justice de Dieu, nous redoublons de prières à la Miséricorde, et nos larmes coulent abondantes sur la tombe qui se referme.

Ici, avec l'Eglise, nous continuons de prier ; mais

(1) Biscoas, abaoe ma comzer brezonec... biscoas ar brezonec coz, ar brezonec a wir danvez, an hini difazi, n'en deuz roet caëroc'h sin a vuhez ! (*Feiz ha Breiz*, 25 Janvier 1868.)

quel rayon de joie illumine la séparation. Un martyr ! C'était le cri d'un zouave, devenu religieux, ami d'Urbain de Quélen, à l'annonce de sa mort : « *Comme il est heureux ! Dieu lui a donné la grâce du martyr !* » N'est-ce pas aussi ce que proclame le voyage triomphal de la dépouille mortelle d'Urbain, à Rome, à Versailles, à Quimper, à Hanvec ?

L'orateur redit la parole de Pie IX au Cardinal qui lui lisait la lettre de Mme de Quélen, à l'annonce de la mort de son fils : « *Quelle chrétienne ! Quelle émule de la mère des Machabées, les premiers martyrs !* »

Et le Pape, cherchant un souvenir à joindre à sa paternelle bénédiction, choisit une belle médaille : « *Dites à cette noble mère, que c'est l'Ange de son fils qui la lui apporte et lui dit : Ne pleurez pas, votre fils est au ciel ! Son martyr a blanchi son âme !... Il ajoute : Donnez-moi une copie de cette lettre d'un cœur maternel... répétez aux Bretons et à leurs mères, que ceux qui viennent défendre l'Eglise et sa doctrine sont bénis de Dieu et des hommes* » (1).

Si la vie et la mort d'Urbain de Quélen devinrent une source de bénédictions et une gloire pour sa famille et son pays, que dire aussi de l'honneur qui en rejaillit sur l'Eglise ? C'est une lumière qui brille dans un ciel sombre ; et nous savons quelles ténèbres les haines déchaînées ont épaissies au ciel de l'Eglise et de la Papauté.

L'orateur traça un tableau d'une puissance de coloris, d'un relief et d'une éloquence sublimes en racontant la lutte acharnée pendant ces vingt ans où les « *puissances de l'enfer* » se ruèrent contre la Papauté : Rumeurs perfides lancées dans les masses, soulèvements populaires suscités par les sociétés secrètes, assassinats, révolution victorieuse à Rome, d'où le Pape

(1) *Feiz ha Bretz*, 4 Janvier 1868.

est obligé de fuir jusqu'à Gaëte, la France venant pour un temps rendre la paix à la Ville Eternelle. Puis, après la défaite autrichienne, les ambitions inassouvis du Piémont, la spoliation des Etats Pontificaux, la complicité, voilée d'abord, du gouvernement de France. Le Pape appelant à son secours les volontaires du monde entier pour défendre sa cause ; le glorieux dévouement de Lamoricière et sa petite armée de 6.000 hommes écrasée par la masse de 70.000 envahisseurs, à Castelfidardo. Mais l'admiration du monde devant ces héros vaincus de la cause du Pape et, malgré tous les triomphes apparents, les portes de l'enfer brisant leur puissance contre l'Eglise indéfectible.

Plus les haines s'enhardissent, plus se lèvent des défenseurs généreux. Castelfidardo est un appel irrésistible au cœur de cet adolescent du Petit Séminaire et d'Hanvec. Urbain de Quélen part pour Rome. Le voilà zouave du Pape, zouave modèle de piété et de virile ferveur.

Vaillants soldats, l'amour des zouaves pour Dieu et le Pape les remplit d'amour pour le prochain, pour les malheureux : comme S. Louis aux pestiférés, les zouaves se dévouent aux cholériques d'Albano. Urbain de Quélen, comme S. Louis qui meurt victime de son zèle, va-t-il, lui aussi, mourir du mal terrible contracté auprès des mourants ? Non ! Dieu le guérit et le garde pour la couronne des martyrs. N'est-il pas vrai que sa mort, comme sa vie, attire la bénédiction de Dieu sur la cause de Pie IX, sur la Bretagne, sur Hanvec, sur ses parents ?

La vie et la mort d'Urbain de Quélen sont plus encore. Elles brillent comme une lumière pour éclairer la foi, échauffer le cœur, et prêcher la vertu. Son exemple nous montre la vérité, et nous conduit sur la route du Ciel.

La foi s'apprend sur les genoux des mères, elle se

développe par l'enseignement du sacerdoce. Mais notre esprit est paresseux et entraîné vers les choses de la terre. Il lui faut, pour le réveiller, des mots d'ordre courts, des coups de grâce. Cela grave et enfonce la vérité dans les âmes. Dieu agit ainsi pour nous tenir en éveil. Il choisit Simon, il en fait une pierre sur laquelle il bâtit son Eglise de salut et de vérité, et c'est le Pape qui continue Pierre : « Allez, enseignez toutes les nations... Celui qui croira sera sauvé ! »

Qui nous force à fixer le regard sur celui qui a les « paroles de la vie éternelle », sur le Pape, successeur de Pierre ? Celui qui renonce à tout pour se dévouer à défendre le Pape et lui sacrifie sa vie. O puissant prédicateur de foi, ô Urbain, noble de race, mais plus noble encore par le sang versé pour le vicaire de Jésus-Christ ; noble en son âme et en son sacrifice.

Eût-il été un simple chercheur de pain, mendiant de porte en porte, que nous serions accourus tous ici pour proclamer sa noblesse devant Dieu et devant les hommes. C'est le chrétien sans peur et sans reproche, que nous sommes venus honorer ; le chrétien qui quitte sa famille et son pays pour la cause de Jésus-Christ dans son Eglise ; que le choléra contracté au service des mourants, conduit aux portes du tombeau ; qui ne se relève que pour le martyre et qui par là nous montre le prix du salut et du Ciel !

Il fait plus que nous le montrer. L'exemple entraîne. Le sang des martyrs, disait Tertullien, « est une semence de nouveaux chrétiens » ; M. de Léséleuc rappelle ici un héros de Castelfidardo, un Hollandais, Pierre Joncq. Assailli par les ennemis de l'Eglise, il en a déjà abattu 14 à ses pieds, lorsqu'il reçoit le coup mortel. Il regarde le ciel, étend les bras en croix et tombe. On le retrouve parmi les morts, le visage rayonnant, un sourire sur les lèvres, tandis qu'autour de lui les cadavres des ennemis de Dieu ont le visage

contracté par un rictus effrayant. A la nouvelle de sa mort, vingt-cinq de sa petite paroisse viennent le remplacer dans la petite armée de Pie IX.

L'héroïsme est un aimant qui attire. Non pas que tous soient appelés au combat héroïque ; mais un Quélen, en quittant Kerliver, sa famille, sa Bretagne, nous apprend qu'il y a une autre patrie plus belle, éternelle ; une demeure où le bonheur est infini. A tous, il dit de regarder le Ciel ; et c'est là qu'il nous attend, en priant pour notre salut.

L'orateur termine son discours par une conclusion que nous ne pouvons reproduire qu'en substance : « Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, aimant Dieu par-dessus toute chose et son Eglise jusqu'à mourir pour elle. Si je pouvais ouvrir ce cercueil, vous verriez un pauvre corps décapité et treize blessures mortelles. Les soldats de l'Enfer l'ont dépouillé de ses vêtements, comme le firent les bourreaux du divin Maître.

» A cette vue, un cri de pitié s'échapperait peut-être de vos lèvres ; et cependant, c'est la mort la plus belle, la plus heureuse, car elle est semblable à celle de Jésus. Séchez vos larmes et remerciez Dieu : c'est la mort entre les bras et sur le cœur du Sauveur : *Beati mortui qui in Domino moriuntur.* »

Cette éloquente oraison funèbre « a trouvé dans l'assistance autant d'admirateurs que de personnes connaissant la langue bretonne. » (Lettre de M. Ernest de Poulpique, *Océan* du 20 Janvier 1868.)

Le lendemain 17 Janvier, M. de Léséleuc écrivait à son frère Augustin : « Tu connais sans doute maintenant mon voyage à Hanvec, où je me suis rendu avant-hier, escortant le corps d'Urbain de Quélen, pour revenir hier soir après avoir assisté à ses funérailles et rendu à sa mort le meilleur hommage que j'ai pu. »

« ... Ecris-nous (à Maman surtout) des mots : quatre

à la fois suffisani pour la mettre en bon train... Si tu veux faire deux fois d'un seul coup son bonheur, écris-lui qu'au jugement de l'Archi-Mercier (1) qui s'y connaît et qui en vient, j'ai parlé à Hanvec comme un Bourdaloue. Elle a déjà commencé à répéter mon sermon, dont elle sait mieux que moi les divisions et les beaux passages. »

Par cette même lettre, nous apprenons que M. de Léséleuc avait obtenu le privilège de célébrer la sainte messe dans sa demeure : « J'étais rappelé ici par le dimanche et par la semaine de service que je prends canoniquement demain soir. L'abbé Le Guen, par l'échange très gracieusement offert d'une messe, m'assure la liberté de remplir mes fonctions de chapelain de Maman ; tu comprends, mais pas autant que moi qui la vois de près et tous les jours, combien cette petite affaire est grande. J'ai décidément accompli une merveille en introduisant la messe dans la maison. »

M. de Léséleuc habitait désormais sur la place Le Normand, au haut de Mesgloaguen, et l'âge de Mme de Léséleuc ne lui permettait guère de descendre à la cathédrale pour la messe et la communion du matin.

Nous avons ici le témoignage de la piété filiale que M. de Léséleuc consacrait à sa vénérable mère. C'était une tendresse, une délicatesse de sentiment dont Mme de Léséleuc jouissait avec délices. Il semblait que le bon chanoine, qui écrivait toujours Maman avec la majuscule, reprit chaque jour davantage les câlineries, nous osons le dire, d'un petit enfant très aimant, parfois même, les espiègleries auxquelles il se livrait avec une vraie candeur. Mais, quand le soir, il demandait la bénédiction maternelle, s'il se reprochait quelques petits écarts, il implorait son pardon qu'il achetait par le baiser plus chaud du bonsoir journalier. Ces

(1) M. Mercier, archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

sentiments édifieront les amis qui entouraient ce charmant foyer. On a même dit que c'était cette tendresse et la crainte d'en priver la vieillesse de sa mère pendant de longs mois, qu'on fit valoir près de Pie IX pour qu'il renonçât à appeler à Rome M. de Léséleuc, au titre de théologien consultant du Concile. Cependant, Mme de Léséleuc avait le cœur trop haut placé pour jamais rien refuser au Pape. Elle le prouva, lorsque son fils fut appelé au siège épiscopal d'Autun.

En 1868, s'ouvrirent dans les trois paroisses de Quimper, les exercices d'une grande mission, confiée au zèle de plusieurs religieux de la Compagnie de Jésus. Dans leurs rangs se remarquait une âme ardente et sainte, un futur *martyr de la Commune*, le R. P. de Bengy. Il connaissait de longue date le chanoine de Léséleuc. Les deux amis furent heureux de renouer pendant ce mois de prédications et de prières, une intimité dont nous retrouverons les échos, lorsque le nouvel évêque d'Autun, reçu aux portes de la ville épiscopale par le Sous-Préfet, neveu du P. de Bengy, rappellera avec émotion à celui-ci le souvenir de la glorieuse victime des Communards de 1871.

×

Nous avons accompagné Mgr Testard du Cosquer jusqu'à Rome, où il prit rang parmi les 500 évêques qui, avec les Cardinaux, formaient le magnifique cortège de Pie IX, le 29 Juin 1867, aux cérémonies pontificales du 18<sup>e</sup> centenaire.

« Après avoir passé à Rome quelques jours de bonheur sans mélange au mois de Juin ; quelques autres jours, tout pareils à ceux du siège de Rome, au milieu de ses chers Zouaves accomplissant les merveilles de Mentana ; il revenait en France, se hâtant lui aussi de retourner à son poste de combat. Mais hélas ! il avait compté sans l'inferral génie de la Révolution

qui, une fois à l'œuvre, ne s'arrête que lorsqu'il n'y a plus rien à détruire. Haïti, la volcanique Haïti est en feu ; la guerre civile est partout ; un tiers du pays est en cendres ; quarante mille hommes ont succombé dans ces luttes sauvages ; trois présidents, tous élus quelque part, se partagent et se disputent le pouvoir. Ses prêtres le supplient de différer son retour.

» Ah ! mes frères, c'est là un sacrifice qu'il n'avait point prévu ! Nous l'avons vu entrer dans cette Grotte de l'Agonie ; demander à Dieu que la lumière se fit ; attendre plein d'angoisse chaque courrier qui lui apporterait des nouvelles de son malheureux diocèse ; résoudre vingt fois son départ et vingt fois se résigner en frémissant à attendre encore ; consulter Rome parce qu'il ne voulait voir, nous écrivait-il, *qu'avec les yeux du Saint-Siège*. Rome, en effet, vint à son secours. Il lui fut écrit que *le Pape jugeait plus prudent qu'il différât encore de partir pour sa mission, jusqu'à ce qu'il reçût d'autres nouvelles de ce pays*. Il se résignait ; mais en quel noble cœur la résignation supprime-t-elle la souffrance ? Et puis, le repos, un repos infligé par des événements pleins d'amertume, n'est-il pas pour certaines âmes le plus cruel des supplices ? Demandez-le aux hommes qui ont débuté avec honneur dans la vie, et à qui l'action, c'est-à-dire la vie de leur vie est brusquement interdite. Demandez-le au soldat qui, après avoir donné dans vingt rencontres la mesure de son génie, et le sentant doublé par l'expérience de la guerre, est forcé d'assister l'épée dans le fourreau à des luttes où sa place était glorieusement marquée. Je ne l'ai pas demandé, moi, à cet homme de cœur, à ce grand soldat de Jésus-Christ. Mon œil de frère pour lire au fond de son âme avait à peine besoin de regarder ses yeux ; je ne le sais que trop, ce qu'il appelait d'un nom si vrai son exil fut la plus grande douleur de sa vie. — « Il est mort à la

peine, n'est-il pas vrai ? » me disait hier un des hommes qui doivent le mieux comprendre, et au besoin deviner ces choses. Oui, oui, il est mort à la peine, mort de douleur de ne pouvoir assez se donner. En partant pour Rome, le 8 Juin dernier, sans songer même aux chaleurs qu'il affrontait, il n'avait qu'un but (Dieu permit qu'il me l'écrivît ce jour-là même afin que je pusse vous le dire) : *exposer une fois de plus sa situation au Pape, connaître non seulement sa volonté (il la connaissait bien), mais son désir, et sur ce désir épié dans un geste, dans un regard, voler vers Haïti et entrer dans la fournaise*. Mais la main de Dieu l'arrêta là.

» Grâce à Dieu, quand il se coucha, le 4 Juillet, pour ne plus se relever dans cette vie, il ne connut pas l'acte sacrilège dirigé contre l'Eglise de Jésus-Christ bien plus que contre sa personne, par lequel on osait bien en Haïti le déclarer, six jours auparavant, déchu de la dignité épiscopale. Il ne sut point que ses fidèles chrétiens, que son admirable vicaire général, que ses dignes prêtres, pour avoir saintement protesté ce jour-là même de leur inviolable soumission à son autorité, à l'autorité du Souverain Pontife et de l'Eglise, étaient les uns emprisonnés, les autres exposés aux plus étranges menaces. Dieu voulait que son serviteur mourût en paix. Il entourait sa couche de tout ce qui élève l'âme et la fortifie, en lui montrant combien l'Eglise du ciel touche de près l'Eglise de la terre. Trois fois le Vicaire de Jésus-Christ l'avait béni, béni, avait dit Pie IX, *de toute son âme* ; un évêque, missionnaire comme lui, offrait chaque jour en sa présence le Saint-Sacrifice, et lui donnait le pain des forts, le Corps de Jésus-Christ, qui garde les âmes pour la vie éternelle ; son frère priait avec lui, et priait en tenant sa main ; sa famille qu'il avait tant aimée, il la voyait, disait-il d'un geste mourant, toujours présente à ses yeux et

à son cœur ; quelques-uns de ses plus chers amis représentaient là tous les autres, qui pendant vingt jours d'angoisses ne vécurent que de sa vie ; les dignes religieux du Saint-Esprit pleuraient et priaient à ses côtés au nom de leurs frères d'Haïti ; un de ses chers prêtres de Port-au-Prince, l'un de ses fils les plus tendrement dévoués, recueillait pour tout son diocèse sa dernière bénédiction épiscopale ; deux jeunes diacres bretons, veillant jour et nuit à son chevet, lui rappelaient la patrie et le séminaire. Lorsque l'un d'eux eut l'apostolique courage d'approcher une dernière fois la coupe amère de ses lèvres, et lui demanda s'il faisait volontiers à Dieu l'offrande de sa vie, ce fut par un élan de reconnaissance et de joie qu'il répondit. Joie du sacrifice ! car à cette heure et en vue du ciel le sacrifice n'était plus que l'entrée dans la gloire. Enfin, c'est à Rome qu'il lui était donné de fermer les yeux au triste soleil de ce monde ; à Rome, patrie de son sacerdoce et de son épiscopat ; à Rome, tombeau des Saints Apôtres et centre de l'unité catholique ; à Rome, où il est moins amer de vivre et plus doux de mourir, car le ciel y semble plus voisin de la terre ; à Rome enfin, où les pierres elles-mêmes, arrosées du sang des martyrs, nous crient que tout sacrifice est une grâce, et que mourir est un gain pour celui qui meurt au service et dans la paix de Jésus-Christ. AMEN. »

Cette mort « précieuse devant Dieu » (1) date du 24 Juillet 1869. La dépouille mortelle, après le service funèbre célébré à Rome, fut transportée à Lesneven pour y être inhumée dans le tombeau de famille. La cérémonie des obsèques fut digne du noble et vaillant archevêque missionnaire, mort exilé, comme autrefois S. Jean Chrysostome : un nombreux clergé accouru de

(1) Psaume 115, V. 15.

toutes les parties du diocèse, un ami de Rome, Mgr de Woëlmont, venu de Belgique ; la paroisse des Carmes de Brest, que Mgr Testard avait fondée, était magnifiquement représentée ; toute la population de sa ville natale et des environs rendaient un suprême hommage d'honneurs et de prières à l'auguste défunt.

M. de Léséleuc nous explique lui-même comment il dut recueillir la tâche de monter en chaire en descendant du saint autel :

« Il n'appartenait, mes frères, qu'à un Evêque de déposer sur cette tombe épiscopale, si douloureusement ouverte au milieu de nous, un dernier hommage de respect, d'affection, de reconnaissance. Nous avons espéré jusqu'à la dernière heure qu'il en serait ainsi ; c'était le droit de notre douleur. Pour mon compte, brisé jusqu'au fond de l'âme par le coup que la main de Dieu nous inflige, j'avais bien cru qu'il me serait permis, en descendant de l'autel, de me taire au milieu de ceux dont les larmes sont les plus amères. Mais j'apprends à l'instant même, et je suis chargé de vous dire que Mgr l'Evêque de Quimper, subitement arrêté par la maladie, ne peut venir occuper cette place où l'appelait son cœur aussi bien que tous les nôtres. Que ferai-je ? Vous ne voulez pas, mes frères, et je ne saurais vouloir que cette funèbre journée, où celui que nous pleurons commence de s'appeler sur la terre une grande et sainte mémoire, s'achève sans qu'un de ceux qui furent ses amis se soit efforcé de dire aux autres quel fut le caractère et quelle fut la grandeur de cette vie. J'oublierai donc que je n'étais point prêt à remplir cette tâche ; si j'ai besoin d'une spéciale indulgence, je me souviendrai que, lorsqu'un désir de son amitié me conduisit, il y a treize ans, dans cette chaire, sa pieuse ville de Lesneven devina sur-le-champ la force et la tendresse du lien qui unissait nos âmes, et m'accueillit, dès le premier jour, comme un autre lui-

même. Je sens d'ailleurs à quoi vingt-cinq ans de fraternité m'obligent ; je sens que je connais à fond cette carrière si tôt brisée de prêtre et d'évêque. S'il est vrai qu'une autre parole aurait eu pour juger ses œuvres plus d'autorité que la mienne, personne au moins ne saurait dire qu'il l'ait mieux connu ou qu'il l'ait aimé davantage. » (1)

Nous avons voulu reproduire de très larges extraits de cette Oraison funèbre. Pleine d'éclat, d'élévation, de mouvement, de poignante émotion, outre qu'elle nous donne le portrait vivant de l'Archevêque de Port-au-Prince, elle expose aussi à nos regards les traits les plus saillants de l'ami qui lui ressemblait par le cœur, l'amour de l'Eglise et du Pape, la science scripturaire, le zèle de l'apostolat et du salut des âmes.

(1) Oraison funèbre, pages 3-4.

(A suivre.)

## CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CRANN en Spézet

Cette belle chapelle est située dans un riant vallon, à un kilomètre Sud-Ouest du bourg de Spézet. Près d'elle coule un ruisseau qui faisait tourner la roue de l'ancien moulin du Crann. Non loin se trouvent également le village et l'ancien manoir de Crann-Huel.

• *Crann*, qu'est-ce à dire ? — C'est un vieux vocable celtique qui signifie *bois* (1). Il entre dans la composition du mot *Pencran*, « le bout du bois ».

D'après une légende consignée, vers le milieu du siècle dernier, par M. Le Grand, recteur de Spézet, la Sainte Vierge aurait apparu à quelque personne de la région de Quimper, demandant, pour éloigner un grand fléau de l'époque, qu'on lui bâtît une chapelle dans un lieu situé *entre deux bois*. En plusieurs endroits, on mit la main à l'œuvre, mais toujours en vain : quelque obstacle insurmontable faisait constamment échouer le projet. C'est à Spézet seulement que l'on réussit à édifier la chapelle, dans un endroit situé entre deux bois. Cette légende expliquerait, dit-on, l'arrivée de pèlerins quimpérois à N.-D. du Crann.

Une autre tradition veut que la première chapelle du Crann ait été construite au XIII<sup>e</sup> siècle, par un seigneur du Châtel, compagnon de saint Louis à la croisade. Atteint de la peste, il aurait fait vœu, si la santé lui était rendue, de bâtir sur ses terres un sanctuaire à Notre Dame. Exaucé, il s'empessa d'acquitter son vœu et fit édifier une chapelle située *entre trois bois* : d'où le nom de N.-D. du Crann, ou des Bois.

## DESCRIPTION

## Le Monument.

La chapelle actuelle, si gracieuse dans son cadre d'ormes et d'ifs, remonte, d'après Pol de Courcy, à la date de 1532.

A la façade Ouest, en dehors de l'axe, on remarque une porte gothique, surmontée d'une contre-courbe, dont le sommet en croix porte un écusson. Plus haut, mais cette fois dans l'axe, apparaît un œil-de-bœuf. La façade est couronnée par un gentil clocher « beffroi carré, qui passe ensuite par une combinaison fort ingénieuse au tracé arrondi d'un lanternon tout ajouré (1) ».

Au chevet de l'abside on aperçoit un lion et un personnage agenouillé.

A l'extrémité du transept Nord figure une *Annonciation* : d'une part, la statue granitique de l'ange Gabriel, tenant une banderolle avec ces mots : *Ave gratia plena* ; d'autre part, également en granit, la Sainte Vierge agenouillée, la main droite posée sur un prie-Dieu et la main gauche sur la poitrine.

Au bas-côté Nord, le fronton de la fenêtre voisine de la porte est orné de trois écussons. De chaque côté de la fenêtre, un ange tend une banderolle ; sur l'une d'elles on peut lire : *Bona dies*. « Les colonnettes à spirales et les frontons feuillagés de cette fenêtre offrent les mêmes caractères que les motifs semblables que l'on trouve à l'église de Landudal, à la chapelle de la Mère-de-Dieu en Kerfeunteun, et dans nombre d'édifices datant de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle » (2).

(1) Chanoine J.-M. ABGRALL, *Chapelle de N.-D. du Crann en Spézet*, Quimper, Leprince, 1909, p. 3.

(2) *Ibid.*, p. 3-4.

A gauche de la porte du bas-côté Nord, une inscription gothique mentionne la fondation de la *chappelle a lonneur de Noire-Dame du Crann en M. D...* Le reste de la date est indéchiffrable. C'est là sans doute que Pol de Courcy a lu : 1532.

Au bas-côté Sud, une petite meurtrière de la sacristie est surmontée de cette inscription :

Y : GVEN  
COATFRAVAL  
FAB 1653

La chapelle mesure une vingtaine de mètres en longueur ; comme largeur, elle a 18 mètres au transept et 14 à la nef.

Quatre arcades ogivales courent à l'intérieur de la nef, et trois le long du transept.

M. le chanoine Abgrall écrivait en 1909 : « Dans la voûte ou berceau en bois qui surmonte le sanctuaire sont des anges en pied, revêtus de longues robes, les ailes déployées. Dans le transept, la nef et les bas-côtés, ce sont des semis de têtes d'anges, de nuages, d'étoiles et de fleurs de lis ». Ces peintures ont disparu quand le lambris fut refait en 1911.

## Le Mobilier.

Il s'agit des vitraux, autels, statues, du bénitier et de la cloche.

## Vitraux.

La chapelle est ornée de sept anciens vitraux. Trois se rapportent aux scènes de l'enfance, du baptême, et de la Passion du Sauveur ; un est consacré au trépas et au couronnement de la Sainte Vierge ; les autres présentent la légende de trois saints en vénération.

*Vitrail de l'enfance de Jésus.*

Ce vitrail, situé au transept Nord, comprend deux scènes : dans le haut, l'adoration des bergers, au bas l'adoration des mages.

1. L'ADORATION DES BERGERS. — Au centre du tableau, l'Enfant Jésus sur un panier d'osier. Le bœuf et l'âne le réchauffent de leur haleine. Saint Joseph, revêtu d'une belle robe rouge, un genou à terre, et les mains étendues, rend ses hommages au divin enfant. Au fond, deux anges sont debout, les mains jointes. Devant Jésus, un petit ange, assis, joue de la viole. Près de cet ange, un flambeau éclaire la scène nocturne. Par-dessus le mur, une tête de berger contemple ce spectacle charmant.

A gauche, la Sainte Vierge, enveloppée d'une robe bleue, est à genoux, les mains jointes. Derrière elle, deux anges, debout, en prière.

A droite, trois bergers. Le premier porte un manteau rouge, et une collerette bleue ; agenouillé, il tient une cage remplie d'oiseaux. Le deuxième est debout ; vêtu d'un manteau vert avec capuchon lie de vin, il a en main un panier avec des fruits. Quant au troisième, également debout, il porte un agneau dans ses bras.

Près des bergers sont trois anges ; l'un a les mains jointes, un autre porte un tambourin, suspendu à son côté.

Des dais ornements couronnent la scène.

On remarque, au dais central, cette inscription :

NATIVI  
TAS : DOM  
INI : 1546

(A suivre.)

## NOTICES

SUR LES

## PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MAËL-CARHAIX <sup>(1)</sup>

Maël - Carhaix, autrefois Mezle - Carhaix, est une ancienne châellenie du ressort de Carhaix. L'église, qui est moderne, renferme quelques écussons provenant des verrières de l'ancienne église.

Il y a deux chapelles en Maël-Carhaix : la chapelle priorale de Kerlean et celle de Saint-Quignerec.

D'après d'anciens aveux, le château de Mezle devait être une forteresse considérable. Elle appartient longtemps aux du Chastel.

## ROLE DES DÉCIMES EN 1774

Le Cam, recteur.....	54 l., 13 s., 7 d.
La Fabrice .....	11 l., 1 s., 6 d.
Le Sacre .....	3 l., 2 s., 16 d.
Le Rosaire .....	1 l., 5 s.
Saint-Meylard .....	1 l., 5 s.
La Trinité .....	1 l., 5 s.

(1) Ce qui suit sur Maël-Carhaix et Maël-Pestivien est emprunté aux dossiers de M. le vicomte Frotier de la Messelière, 19, rue de Brest, Saint-Brieuc. Nous le remercions de cette aimable communication.

## MAËL-PESTIVIEN

Maël-Pestivien, jadis Mezle-Pestivien, membre de la baronnie de Rostrenen, comprenait autrefois le territoire de sa trêve du Loc'h, aujourd'hui unie à la paroisse de Peumerit-Quintin.

Les prééminences d'église y étaient partagées entre le baron de Rostrenen, les seigneurs de Kerauffret et le commandeur du Loc'h, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'église, construite au xv<sup>e</sup> siècle et restaurée au xvi<sup>e</sup>, renferme une verrière du xv<sup>e</sup> siècle. C'est une représentation de la vie du Christ, où figurent les portraits de Jean de Coatgoureden et Jouhanne du Vieux Chastel, mariés vers 1395, et d'Olivier de Coatgoureden, leur fils, et Mabelle, son épouse, mariés vers 1425.

La partie supérieure du vitrail est ornée des blasons de la maison de Coatgoureden et de ses alliances : du Vieux Chastel, de la Chapelle et Lezududy ; ce qui permet de croire qu'elle fut restaurée par Henri de Coatgoureden, époux d'Isabelle Lezududy, mort en 1521.

Chapelles de Saint-Gildas, Saint-Isidore, Saint-Jean-Loctmaria et Saint-Pierre.

Manoir de Kerauffret, remanié au xvii<sup>e</sup> siècle, et de Crec'h'anblay, du xviii<sup>e</sup>.

### ROLE DES DÉCIMES EN 1774

Stéphan, recteur .....	5 l., 9 s.
La Fabrice .....	5 l., 12 s., 6 d.
Le Rosaire .....	1 l., 5 s.
Saint-Gildas .....	1 l., 5 s.

## MAHALON <sup>(1)</sup>

La paroisse de Mahalon, qui s'est appelée successivement *Mathalon*, puis *Mazalon* et enfin *Mahalon*, est l'une des 13 paroisses du canton de Pont-Croix.

Elle est limitée au Nord par Meilars et Poullan, à l'Est par Pouldergat et Guiler, au Sud par Plozévet, à l'Ouest par Plouhinec et Pont-Croix. Elle est formée en grande partie par un plateau granitique, qui s'incline brusquement, d'une part vers le Goayen, rivière qui, prenant sa source à Plonéis, se jette dans l'Océan à Audierne, et plus doucement, d'autre part, vers un ruisseau qui se jette dans l'étang de Poulguilou et en sort bientôt pour se mêler au Goayen, un peu en amont de Keridreuff-Pont-Croix.

Autrefois, la paroisse de Mahalon était plus étendue, puisque Guiler en formait une trêve. Mahalon s'étendait alors à l'Est et au Sud jusqu'à Landudec. La pointe méridionale de son territoire n'était séparée du clocher de Landudec que par une distance de 170 mètres.

Dès les temps les plus reculés, le Goayen a dû servir de limite commune à deux territoires d'une certaine importance que les titres du Moyen-Age désignent sous les noms de *Pagus-Cap-Sizun* et *Pagus-Cap-Caval*. La rive gauche du cours d'eau appartenait entièrement à ce dernier *Pagus*.

Après la colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires, le *Pagus-Cap-Caval* vit se constituer dans les limites de son vaste territoire une vingtaine de circonscriptions paroissiales au nombre desquelles

(1) Cette notice est de M. Parcheminou, vicaire de Mahalon, qui trouvera ici l'expression de notre vive gratitude.

se trouvait Mahalon. Et ainsi cette paroisse est l'une des plus anciennes de ce pays.

Par suite d'une annexion probablement très ancienne, la paroisse de Mahalon possédait en outre sur la rive droite du Goayen, dans le Pagus-Cap-Sizun, une parcelle assez étendue renfermant, avec le manoir de Lézivy et cinq ou six villages, les chapelles de Lanfiacre et de Lantujen. Cette parcelle qui relevait en partie du régale épiscopal de Cornouaille semble avoir primitivement appartenu à la paroisse de Poullan, laquelle, en raison de son étendue, devait être partagée en un certain nombre de sections ou subdivisions territoriales rappelant les anciens clans.

L'église de Mahalon avait été édifiée dans la partie occidentale de la paroisse, non loin du Goayen, et par conséquent à une distance assez grande des limites qu'avait au Sud et à l'Est le territoire qui en dépendait. Il ne paraît donc pas douteux que l'éloignement où se trouvait du clocher toute la partie orientale de la paroisse n'ait déterminé, dès les premiers siècles, la création à Guiler d'une église tréviale, c'est-à-dire une église de secours (1).

Cette trêve de Guiler, qui comprenait environ le tiers de Mahalon, en fut détachée en 1790 pour former une commune et une paroisse distincte.

De forme très irrégulière, Mahalon mesure environ, dans sa plus grande longueur, 10 kilomètres à vol d'oiseau, de l'Est à l'Ouest, et environ 4 kilomètres dans sa plus grande largeur du Nord au Sud. La superficie actuelle de la commune est de 2.139 hectares, dont près de 25 hectares sous étang. La superficie de la paroisse est légèrement moindre puisqu'une partie du village de Cosquéric fait partie de la commune de

(1) Conen de Saint-Luc, *Mahalon*, dans *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1915, p. 106-138.

Mahalon, tout en étant rattachée à Guiler au point de vue religieux.

Lors du dernier recensement, Mahalon comptait 1.324 habitants. Sa population est en décroissance continue depuis 1891. Elle s'élevait alors à 1.501 habitants, elle ne comptait plus que 1.446 habitants en 1901, puis 1417 en 1906, 1.399 en 1921, et enfin 1.324 en 1926. Cette décadence tient avant tout au taux très faible de la natalité. Mais elle tient aussi à d'autres causes, surtout à l'émigration vers les grandes villes, Nantes, Chantenay, Paris. etc...

## MONUMENTS RELIGIEUX

### EGLISE PAROISSIALE

« Saint Magloire que cette église honore comme patron était originaire de la Démétie et cousin de Saint Samson qui l'amena avec lui en Armorique pour le mettre à la tête du monastère qu'il avait fondé à Lanmeur. En 565, il succéda à Saint Samson sur le siège épiscopal de Dol et termina ses jours dans son monastère de Serk, en 585 ou 586. En se basant sur ces dates, on pourrait avec quelque vraisemblance attribuer à la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du siècle suivant la fondation de la première église de Mahalon. Le vocable sous lequel fut placée cette église et aussi le choix de Saint Meylar pour patron de la paroisse voisine semblent d'ailleurs indiquer que les moines de Lanmeur ne furent pas étrangers à la création de ces deux paroisses. »

Voilà ce qu'écrit M. le comte de Saint-Luc, dans son étude sur Mahalon. Mais Saint Magloire a-t-il été le patron primitif de Mahalon ? N'était-ce pas plutôt un autre saint local, à qui on substitua plus tard saint Magloire, parce que le premier était tombé dans

l'oubli ? Ce ne serait pas une substitution exceptionnelle. Vers le XI<sup>e</sup> siècle, une foule de saints locaux durent ainsi céder la place à d'autres saints plus connus. Mais quel était ce patron primitif ? Il me semble bien qu'il faille le chercher sous le nom même de Mahalon.

Mahalon s'écrivait autrefois Mazalon. Or, il y a eu à Keridreuff, à l'Ouest de la route de Pont-Croix à la Trinité, en face d'une petite place, non loin de la rivière, une chapelle dite de *Saint-Mazal*, ou, par mutation et contraction, *Saint-Vaal* (1). Ce Saint et Mahalon n'ont-ils rien de commun, et ne serait-ce pas là le patron primitif de l'église paroissiale ? C'est une hypothèse très vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui et de temps immémorial le saint patron de Mahalon est Saint Magloire.



Comme un certain nombre d'édifices religieux de la région de Pont-Croix, l'ancienne église de Mahalon appartenait à l'époque romane. Cette église fut en partie rebâtie en 1772. A ce sujet, les registres paroissiaux contiennent la curieuse annotation suivante : « Haec ecclesia fuit reedificata anno 1772. Dominus Perrichon qui fuit rector de Merléac, de Cléden-Cap-Sizun et de Mahalon, suis curis et, ut ita dicam, ex ore suo hanc extruit ecclesiam de Mahalon, anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo secundo. Successores, perficite quod non potuit perficere » : « Cette église fut rebâtie en l'an 1772. Messire Perrichon qui fut recteur de Merléac, de Cléden-Cap-Sizun et de Mahalon, par ses soins et de sa bouche pourrait-on dire, a construit l'église de Mahalon en l'an du Seigneur 1772. Successeurs, parfaites ce qu'il n'a pu parfaire. »

(1) On dit en breton : *Chapel Sant-Vaal*.

De l'ancienne église reste le porche latéral, dont l'architecture mi-partie Renaissance et gothique, accuse le XVI<sup>e</sup> siècle. On y trouve gravée une inscription gothique trop fruste pour être déchiffrée. Ce porche possède un fronton triangulaire surmontant une arcade évidée aux encoignures et flanquée de moulures prismatiques à bases gothiques. Le porche est voûté en pierre. Les angles évidés de l'arcade d'entrée rappellent les tympan gothiques ajourés des porches du pays. Sur le fronton est un vieux cadran solaire portant le millésime de 1652, un calice et l'inscription M. G. CEVER.

Le clocher est du XVI<sup>e</sup> siècle également. Le pignon qu'il surmonte a une porte gothique à arcade feuillagée, inscrite dans un gable aigu. Ce clocher possède une galerie à balustrade surmontée d'une chambre de cloches de laquelle se dégage une flèche octogonale munie sur quatre de ses faces d'une lucarne à fronton triangulaire et, aux angles, de fléchettes carrées terminées en pinacles bosselés. La flèche fut renversée par la foudre le 8 Décembre 1828, et quelques-unes des pierres allèrent tomber, dit-on, à 200 ou 300 mètres de distance, tout à côté du manoir de Kerandraon. Elle fut réédifiée par un entrepreneur, Henry Léon, de Pleyben, pour la somme de 2.300 francs, sans compter toutefois le transport des pierres. Le millésime de 1831, que l'on voit sur le clocher, est la date de la reconstruction de cette flèche.

A l'intérieur subsistent, de chaque côté de la nef, trois arcades romanes en porte-à-faux conservées de l'ancienne église. Les colonnettes en faisceaux qui les supportent reposent sur des bancs de pierre de formes et de dimensions différentes et sont remarquables par leur élévation et leur légèreté. Ces travées appartiennent à l'école de Pont-Croix, comme Meilars, Kérinéc, etc..., et offrent absolument les mêmes caractères

que celles de l'église de Pont-Croix. Elles remontent au XII<sup>e</sup> siècle.

L'église renferme quelques vieilles statues en bois, entre autres celle, très belle, de saint Magloire en évêque, grandeur naturelle, à gauche du maître-autel. A droite, et faisant pendant à celle de saint Magloire, la statue de saint Marc évangéliste, de facture identique. Toutes deux sont des œuvres puissantes et expressives qui font honneur au talent de l'artiste inconnu qui les a taillées dans le chêne. Du même côté, au-dessus de l'autel latéral, se trouve une statue de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus, d'une finesse remarquable. Dans l'aile latérale droite, une statue de saint Fiacre provenant de sa chapelle de Lanfiacre, a remplacé une statue de saint Maudez représenté tête nue, un livre ouvert dans la main gauche et un bâton dans la main droite (le bâton a disparu). Plus bas encore, la statue de saint Herbot, protecteur des vaches et des bœufs. Dans l'aile latérale, côté de l'Évangile, est une statue de saint Mathurin, protecteur des âmes du Purgatoire. Enfin dans le porche, au-dessus de la porte d'entrée, on voit une très vieille statue en pierre de saint Magloire.

Les autres statues sont récentes, en plâtre, et proviennent du quartier Saint-Sulpice. Deux d'entre elles, celle de saint Michel et celle de sainte Jeanne d'Arc, ont été bénites à l'occasion de la mission de 1911. En 1928, à l'occasion de la grande mission pascale, prêchée par les R. P. Capucins, le vieux Chemin de Croix en toile peinte qui provenait de l'église paroissiale de Pont-Croix, a cédé la place à un joli Chemin de Croix en relief.

Le maître-autel, qui est surmonté d'un dôme en bronze, fut béni le 1<sup>er</sup> Avril 1838, M. Riou étant recteur.

A droite du chœur se trouve une chapelle ancienne-

ment dédiée à saint Michel, qui contenait l'enfeu des seigneurs de Lanavan. Il s'y trouve un autel style Louis XIV, où se voient des angelots finement travaillés.

L'autel qui lui correspond de l'autre côté du chœur, dédié actuellement à saint Joseph, était précédemment consacré à saint Maudez. A droite, on montre dans le pavage une petite cavité destinée à recevoir la poussière recueillie sur l'autel. Cette poussière, délayée dans de l'eau, était administrée aux enfants comme vermifuge. La coutume de recueillir la poussière de l'autel de saint Maudez, parce qu'on lui attribue une vertu médicinale, n'est pas spéciale à Mahalon. On la retrouve, sous une forme ou sous une autre, à peu près dans tous les lieux où l'on honore saint Maudez (1). Elle a son origine dans un miracle attribué à ce Saint ; il débarrassa l'île Saint-Maudez, son île, d'une multitude de serpents qui l'infestaient et donna à la terre de cette île le pouvoir miraculeux de guérir leurs morsures dès qu'elle était appliquée sur la plaie. Peu à peu, la piété aidant, on attribua la même efficacité à la terre de ses églises ou à la poussière de ses autels, tout le monde ne pouvant posséder de la terre de l'île du Saint. Et, la confiance grandissant, on invoqua le bon Saint guérisseur, non seulement pour les morsures de vipères, mais encore pour d'autres maladies.

(1) Ainsi, à Guerlesquin, on prend de la terre voisine de la chapelle de Saint-Maudez, que l'on pose sur les plaies. — A Edern, après l'abandon de la chapelle de Saint-Maudez, on a continué, selon la vieille tradition, à prendre de la terre sous le maître-autel en granit, pour conjurer les affections de jambes, abcès, humeurs froides et tumeurs blanches qu'on dénomme *mal de S. Maudez*. On en a tellement pris, que l'autel a été complètement déchaussé et a fini par s'écrouler. De même à Clohars-Carnoët, sous la statue du Saint, il y a une excavation dans le dallage qui permet d'y prendre de la terre ou de la poussière. Dans l'église Notre-Dame, de Châteaulin, on prenait autrefois de la terre dans le sol de l'église, au pied de la statue du Saint, pour la guérison du mal de S. Maudez, enflures, plaies envenimées, morsures d'insectes nuisibles.

Cette chapelle, à gauche du chœur, dépendait autrefois de la terre de Tromelin et renfermait une tombe élevée qui, lors de la reconstruction de l'église, fut intelligemment replacée sous une espèce d'enfeu pratiqué dans le mur collatéral Nord. Cet enfeu muré, sans doute pendant la Révolution, fut retrouvé tout à fait par hasard, le 17 Août 1910, lorsque l'on dégradait l'enduit du mur. La tombe forme un très joli monument, malheureusement mutilé. La dalle en granit qui la recouvre est chargée des statues couchées d'une dame et d'un chevalier. C'est la tombe des seigneurs de Tromelin-Lézivy. D'après les armoiries gravées au haut de la dalle, ces statues représentent Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin, décédée en 1534, et son époux Ronan de Trémillec, qui mourut en l'an 1548, date probable de l'érection de ce monument qui, sans être l'œuvre d'un Michel Colombe, n'en constitue pas moins un spécimen intéressant de l'art breton au xvi<sup>e</sup> siècle. Les six écussons qui décorent les panneaux de la tombe sont supportés, les uns par des anges, les autres par des sauvages, et sont séparés par des arbres ébranchés, auxquels ils sont suspendus. Le premier écusson, en haut, à gauche, mi-parti de Trémillec (*de gueule à trois croissants d'argent*) et de Tréganvez (*écartelé aux 1 et 4 d'azur à cinq billettes d'or en sautoir, aux 2 et 3 de gueule à une tour d'argent*) dont les deuxième et troisième quartiers sont seuls reproduits, porte les armes de Ronan de Trémillec et de son épouse Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin.

Le second écusson, au milieu, en haut, porte les armes des Trémillec alliées à celles des Botigneau (*de sable à l'aigle éployée d'argent becquée et membrée de gueule*), c'est-à-dire les armes de Maurice de Trémillec et de Louise de Botigneau.

Le troisième écusson, à droite, en haut, mi-parti de Trémillec et de Jégado (*de gueule au lion d'argent*

*armé et lampassé de sable*), porte les armes d'Anne de Trémillec et de Jean de Jégado, son époux.

Le quatrième, en bas, à gauche, est un écartelé de Trémillec et de Lézongar (*d'azur à la croix d'or cantonnée à dextre d'une fleur de lys de même*), ou, peut-être, de Penguilly (*d'azur à la croix pattée d'argent*), ce qui nous donnerait dans ce dernier cas les armes de Ronan de Trémillec et de Jeanne de Penguilly en 1538.

Le cinquième, au milieu, en bas, porte mi-parti de Trémillec et du Guermeur.

Enfin, le sixième écusson, en bas, à droite, porte mi-parti de Trémillec et de Lézongar.

À droite et à gauche de la tombe se trouvent deux autres écussons ; l'un soutenu par deux lions et surmonté d'une toque emplumée porte les trois croissants des Trémillec ; il est admirablement conservé sauf malheureusement la devise. Le second, soutenu par un ange, est illisible.

Ce tombeau, haut de trois pieds, était autrefois entouré des écussons qui sont maintenant au-dessus et au-dessous. Il est mentionné, ainsi qu'un banc qui le séparait du chœur, dans l'aveu rendu en 1637 par Pierre de Jégado (1). Il a été restauré par les soins de M. l'abbé Blouet, recteur de Mahalon (1908-1924).

(1) Arch. de la Loire-Inférieure. B. 2021.

(A suivre.)

## CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CRANN en Spézet

(Suite.)

2. ADORATION DES MAGES. — Sur ses genoux, la Sainte-Vierge tient Jésus assis sur un petit coussin vert. L'Enfant, paré d'un collier de perles, a en mains un vase précieux et palpe des pièces d'or. Près de lui apparaît Saint Joseph, tenant, d'une main, son bâton, de l'autre son couvre-chef. Derrière Marie, on aperçoit les têtes du bœuf et de l'âne. Au plan supérieur, dans le ciel, brille l'étoile miraculeuse.

Devant l'Enfant Jésus un superbe mage, ceint d'un cimenterre, plie le genou ; il est revêtu d'une chape d'or, au haut de laquelle on lit : *AVE GRACIA PLE*. Un autre mage, à genoux, tient une coupe remplie d'encens ; il a un collier d'or suspendu au cou, et est vêtu d'une tunique couleur mauve. Paré d'un collier d'or et d'un manteau rouge, vert et or, le troisième mage, tout noir, tient d'une main un vase de myrrhe, de l'autre une sorte de baluchon. A côté de lui, apparaît une escorte de soldats, avec armes et bannières.

La scène des mages est couronnée de trois dais : celui du milieu, couleur brique, est décoré d'une coquille de Saint Jacques ; les deux autres sont de couleur pourpre.

Au-dessus des mages et des bergers, on voit dans les soufflets du tympan le Père Eternel, coiffé de la tiare, tenant le globe du monde et bénissant. Au-dessous, la Sainte Vierge et Saint Joseph en prière. De chaque côté un groupe d'angelets.

— 293 —

« Les dais ou couronnements des panneaux, note M. le chanoine Abgrall, offrent absolument les mêmes dessins que ceux que l'on voit à Pont-Croix, dans la grande fenêtre de la chapelle du Rosaire, au transept Midi. Du reste, des caractères communs se retrouvent dans les deux scènes de l'adoration des bergers et des mages, traitées également dans cette même verrière. On ne peut pas dire que ce soient les mêmes cartons qui ont servi, parce que les dimensions diffèrent un peu, mais sans aucun doute, ces deux vitraux sont sortis du même atelier » (1).

### *Baptême de Jésus.*

Ce vitrail se trouve au bas-côté Nord, dans une fenêtre à trois baies.

Au centre, dans l'eau du Jourdain, d'où émergent des têtes de poissons, on aperçoit le Sauveur, auréolé d'or, les mains jointes. A gauche de Jésus, Saint Jean-Baptiste, nimbé de rouge, et vêtu de sa peau de bête, tient d'une main sa longue croix, et verse de l'autre, au moyen d'une coquille, l'eau du baptême. Derrière lui, deux anges sont debout, dans une attitude pieuse et édifiante ; quelques angelets figurent au plan supérieur. — A droite de Notre-Seigneur, un ange aux ailes vertes et drapé de jaune tient sa tunique. Derrière lui, deux autres anges sont en prière. — Au-dessus de Jésus plane la colombe.

Le tympan est orné d'un beau Père Eternel à barbe blanche, qui tient le globe du monde, et étend la main pour bénir. Dix anges lui font cortège, dont plusieurs jouent de la viole.

### *Passion du Sauveur.*

C'est ici la maîtresse-vitre qui occupe les quatre baies de la fenêtre absidale. Pour en étudier les divers

(1) *Chapelle de Notre-Dame du Crann, en Spézet.*

tableaux, nous procédons de gauche à droite, en commençant par le bas.

1. **ENTRÉE A JÉRUSALEM.** — Revêtu d'une tunique mauve, Jésus s'avance à cheval, tenant d'une main la bride du coursier, de l'autre, bénissant la foule. Cinq apôtres auréolés le suivent. Devant lui, le peuple agite des palmes, et un juif, vêtu de bleu, étend un tapis grenat. Au col de ce dernier personnage, on lit : B. 13.

2. **AU JARDIN DES OLIVIERS.** — Devant Jésus en prière sur un tapis de verdure, l'ange apparaît, tenant un calice. Au premier plan, Pierre, Jacques et Jean sont plongés dans le sommeil. Le chef des apôtres est reconnaissable au glaive qu'il tient, Saint Jean à son visage imberbe. En dernière perspective, des soldats romains approchent ; l'un d'eux semble se renseigner près d'un apôtre.

3. **ARRESTATION DE JÉSUS.** — Le traître Judas, vêtu d'un manteau rouge, baise le Sauveur ; Saint Pierre, également drapé de rouge, défend son Maître : il a coupé l'oreille de Malchus, que Jésus tient en main. Malchus gît à terre, avec sa hallebarde et sa lanterne. Deux soldats romains lèvent la main sur Notre Seigneur ; un troisième tient une torche allumée. Au fond se profilent, sur un ciel d'azur, quatre piques et une fourche.

4. **DERNIÈRE CÈNE.** — Jésus tient en mains le pain azyme et le calice. A l'abri de son bras droit, l'apôtre Saint Jean repose sur son cœur. La table porte l'agneau pascal. Au premier plan, on reconnaît dès l'abord Saint Barthélemy, à son coutelas, et Judas, avec la bourse attachée à sa ceinture.

En dehors du Sauveur, la scène comprend 13 personnages. Qui donc est le treizième ? Serait-ce la Sainte Vierge ?

5. **JÉSUS DEVANT CAÏPHE.** — Le Sauveur, les mains liées, est tenu par deux soldats, devant le Grand-Pré-

tre, drapé de rouge. Au fond du tableau, d'autres soldats, dont l'un a la main levée.

6. **FLAGELLATION.** — Attaché à la colonne, Jésus est flagellé par deux soldats, qui d'une main tiennent des chaînes, et de l'autre, frappent au moyen d'un balai.

7. **COURONNEMENT D'ÉPINES.** — Jésus enchaîné est assis sur un escabeau. Trois bourreaux, au moyen des manches de leurs piques, lui enfoncent des épines dans la tête. Un autre bourreau, qui tire la langue, fléchit le genou devant lui et lui présente un roseau en guise de sceptre.

8. **ECCE HOMO.** — Jésus, le corps strié de plaies et couvert d'ecchymoses, tenant le roseau en ses mains liées, est présenté à la foule par une femme au visage compatissant et un Juif qui appuie la main à une colonne où sont inscrits, en caractères gothiques, les mots : ECCE HOMO.

9. **PILATE SE LAVE LES MAINS.** — Devant le gouverneur romain, sur les mains duquel un serviteur verse de l'eau, Jésus apparaît, entouré de soldats, dont l'un lève la main, pour le souffleter.

10. — **PORTEMENT DE LA CROIX.** — Ployant sous le faix de la croix, le Sauveur, de la main, s'appuie au sol, et regarde de côté. Près de lui, la Véronique, vêtue de rouge, s'apprête à lui essuyer la face. Dans le fond c'est la Mère de Douleurs, puis des soldats, dont deux jouent de l'olifant, tandis que les autres lèvent leurs massues pour frapper. Au dernier plan, une hallebarde et une fourche.

11. **CRUCIFIEMENT.** — Devant Jésus en croix on aperçoit sa sainte Mère dans une attitude désolée, Saint Jean qui regarde le divin crucifié, puis Madeleine en robe rouge de gala, levant vers le Sauveur ses deux mains suppliantes. Derrière Madeleine, le centurion à cheval porte la main au-dessus de son visage, et Longin perce le flanc de Notre-Seigneur. — Le fond du

tableau est garni de piques, dont l'une semble porter une éponge.

12. RÉSURRECTION. — Jésus, déployant le manteau rouge qui lui couvre les épaules, est sorti du sépulcre. Il porte l'étendard de résurrection. Autour de lui, trois soldats, tenant leurs armes, sont assis et endormis.

Les soufflets du tympan contiennent une sorte de représentation du Jugement dernier. L'âme du juste, figurée par un corps nu, sort du tombeau avec l'aide d'un ange ; accueillie par un autre ange, elle est portée au ciel par un troisième. D'autre part, l'âme du pécheur est emmenée au moyen d'une fourche par un affreux démon rouge assisté d'un dragon vert ; brutalement saisie par un second démon, elle est précipitée au fond des enfers, au moyen d'une fourche, par un troisième démon de couleur rouge. Au-dessous, on aperçoit deux âmes suppliantes, l'une sur fond vert, l'autre sur fond rouge. Au-dessus, deux anges, encadrés d'angelets, sonnent de la trompette. Plus haut, Marie et Jésus sont en prière. En supériorité, le Sauveur triomphant porte un écu avec les hermines de Bretagne sur fond blanc.

*Trépas et couronnement de la Sainte Vierge.*

Voici la plus belle verrière de notre chapelle ; elle figure au transept Midi.

1. TRÉPAS DE NOTRE-DAME. — Cette scène est surmontée d'une manière de portique, soutenu par un entablement vert et des pilastres lie de vin. « L'ensemble du tableau, note le chanoine Abgrall, est composé d'après les données de la *Légende Dorée* et offre beaucoup de rapports avec un des panneaux sculptés du retable flamand de la chapelle de Kerdévet, en Ergué-Gabéric » (1).

(1) *Op. cit.*, p. 8.

Sur sa couche funèbre d'une couleur pourpre éclatante, la Vierge est étendue, les mains croisées sur sa poitrine. Les apôtres sont là, accompagnés de 13 personnages. Saint Pierre, revêtu d'une étole d'or, et tenant en main un cierge allumé, récite les dernières prières, qu'il lit dans un rituel tenu par un autre apôtre placé à sa gauche. A sa droite, Saint Jean, la tête gracieusement penchée, a une main posée sur sa poitrine, et tient de l'autre une palme, sans doute « la branche du palmier du paradis, qu'un ange a apporté à Notre-Dame, lorsqu'il est venu lui annoncer l'approche de sa mort » (1).

Au chevet de Marie, un apôtre, en robe dorée et chape bleue, porte d'une main une croix processionnelle, de l'autre un encensoir. A ses pieds, un autre apôtre, costumé de même façon, tient le bénitier et le goupillon. A droite de ce dernier, c'est encore un apôtre, en robe rouge et manteau violet, qui encense le corps de la Vierge. Près de lui, un quatrième apôtre, qui porte lunettes, a les mains croisées sur sa poitrine. Nous sommes donc en présence de l'appareil liturgique des obsèques chrétiennes.

Au premier plan figurent trois des apôtres. L'un d'eux, au centre, les mains croisées sur sa poitrine, est assis devant un prie-Dieu, dans une attitude désolée. Il est encadré de deux autres, dont l'un lit dans un livre d'heures, tandis que le second contemple la Sainte Vierge avec une pieuse tendresse.

Au plan supérieur, dans un encadrement jaune sur fond rouge, Jésus emporte au paradis l'âme de sa sainte Mère. Quatre angelets, les mains jointes, lui font escorte ; deux anges, juchés sur la corniche de l'entablement, jouent de la viole en son honneur, et deux autres passent la tête par-dessus la balustrade pour contempler cette scène ravissante.

(1) *Op. cit.*, p. 8.

2. COURONNEMENT DE MARIE. — La Vierge, nimbée de rouge, et drapée d'un ample et long manteau bleu, est agenouillée, les mains jointes, sur une nue resplendissante. Six anges l'appuient, deux aux coudes, quatre aux genoux. Trois autres soutiennent au-dessus de sa tête son diadème royal. D'une part, le Père Eternel, à barbe et cheveux blancs, vêtu d'une robe blanche et d'une superbe chape rouge à orfrois d'or, tient une seconde couronne dont il va ceindre le front de la Vierge ; d'autre part, le Fils de Dieu, aurolé de rouge et d'or, et portant le beau costume de son Père, tient le globe du monde et bénit sa divine Mère. Aux pieds de la Vierge, des élus sont agenouillés. Autour d'elle, comme derrière le Père et le Fils, des anges se pressent pour lui former un glorieux cortège.

« Les remplissages des soufflets, observait M. Abgrall en 1909, ont été brisés, ce qui fait présumer qu'ils enfermaient les armes des donateurs » (1). Depuis la restauration de 1916, on voit au tympan des anges, dont l'un joue de la guitare, un autre de la bombarde et du biniou, un troisième de l'orgue. En supériorité, sur fond jaune, la colombe figurant le Saint-Esprit.

#### *Vitrail de Saint-Jacques le Majeur.*

Cette verrière décore une fenêtre du transept Midi.

Nous suivrons ici, en la complétant par quelques notes, la description du chanoine Abgrall, qui résume fort bien le texte de la *Légende Dorée* (2), traduit par l'artiste verrier.

« 1. Dans deux des soufflets du tympan on voit le martyr de Saint Jacques et du scribe Joséas qu'il

(1) *Op. laud.*, p. 9.

(2) TEODOR DE WIZBWA, *La Légende Dorée*, Paris, Perrin, 1902, p. 354-356.

vient de convertir et de baptiser pendant qu'il marchait au supplice. Dans le soufflet de gauche, Joséas (1), les mains liées, est agenouillé et appuyé à un billot ; un bourreau brandit son glaive pour lui trancher la tête. Hérode-Agrrippa (2) et le grand-prêtre Abiathon (3) président à l'exécution de la sentence qu'ils viennent de porter. Dans le soufflet de droite, Saint Jacques (4), reconnaissable à son bourdon, est également agenouillé, mais il élève les mains et les regards vers le ciel au moment où le bourreau va le frapper de son glaive.

2. Dans le soufflet supérieur, le Père Eternel (5) reçoit au ciel l'âme de Saint Jacques, sous la forme d'un petit corps nu.

3. Après la mort de Saint Jacques, ses disciples, par crainte des Juifs, placèrent son corps sur un bateau, s'y embarquèrent avec lui, se confiant à la sagesse divine ; et les anges conduisirent le bateau en Galice (6).

On voit, en effet, le corps du Saint Apôtre (7) déposé dans une barque de forme antique (8) qui vogue (9) sur les flots. Cinq disciples l'entourent et le vénèrent les mains jointes : un ange, les ailes déployées (10) plane au-dessus pour les conduire à bon port.

4. Le bateau atterrit dans le royaume d'une reine qui s'appelait *Louve* et qui méritait par sa cruauté de

(1) Revêtu d'un simple pagne violet.

(2) Hérode, en robe verte, manteau rouge, avec collerette violette, tient un sceptre de la main droite.

(3) En robe verte.

(4) Saint Jacques, vêtu d'une robe rouge et drapé d'un beau manteau vert, porte une coquille à son couvre-chef.

(5) Coiffé de la tiare, en robe blanche et chape rouge, il porte une étoile d'or.

(6) Province d'Espagne.

(7) Un filet de sang indique que la tête a été coupée. — Le Saint a près de lui son bourdon.

(8) C'est une barque à trois mâts.

(9) Sans voiles. C'est donc une traversée miraculeuse.

(10) Et les bras étendus.

porter ce nom. Les disciples déposèrent le corps sur une grande pierre qui, à son contact, mollit comme de la cire et forma d'elle-même un sarcophage adapté au corps.

C'est ce qui est représenté dans ce tableau : le corps du Saint est couché dans une sorte de cercueil en pierre avec son bourdon à côté (1) ; deux des disciples l'assistent en priant. Dans le fond on voit la ville et le palais de la reine, porte fortifiée, tour crénelée, édifices, temple à coupole.

5. Les disciples se rendirent auprès de la reine Louve et lui dirent : « Notre Seigneur Jésus-Christ t'envoie le corps de son disciple, afin que tu reçoives mort celui que tu n'as pas voulu recevoir vivant (2) ». Ils lui racontèrent le miracle qui avait permis au bateau de naviguer sans gouvernail ; et ils la prièrent de désigner un lieu pour la sépulture du Saint.

Après différentes ruses et tentatives perfides, la méchante reine leur dit : « Allez prendre, dans la montagne, des bœufs que j'ai là, mettez-leur un joug, et emportez le corps de votre maître dans un lieu où vous puissiez lui élever un tombeau ! » Elle savait que ces prétendus bœufs étaient des taureaux indomptés qui ne manqueraient pas de les tuer et de jeter à terre le corps du Saint. Mais les disciples ayant fait sur eux le signe de la croix, les taureaux, devenus doux comme des agneaux, se laissèrent mettre le joug et coururent porter le corps du Saint dans le palais même de la Louve.

Cette scène est figurée dans le panneau inférieur. Les deux taureaux obéissent docilement à l'un des disciples qui les conduit, et traînent le chariot sur lequel

(1) La tête du Saint est détachée de son corps.

(2) La légende veut que Saint Jacques, avant sa mort, ait prêché la foi en Galice, dans la péninsule ibérique.

repose le corps de Saint Jacques (1). Les quatre autres disciples l'accompagnent en prière, et le dernier porte son bourdon comme une trophée sacré.

La légende ajoute que la reine, émerveillée à la vue du prodige, crut en Jésus-Christ, transforma son palais en une église de Saint-Jacques et la dota magnifiquement (2) ».

Cette fenêtre porte une inscription :

MIL V<sup>cc</sup> XLIII  
CHARLES . QVAPION . FABRIQUE

*Vitrail de Saint-Laurent.*

Cette verrière se trouve au transept Nord.

Au plan inférieur, saint Laurent est étendu sur un gril de fer de couleur bleue, au milieu de flammes rougeâtres. De chaque côté, un soldat alimente le brasier avec des fascines de bois ; l'un d'eux tient une torche enflammée. Un troisième porte également une torche allumée ; un quatrième attise le feu au moyen d'une longue fourche. Un cinquième porte en main un glaive. A terre, on aperçoit des bâtons de soufre.

Au plan supérieur, figurent 14 personnages, dont trois sont assis et onze debout. Trois d'entre eux portent un bâton. Les trois personnages assis semblent être les juges qui ont condamné saint Laurent, et assistent à son supplice. Qui sont les autres personnages ? Leur attitude, toute contenue, indique, vraisemblablement, les pauvres auxquels le saint diacre distribuait les trésors de l'Eglise. Plusieurs conversent ensemble, et font sans doute l'éloge du martyr.

Aux trois soufflets du tympan figurent les trois

(1) Les deux taureaux blancs portent une riche sangle. Saint Jacques, dans le chariot, est couché sur son rocher, la tête détachée du corps. Il porte son chapeau.

(2) *Op. cit.* pp. 11-12.

personnes de la Sainte Trinité. Le Père, en chape rouge, est coiffé de la tiare ; il porte d'une main le globe du monde ; de l'autre, il tient un livre où sont inscrites des lettres sans signification. Le Fils, tenant d'une main sa croix, de l'autre un livre, a la poitrine nue, de façon à laisser visible la plaie du côté. A côté du Père, deux anges rouges ; près du Fils, un ange de couleur blanche. Le Saint Esprit est représenté sous la forme d'une colombe blanche sur fond bleu, entourée d'anges ; au-dessous, on voit un petit buste nu, les mains jointes : c'est l'âme de saint Laurent, parvenue dans la gloire du ciel.

Au bas de la verrière, on lit cette inscription, qui en fixe la date :

MIL V<sup>cc</sup> XLVIII CHARLE QVAPION FABRIQVE

*Vitrail de Saint-Eloi.*

Ce vitrail se trouve dans le bas-côté Sud.

Avant d'être élevé, en 640, au siège épiscopal de Noyon, saint Eloi avait été orfèvre à la cour de Clotaire II. Patron des orfèvres, il est devenu le patron des forgerons, des maréchaux-ferrants, et aussi des chevaux. Au diocèse de Quimper, plusieurs Pardons de chevaux se célèbrent en son honneur : à Saint-Eloi, Ploudalmézeau, Ploudaniel, Saint-Vougay, Plougourvest, Plouyé, Plouzévédé, Clohars - Fouesnant, Baye, etc...

Dans notre vitrail, saint Eloi est occupé à ferrer un cheval. Coiffé d'une toque violette, il est vêtu d'un justaucorps bleu, d'une casaque rouge, porte des hauts-de-chausses violets et des bas-de-chausses jaunes. A ses pieds, on voit un marteau et un fer à cheval. Son compagnon, coiffé d'une toque rouge, est habillé d'un justaucorps rouge, d'une casaque bleue, d'un tablier blanc, et porte des hauts et des bas-de-chausses de couleur jaune. Pendant qu'il tient la

jambe du cheval, dont saint Eloi a détaché le pied, celui-ci s'emploie à ferrer le membre détaché. C'est ici un trait légendaire. Selon les données de la tradition populaire, saint Eloi ferrait un cheval, quand un étranger, se présentant, lui dit : « Je vois que vous ne savez pas bien votre métier. Pour bien ferrer un cheval, il faut lui détacher le pied, y mettre le fer, puis le rattacher à la jambe dont il était séparé. » Et l'étranger, joignant l'exemple au conseil, ferra lui-même le cheval de la façon susdite. Au premier coursier qu'on lui amena, saint Eloi voulut, pour le ferrer, user du même procédé. Quand il tenta de rattacher le pied à la jambe, il échoua piteusement. C'est qu'il ne jouissait pas de la Toute - Puissance de celui qui lui avait donné la leçon, et qui était le Seigneur Jésus lui-même.

Au-dessous des pieds du Saint, on lit la date de 1550 « à laquelle correspond admirablement le costume des deux opérateurs et des deux propriétaires de chevaux qui sont à l'arrière-plan. On y trouve, en effet, toutes les particularités du règne de Henri II : petit toquet élégant, pour la coiffure, justaucorps, casaquin, hauts et bas-de-chausse collants. Les poses et les physionomies des personnages sont également en conformité avec les peintures et sculptures de cette époque, de même que les petits ornements d'architecture qui forment les bases et les couronnements des deux baies et qui rappellent les motifs décoratifs de quelques-uns de nos porches (1) ».

Dans les soufflets du tympan figurent trois jolis anges, dont deux ont les mains jointes sur la poitrine. A mi-hauteur de la baie de droite, apparaît le chiffre du peintre verrier : V : D.

Les sept vitraux anciens que nous venons d'étudier ont été classés monuments historiques en 1902. Une

(1) ABGRALL, *Op. cit.*, p. 13.

nouvelle verrière, représentant la résurrection de Notre Seigneur, a été placée en 1912 dans l'œil de bœuf du pignon Ouest.

#### Autels.

La chapelle contient cinq autels en pierre, dont deux se trouvent dans les bas-côtés.

Le retable du maître-autel est décoré d'une petite niche à colonnes torsées, encadrée de deux cariatides Renaissance ; le baldaquin porte une large coquille de Saint Jacques. Aux quatre panneaux du retable sont sculptés deux anges adoreurs, puis à l'une des extrémités, deux hommes avec un chapelet, dont l'un est saint Joseph qui tient un lys ; à l'autre extrémité, deux femmes tenant un chapelet, dont l'une est sans doute la Sainte Vierge.

#### Statues.

De chaque côté du maître-autel, au fond du sanctuaire, on aperçoit deux belles niches Renaissance, dont chacune a trois étages. Encadrées de montants historiés, elles sont garnies de volets, qui peuvent se fermer sur elles pour les garantir. Ces volets, eux aussi, sont décorés de sculptures en bas-relief.

1. LA NICHE DU COIN DE L'ÉVANGILE contient une belle Vierge-Mère. Le front ceint du diadème, la chevelure longue et pendante, Marie tient d'une main le sceptre royal, et porte, de l'autre, l'Enfant-Jésus, en robe, bénissant, et tenant le globe du monde.

Au deuxième étage figure une Adoration des Mages incomplète. Marie est à genoux, les mains jointes ; près d'elle se tient saint Joseph. Deux mages sont là : l'un est noir, l'autre, un genou à terre, porte un vase à offrande.

Au troisième étage est le Père Eternel avec deux autres personnages.

Aux pieds de la Sainte Vierge, au bas du premier étage, se trouvent les statuets des quatre évangélistes, avec leurs attributs : l'ange désigne saint Matthieu, le lion saint Marc, le bœuf saint Luc, l'aigle saint Jean. Plus haut sont deux prophètes, coiffés de turbans jaunes, et tenant en main une bande de parchemin. Autour de la Sainte Vierge, six anges musiciens. Dans les montants figurent les douze apôtres.

Voici, à partir du haut, les scènes sculptées sur le volet qui est à gauche de la Sainte Vierge :

1) Sainte Anne accueillie au Temple par le grand-prêtre.

2) Nativité de la Sainte Vierge. Sainte Anne est au lit.

3) Rencontre de Marie et de Joseph.

Voici maintenant, à partir du bas, les scènes qui ornent le panneau de droite :

1) Mariage de la Sainte Vierge. — Devant le grand-prêtre, saint Joseph tient de la main gauche un superbe lys, pendant que de la droite il prend la main de Marie. Deux autres prétendants, de dépit et en grinçant des dents, brisent sur leurs genoux les lys desséchés qu'on leur avait remis. Ces détails évoquent la légende vulgarisée par les évangiles apocryphes. La Sainte Vierge était encore au Temple de Jérusalem, quand il fut question de la marier. Comme de nombreux jeunes gens demandaient sa main, le grand-prêtre donna à chacun d'eux un lys desséché, en disant que celui dont le lys aurait fleuri pour le lendemain serait l'époux de Marie. Seul le lys de saint Joseph fleurit, et c'est lui qui épousa la Vierge Marie.

2) Annonciation.

3) Visitation.

Au-dessous de la niche, un bas-relief représente la

prédication de saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain. Le précurseur tient une croix avec bande-roule ; près de lui, appuyé contre un arbre, est son agneau.

2. LA NICHE DU COIN DE L'ÉPITRE contient : au premier étage, la Sainte Trinité : le Père Eternel, en chape et tiare, est assis dans un fauteuil à cariatides Renaissance, et tient devant lui le Sauveur ressuscité, debout sur le globe du monde. Le Saint Esprit qui planait sur la tête de Jésus, (1) a disparu. Des anges musiciens louent les trois divines personnes : il y en a huit autour du Père et sept au-dessous de la Trinité. Les statuette de saint Matthieu et de saint Jean, que M. le chanoine Abgrall signalait ici en 1909 (2), ont passé dans la niche du coin de l'Évangile. Dans les jambages latéraux sont encore les douze apôtres.

Sur les volets sont sculptées les scènes suivantes :

- 1) Naissance de Jésus.
- 2) Circoncision (3).
- 3) Fuite en Egypte.
- 4) Jésus au milieu des docteurs. Vêtu de blanc, le divin Enfant parle aux docteurs d'Israël du haut d'une chaire.
- 5) Mort de la Sainte Vierge.

Au deuxième étage, la niche à colonnettes présente la résurrection du Sauveur ; au troisième, Notre Seigneur assis étend la main ; près de lui est un ange.

Au-dessous de la niche, un bas-relief figure saint Jean l'Évangéliste à la Porte Latine (Rome), plongé dans une chaudière d'huile bouillante. L'apôtre imberbe a de longs cheveux. Deux individus attisent le feu sous la chaudière. Un prince, tenant un sceptre, assiste au supplice.

(1) ABRALL, *Op. cit.*, p. 5.

(2) *Ibid.*

(3) La scène des Mages que M. Abgrall signalait ici a passé à la niche du coin de l'Évangile.

Au transept Nord un socle de granit, où est sculptée une tête grotesque, supporte la statue de saint Laurent. Le saint diacre tient en main un livre ouvert. Il est encadré de panneaux présentant quatre scènes, dont deux ont visiblement trait au martyre du Saint, tandis qu'il est malaisé d'expliquer les deux autres.

A droite de saint Laurent : 1. Le martyr, les mains liées et tenues par deux soldats, comparait devant le préfet Valérien.

2. Un pape en chape rouge et en tiare, tenant un livre ouvert, tend la main vers la cime d'un arbre d'où émerge une figure humaine.

A gauche du Saint : 1. Saint Laurent, à genoux, attaché à une colonne, est battu de verges par deux soldats.

2. Un enfant, tenu sur les fonts du baptême par un cardinal, est béni par un pape.

Toujours au transept Nord, sur un socle de pierre où est sculptée une tête de femme, on voit la statue d'un personnage en habits sacerdotaux, qui doit être saint Yves.

Au transept Sud, sont les statues du Sauveur portant le globe du monde, de la Vierge-Mère couronnée (1) et de saint Jacques avec son bourdon.

#### Bénitier.

Près de la porte principale est un beau bénitier en granit.

#### Cloche.

La cloche de Notre-Dame s'appelle Marie-Josèphe-Joachim-Anne. Elle eut comme parrain M<sup>re</sup> Marc Dumene du Périer, vicomte de Pomeurit, pour marraine

(1) En 1909, d'après M. Abgrall, cette Vierge-Mère gothique tenait une branche fleurie surmontée d'une colombe que caressait l'Enfant-Jésus.

Julienne Ruelan, dame de la Vilmorel. Elle porte la date de 1683. On y lit : Robert Morvan fabriquer, Christophe Boulic curé, Yves Guern prêtre.

### Confréries.

La confrérie du Rosaire existait à N.-D. du Crann, depuis la Révolution. Les titres d'institution étant perdus, on en obtint d'autres le 13 Avril 1850.

(A suivre.)

## UN ANCIEN TEXTE DE LA COMPLAINTÉ

de l'Abbé BRANELLEC

guillotiné à Brest, le 17 Avril 1794.

M. le chanoine Saluden a recueilli à Saint-Pol de Léon la *gwerz* que composa dans sa prison, quelque temps avant de mourir, l'abbé J.-M. Branellec, guillotiné à Brest, le 17 Avril 1794 (1). Elle est identique, sauf quelques légères variantes, au texte publié en 1847 dans un ouvrage breton paru à Vannes, chez de Lamarzelle (2). L'auteur de ce recueil déclare tenir ce chant du martyr, d'une vieille veuve de Lesneven.

Ce qui étonne, dès l'abord, c'est que le breton soit ici de meilleure qualité que dans les complaintes de MM. Tanguy Jacob et Chapalain, publiées intégralement ou en partie par M. le chanoine Saluden (3). L'abbé Branellec, composant la *gwerz* de ses derniers moments, aurait-il renoncé au *brezounek beleg* ?

Un document que nous communique M. l'abbé Falhon, curé de Huelgoat, vient jeter quelque lumière sur ce problème. Il s'agit d'un manuscrit daté de 1834 où nous lisons, tracé d'une main ferme, le « chant d'adieux » de M. Branellec.

A mettre en regard ce texte et celui de 1847, l'on constate immédiatement qu'il présente un breton de mauvais aloi, un breton « décoré de termes français », selon la formule pittoresque d'un écrivain du xvi<sup>e</sup> siècle, Gilles de Kerampuill. Nous sommes donc, sans

(1) *Procès et Supplice du Confesseur de la Foi Jean-Marie Branellec, prêtre, Brest, Presse Libérale, 1928, pp. 29-34.*

(2) *Ar Feiz hag ar Vro, 1789-1814, pp. 276-283.*

(3) *Procès et Supplice des Confesseurs de la Foi Tanguy Jacob, Claude Chapalain et Marie Chapalain, Brest, Presse Libérale, pp. 48-55.*

doute, plus près de l'original, et l'on conclura aisément que le texte qui figure dans *Ar Feiz hag ar Vro* a été retouché.

Nous donnons, ci-après, le texte de 1834. Outre l'orthographe défectueuse du morceau, le lecteur remarquera que deux strophes n'y occupent point la place qu'elles tiennent dans le texte de 1847.

**Testamant Jean-Marie BRANELLEC,**  
cure a Gastel.

VAR TON *Sanctorum meritis.*

1.  
Douguet eo an arret,  
Nen deus mui a dermen,  
Da choas d'in es roet  
A-zaou gant al lezen  
Pe renonç dam fei,  
Pe bea dibennet ;  
O divis cruel ha calet !

2.  
Mæs me choas ar maro  
Eus a greis ma chalon  
Ha sur ha breferot (1).  
Ar guir Riligion  
Da ul lezen impi,  
Deun doctrin ampoeson  
Sourcen eus ar berdition.

3.  
Ma c'hrim ha ma zorfed  
Dirac an nation  
Ec ma meus preseguet  
An aviel guirion  
Ha tretet he lezen  
Demeus a schismatiq  
Hac ouspen eus a heritiq.

4.  
Na breseguen netra  
Nen deo guir christinen  
Gat ma goat er sinan  
Me er grai laouen ;  
Ya, eur poeson eo,  
Hag eur poeson marvel  
Fa ro ar maro eternal (2).

5.  
Pobl dign eus a drues  
Ur veich choas quen mervel  
Quitta da zallente  
Distro dan aviel  
Malheur mil guech malheur  
Dan nep ne heullio quet  
Rac assur evez daonet.

6.  
Digor da zaoulagat,  
Cien gat spont ha horol  
Me a ya gat ma goad  
Da zisques da errol ;  
Evit eus ar fei  
Souten ar viryone,  
Tut dallet, me ro ma bue.

7.  
Lavar c'hoas, marqueres  
Pobl ingrat ha barbar,  
Ez eo voar digares  
Caout madou an douar  
Emeus het refusset  
Dont da bresta sermant  
A soufret quemement a dour-  
[mant.

8.  
Mæs perac, ma Jesus  
Enem justiffa  
Dirac tud maleurus  
Tud arre injusta  
Heritiqet direis  
Ha zistrug gant arrach  
An ilis hag ar gristenach.

(1) Texte altéré ; il faut lire : *ha sur me brefero.*  
(2) Ceci se rapporte à la Loi du Serment.

9.  
Chilaou te, breur ingrat  
Breur impi, infidel,  
Crial a ra ma goad  
Evel hini Abel  
Venjang en da enep,  
Enep da grueldet  
Ha da erroliou milliguët.

10.  
Breur cri ha dinatur,  
Ha te el c'hoas souten  
Un doctrin quen impur  
Ha quer cruel lezen ;  
Ret eves possedet  
Mar deus (1) da heulla  
Tirantet a zeu d'am laza.

11.  
Ur veich choas, quen mervel,  
Ma breur quer, savete da ene  
Heull ilis hor Salver (2) ;  
Ha renonç prest dal le  
Sourcen eus da valeur,  
Eus da zaonation [ton.  
Ha malheur ol bobl ar c'han-

12.  
Pet mil a enneon  
Oc'heus diga collet  
Dre da voal exemplou,  
Te ha da gonsortet ;  
Touerien maleurus  
Partout eret brezel  
Da Jesus, de ilis santel.

13.  
Ur veich abandonnet  
Gant ho cras, ma Doue,  
Evel dour eve efet  
Fep sort iniquite  
Arruet en abim  
Ar pec'her caledet,  
Pep crim so gantant dispriget.

14.  
Sclerret ho daoulagat,  
Ma Doue, darre dall ;  
E faveur arre vad,  
Pardonnnet darre fall ;

(1) Suppléez *c'hoas* à cause du rythme.  
(2) *Quen mervel* est de trop ; il faut rattacher *ma breur quer* au membre de vers qui précède.  
(3) Ce vers est trop court ; au début suppléez *eo*.

Laquet mar plij gueneauch,  
Mar deo ho madeles  
Ar guir beuc'h er rouanteles.

15.  
Gant ho cras, ma Jesus  
Me anduro laouen  
Pep seurt poanniou grevus,  
Arrach ma bourevien ;  
Me varf en hoc'h ilis  
Ma chorf a berisso  
Mæs ma fei a driompho.

16.  
Ra zeuio ma maro,  
Ma Jesus, ma Doue  
Da rei ar peoc'h d'am bro  
Hag an dranquillite  
Ma vezo hoc'h anno,  
Quement al blasphemet  
Partout meulet ha enoret.

17.  
Ma brassa calonnat  
O quittat ar bed man  
Mas er quen ingrat (3)  
O tont da bunissa  
Ma madoberourien  
Ma brassa mignoned,  
Abalamour mo deus ma loget.

18.  
Courag, pasiantet,  
Intanves, minor paour,  
Doue en deus prometet  
Dar eur verenat dour  
Roet en e hano,  
Recompans eternal  
Hac o pezo goude mervel.

19.  
Ma breudeur beleyen,  
Ne gollet quet courach  
Labouret da souten  
E Franç ar gristenach,  
Evit gounid un ene  
Dispriget ar maro  
Ha Doue o recompanço.

20.  
 Adieu pobl a Gastel,  
 Ma finitantet ques,  
 Bezit ato fidel,  
 Ha dalc'hit mad do feis,  
 Nep a gol ar vues  
 Evit lezen Doue  
 Tra certen enem savete.

21.  
 Adieu, ma breur Guillou  
 Adieu breur Gabriel,  
 Arretet ho tailou ;  
 Fr Religion santel  
 E cafot motivou  
 A gonsolation  
 Heuliet hy agreis ho kalon.

22.  
 Ya sur, madoue  
 Me arra volontier  
 Eus ma c'horf, ma bue  
 Ur sacrifis antier,  
 Bizit doch agreabl ;  
 Pardonet, me oped  
 Tud coupabl ha tud revoltet.

23.  
 Ma breudeur beleyen  
 Neve merseriet  
 Poc'h eus ho curunen  
 Sur en eon recevet,

Pedet evageste  
 Da roi din ho courach  
 M'am bezo ar memes partag.

24.  
 Evel ar Vadalen  
 Dirazoc'h prosternet,  
 Gant glac'har hac anquen  
 Me avoel ma fec'het  
 Pardon, Jesus, pardon,  
 Ha na zispriget quet  
 Ur galon humbl ha contristet.

25.  
 Arruet eo eta  
 Ar fin eus ma exil ;  
 Me a guita gat joa  
 Ar bed leun a beril ;  
 O teport ar gurunen  
 Gant Doue promettet  
 Da nep en deus perseveret.

26.  
 O devez presieus  
 A laonediguez !  
 Mont da gaouet ma Jesus (1)  
 Ene Rouantelez  
 Bea en un instant  
 Gantant er barados  
 Eternalamant o repos.

N. B. — Cet article était déjà sous presse quand nous avons reçu de M. le chanoine Le Helleu, de Rennes, un manuscrit à lui adressé, le 22 Octobre 1928, par M. le chanoine Henry, curé de Saint-Martin de Brest, et ayant pour titre : *Santimanchou diveza an Aotrou Branellec, cure a Gastel*. Le texte breton de la *gwerz* est à peu près le même que celui que l'on vient de lire. Il est suivi d'une traduction française, en tête de laquelle figure cette note : « Dernières paroles de Monsieur Branellec, curé de Saint-Pol-de-Léon, traduites en français et en prose du petit Poème breton que ce prêtre-martyr composa dans sa prison à Les-

(1) Ce vers est surchargé : *ma* est de trop.

neven (1), en 1794, la nuit qui précéda le jour de sa mort, et intitulé : *Santimanchou diveza an Aotrou Branellec, cure a Gastel*. — Ce vertueux prêtre fut enlevé, à ses ouailles et à l'église qu'il sanctifiait par la sainteté de sa vie, à l'âge de 35 ans. »

Le manuscrit, dont le texte breton est calligraphié, semble assez ancien.

H. P.

(1) C'est à Brest que M. Branellec était incarcéré.

UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>GR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

CHAPITRE XIV

Le Concile. — L'année terrible. — Mort de Mgr Sergent.  
Mgr Nouvel. — Le siège épiscopal d'Autun.

Nous avons dit que de hautes influences s'étaient entremises pour lancer dans l'arène parlementaire l'éloquent et distingué Vicaire Général de Quimper, dont on regrettait de voir les magnifiques talents se confiner et s'user dans une vie modeste, sur le promontoire de la Basse-Bretagne.

A coup sûr, la maturité de jugement, la dignité de caractère de M. l'abbé de Léséleuc eussent exercé une grande puissance d'action et de contrepoids dans la période agitée qui, en 1869, ouvrit au parti libéral l'accès au pouvoir.

Les passions politiques, à la faveur des concessions arrachées à Napoléon III, fermentaient dans les noyaux révolutionnaires. Mgr Pie avait dit à l'Empereur : « Ne perdez pas de vue, Sire, que pour tout ce parti, la liberté demandée est celle de vous renverser » (1).

D'autre part, le libéralisme catholique gardait une

(1) Histoire de Mgr Pie, par Mgr BONNARD II, 317.

méfiance agressive à l'égard du Concile futur et de la Papauté.

Des défections retentissantes attristaient les fidèles : Le Père Hyacinthe en France, Doellinger en Allemagne...

Les vrais catholiques, au cœur droit et fidèle, se recueillaient « persévérant unanimes dans la prière » (1), et implorant la descente de l'Esprit de lumière et de flamme sur le nouveau Cénacle. Ils se tenaient à l'écart des agitations bruyantes, et demandaient humblement à Dieu, comme disait autrefois S. Vincent de Paul, « la grâce de n'avoir jamais été que du parti de la vérité, avant comme après les décisions de l'Eglise » (2).

Telle fut la conduite de M. de Léséleuc et celle du diocèse tout entier, clergé et fidèles, fiers de leur Evêque, dont le dévouement au Pape est si bien exprimé dans la peinture murale au-dessus de l'autel Saint-Pierre, à la Cathédrale de Quimper : *Notre Seigneur donnant les clefs du Royaume de Dieu à S. Pierre*. Parmi les autres apôtres, le peintre Yan d'Argent a représenté le plus rapproché sous les traits de Mgr Sergent, contemplant dans la joie et l'amour le divin Maître et celui qu'il choisit pour être son Vicaire à la tête de l'Eglise.

Le dogme de l'Infaillibilité Pontificale fut solennellement promulgué le 18 Juillet 1870. La guerre entre la France et la Prusse vint brusquement, comme un coup de foudre, interrompre le Concile du Vatican. De grands devoirs rappelaient aussitôt les Evêques dans leurs diocèses. Quimper fit à son Evêque une réception digne de celui que Pie IX appelait *le sergent du Pape*.

Les événements se précipitaient en tempête : Désas-

(1) *Perseverantes unanimiter in oratione* : Act. Ap. I, 14.

(2) *Ibidem*, II, 346.

tres de Sedan, de Metz, chute de l'Empire, Paris assiégé, la France envahie et ravagée jusqu'aux lisières de la Bretagne, où la Vierge de Pontmain apparut en messagère de la délivrance ; Rome tombée sous la puissance des armées italiennes, et le Pape « prisonnier » au Vatican. « *L'année terrible* », ce coup de la Providence, qui tire le bien du mal, avait pacifié les luttes de doctrine, et unissait les âmes dans une obéissance franche et filiale.

Pour sortir de l'affreuse tourmente, la France se choisit des représentants capables de réparer les ruines. Mais unè paix douloureuse lui ravit pour un temps l'Alsace et la Lorraine et lui imposa un tribut de guerre écrasant.

Le malheur public s'aggrava encore par la guerre fratricide de la Commune, que le gouvernement de M. Thiers n'avait su ni prévoir ni étouffer dans son germe et qui ne s'acheva que par les sanglantes *jours de Mai*, dans les décombres fumants des palais incendiés par la rage des vaincus.

Les calamités publiques provoquèrent parmi les populations, surtout en Bretagne, un renouveau de piété et d'esprit de prière. Les églises voyaient accourir au pied de l'autel les épouses et les mères qui venaient déposer dans le Cœur de l'Hostie du Tabernacle leurs angoisses. On se prosternait devant Notre Dame de Pitié, on allumait des lampes et des cierges pour perpétuer la prière qu'interrompaient seules les nécessités du travail et de la vie. On multipliait les visites aux sanctuaires vénérés, où il semblait que le ciel fût plus près de la terre et le regard de Marie plus compatissant, sa main et son cœur plus secourables. Mais cette piété cherche un aliment plus fort, et ce sont des pèlerinages processionnels qui, en bien des parties de la France, semblaient éteints depuis des siècles.

Chez nous, les foules s'élancent vers Rumengol, Le Folgoat, Les Portes, la Palue, la Salette... D'autres sanctuaires plus intimes, Notre-Dame de Grâces, de la Clarté, la Mère-de-Dieu, Le Crann, Poher, Penc'hors, etc., s'ouvrent à des fidèles avides d'hommages à leurs protecteurs du Ciel. C'est le moyen-âge ressuscité, sans que le mouvement se ralentisse.

Dans cette effervescence des âmes, Notre-Dame de Kerdévot devint aussi un centre de piété ardente.

Le Recteur d'Ergué-Gabéric, qui avait la garde de ce magnifique joyau breton de Kerdévot, M. l'abbé Jézéquel, était ancien vicaire de M. de Léséleuc à Plougouven. Il recourut à lui pour traduire à la gloire de Dieu et de la Vierge Marie les sentiments des pèlerins qu'il convoqua le 4 Mai. Dès le point du jour, les messes se succèdent avec de nombreuses communions ; de tous les versants des collines, soldats revenus au foyer, pères et mères, joyeux et reconnaissants, convergent en groupes compacts vers la chapelle bénie. Les pèlerins apportent un ex-voto à Notre-Dame : une plaque de marbre sur laquelle ils ont fait graver en lettres d'or l'inscription suivante :

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE  
A NOTRE-DAME DE KERDÉVOT  
POUR LA PROTECTION QU'ELLE A ACCORDÉE  
AUX SOLDATS, MARINS ET MOBILISÉS.  
1871.

Après la grand'messe, la procession, présidée par M. le vicaire général de Léséleuc, réunit tous les fidèles. Les croix, les bannières, les oriflammes sont fièrement portées par les soldats de la guerre, et les cantiques retentissent dans les rangs du long cortège. Au retour, sur l'immense placître se massent les fidèles, et près de la porte de l'église, M. de Léséleuc monte sur le mur de l'enceinte extérieure, et de cette tribune

en plein air, il parle la belle langue du pays. Il lui donne des accents d'éloquence qui font tressaillir les auditeurs et se gravent profondément dans leurs âmes.

Nous ne possédons que le résumé de ce discours ; paru dans le *Feiz Ha Breiz* du 13 Mai 1871. En voici la substance :

« Chrétiens, quel nom faut-il que je donne à cette journée ? L'appellerai-je journée d'allégresse, journée d'actions de grâces, journée de retour pour vous, sains et saufs, après de rudes combats ? Oui certes ! ces noms répondraient bien aux sentiments qui vous animent ; et cependant, n'est-il pas plus dans la vérité des événements, tragiques, dont nous sommes délivrés, de l'appeler la *journée des mères* ?

» Oh ! jeunes gens, combien de fois vos mères sont-elles venues depuis votre enfance vous mettre sous la protection de Notre-Dame de Kerdévot ; puis quand la vie, avec ses devoirs, ses périls, ses absences du foyer vous éloignaient de vos mères, comme elles venaient souvent vous confier à ses sollicitudes ! Mais surtout, quand vous étiez sur le champ de bataille, en face de la mort, pour la défense de la Patrie, quelles larmes suppliantes elles sont venues verser devant l'image vénérée ! Mais aujourd'hui, c'est la joie de votre retour, c'est le bonheur du foyer, c'est la reconnaissance plein le cœur.

» Sainte Monique, son fils Augustin converti et revenu à sa mère, ne vécut désormais que pour louer Dieu. Ainsi, vos mères, jusqu'au dernier soupir, reviendront à Kerdévot pour remercier la Mère du Ciel, qui vous a arrachés à la mort et ramenés au foyer maternel.

» Voulez-vous porter au comble la joie de vos mères ? Promettez aujourd'hui devant vos familles, vos amis, devant tous ceux qui s'unissent aujourd'hui à

votre reconnaissance, devant cet ex-voto offert à Notre-Dame de Kerdévot, que vous resterez fermes dans la foi de vos Pères, fidèles à la foi des Bretons, à votre Dieu, à la Vierge Marie.

» Ah ! Bretons, les impies croyaient, pendant cette guerre, vous faire rougir, en vous appelant par moquerie *ceux qui prient* !

» C'est bien ! Vous êtes *ceux qui prient*, nous avons entendu comme vous leurs sarcasmes, mais avec fierté, et vous aussi, n'est-ce pas ? Oui, vous en êtes fiers, et vous promettez d'être toujours des *priants* pleins de cœur ! Oui, toujours la vieille foi règnera en Bretagne, toujours Rumengol, Le Folgoat, Kerdévot vous verront fidèles et en foule à leurs chapelles et à leurs pardons ! »

Et ce fut une acclamation unanime de fidélité !

Trois semaines après le pèlerinage de Kerdévot, sous l'impression de l'incendie de Paris par les *Communards*, M. de Léséleuc visitait M. J. Guillou, recteur de Loc-Maria de Quimper, poète breton d'un goût délicat et charmant. Un vrai Breton aime à voir traduire les événements en poèmes populaires qui en perpétuent les enseignements. M. de Léséleuc engagea le bon recteur à composer une *gwerz* sur les malheurs de la Patrie.

M. Guillou ne tarda pas à venir lui chanter lui-même l'œuvre attendue. C'était « *an Dasprener* » (le Rédempteur). La beauté des pensées et l'émotion des strophes émerveillèrent le Vicaire général, qui voulut parler à l'Evêque de ce prêtre d'élite par les qualités brillantes de son esprit, que Loc-Maria tenait sous le boisseau.

Les désirs de M. de Léséleuc se réalisèrent en Mars 1872, par le choix de M. Guillou pour l'importante paroisse de Penmarc'h. Il y fixa sa vie, malgré toutes les offres ; et c'est là que de sa plume et de son cœur

jaillirent des cantiques et des œuvres qui font toujours le charme des générations de fidèles (1).

Cependant, les profondes blessures de la guerre de 1870 réveillèrent dans l'âme de la Patrie la foi endormie et les vieilles vertus. Elle choisit un corps de législateurs digne de la rude tâche à accomplir. La Chambre, qu'un pur patriotisme et un noyau solide de grands cœurs rendaient chrétienne, imposa ses directions à la présidence de M. Thiers. Mais son inexpérience des vieilles intrigues parlementaires permit aux éléments troubles de paraître peu à peu à la surface et de paralyser en partie la restauration nationale.

A la chute de l'Empire, parmi les hommes du 4 Septembre qui prirent le pouvoir, Jules Simon fut ministre de l'Instruction publique et des Cultes. M. Thiers le maintint à ce poste, et il eut entre les mains tous les intérêts des cultes, jusqu'à la démission de M. Thiers, en 1873.

Ce fut auprès de lui que le Nonce et le cardinal de Bonnechose reprirent, pour élever à l'épiscopat M. de Léséleuc, les démarches que l'Empire avaient obstinément écartées, sur des rapports tendancieux purement politiques.

Depuis longtemps déjà, la santé de l'Evêque de Quimper était compromise. Le laborieux séjour au Concile avait aggravé le mal. Souvent, ses entretiens portaient sur la mort, et il s'y préparait de toute son âme. Les événements apaisés lui permirent de quitter Quimper fin Juin 1871. Il se rendit aux eaux du Mont-d'Or, dont il avait déjà éprouvé les effets salutaires. Il était accompagné de son secrétaire, M. le chanoine Peyron.

Le traitement terminé, il s'empressait vers la Bretagne, lorsque, en pleine route, à l'arrêt du train en gare de Moulins, la mort le frappa brusquement.

(1) Cf. *Feiz ha Bretz*, 1922, p. 263.

Le corps fut confié à la communauté des Sœurs de Nevers, à Moulins, et le matin du 26 Juillet 1871, la douloureuse nouvelle fut télégraphiée à l'Evêché de Quimper. M. Peyron annonçait que le cercueil arriverait en gare de Quimper le vendredi 28, à 2 heures.

Le Chapitre se réunit aussitôt, fixa au 2 Août la cérémonie de la sépulture, et fit la circulaire qui fut envoyée au Cardinal-Archevêque Métropolitain de Rennes, aux Evêques de la Province ecclésiastique, au clergé et aux fidèles du diocèse. Il prescrivit, dans toutes les églises et chapelles, un glas funèbre aux trois *Angelus* quotidiens, jusqu'au 2 Août, et décida que chaque jour, dès l'arrivée du corps, il se rendrait processionnellement dans la salle synodale, à 3 heures, chanter les vêpres des Morts, devant la dépouille funèbre, qui y serait exposée.

Le vendredi 28, le Chapitre, accompagné d'un nombreux clergé, se rendit à la gare, à 2 heures, pour accueillir le cercueil et le conduire processionnellement, suivi de toute la population en deuil, jusqu'à l'Evêché.

Le jour même, le Chapitre nomma vicaire capitulaire, pendant la vacance épiscopale, M. Jégou, ancien vicaire général, et pour le seconder, M. le chanoine Evrard, official, et M. de Léséleuc, chanoine théologal, substitut.

Les funérailles, célébrées le 2 Août, furent une triomphale manifestation de la vénération unanime, et de la vive reconnaissance pour celui qui, pendant seize années d'un épiscopat glorieux et fécond, avait consacré un zèle ardent à tous les intérêts de Dieu, de l'Eglise et des âmes ; qui avait obtenu des concours si magnifiques pour la restauration complète de sa belle cathédrale et l'achèvement de ses tours ; qui avait ranimé les antiques dévotions à Notre-Dame de Rumengol, couronnée en 1866, à Notre-Dame du Folgoat, à

Sainte-Anne la Palud, etc. ; qui avait encouragé le recrutement et le zèle ardent des missionnaires du clergé paroissial, qui se dévouaient, ainsi que les Pères de la Compagnie de Jésus, à maintenir toujours vivante la tradition des Le Nobletz et des Maunoir.

La voix populaire et le désir du clergé breton désignaient, pour lui succéder sur le siège de saint Corentin, M. de Léséleuc.

On retrouverait en lui le prestige et la puissante influence exercée par Mgr Graveran. Même connaissance et même amour des traditions bretonnes, même culte de la langue ; même éloquence souple et populaire, même art de s'adapter à tous les milieux et à tous les âges ; même action profonde exercée sur les hautes sphères de la marine, des administrations et de la noblesse terrienne.

Mais tout cela devenait au contraire un obstacle devant les préjugés des gens au pouvoir, qui refusaient obstinément à la Bretagne des hommes de sa race pour gérer les affaires et les intérêts du pays ; surtout pour diriger un clergé levé dans les sillons de la terre bretonne, et qu'on tenait en défiance, à cause de ses qualités mêmes. Aussi, Jules Simon donna aux ouvertures qui lui étaient faites cette réponse : « M. de Léséleuc sera désigné pour un siège épiscopal, mais pas en Bretagne, car il sait le Breton. »

M. de Kerdrel, sénateur du Morbihan, aida cependant au choix, pour le siège de Quimper, d'un autre Breton, mais qui ne connaissait pas la langue du pays, et avait été élevé en dehors de ses usages, son beau-frère, le R. P. Dom Anselme Nouvel de la Flèche, autrefois curé de la paroisse rennais de Toussaint, puis vicaire général de l'Archevêque, et devenu fils de Saint-Benoît, dans la Congrégation de la Pierre-qui-Vire. Celui-ci devait gouverner le diocèse pendant quinze ans, avec une grande sagesse et un zèle fruc-

tueux. Il reçut la consécration épiscopale dans son monastère même ; et le 15 Février 1872, il fit son entrée solennelle dans sa ville de Quimper et dans sa cathédrale de Saint-Corentin.

Est-ce vers la fin de 1871, ou au commencement de 1872 que nous devons placer une secousse dans la santé de M. de Léséleuc, qui passa inaperçue à ce moment-là, mais qui parut plus tard avoir été une première menace de la mort ?

Il sortait avec un de ses collègues d'une soirée intime passée ensemble chez leur ami commun, M. de Chabre, président du Conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Mathieu, quand, dans l'entretien, il éprouva une sorte de vertige et s'appuya sur son compagnon. Ce ne fut qu'un instant ; il attribua cela à ces terribles maux de tête qui étaient sa croix depuis sa jeunesse, et n'y pensa plus.

Le 21 Février 1872, Mgr Nouvel conférait à M. de Léséleuc le titre de vicaire général et les fonctions qu'il remplissait déjà dans le conseil de Mgr Sergent.

Le dimanche précédent, 18 Février, M. de Léséleuc montait dans la chaire de la cathédrale pour ouvrir la station quadragésimale. Ce fut le dernier carême qu'il prêcha, car en 1873, c'est à Autun qu'il appartenait.

Cette station quadragésimale de Saint-Corentin groupa autour de sa chaire tous les fidèles de la paroisse et au delà ; ce fut un commentaire très nourri et plein d'onction sur les Saints Evangiles. Mais au sermon de la Passion, le Vendredi-Saint, rempli des leçons que lui suggéraient les mystères douloureux, il oublia que son auditoire n'était plus, au XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui écoutait pendant trois heures, sans se lasser, la parole ardente et prophétique de S. Vincent Ferrer ; il fallut le timbre de l'horloge, à 10 heures, pour terminer brusquement par le troisième *O Crux Ave*.

M. de Léséleuc ne tarda pas à recevoir de Paris un

appel que lui fit la Nonciature en vue des négociations poursuivies avec le Ministre des Cultes. Ses sentiments, devant l'avenir qui s'annonçait, et ceux de sa vénérable mère, nous les connaissons par une page émue de son premier Mandement :

« Né dans un pays dont les fils ne reculent guère devant un sacrifice, quand il leur est demandé au nom de la foi ou au nom de l'honneur, notre volonté s'est pourtant sentie ébranlée, lorsque les Chefs de l'Etat, d'accord avec le Chef de l'Eglise, et nous faisant un honneur que nous avons la conscience de ne point avoir mérité, nous firent connaître qu'ils songeaient à nous pour le siège épiscopal d'Autun. Grâce à Dieu, les considérations de je ne sais quelle ambition humaine n'avaient aucune prise sur notre âme. Epris d'un constant amour pour la sainteté du sacerdoce et pour le ministère sacré que les prêtres obscurs exercent au profit des petits, nous n'avions qu'un seul désir, le désir ardent de fournir laborieusement la dernière portion de notre carrière au service d'un peuple dont la robuste foi est aujourd'hui, hélas ! si menacée. Armé, nous semblait-il, de patience au moins et de bonne volonté, pour ces combats sans bruit contre l'envahissement du mal, assuré de recevoir les leçons d'un saint évêque et les exemples des plus dignes prêtres, nous découvrîmes, à ce qui se passait au plus intime de notre âme, que la force apostolique de quitter, de sacrifier, de partir, était sur le point de nous abandonner. Vous pardonnerez, N. T. C. F., ce simple aveu à un cœur qui veut être connu quand il se donne. A cette heure d'angoisse, la miséricorde de Dieu daigna ouvrir pour nous, comme pour Symphorien, toutes les sources du courage. La vaillante femme, la sainte femme qui nous apprit, aux premiers jours de notre vie, à faire le signe de la croix, était, grâce au ciel, à nos côtés. Elle est là, par un privilège

patriarchal accordé à un si petit nombre de familles, encourageant ses fils à leur entrée dans les devoirs de la vieillesse, comme sa main les soutenait dans leurs premiers pas au chemin du devoir. Mon Dieu ! je vous remercie de m'avoir fait entendre, à cette heure solennelle, votre sainte volonté par la voix de ma mère ! Elevée par sa foi antique au-dessus de la nature, et oubliant toutes les amertumes d'une suprême séparation pour les austères jouissances que les cœurs droits savent trouver au service de la grande cause : « Allez, » nous a-t-elle dit, allez où la volonté de Dieu vous appelle. Il m'a fait la grâce de vous apprendre à faire votre devoir de chrétien, faites votre devoir de prêtre. Vous appartenez à la sainte Eglise depuis trente ans, n'écoutez qu'elle. Votre mère, soyez-en sûr, votre mère sera forte ; soyez-le autant qu'elle (1) ».

Le 1<sup>er</sup> Août 1872, paraissait dans le *Journal Officiel*, un décret de M. Thiers le désignant pour le siège épiscopal d'Autun, dont Mgr de Marguerye était démissionnaire.

Celui-ci, communiquant sa décision par une lettre pastorale à son clergé et à ses diocésains, leur avait déjà annoncé que le choix de son successeur remplissait de joie le cœur du Souverain Pontife Pie IX.

L'impression générale parmi le clergé et les fidèles du diocèse de Quimper, nous la trouvons exprimée dans la lettre qu'écrivait, le 12 Août 1872, à un ancien paroissien de Saint-Melaine de Morlaix, Hippolyte Violéau, M. le chanoine Bergot, supérieur du Grand Séminaire de Quimper :

« Voilà définitivement M. de Léséleuc nommé à l'Evêché d'Autun. C'est un choix qui honore le gouvernement. Il y a dans M. de Léséleuc l'étoffe d'un grand évêque. On me cite de lui une belle réponse au minis-

(1) Mandement du 22 Février 1873, pages 6 et 7.

tre de l'Instruction publique. Il y a cinq ou six semaines, M. Jules Simon lui dit que notre ancien préfet, M. Richard, avait, dans un rapport, déclaré que tous les mandements de M. de Léséleuc, s'il était jamais évêque, se termineraient par le cri de : « Vive le Roi ! » A quoi M. de Léséleuc répondit au ministre : « Excellence, quand est-ce que vous avez pu surprendre la main de l'Eglise dans les révolutions qui ont agité notre pays depuis 80 ans ? Sa devise, la nôtre, doit être uniquement celle-ci : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre à tous les hommes de bonne volonté » (1).

Vers cette époque, à Paris, la chancellerie des Cultes souleva un conflit avec la chancellerie romaine. Elle prétendait refuser dans les décrets pontificaux de nomination épiscopale, la formule qui disait que l'Etat français désignait au choix du Pape pour l'épiscopat tel candidat : c'était l'expression célèbre *nominavit nobis*. Voilà un *nobis* que l'esprit gallican de Paris ne voulait pas accepter. Rome fit des recherches dans ses archives et invita la chancellerie française à l'imiter. De ces recherches, il résulta que le *nobis*, depuis le Concordat, se trouvait dans 410 des pièces officielles, et ne manquait que dans 40. La question était par là-même tranchée et le *nobis* fut accepté pour les actes qui regardaient M. de Léséleuc.

On cita de celui-ci un mot plaisant à ce propos.

Dans une réunion, on offrait au nouvel Evêque nommé les félicitations les plus chaleureuses. Il répondit en souriant : « Pour encore je suis à peine un tiers d'Evêque ; mais je ne serai point l'Evêque de Thiers. »

(1) Nous devons la communication de cette lettre, à la très aimable obligeance de M. le chanoine Louis Saluden, aumônier à Brest, professeur de sciences au collège de N.-D. du Bon Secours, l'heureux possesseur des papiers d'Hippolyte Violeau.

Mais son cœur, comme l'aiguille aimantée, se dirigeait vers Rome, vers Pie IX :

« La maxime que nous avons choisie depuis longtemps, pour être la règle de notre conduite, est celle-ci : « Veux-tu savoir ce que Dieu veut, demande ce que veut Pierre ». Donc, lorsque nous nous sommes senti partagé entre la crainte d'assumer une charge trop lourde, et le désir sérieux, sincère, invincible, d'obéir en toute chose à Dieu, nous nous sommes tourné vers la lumière de Rome et du monde, vers cette lumière que l'esprit du mal peut essayer de voiler, mais qu'il n'éteindra pas. Nous avons, avec la candeur d'un fils qui sent le besoin d'être secouru par son père, exposé au Vicaire de Jésus-Christ nos appréhensions, nos craintes trop fondées, et notre volonté de suivre, quelles qu'en puissent être les obscurités et les peines, la voie que sa main nous tracerait comme la nôtre. Infaillible quand il enseigne, nous disions-nous, le Souverain Pontife est assuré d'avoir, dans une mesure qui n'appartient qu'à lui seul, la permanente assistance du Saint-Esprit pour le gouvernement de l'Eglise. Quand il affirme, c'est Dieu qui affirme ; quand il nie, c'est Dieu qui nie ; les pasteurs qu'il envoie « entrent par la porte » et sont les pasteurs envoyés de Dieu. Or, l'admirable Evêque des Evêques a daigné, au milieu des amertumes que lui font dévorer les dangers des âmes plus encore que les persécutions des peuples et des rois, répondre à l'appel du plus humble de ses fils et dissiper les dernières ténèbres. « Abandonnez-vous, nous dit-il, abandonnez-vous » d'un cœur joyeux à la volonté de Dieu ; et quand il demande : « Qui marchera à notre parole ? » répondez avec confiance comme Isaïe : « Me voici, envoyez-moi », et soyez sûr que le Tout-Puissant fera le reste. » *Alacri itaque animo te divinæ voluntati permitte, eique roganti, QUIS IBIT NOBIS ? Cum Isaia*

*responde fidenter* : ECCE EGO, MITTE ME, *certus Omnipotentem reliqua perfecturum*. Et voilà le dernier mot, N. T. C. F., le dernier mot du Pape et le dernier mot de Dieu. Après l'avoir lu, nous avons livré tout notre cœur à la joie du devoir, en présentant notre tête et nos mains à la consécration épiscopale » (1).

De toutes parts se multipliaient les témoignages d'affection et les chaleureuses félicitations venus de tant d'amitiés anciennes et toujours jeunes. Et voici que du diocèse d'Autun arrive, à l'adresse du nouvel évêque qu'on était fier de savoir si uni à la Chaire de Pierre et si cher au cœur de Pie IX, l'expression d'un filial respect et l'assurance de prières ferventes. Et déjà, comme une invite très douce à préparer la mission que Dieu lui réserve à la Gloire du Sacré-Cœur, une première lettre, signée du Monastère de Sainte-Marguerite-Marie, de la Visitation de Paray-le-Monial, toucha au vif son âme.

Le 29 Octobre 1882, il répondit par cette lettre à la Révérende Mère Supérieure :

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

» Si je n'avais pas la ferme espérance que mon nom est inscrit à Paray-le-Monial en caractères invisibles, je vous prierais de l'y tracer comme celui d'un ardent ami de votre Maison de grâces. Au moins, je vous supplie d'entourer ce nom, et ce cœur qui appartient aujourd'hui à la sainte église d'Autun, de vos plus charitables supplications. Le besoin des temps est immense.

» Que S. François de Sales vous fasse comprendre quel est celui des Evêques !

» Devenons dignes, Ma Révérende Mère, d'invoquer bientôt solennellement *Sainte Marguerite-Marie*, et

(1) *Ibidem*, pages 7 et 8.

travaillons de toute nos forces à faire aimer le Sacré-Cœur de Jésus.

» C'est à Lui et pour Lui que je suis votre plus dévoué serviteur.

» L. DE LÉSÉLEUC, *Evêque élu d'Autun*. »

Le R. P. Drevon, S. J., directeur de la Confrérie de la *Communion réparatrice*, qui avait alors son siège au Monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, écrivait aussi vers cette époque, au nom des Associés de cette œuvre très vivante et déjà très répandue, à Mgr de Léséleuc, qui fit cette réponse très cordiale et déjà toute paternelle :

« *Quimper, le 8 Septembre 1872.*

» MON RÉVÉREND PÈRE,

» Que le Cœur Sacré de Jésus vous bénisse et vous récompense ! En plaçant aujourd'hui même sous mes yeux les écrits par lesquels vous ne cessez de propager la dévotion si apostolique de la *Communion Réparatrice* offerte au Sacré Cœur de Jésus, vous me faites plus de bien que vous ne pensez. Déjà je voyais Paray-le-Monial comme mon meilleur point d'appui ; vous m'y faites voir un trésor et une armée. Demandez pour moi, mon Révérend Père, la grâce de trouver là, pour tous les besoins qui s'annoncent, les secours surnaturels qui peuvent seuls me suffire.

» Veuillez m'inscrire à la date de cette fête de la Nativité et comptez-moi pour tout vôtre au Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.

» Léopold DE LÉSÉLEUC. »

La divine Providence va préciser ses desseins sur l'œuvre épiscopale qu'elle confiera à Mgr de Léséleuc. En effet, encouragé par la réponse faite à l'adresse que le Directeur lui avait envoyée au nom de l'Œuvre de

la Communion réparatrice, celui-ci, le 8 Décembre, date des deux grands événements religieux du siècle, la glorification du plus beau privilège de Marie, et l'indiction du Concile du Vatican, écrivit de nouveau à Mgr de Léséleuc. Nous citons le passage principal de cette lettre :

« MONSEIGNEUR,

» En lisant la lettre que Votre Grandeur a bien voulu m'écrire au sujet de la Communion réparatrice, et qui a été publiée dans la *Correspondance* des Associés, les paroles suivantes m'ont particulièrement frappé. « Déjà, je voyais Paray-le-Monial comme mon meilleur point d'appui ; vous m'y faites voir un trésor et une armée. » J'ai relu plusieurs fois ces paroles, et voici la pensée qui s'est alors présentée à mon esprit.

» Il m'a semblé, Monseigneur, que pour entretenir le mouvement religieux qui se produit en France depuis quelque temps, on pourrait avantageusement provoquer un nouveau pèlerinage vers ce lieu béni que Notre-Seigneur a choisi lui-même pour révéler les richesses de son Divin Cœur... »

A cette lettre, quatre jours après, Mgr l'Evêque nommé d'Autun répondait en ces termes :

« Quimper, le 12 Décembre 1872.

» MON RÉVÉREND PÈRE,

» Malgré le Consistoire qui approche, je suis encore bien loin d'Autun, quant au temps et quant à l'espace. Il me semblerait téméraire de prendre une part considérable dans l'examen détaillé de la pensée que l'amour du bien vous suggère. Mais sans rien avoir de l'autorité et de la grâce épiscopale, je me sens le droit de vous assurer que cette pensée me trouve tout prêt

à y applaudir, et qu'elle est pour moi « *neque nova neque oblita* ». Je vous supplie donc de continuer à l'étudier, et devant Dieu pour qu'il la bénisse, et avec les hommes de bonne volonté, sans le concours desquels il serait difficile de déterminer les voies et moyens. Sauf meilleur avis, plus ample réflexion, et suffisante connaissance du terrain, il me semble préférable que l'initiative, au moins quant à l'action, vienne des laïcs.

» Indépendamment de toute autre considération, je crois voir que telle est la marche suivie par la Providence dans les œuvres de cette nature si magnifiquement accomplies de nos jours, comme à Lourdes — et le jour même où vous m'écriviez, l'incomparable pèlerinage de Sainte-Anne a été l'ouvrage des simples chrétiens ; mille prêtres et quatre évêques ont pris le commandement d'une armée qui s'est, pour ainsi dire, recrutée d'elle-même. Demandons au Cœur de Jésus-Christ qu'il dirige tous les mouvements des nôtres.

» Recevez, mon Révérend Père, la nouvelle et bien sincère assurance des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels je suis

» Votre très-humble serviteur,

» L. DE LÉSÉLEUC. »

Chanoine A. LE ROY.

(A suivre.)

## Un Chef-d'Œuvre de M. GUILLOU

Recteur de Penmarc'h.

### CANTIQUE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE TRÉBOUL

(Décembre 1884)

Perak n'oun-me gwennili, stag ouz-in diouaskell,  
Nijal e raffen founus pell pell ouz Breiz-Izell,  
Betek kern menez Kalvar betek ti Nazareth,  
Evit adori gwelloc'h hor Zalver benniget.

×

Rag e Nazareth Jezuz a vevas tregont vloaz.  
Ha var lein menez Kalvar a varvas ouz ar groas :  
O plassou teir gwech santel, me n'ho kwelin biken,  
N'oun ket labous en Envou, prenvik oun er boultren !

×

Mes c'houi, Jezuz, zo ker mad, ma teuit da glask lojeis ;  
Chom a rit en tabernakl hed an noz hag an deis ;  
Ar barados zo re bell d'ho kaloun entânet,  
E peb parrez e kavomp Kalvar ha Nazareth.

×

Allas ! Doue galloudus, da rei deoc'h digemer  
Eur palez oll alaouret a vez c'hoaz re zister ;  
Ho trôn eo ar baradoz, an douar ho skabell,  
Ha stered ar firmamant eo perlez ho mantell.

×

Deut goulskoude, va Zalver, rag c'houi ne glaskit ket  
Nag arc'hant nag aour skedus, na tenzoriou ar bed ;  
Hor c'halonou a glaskit, ha ni en tou hirio :  
Ken var vor, ken var zouar tud Treboul ho karo (1).

×

Pebez enor burzudus deoc'hui, Iliz nevez,  
Kaout evit mestr ha perc'hen Roue braz an Elez ;  
Jezuz a zeu : Menehom, stouit ho penn noaz,  
Sounit laouen, o kleier, en aod kânit mor braz.

×

C'houi vezo, Jezuz, hor mestr, ha Mari hon Intron,  
Sant Jozeph, ho tad mager, a vezo hor Patron ;  
Da Yann-Badezour ive ni vo fidel hepred,  
Deuz hor bag ni zaludo chapelik ar Prophet.

×

An deis-man, douss d'am c'haloun, buhan a ia en dro,  
Mez sonjal e rin enn'han beteg heur va maro ;  
Neuze, Aotrou Sant Joseph, bezit trugarezus,  
Va zikourit da vervel, e karantez Jezuz.

(1) Cette strophe sert de refrain.

## BIBLIOGRAPHIE

Abbé Corentin PARCHEMINOU : UNE PAROISSE CORNOUAILLAISE PENDANT LA RÉVOLUTION, SAINT-NIC, *ses monuments religieux*. 1930. — En vente à la librairie Guivarc'h, Quimper. — L'idée bretonne fait son chemin. Le *Bleun-Brug*, tout en tenant ses grandes assises annuelles, se préoccupe de célébrer nos gloires littéraires à Mellac, à Cléder, à Penmarc'h. Devant le Président de la République, on vient de chanter, à Brest, le *Bro goz va zadou*. Le *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie* continue de publier les monographies de nos paroisses, et certains prêtres distingués du diocèse lui viennent en aide, soit en y apportant leur précieuse collaboration, soit en publiant des études d'histoire locale.

C'est un travail de ce genre que nous présente l'abbé Parcheminou, vicaire à Mahalon, sur Saint-Nic, sa paroisse natale. Travail solide, d'une riche documentation, rédigé en un style clair et alerte.

Cette brochure a du prix, parce qu'en faisant l'histoire de la Révolution dans une paroisse rurale, elle montre ce que fut la grande tourmente dans des milliers de paroisses semblables.

L'auteur a été fort bien inspiré en ajoutant à son étude sur la période révolutionnaire, une description des monuments religieux de la paroisse. Elle nous apprend « quelle foi simple et forte fut celle de nos pères qui les ont édifiés au long des siècles et quels artistes ils furent, artistes naïfs parfois, mais combien vrais. »

Avenante sous sa couverture verte que décore un joli dessin de M. Le Guennec, la plaquette est illustrée de belles gravures, qui lui donnent un air de fête. Légère et portative malgré ses 115 pages, elle rendra grand service aux touristes et aux pèlerins.

\*\*

Pierre ALLIER DE BEURMANN : A TRAVERS QUIMPER. — LA CATHÉDRALE DE QUIMPER. — Quimper, Bargain.

L'auteur de *La Descente de l'Odét et de Saint Ronan, Locronan et la Troménie* vient de nous donner deux nouvelles plaquettes, illustrées de phototypies, rédigées de la même plume élégante.

La première de ces brochures promène le lecteur à travers la ville de Quimper, lui apprend à la mieux connaître, et évoque à plusieurs reprises devant son regard, des coins de la vieille cité à jamais disparus. L'ouvrage débute par une description de la *Ville Close*, de la *Place Saint-Corentin*, et du *Guéodet*, célèbre par sa taverne du xvi<sup>e</sup> siècle et sa chapelle gothique, aujourd'hui disparue, qui abrita longtemps les réunions du Corps de ville. Le visiteur passe aux *Halles*, bâties sur le fameux cimetière de l'ancien couvent des *Cordeliers*. Puis c'est la *Terre-au-Duc* avec l'église et la place Saint-Mathieu,

et l'ancienne *barrière de Porz-Mahé*, où La Fontenelle fut mis en déroute un beau jour de Mai 1597. La *Providence* n'est pas loin, cette œuvre admirable, fondée par deux vertueuses filles, avec l'assistance du vénérable abbé Langrez. Et voici qu'apparaît le *Mez-Minihy*, avec ses monastères du XVII<sup>e</sup> siècle, balayés par la vague révolutionnaire. Avancant toujours vers l'Ouest, le voyageur traverse le *Bourg-les-Bourgs*, situé entre le *bourg* de Locmaria et le *bourg* de Kemper (le Confluent), puis il descend vers le *Tribunal*, pour continuer sa promenade dans les *Allées de Locmaria*. Deux chapitres fort intéressants nous présentent les *écoles quimpéroises* de la rue Viniou, de la rue du Pélican, et du Collège, puis la *rue Elie-Fréron*, qui rappelle le célèbre critique littéraire, brillamment réhabilité par M. le chanoine Cornou. Quelques pages sur l'*Abattoir* et sur les *Faïenceries de Locmaria* terminent la plaquette de M. Allier, si jolie sous sa couverture armoriée.

La seconde brochure étudie la *Cathédrale de Quimper*. Il nous manquait, pour ce splendide monument, un *Guide* de maniement facile. Nous l'avons à notre disposition.

\* \* \*

Jean MALO-RENAULT : LA SCULPTURE GOTHIQUE EN BRETAGNE, LES CALVAIRES. I. *Tronoën*, dans la *Revue de l'Art*, Septembre 1930.

Etude remarquable et fort suggestive, où l'auteur, bibliothécaire universitaire à Toulouse, après avoir décrit le curieux monument qu'est le calvaire de Tronoën, s'attache à en faire saillir les caractères iconographiques.

Cette œuvre de granit qu'il faudrait situer entre 1470 et 1490, n'est pas seulement un exposé de l'histoire du Christ; elle a encore une portée pratique et rappelle aux chrétiens la déchéance originelle, avec la récompense ou le châtiment qui les attend. Du point de vue iconographique, elle est à rapprocher des œuvres anglaises de l'époque, et doit être tributaire de quelque *Mystère gothique breton*.

L'un des personnages de la scène qui représente en double le baptême du Sauveur, tient la tunique du baptisé: il faut l'identifier avec saint Sernin ou saint Saturnin, de Toulouse, substitué, dès le Moyen-Age, au vieux saint national que les indigènes appellent *Sant Turnel*.

Le calvaire de Tronoën, sorti des carrières de Scaër, est « le principal monument iconographique, sculpté en Bretagne, au Moyen-Age ».

Plusieurs phototypies, qui rendent l'ensemble ou le détail, forment une belle parure au travail de M. Malo-Renault.

L'auteur va poursuivre ses investigations en commençant par le calvaire de Kerbreudeur, en Saint-Hernin. Avec impatience, nous attendons le résultat de ses recherches.

H. P.

## TABLE DES MATIÈRES

DU

## BULLETIN DIOCÉSAIN

POUR L'ANNÉE 1930

### H. PÉRENNÈS : *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :*

Loqueffret .....	1
Lothéa .....	57-113
Lothey-Landremel .....	125-169-225
Maël-Carhaix .....	280
Maël-Pestivien .....	292
Mahalon .....	283
<i>Une âme bretonne : Le Père J.-F. Abgrall, des Missions Etrangères</i> .....	28
<i>Chapelle de N.-D. du Crann, en Spézet</i> .....	277-292
<i>Un ancien texte de la plainte de l'abbé Branellec, guillotiné à Brest le 17 Avril 1794</i> .....	309
<i>Un chef-d'œuvre de M. Guillou, recteur de Penmarc'h : Cantique de consécration de l'église de Tréboul (1884)</i> .....	332
Chanoine A. LE ROY : <i>Un évêque breton : Monseigneur Léopold de Léséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon</i> .....	12-87-148 196-246-314
Chanoine F. CORNOU : <i>Quelques pages de Fréron</i> ..	73
Annik ROUSSEAU : <i>La peste à Loc-Maria-Plouzané et la chapelle Saint-Sébastien</i> .....	129

Père ARMEL : <i>Le Père Antoine de Brest, prédicateur capucin</i> .....	142
<i>Une question de préséance au couvent des Capucins de Quimper</i> .....	237
Dom MALGORN : <i>Les Monitoires</i> .....	183
DIVERS :	
<i>Nécrologie : M. le chanoine Cornou</i> .....	223
<i>M. le chanoine Mesguen, lauréat de l'Académie</i> ..	224
BIBLIOGRAPHIE :	
François QUINIOU : <i>Saint-Thégonnec : Une paroisse bretonne sous la Révolution</i> .....	56
Chanoines PÉRENNÈS, LIVINEC, SALUDEN, CALVEZ, abbés QUINIOU et LEMASSON, Père ARMEL : <i>Les prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés pendant la Révolution (2 vol.)</i> .	111
Chanoine LOUIS SALUDEN : <i>La révolution à Landerneau</i> .....	112
Du même auteur : <i>Biographie de Mgr Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest</i> .....	224
Abbé C. PARCHEMINOU : <i>Une paroisse cornouaillaise pendant la Révolution, Saint-Nic, ses monuments religieux</i> . — P. ALLIER DE BEURMANN : <i>A travers Quimper. La cathédrale de Quimper</i> . — Jean-Malo RENAULT : <i>La sculpture gothique en Bretagne, les Calvaires, Tronoën, dans la Revue de l'Art, Septembre 1930</i> .....	334-334

